

CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 25 mars 2022 – 20h45

ORDRE DU JOUR
(rapports joints)

01 - Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2022 du Conseil Municipal

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

02 - Approbation des comptes de gestion du Trésorier Municipal de l'exercice 2021 – Budget Principal et Budget annexe de la ZAC du Camp de Royallieu

03 - Adoption des Comptes Administratifs 2021 – Budget Principal et Budget Annexe de la ZAC du Camp de Royallieu

04 - Affectation des résultats 2021 du Budget Principal et du Budget Annexe de la ZAC du Camp de Royallieu

05 - Adoption des budgets primitifs 2022 - Budget Principal et Budget Annexe de la ZAC du Camp de Royallieu

06 - Subventions et participations soumises à approbation – Répartition de l'enveloppe des subventions 2022

07 - Admission en non-valeur de créances éteintes

08 - Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

09 - Vote des taux d'imposition 2022

10 - Bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2021

11 - Convention cadre triennale de labellisation de la Cité éducative des Quartiers Vivier Corax et Clos des Roses

12 – Tarif des prestations de capture et de transport des animaux

13 – Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein des établissements scolaires du second degré – Collège Gaëtan DENAIN

14 - Utilisation des véhicules de service Elus et agents

PERSONNEL

15 - Mise en place du télétravail

16 - Modification du tableau des effectifs

17 - Fixation du nombre de représentants au Comité Social Territorial

18 - Détermination des taux de promotion 2022 pour les avancements de grade

19 - Rémunération des enseignants du CFA

20 - Gratification d'une stagiaire au service hygiène et sécurité

AFFAIRES IMMOBILIERES

21 - Contrat du Plan de relance logement 2022 pour la création de logements

TRAVAUX, BATIMENTS COMMUNAUX ET TRANSPORTS

22 - Lancement d'une consultation – Travaux Petite Chancellerie – Opération façades – Phase 2

23 – Restauration des « Picantins » de l'Hôtel de Ville de Compiègne – Lancement d'une campagne de mécénat et adoption d'une convention cadre avec les entreprises

VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN

24 – Déclaration d'infructuosité d'un appel d'offres relatif à l'acquisition d'un matériel de voirie et relance en procédure avec négociation

25 - Lancement d'une consultation pour des travaux d'enfouissement des réseaux de l'avenue de la Forêt

26 - Travaux de gros entretien, de réparation ou de réhabilitation de voirie (accord cadre à bons de commande) – Lancement d'une consultation

27 - Lancement d'une consultation pour l'entretien de la signalisation lumineuse tricolore

28 - Dénomination d'une voie nouvelle

ECONOMIE ET URBANISME

29 - Plan Pluriannuel de redynamisation du commerce et de l'Artisanat (FISAC) – Subventions accordées aux entreprises

ACTION CULTURELLE

30 - Demande d'établissement d'une convention entre les Musées municipaux et le Centre Ressources Lecture dans le cadre d'un projet artistique et demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France pour la résidence artistique au Musée Antoine Vivenel, dans le cadre du même projet

31 - Acquisition de trois têtes sculptées

SPORTS ET JEUNESSE

32 – Opération Été des Jeunes – Versement de la subvention aux associations

FETES

33 – « Les rendez-vous de septembre » - Demandes de subventions auprès du Conseil Régional des Hauts-de-France et Conseil Départemental de l'Oise

ADMINISTRATION GENERALE

34 - Rapport d'observations de la CRC sur la gestion de la communauté d'agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne, faisant suite à l'enquête régionale sur l'impact de la crise sanitaire sur les délégations de service public

35 - Compte-rendu des décisions du Maire

QUESTIONS DIVERSES

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du VENDREDI 25 MARS 2022

35 - Compte-rendu des décisions du Maire

L'an deux mille vingt-deux, le **VENDREDI 25 MARS à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni aux salles Saint Nicolas, sous la présidence de **Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire** de ladite Ville.

Date de convocation :
02 mars 2022

Date d'affichage :
04 mars 2022

Nombre de
Conseillers présents
ou représentés :
42

Nombre de
Conseillers en
exercice :
43

Etaient présents :

Philippe MARINI, Maire, Sénateur Honoraire,

Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Oumar BA, Dominique RENARD, Joël DUPUY de MERY, Martine MIQUEL, Christian TELLIER, Evelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Françoise TROUSSELLE, Eugénie LE QUERE, Benjamin OURY, Claudine GREHAN, Pierre VATIN, Richard VELEX, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Jihade OUKADI, Sidonie GRAND, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Monia LHADI, Maria ARAUJO de OLIVEIRA, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Hayate EL GHARMAOUI, Fabienne JOLY-CASTE, Daniel LECA, Solange DUMAY, Etienne DIOT, Emmanuelle BOUR

Etaient représentés :

Date d'affichage :
29 mars 2022

Rendue exécutoire le :
30 mars 2022

Sandrine de FIGUEIREDO représentée par Sophie SCHWARZ
Nicolas COTELLE représenté par Justyna DEPIERRE
Abdelhalim BENZADI représenté par Oumar BA
Sylvie MESSERSCHMITT représentée par Solange DUMAY
Serdar KAYA représenté par Etienne DIOT
Anne KOERBER représentée par Emmanuelle BOUR

Etait absent excusé :

Jean-Marc BRANCHE

01 - Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2022 du Conseil Municipal

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 25 février 2022 à l'approbation des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M. MARINI,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOPTE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 février 2022.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 mars 2022
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

**PROCES-VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL
du VENDREDI 25 FÉVRIER 2022**

Etaient présents :

Philippe MARINI, Maire, Sénateur Honoraire,

Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Dominique RENARD, Joël DUPUY de MERY, Martine MIQUEL, Evelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Françoise TROUSSELLE, Eugénie LE QUÉRÉ, Benjamin OURY, Pierre VATIN, Richard VELEX, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Nicolas COTELLE, Jihade OUKADI, Sidonie GRAND, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Maria ARAUJO de OLIVEIRA, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Fabienne JOLY-CASTE, Daniel LECA, Sylvie MESSERSCHMITT, Solange DUMAY, Etienne DIOT, Anne KOERBER

Étaient représentés :

Oumar BA représenté par Jihade OUKADI
Christian TELLIER représenté par Eric de VALROGER
Claudine GREHAN représentée par Sophie SCHWARZ
Abdelhlim BENZADI représenté par Nicolas COTELLE
Monia LHADI représentée par Françoise TROUSSELLE
Emmanuelle BOUR représentée par Daniel LECA

Etaient absents excusés :

Hayate EL GHARMAOUI
Serdar KAYA
Jean-Marc BRANCHE

ORDRE DU JOUR

01 - Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2021 du Conseil Municipal

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

02 - Débat d'orientations budgétaires 2022

03 - Délégation du Conseil Municipal au Maire – Compléments et consolidation

04 - Création d'une chambre funéraire sise 8 chemin d'Armancourt à Compiègne

05 - Capture, identification et stérilisation des chats errants sur le territoire de la ville de Compiègne – Renouvellement de la convention de subvention avec la Société Protectrice des Animaux

06 - Demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France concernant les crédits Politique de la Ville

PERSONNEL

07 – Gratification d'une stagiaire au théâtre de Compiègne

AFFAIRES IMMOBILIERES

08 - Convention de servitudes avec la société ENEDIS – Parcelle cadastrée AR n°393- Rue Victor Schoelcher

TRAVAUX, BATIMENTS COMMUNAUX ET TRANSPORTS

09 - Lancement d'une consultation - Réfection de la toiture terrasse de l'école maternelle Charles Faroux 1

10 - Lancement d'une consultation - Changement de menuiseries à l'Hôtel de ville et à l'Abbaye de Bayser

11 - Lancement d'une consultation - Dépose de dalles de sol et réfection du revêtement de sol aux écoles élémentaires Albert Robida

VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN

12 - Attribution du contrat de concession de service relatif à la mise à disposition, l'installation, l'entretien et l'exploitation de mobiliers urbains – Autorisation de signer la convention

13 - Dénomination de voies dans la ZAC du Camp des Sablons

14 - Rue Carnot - Tronçon Réservoirs - Clamart - Lancement des consultations et attribution des marchés - Autorisation de signature des marchés de travaux et lancement d'une consultation

AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES ET PETITE ENFANCE

15 - Convention de mise à disposition à titre individuel d'un agent de la Ville de Compiègne au Centre Communal d'Action Sociale

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

16 – Marché de fournitures scolaires – Lancement d'une consultation

ACTION CULTURELLE

17 - Prolongation de l'échéance d'occupation du salon de thé dans le cloître Saint-Corneille

18 - Renouvellement de matériel technique au Théâtre Impérial – Opéra de Compiègne

SPORTS ET JEUNESSE

19 - City Stade du Clos des Roses - Convention Ville de Compiègne – Association Jeunesse Sportive de l'ARC

ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

20 - Admission de la Communauté Creil Sud Oise au Syndicat d'Electricité de l'Oise

21 - Appel d'offres pour la fourniture de carburants

22 - Marché d'entretien et d'exploitation des équipements de chauffage des bâtiments communaux – Modification n° 4

ADMINISTRATION GENERALE

23 - Compte-rendu des décisions du Maire

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande à la benjamine de la séance, **Mme Sidonie GRAND**, de bien vouloir procéder à l'appel.

Monsieur le Maire indique que le quorum est atteint.

01 - Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2021 du Conseil Municipal

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 décembre 2021. Il n'y a pas d'observations, ce procès verbal est donc adopté.

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

02 - Débat d'orientations budgétaires 2022

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Nicolas COTELLE** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

M. Nicolas COTELLE rappelle dans un premier temps les dispositions de la loi de finances 2022. Le premier point est le maintien des modalités de calcul de la dotation globale de fonctionnement ; le deuxième point est le coefficient de revalorisation des bases qui est fixé cette année à 3,40 % et qui concerne les parties résidentielles ; et le troisième point est le soutien à l'investissement local renforcé par la dotation au soutien à l'investissement. En ce qui concerne l'estimation du compte administratif pour l'année 2021, il est constaté une amélioration du résultat de 500 000 €, avec un résultat excédentaire total d'un peu plus de 7 millions d'euros, un besoin de financement d'environ 3 millions d'euros et un reste à réaliser entre les dépenses et les recettes de 600 000 €, ce qui va permettre d'avoir un résultat réaffecté pour le fonctionnement de presque 3 600 000 €, et pour l'investissement un total de 3 500 000 €. En ce qui concerne la prospective budgétaire, et particulièrement les recettes de fonctionnement, pour la 4^{ème} année consécutive la commune va poursuivre le gel des taux d'imposition, ceci va être permis par l'augmentation des recettes de fonctionnement hors résultat qui sont de 1,4 million d'euros, les recettes de fonctionnement sont au même niveau qu'en 2019, à savoir un niveau de produits de services qui est le même qu'avant la crise sanitaire. Il y a une progression de 1,2 million d'euros par rapport aux crédits ouverts en 2021 sur les contributions directes, ceci est dû entre autres à la revalorisation des bases appliquées au niveau national. Ensuite, en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, la commune continue sa volonté de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement malgré une hausse conséquente des dépenses d'énergie, avec une évolution des tarifs de l'énergie qui représente environ 800 000 €. Il précise que la Ville s'est engagée et continue son engagement sur des projets d'investissement qui visent à maîtriser toujours un peu plus sa consommation d'énergie. En plus de ces augmentations de l'énergie viennent s'ajouter des charges de personnel en grande partie dues à la crise sanitaire, mais aussi à des décisions nationales, notamment la revalorisation des agents de catégorie C, cette augmentation va représenter environ 600 000 €. La volonté de la municipalité a été de vouloir maintenir le même niveau de subventions aux associations et de permettre, grâce à ses recettes, un autofinancement de

8,5 millions d'euros, donc un autofinancement en progression de 910 000 € par rapport à 2021. Les recettes de fonctionnement sont donc en progression après le creux lié à la crise sanitaire, et ceci largement compte tenu de la progression des bases de calcul. En 2022, le résultat antérieur reporté est maintenu en totalité en fonctionnement, ceci pour garder plus de souplesse, ce qui permet à la commune d'atteindre un niveau de 3,5 millions d'euros contre 2,13 millions d'euros en 2021. Pour rappel, les 2 dernières années il avait été en partie affecté à l'investissement. Donc, des dépenses de fonctionnement qui connaissent une très faible évolution entre 2017 et 2022, ce qui montre une très bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement. Ceci se traduit directement sur l'épargne brute dans le budget de la Ville puisque, si l'on compare par rapport à 2018 où la Ville était à un niveau d'environ 2,9 millions d'euros, elle est à plus de 5,3 millions d'euros en 2022, ce qui représente un quasi doublement en 4 années. Ce qui est encore une très bonne performance pour ce qui est de l'épargne brute de la Ville. Quant à la partie investissement, et en particulier les recettes d'investissement, la commune atteint un niveau d'autofinancement de 8,5 millions d'euros qui va lui permettre un programme d'investissement en forte progression par rapport aux années précédentes, un recours à l'emprunt de 4,3 millions d'euros, inférieur au remboursement du capital de l'année qui, lui, s'élève à un petit peu plus de 5 millions d'euros, ce qui va permettre à la Ville de poursuivre sa réduction de l'endettement. Il évoque ensuite un niveau de subvention significatif comme en 2021 qui devrait correspondre à 30 % des investissements en moyenne. En ce qui concerne les dépenses d'investissement, le programme d'investissement pour 2022 représente 14,3 millions d'euros auxquels s'ajoutent 4,9 millions d'euros de report, soit un total de 19,3 millions d'euros pour 2022. Pour rappel, il faut comparer ces 19 millions d'euros aux 14 millions d'euros de 2021 et aux 11 millions d'euros de 2020. Donc, un programme d'investissement qui repose sur 5 grandes priorités, la première priorité sont les économies d'énergie et le développement durable, notamment avec un certain nombre de développements d'équipements comme l'éclairage par LED, le développement également de panneaux photovoltaïques, la réhabilitation de certains bâtiments comme le Gymnase Pompidou, ou des travaux d'isolation de bâtiments divers. Ensuite, le deuxième grand axe de programme d'investissement c'est la modernisation des équipements culturels de la Ville et la rénovation des équipements, en particulier muséographiques, pour renforcer leur attractivité. Il prend comme exemple le musée de la Figurine ou le musée Vivenel, le Mémorial de l'internement et de la déportation, mais aussi l'aménagement des bibliothèques, et du matériel pour le Théâtre Impérial et l'Espace Jean Legendre. Modernisation aussi des équipements sportifs de la Ville, dont l'Archerie, le Gymnase de Huy, le clubhouse du stade Cosyns et le skatepark. Un quatrième axe dans le programme d'investissement : un effort significatif est porté sur les voiries et les espaces publics, notamment la rue de la Glacière, la rue Carnot, la rue des Sablons, l'avenue de la Forêt et la continuation du développement du Plan vélo. Et enfin, le cinquième grand axe du programme de la Ville cette année sont l'engagement opérationnel de l'ANRU et des projets à vocation sociale dont le Centre Anne-Marie VIVÉ, les cours de récréation des écoles Philéas Lebesgue, ainsi que la Maison des parents, l'étude des écoles Robida ainsi que le Centre de Rencontre de la Victoire et le Puy-du-Roy. Le programme d'investissement est donc important, dans les projets d'investissement se retrouvent les grands domaines comme les équipements informatiques, les espaces urbains : éclairage public, voirie, avec un programme toujours soutenu d'un peu plus de 1,2 million d'euros, des travaux de mise en souterrain de réseaux de façon significative, et des installations pour l'aménagement paysager. En ce qui concerne le patrimoine et l'équipement, de nombreux travaux de rénovation des bâtiments, de climatisation de crèches, mais aussi

d'accessibilité de bâtiments communaux, un projet d'investissement important sur les équipements sportifs, en particulier le Gymnase Pompidou, et en ce qui concerne la culture un point particulier sur le musée de la Figurine et diverses acquisitions immobilières ou des travaux sur le Centre d'immersion historique. En termes d'aménagement urbain, bien sûr le programme de l'ANRU avec le Puy-du-Roy, le groupe scolaire Faroux, le Centre Anne-Marie VIVÉ, programme qui représente un des axes les plus importants, entre autres, et ensuite l'entretien du patrimoine et des équipements avec des investissements importants, notamment sur la création de bâtiments dédiés pour des activités administratives et sociales, comme des bureaux, des réfectoires ou des salles de réunion. Il indique que le programme d'investissement est donc très important pour cette année. Un point sur le budget de la ZAC du Camp de Royallieu, cette année la commune va retrouver un niveau de budget qui sera excédentaire, il n'y aura donc pas vraiment de participation de la commune puisqu'elle a prévu une cession pour 5 lots représentant 370 000 €. En ce qui concerne la situation financière de la Ville, il est à noter une amélioration sensible de l'épargne, à savoir une amélioration de 800 000 €, et une réduction des charges de remboursement en capital qui entraîne une épargne nette positive, l'épargne brute se situe donc aux environs de 5,3 millions d'euros, et le taux d'épargne brute représente 8,9 % des recettes réelles de fonctionnement. La situation financière est donc très favorable et garde sa tendance favorable depuis 2018. Tout cela entraîne une situation financière qui démontre un endettement maîtrisé puisque la commune a une capacité de désendettement d'un peu moins de 7 ans, sachant que le seuil de vigilance admis se situe entre 10 et 11 ans. Et enfin, une dette par habitant de 936 €, soit largement inférieure à la moyenne de la strate qui se situe à 1 011 €. Il conclut en indiquant qu'il est fier de présenter ce travail qu'il qualifie de bien fait par les différents membres de la majorité mais également avec le soutien de tous les services de la Ville qui ont permis ces bons résultats.

Monsieur le Maire remercie **M. Nicolas COTELLE** pour sa présentation synthétique et claire. Il précise que c'est le deuxième budget réalisé par **M. Nicolas COTELLE** et constate qu'il est déjà sensiblement meilleur que le précédent. Il explique que les indicateurs pour ce budget 2022 sont favorables, à savoir poursuite du désendettement, augmentation sensible de l'autofinancement, de l'épargne brute et de l'épargne nette, augmentation sensible des investissements permettant à la commune de remplir ses missions et de réaliser ses priorités au cours de l'année 2022, et tout ceci sans toucher aux taux de la fiscalité communale. Il demande ensuite qui souhaite prendre part au débat d'orientations budgétaires.

Mme Sidonie GRAND indique que pour la 4^{ème} année consécutive la majorité municipale conduite par Philippe MARINI propose de ne pas augmenter les impôts locaux des Compiégnois. Même si la commune assume encore les répercussions financières de l'épidémie de Coronavirus, même si elle assume encore les conséquences de la baisse de la dotation globale de fonctionnement, **Monsieur le Maire** et la majorité municipale souhaitent préserver l'ensemble des Compiégnois d'une nouvelle pression fiscale supplémentaire. Au contraire, la municipalité maintient et même étend l'ensemble des services à la population avec une attention toute particulière accordée aux familles, comme en témoignent notamment la création de la Maison des parents, l'extension des horaires de la bibliothèque, les programmes d'aménagement des aires de jeux, une attention particulière également accordée à la sécurité puisque la commune poursuit le développement de la vidéoprotection. Elle ajoute, pour ceux qui doutent encore de son efficacité, que cette semaine la vidéoprotection a permis d'appréhender deux malfrats. Elle évoque ensuite la préservation

de l'environnement quotidien avec bien sûr la poursuite du Plan vélo, la remise en état du skatepark et la rénovation du patrimoine. Elle précise que si la commune peut faire tout cela c'est parce qu'elle a une gestion raisonnée de son budget et qu'elle peut également saluer le travail de l'ensemble des agents municipaux qui oeuvrent au quotidien dans les services de la Ville. Ce budget reflète donc l'ambition que la municipalité porte depuis le début de son mandat, un objectif que tous les élus partagent ici ce soir, à savoir que Compiègne demeure une ville où il fait bon vivre.

M. Xavier BOMBARD souhaite saluer l'équilibre presque parfait de ce budget, tant du point de vue du fonctionnement que du point de vue des investissements. Mais il souhaite surtout, au titre de la délégation qui lui a été confiée aux côtés de **M. Kamel TOUIH**, saluer le service à la population qui, dans ce budget, est renforcé par un budget de fonctionnement des comités d'intérêts locaux de quartiers qui a été augmenté, et par la possibilité de recruter un personnel adapté aux objectifs de la commune concernant ces comités d'intérêts locaux de quartiers, qui vont prendre leurs fonctions au mois de mars, dans un temps beaucoup plus important que précédemment, ce qui va donc renforcer la démocratie citoyenne et participative que la municipalité a voulu mettre en place grâce à la décision de **Monsieur le Maire**.

Monsieur le Maire remercie **M. Xavier BOMBARD** et rappelle que les propositions qui commencent à remonter régulièrement des comités d'intérêts locaux de quartiers sont instruites et étudiées très sérieusement et qu'un nombre significatif d'entre elles vont recevoir, pour tout ce qui peut être fait rapidement, des suites positives. Il ajoute qu'il est important que les membres des comités continuent à être motivés et constatent que leurs propositions sont, au moins pour une partie d'entre elles, susceptibles d'entrer en vigueur.

Mme Arielle FRANÇOIS constate qu'un gros investissement est fait en matière culturelle sur ce mandat. Elle explique que ce sont des investissements pluriannuels et donne l'exemple des bibliothèques qui ont un allongement de durée d'accueil du public, mais qui vont également être remaniées avec un système pour que les personnes badgent et débadgent elles-mêmes leurs livres, ce qui permettra au personnel qui va être formé à cet égard de passer plus de temps à disposition du public. Elle souligne la somme qui, elle l'espère, va être votée à l'unanimité, à savoir 2 360 000 €, ce qui est une somme considérable car elle concerne des projets qui vont s'étaler sur le cours du mandat, à savoir le musée de la Figurine qui est le plateau où prendra place le futur musée qui sera, selon elle, une grande réussite. Elle évoque également les théâtres, le Mémorial de la déportation et le Centre d'immersion historique. Elle ajoute que tout cela s'appuie aussi sur des investissements qui ont été faits en terme patrimonial et sur le budget tourisme par l'Agglomération, à savoir 1 300 000 € d'investissements divers qui ont été votés par l'ARC la veille et qui concernent l'école d'Etat-Major, l'événementiel, les Grandes Ecuries et les Archives. D'autre part, elle indique que la DRAC et les différentes instances territoriales soutiennent les projets comme ceux de la Ville car non seulement la Ville se développe mais en plus elle a une forme de rayonnement. En effet, lorsqu'un investissement est fait dans un patrimoine culturel, il est nécessaire de faire de l'itinérance, c'est-à-dire de s'occuper collectivement de tout ce qu'il y a autour car cela ne suffit pas d'enrichir la ville-centre, il faut que l'ensemble des périmètres aux alentours puisse rayonner. Elle ajoute que sur l'ensemble des Hauts-de-France s'il n'y a pas ce phénomène d'itinérance au niveau des investissements, il y a moins de soutien de la Région. Elle souhaite donc pointer du doigt cette grande solidarité de la collectivité concernant la culture et précise

que la culture a beaucoup manqué ces deux dernières années. Elle ajoute que la commune s'efforcera d'avoir, au cours des prochaines années, une proposition de plus en plus attractive, non seulement pour les Compiégnois, pour les habitants de l'Agglomération, mais également pour tous les touristes.

Monsieur le Maire remercie **Mme Arielle FRANÇOIS** et indique que, si l'ensemble des élus le veulent bien, il y aura une forte priorité culturelle, dans ce budget 2022.

M. Nicolas LEDAY indique qu'il est satisfait car le budget a un peu plus de couleurs en cette année 2022 tout en n'augmentant pas la pression fiscale auprès du contribuable et des concitoyens. Il évoque une volonté d'économie d'énergie, notamment avec la mise en place de la réflexion et des premières tranches sur le Gymnase Pompidou, mais également avec la mise en place à l'Archerie de panneaux photovoltaïques, et puis enfin avec la réfection depuis un certain nombre d'années maintenant des programmes pluriannuels de changement des huisseries afin de limiter la consommation et permettre ainsi des économies d'énergie. Il indique ensuite qu'il est parfois reproché à la commune de ne pas entretenir son patrimoine, or la preuve en est qu'en 2022 elle s'efforce de le faire. Ainsi, en passant du sport à la culture, avec des sommes non négligeables, il évoque le musée de la Figurine, les rénovations à l'Espace Jean Legendre pour lequel une grosse opération sera lancée dans les mois à venir sur une réflexion d'économie d'énergie avec le pôle de développement durable, et les gymnases avenue de Huy qui seront confortés avec un certain nombre de travaux effectués. D'autre part, il évoque l'outil de travail pour les collaborateurs, il rappelle que le centre technique municipal va avoir des travaux non négligeables avec l'augmentation de bureaux afin que les agents évitent de manger rapidement sur leurs genoux dans les ateliers à la pause déjeuner et de leur permettre ainsi d'avoir un meilleur outil de travail pour qu'ils se sentent bien au sein de la Ville de Compiègne. Il ajoute que lorsqu'on se sent bien à table, on se sent bien durant la journée pour rendre service aux Compiégnoises et aux Compiégnois. Il indique que ce budget retrouve de la couleur avec des efforts de tous les élus, il évoque les négociations avec **M. Nicolas COTELLE** sur la répartition. Il précise que tous les corps de la collectivité seront touchés cette année par des améliorations de bâtiments. Il explique qu'il a réceptionné le matin même les travaux du gymnase Tainturier. Enfin, il indique que des climatisations seront installées dans les crèches et qu'un ossuaire sera créé au cimetière sud, ce qui montre que la commune prend en considération la totalité de la population.

Monsieur le Maire indique qu'en effet la responsabilité municipale commence à la naissance et se termine malheureusement par le passage vers un autre monde. Il remercie **M. Nicolas LEDAY** de souligner que le patrimoine de la Ville fait l'objet à la fois des rénovations et réhabilitations nécessaires, notamment pour économiser l'énergie, mais également d'initiatives nouvelles significatives dans différents domaines.

M. Benjamin OURY indique qu'il est également satisfait car cette gestion saine et rigoureuse permet à la commune, une année de plus, de dégager les marges de manœuvre nécessaires pour mener à bien le programme ANRU 2. Il rappelle que c'est le programme qui fait l'objet de l'investissement le plus conséquent, à savoir 120 millions d'euros sur une dizaine d'années, avec l'ensemble des partenaires, et environ 6 millions d'euros pour la Ville de Compiègne à travers l'amélioration des équipements, l'amélioration du quartier des Musiciens et du quartier des Maréchaux qui vont faire l'objet de réhabilitations urbaines, à savoir un

désenclavement, plus de sécurité, plus de convivialité, plus d'équipements, d'aires de jeux, et des écoles qui seront améliorées. Il est donc très satisfait car la commune continue ce programme et respecte ses engagements. Il félicite l'ensemble des élus pour cette gestion saine et rigoureuse, et également l'ensemble des services qui respectent cela.

M. Joël DUPUY de MERY souhaite évoquer la question des associations. Il indique que les aides aux associations de Compiègne sont maintenues. Il rappelle également que les associations de la Ville représentent la vie dans la cité, en effet sans les associations il n'y aurait pas de lien intergénérationnel ni de ciment pour unir les concitoyens. Il précise que la commune aide bien évidemment les associations sportives, culturelles, patriotiques, sociales, et que durant les deux dernières années certaines associations étaient désespérées car leurs membres ne pouvaient pas se réunir et elles ne pouvaient plus développer d'activités comme elles le souhaitaient. La commune a malgré tout maintenu le lien indispensable avec ces associations pour leur permettre de patienter et de garder le moral, et leur prouver qu'elles n'étaient pas seules. Il ajoute que les associations dont il a l'honneur de suivre les activités attendent avec une grande joie de pouvoir à nouveau participer à la vie de la cité, qu'elles sont reconnaissantes pour l'écoute apportée par la commune ces deux dernières années, et pour l'accompagnement parfois individuel car il sait que certains dans cette assemblée l'ont fait. Il ajoute que ce budget est un bon budget mais qu'il souhaite particulièrement mettre l'accent sur le côté humain des actions de la commune. En effet, les anciens, les jeunes et les associations de la commune font partie intégrante de son avenir. Il rappelle que la commune maintient son niveau de subventions et qu'elle maintient sa priorité auprès des associations et son service auprès de tous les Compiégnois.

Monsieur le Maire indique qu'il est en effet important de souligner la poursuite de cet effort, à savoir le maintien du niveau global des subventions aux associations. Il précise qu'il peut y avoir, à l'intérieur de ce niveau global, des arbitrages selon les propositions de chacune des commissions sectorielles et selon l'activité réelle et les bilans des associations. La commune veille donc de manière tout à fait sérieuse et vigilante à ce que l'équité règne entre les associations de Compiègne en ce qui concerne les aides communales.

M. Marc-Antoine BREKIESZ indique qu'il félicite la municipalité pour cette gestion équilibrée tant financièrement que géographiquement puisque tous les quartiers seront positivement impactés. Il évoque d'une part l'absence d'augmentation d'impôt et de pression fiscale supplémentaire alors même que l'inflation est déjà très importante et qu'elle risque de l'être davantage compte tenu des derniers événements internationaux, et d'autre part des services à la population qui non seulement seront maintenus à un niveau important mais qui demain seront encore améliorés. Il indique être très fier de ces orientations budgétaires car comme le disait Cocteau « *il faut faire aujourd'hui ce que le monde fera demain* », et la Ville de Compiègne fait aujourd'hui ce que le monde fera sans doute demain. La Ville fait chaque année plus avec autant, grâce à ses choix, aux innovations, aux adaptations et à l'excellent travail de ses agents. Elle maintient notamment l'attractivité du territoire, mais aussi et surtout elle améliore chaque jour et chaque année le cadre de vie pour toutes les Compiégnoises et les Compiégnois, de leur naissance avec les opérations « Une naissance, un arbre » qui seront reconduites l'an prochain, au trépas malheureusement avec le développement du verdissement des allées de cimetières. Le tout, dans une démarche participative et tournée vers l'avenir. Il ajoute que chaque Compiégnoise et chaque

Compiégnois sera impacté positivement par ces orientations budgétaires. Il explique que, dans sa délégation, les élus ont fait le choix collectivement des aires de jeux inclusives, des voiries adaptées aux mobilités douces, des nouveaux stationnements avec des bornes de recharge électriques, des espaces verts qui bien sûr trouvent le parfait équilibre entre les essences et les plantations auxquelles la commune est attachée mais aussi avec des nouvelles essences pour anticiper l'avenir, et puis une propreté urbaine qui est chaque année plus respectueuse de l'environnement. Il remercie tous les élus pour ce travail et ces arbitrages qu'ils ont pu faire ensemble puisqu'ils préparent l'avenir de chacun des Compiégnoises et des Compiégnois, ce qui est bien là le sens même de leurs engagements respectifs.

Monsieur le Maire remercie **M. Marc-Antoine BREKIESZ** pour ses propos et ajoute qu'en conjuguant les orientations budgétaires de la Ville et celles de l'Agglomération qui prend en charge des actions structurantes et des opérations importantes sur le territoire de la Ville, on peut considérer que les différentes priorités sont respectées et que ces budgets sont vraiment tournés vers l'avenir. Il espère que ce sera également le sentiment de **M. Etienne DIOT** et lui donne la parole.

M. Etienne DIOT indique que ce débat est bien un débat d'orientations budgétaires, or il a le sentiment que comme chaque année le Conseil Municipal rentre déjà dans le détail du budget. Il constate que la municipalité se satisfait de ne pas augmenter les impôts mais évoque le Conseil d'Agglomération de la veille au cours duquel il a pu assister à une hausse des impôts pour les propriétaires et pour les entreprises, il estime donc tout à fait normal que la Ville n'augmente pas ses impôts. Selon lui, il manque dans ce débat d'orientations budgétaires une chose qui n'existe pas à la Ville de Compiègne, à savoir un plan pluriannuel d'investissement. La municipalité s'était engagée auprès de la Chambre Régionale des Comptes à le mettre en place en 2021, or il n'y en a pas eu, et il n'y en a pas en 2022. Il a pris acte qu'en Conseil d'Agglomération **Monsieur le Maire** a indiqué qu'il mettrait ce PPI en place en 2023. D'autre part, il indique que ce débat d'orientations budgétaires doit donner les grandes lignes de ce que sera le budget 2022. Il évoque dans un premier temps les 5 millions d'euros de report sur les investissements de 2021, ce qui représente environ 35 %, et précise que la Chambre Régionale des Comptes avait déjà alerté sur ce point, selon lui cela crée un risque d'impossibilité de comparer entre le budget prévisionnel et ce qui a été vraiment réalisé, et cela crée surtout un risque d'un résultat artificiellement créé du budget 2021 et de ce qui a été présenté en 2021. Il pourrait donc y avoir un risque de budget insincère si jamais la municipalité faisait trop de reports sur investissement chaque année. Il aurait également aimé que ce débat d'orientations budgétaires permette de répondre à plusieurs interrogations de la Chambre Régionale des Comptes, ce qui aurait pu améliorer la gestion de la Ville de Compiègne et des deniers publics. Il indique que ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes démontre que la municipalité a un certain nombre de progrès à faire, notamment dans le pilotage budgétaire qui est plus perfectible. Il évoque l'absence de PPI, l'absence de suivi individualisé des coûts d'exploitation des équipements, il demande si cette recommandation de la Chambre Régionale des Comptes a été mise en place, il demande également quelle est la stratégie des investissements et d'entretien du patrimoine à réaliser. D'autre part, il n'y a pas de suivi individualisé des équipements publics, la municipalité annonce des rénovations de bâtiments mais il lui semble important de se projeter dans les années à venir et de mettre en place un PPI d'entretien comme l'a recommandé la Chambre Régionale des Comptes, ce qui est d'ailleurs fait pour les peintures et les menuiseries des

écoles. Enfin, il demande si la municipalité a mis en place un suivi du service de propreté urbaine qui avait également fait l'objet du contrôle de la Chambre Régionale des Comptes et qui permettrait de développer des outils de suivi et d'évaluation pour mesurer l'efficacité et l'efficience de ce service qui est essentiel mais qui coûte plus cher que dans les autres villes.

Monsieur le Maire indique à **M. Etienne DIOT** qu'il a déjà été répondu par écrit et par oral aux conclusions de la Chambre Régionale des Comptes et qu'il n'est donc pas utile de revenir sur ces différents points.

Mme Sophie SCHWARZ indique que la Ville est tournée vers l'avenir et que les orientations budgétaires présentées confirment la tenue des engagements de l'équipe municipale. L'année dernière, **Monsieur le Maire** indiquait que ce PPI était inscrit dans les engagements de la municipalité qui allait les suivre. Elle précise que les Compiégnois sont rassurés quant à la vision que l'équipe municipale a de la Ville car elle déroule son programme, ce pour quoi les habitants lui font confiance. En ce qui concerne l'investissement, celui-ci est toujours aussi dynamique dans le souci du développement de la Ville et de l'Agglomération. Le niveau d'investissement de dépenses d'équipement est important car il est à plus de 14 millions d'euros, soit 345 € par habitant. La Ville investit mais elle entretient, elle évoque les propos de **M. Etienne DIOT** concernant le suivi de l'entretien du patrimoine et précise que la Ville a un carnet de santé, à savoir le logiciel AS-TECH qui lui permet d'assurer le suivi de la santé des bâtiments. Elle évoque ensuite les dépenses de fonctionnement qui sont toujours maîtrisées au mieux malgré l'augmentation des prix du fluide et du surcoût notamment des charges du personnel lié à la crise sanitaire. Elle indique qu'à ce titre la commune a répondu à un besoin et qu'elle assume pleinement les décisions et dispositions qu'elle a prises car il fallait avoir le courage de le faire. Cette maîtrise des dépenses ne remet pas du tout en cause les différents services à la population, bien au contraire, la commune a des services toujours au plus près des préoccupations des concitoyens. La culture aura une place importante dans le budget à venir ainsi que les familles qui ont été particulièrement éprouvées par la crise, elle précise d'ailleurs que la commune a été à leurs côtés et le sera toujours plus. Et cette maîtrise des dépenses est néanmoins maintenue alors que les prélèvements opérés entre 2014 et 2021 sur la dotation globale de fonctionnement correspondent quand même à une perte de recettes de plus de 3,7 millions d'euros. Il lui semble donc important de rappeler tout cela car les propos de **M. Etienne DIOT** sont flous et essaient de semer le doute. Elle rappelle également la capacité d'autofinancement de la Ville qui est importante, un endettement modéré qui est en deçà de la moyenne enregistrée par les communes, et une fiscalité modérée au niveau communal avec le gel du taux d'imposition. Elle ajoute que les Compiégnois souhaitent avoir des élus au plus près de leurs préoccupations et pas dans la polémique et dans le discours. Elle indique à **M. Etienne DIOT** que ses belles paroles la fatiguent et fatiguent les Compiégnois car les élus sont là pour être mobilisés et être dans le concret, or elle constate que **M. Etienne DIOT** est indéniablement dans le discours, qu'il est en campagne, et qu'il n'est pas là pour servir une ambition de l'intérêt général mais vraiment une ambition personnelle, celle de l'opposition avec **M. Daniel LECA**.

Monsieur le Maire rappelle que si les équilibres peuvent être rétablis et si les données générales de ce budget sont favorables c'est parce que la commune a fait des efforts tenaces pendant une longue période. Elle a fait des efforts d'économie, de meilleure gestion de ses ressources humaines notamment, de compression des budgets de fonctionnement, et ces

efforts lui ont permis progressivement de remonter le niveau de l'autofinancement et des investissements. Il indique que le point le plus bas en termes d'annuités d'investissement réelles devait être de l'ordre de 6 ou 7 millions d'euros et qu'à présent il est doublé. Il ajoute que lorsqu'on additionne les investissements qui peuvent être financés par les collectivités sur le territoire compiégnois, donc ville et agglomération, en 2022 il pourra être dépensé auprès des entreprises et pour la satisfaction de besoins de moyen et long terme, en termes de dépenses d'investissement, une somme de l'ordre de 40 millions d'euros, ce qui est un chiffre qui, lui semble-t-il, n'a jamais été atteint.

M. Daniel LECA remercie dans un premier temps **M. Nicolas COTELLE** pour sa présentation fidèle ainsi que **Monsieur le Maire** pour sa réponse précise et détaillée. Il indique que la question de la fiscalité locale et la question budgétaire sont des questions complexes que **Monsieur le Maire** maîtrise parfaitement, ce qui n'est manifestement pas le cas de tout le monde ici, et qui égrènent des propos très vides, presque répétitifs d'une année sur l'autre, avec quelques petits pics politiques qui n'ont pas beaucoup de sens. Il précise qu'il va donc essayer d'être très objectif et de dire ce qu'il pense très sincèrement. Dans un premier temps, comme il l'avait déjà indiqué l'année dernière, c'est un débat d'orientations budgétaires ce qui implique une pluriannualité dans la réflexion, permettant d'anticiper sur les recettes et sur les dépenses, et donc d'anticiper sur la fiscalité. Il précise que ce sera peut-être la dernière année qu'il évoque ce point puisque la veille **Monsieur le Maire** a annoncé qu'un plan pluriannuel d'investissement serait proposé, ce dont il se félicite puisque c'était une demande de son groupe. Il ajoute que ce plan est exigeant pour les services et même pour la majorité puisque cela implique ensuite de le suivre, néanmoins cela pose les principes et une ambition qui pourra ensuite être analysée et dont ils pourront discuter avec l'ensemble des élus. D'autre part, il souhaite souligner que la collectivité est tenue par la règle de révision des bases qui s'appuie sur l'indice des prix à la consommation harmonisé, ce qui va entraîner une hausse de 3,4 % des recettes liée à ces nouvelles bases. Il précise que ceci n'est pas du fait de la commune et qu'il faut s'en féliciter puisque cela permet d'investir. Malgré tout, il s'inquiète des conséquences de la crise ukrainienne avec sans doute une baisse du pouvoir d'achat des habitants. Il fait un aparté et rappelle toute la solidarité des élus envers le peuple ukrainien qui vit des moments très difficiles et ajoute que les élus ne partagent pas seulement les couleurs du pays mais qu'ils défendent également ce peuple qui est fier et qui subit les assauts injustifiés d'une nation qui malheureusement est dirigée par un voyou. Il continue et indique que la commune peut ne pas augmenter les impôts car des investissements lourds sont gérés et assumés par l'Agglomération, ce qui est un point positif. Cependant, il précise que s'il avait été élu maire de Compiègne il ne sait pas s'il aurait accepté cette création de nouvelle taxe et qu'il aurait peut-être proposé aux autres maires de l'Agglomération de revoir certains investissements pour essayer d'éviter l'augmentation cette année. Mais le Conseil d'Agglomération a obtenu l'accord unanime de l'ensemble des maires, il se rend donc à l'avis collégial de l'Agglomération et précise qu'il soutiendra naturellement à la Région les projets soumis au titre de l'Agglomération. Il tient à souligner et se félicite de la trajectoire de réduction de l'endettement de la Ville après quelques années extrêmement difficiles. Il se félicite également de voir qu'il y a, dans les dépenses, des investissements que son groupe avait défendus, notamment en matière de rénovation d'infrastructures municipales, à savoir des écoles, des infrastructures sportives, ce qui est tout à fait louable. Il félicite donc la municipalité de ce travail bien mené qui permet d'avoir une trajectoire positive. En conclusion, il indique qu'on est dans un moment un peu particulier où l'ensemble des collectivités locales,

départements, régions, État et Europe, ont annoncé des plans d'investissement, des plans de relance, qui vont continuer à avoir quelques effets dans les années à venir, avec de vrais investissements qui vont permettre de créer une dynamique au niveau local. Il pense que la commune a donc vocation, dans les années qui viennent, à continuer le travail engagé d'identification de toutes les opportunités pour pouvoir financer des grands projets. Il précise que ce qui va transformer le plus la physionomie de Compiègne est le pôle gare et les projets ANRU, et qu'il va donc y avoir des investissements majeurs qui sont stratégiques et qui, dans le cadre du PPI présenté l'année prochaine, trouveront une place importante. Il ajoute que la commune pourra compter sur le soutien de la Région pour ces investissements stratégiques.

Monsieur le Maire remercie **M. Daniel LECA** et indique qu'il a raison de rappeler que les couleurs de Compiègne, le bleu et le jaune, sont identiques aux couleurs de l'Ukraine, le bleu du ciel et l'or des blés, et à Compiègne les couleurs de l'écu royal. Il précise qu'il est en effet très inquiétant de voir toutes les souffrances vécues injustement aux lisières de l'Europe, et que nul n'est indifférent à ce qui s'y passe, à cette violence invraisemblable. Il est probable que personne ne sortira vraiment indemne de ce conflit, si ce n'est physiquement, il faut l'espérer, du moins en fonction des conséquences économiques, de la rareté plus grande et des coûts plus élevés des sources d'énergie, phénomènes qui montreront qu'une révision profonde des idées reçues est sans doute nécessaire en matière d'approvisionnement en énergie dont les limites apparaissent notamment de l'autre côté du Rhin mais vaudront aussi du côté français. Il ajoute que ce rappel des deux couleurs identiques est donc tout à fait fondé et opportun. Par ailleurs, il indique que sur les aspects budgétaires ou programmatiques, il ne peut que saluer l'intervention de **M. Daniel LECA** et ajoute que des appréciations aussi positives conduiront peut-être **M. Daniel LECA** à voter le budget de la commune, tout en sachant que le vote du budget d'un exécutif signe l'entrée dans la majorité de cet exécutif. Il précise toutefois qu'il ne veut pas rêver mais qu'il souhaitait simplement saluer l'excellente ambiance de ce débat.

Le Conseil Municipal **prend acte** du point 02.

03 - Délégation du Conseil Municipal au Maire – Compléments et consolidation

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme Sophie SCHWARZ** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Le point 03 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

04 - Création d'une chambre funéraire sise 8 chemin d'Armancourt à Compiègne

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Joël DUPUY de MERY** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Le point 04 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

05 - Capture, identification et stérilisation des chats errants sur le territoire de la ville de Compiègne – Renouvellement de la convention de subvention avec la Société Protectrice des Animaux

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Richard VELEX** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise que c'est la seconde opération de cette nature et que c'est un sujet qui est ressenti comme significatif dans les quartiers. Il ajoute que ce sujet intéresse également **Mme Sidonie GRAND** qui a fait récemment toute une série de propositions concernant la place de l'animal dans la Ville.

M. Nicolas HANEN indique que ce rapport présenté par **M. Richard VELEX** est d'une grande importance à plusieurs titres. En premier lieu, selon l'article 514-15 du Code civil, les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité, et ne sont plus considérés comme un bien meuble selon l'article 528 du Code civil. Ensuite, il faut savoir qu'un couple de chats non stérilisés peut faire 2 à 3 portées par an de 4 chatons, soit 12 individus. Au bout de 4 ans, cela représente plus de 20 000, ce qui est énorme. De plus, la stérilisation de son animal lui permet d'avoir une meilleure qualité de vie. Aujourd'hui, le bien-être animal fait partie des préoccupations des français, il est important de prendre soin des animaux. Deux exemples des bienfaits de la stérilisation des chats errants : moins de bagarres entre eux pour protéger leur territoire, une fois castrés les chats mâles ne ressentent plus le besoin de réassurance lié aux ressources et à l'environnement ; moins de risques pour la santé du chat, après la stérilisation les problèmes de santé diminuent surtout chez la femelle. Enfin, la prolifération des animaux-cadeaux, ceux donnés par le biais des réseaux sociaux par exemple, entraîne une recrudescence des abandons, qu'ils soient faits à la SPA ou, pire, sur le bord des routes ou en forêt. La stérilisation sauve d'une vie de misère des milliers de chats et empêche également les décès de ces derniers sur les routes, ou rongés par la faim ou les maladies. Depuis que ce type de dispositif a été lancé, c'est environ 4 500 communes qui ont signé une convention avec une association comme la SPA ou 30 Millions d'Amis pour la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants. Il invite donc les élus à voter à l'unanimité ce rapport essentiel pour nos amis à 4 pattes.

Monsieur le Maire indique qu'en effet la sensibilité à ces sujets est importante et tout à fait justifiée. Ainsi, il explique qu'il a été vraiment frappé par l'écho reçu par la séquence des béliers. Il précise que la commune a consacré beaucoup de soins et de moyens, notamment la Police municipale, afin de récupérer ces béliers, les mettre à l'abri et leur trouver ensuite une utilité, et ajoute qu'à chaque fois qu'une information était faite sur ces béliers, il y avait des centaines et des centaines d'échos favorables sur les réseaux sociaux. Il explique également que, parmi les insertions et les mises en ligne sur le réseau social qu'il utilise, l'annonce la plus populaire ces derniers jours est celle concernant la disparition à 17 ans et 2 mois du chien policier Ducky à la retraite, avec 400 likes et plus de 50 commentaires. Donc, cela fait partie en effet de la sensibilité des concitoyens, ce qui est compréhensible et qu'on ne peut qu'approuver.

Le point 05 est adopté par le Conseil Municipal, à **l'unanimité** des membres présents ou représentés.

06 - Demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France concernant les crédits Politique de la Ville

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme Jihade OUKADI** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Le point 06 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés.

PERSONNEL

07 – Gratification d'une stagiaire au théâtre de Compiègne

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme Arielle FRANÇOIS** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Le point 07 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés.

AFFAIRES IMMOBILIERES

08 - Convention de servitudes avec la société ENEDIS – Parcelle cadastrée AR n° 393 - Rue Victor Schoelcher

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Marc-Antoine BREKIESZ** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Le point 08 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés.

TRAVAUX, BATIMENTS COMMUNAUX ET TRANSPORTS

09 - Lancement d'une consultation - Réfection de la toiture terrasse de l'école maternelle Charles Faroux 1

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Nicolas LEDAY** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Le point 09 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés.

10 - Lancement d'une consultation - Changement de menuiseries à l'Hôtel de ville et à l'Abbaye de Bayser

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Nicolas LEDAY** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Le point 10 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

11 - Lancement d'une consultation - Dépose de dalles de sol et réfection du revêtement de sol aux écoles élémentaires Albert Robida

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Nicolas LEDAY** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Le point 11 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN

12 - Attribution du contrat de concession de service relatif à la mise à disposition, l'installation, l'entretien et l'exploitation de mobiliers urbains – Autorisation de signer la convention

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Marc-Antoine BREKIESZ** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Mme Arielle FRANÇOIS indique qu'elle est satisfaite des 3 dernières négociations très importantes qui ont été menées, à savoir la DSP de collecte des déchets, la DSP du SMDO pour l'ouverture de la 3^{ème} ligne, et cette DSP pour le mobilier urbain. Elle précise que dans les 3 cas un travail très sérieux a été réalisé et que les marchés conclus par la municipalité sont vraiment à l'avantage de la Ville alors que ces dernières années les marchés étaient beaucoup plus chers et beaucoup plus lourds pour le budget de la Ville. Elle se félicite donc que ces 3 négociations soient bénéfiques pour la Ville, l'Agglomération, et également le Département puisque le SMDO c'est la gestion des déchets du département.

Le point 12 est adopté par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

13 - Dénomination de voies dans la ZAC du Camp des Sablons

Monsieur le Maire présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

M. Daniel LECA demande s'il est possible que **Mme Solange DUMAY**, qui est toujours très intéressée par l'évolution de la vie culturelle de la Ville, participe à ce comité de réflexion.

Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas d'objection et que **Mme Justyna DEPIERRE** peut tout à fait consulter **Mme Solange DUMAY**. Il pensait que **Mme Solange DUMAY** allait suggérer le nom du Président François MITTERRAND pour une dénomination, nom qui a souvent été proposé au cours des mandats précédents.

M. Etienne DIOT se demande si un jour la Ville de Compiègne aurait une rue au nom de M. Jacques CHIRAC car il était question de donner son nom à l'hôpital mais cela n'a pas été fait, il suggère donc d'ajouter ce nom à la liste. D'autre part, il demande s'il est possible d'avoir une rue au nom de Simone VEIL, son groupe avait d'ailleurs proposé son nom pour un pont.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y est pas opposé, que les noms proposés dans cette délibération concernent des rues assez modestes à l'intérieur d'un quartier, et que les hautes personnalités citées par **M. Etienne DIOT** ne sont pas à la mesure de ces rues. Il ajoute qu'il garde ces réflexions en tête.

M. Eric DE VALROGER se demande si la commune doit faire figurer le nom et le prénom de l'état civil ou bien le nom et le prénom de l'auteur. Il donne l'exemple de Jeanne D'ORLIAC et explique que c'était bien son état civil mais que son prénom d'auteur était Jehanne.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement le prénom sous lequel elle a été connue était bien Jehanne. Il propose donc de rectifier le rapport et d'indiquer Jehanne.

Mme Arielle FRANÇOIS explique que Jehanne D'ORLIAC avait été sollicitée pour écrire les paroles du Mystère Médiéval sur Jeanne d'Arc qui a été mis en musique par HONEGGER, mais que finalement c'est CLAUDEL qui avait écrit le texte. Elle pense donc que le prénom Jehanne était important pour elle.

Monsieur le Maire indique qu'en effet il faut être attentif à cela. Il se souvient d'ailleurs d'un problème survenu il y a de nombreuses années avec une descendante de Jules DU LAC dont le nom a été donné à la grande rue de Bellicart, lorsque les plaques avaient été posées DU LAC avait été écrit en un seul mot, et cette descendante était extrêmement mécontente et n'avait eu de cesse que les panneaux soient modifiés afin que DU LAC soit bien écrit en 2 mots. Il rappelle que Jules DU LAC était un notable qui fut président de la Caisse d'Epargne de Compiègne, laquelle avait financé le lotissement de Bellicart.

Mme Sidonie GRAND rappelle que la journée de la femme est le 8 mars et constate que, malheureusement, en France moins de 10 % des noms de rue sont des noms féminins. Or ce soir, cette délibération propose des dénominations qui sont bien plus que paritaires, elle pense qu'il faut donc le souligner et s'en féliciter.

Monsieur le Maire ajoute que, par analogie, il peut être considéré que le mot « ville » est du genre féminin.

Le point 13 est adopté par le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

14 - Rue Carnot - Tronçon Réservoirs - Clamart - Lancement des consultations et attribution des marchés - Autorisation de signature des marchés de travaux et lancement d'une consultation

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Marc-Antoine BREKIESZ** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

M. Etienne DIOT indique que cette rue Carnot n'est pas idéale pour les vélos. Ce problème a été discuté en commission de la voirie et il espère que cela va être amélioré, notamment au niveau du marquage au sol sur le nouveau tronçon car de nombreux riverains estiment que c'est dangereux.

Monsieur le Maire indique que ce sujet sera traité en commission de la voirie.

Le point 14 est adopté par le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES ET PETITE ENFANCE

15 - Convention de mise à disposition à titre individuel d'un agent de la Ville de Compiègne au Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme Sandrine DE FIGUEIREDO** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise que c'est un investissement important pour le CCAS puisqu'il faut mettre en conformité ce bâtiment en maintenant sa capacité d'accueil et en améliorant le confort. Il ajoute que le CCAS est en train de céder un bien square des Acacias et disposera de la capacité financière nécessaire pour mener ces travaux et d'autres travaux le cas échéant.

Le point 15 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

16 – Marché de fournitures scolaires – Lancement d'une consultation

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme Sophie SCHWARZ** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Le point 16 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

ACTION CULTURELLE

17 - Prolongation de l'échéance d'occupation du salon de thé dans le cloître Saint-Corneille

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme Arielle FRANÇOIS** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire indique que le début du nouveau contrat serait donc reporté à la rentrée de septembre.

Mme Arielle FRANÇOIS précise que la date est en effet au 18 septembre car il faut absolument que le salon de thé reste ouvert pendant les journées de septembre durant lesquelles des concerts auront lieu.

Le point 17 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

18 - Renouvellement de matériel technique au Théâtre Impérial – Opéra de Compiègne

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme Arielle FRANÇOIS** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

M. Nicolas LEDAY précise que les gradateurs sont à changer au Théâtre Impérial et non à l'Espace Jean Legendre.

Mme Arielle FRANÇOIS indique qu'il y a en effet une erreur sur la délibération.

M. Nicolas LEDAY rappelle qu'une opération d'urgence avait déjà été faite en 2021 au Théâtre Impérial pour la somme de 18 000 € et indique qu'il faut continuer pour terminer cette opération.

Monsieur le Maire demande à ce que le rapport soit rectifié.

Le point 18 est adopté par le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés.

SPORTS ET JEUNESSE

19 - City Stade du Clos des Roses - Convention Ville de Compiègne – Association Jeunesse Sportive de l'ARC

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Alou BAGAYOKO** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

M. Alou BAGAYOKO précise que, compte tenu qu'il est Président de l'association JSACL, il ne prendra pas part au vote.

Monsieur le Maire tient à remercier **M. Alou BAGAYOKO** car son association qu'il a convaincu de signer cette convention avec la Ville de Compiègne permet à la Ville de répondre aux conditions de financement fixées par l'ANS, ceci étant susceptible d'optimiser le plan de financement de la Ville. Il ajoute que les travaux vont pouvoir débiter très rapidement.

M. Etienne DIOT indique que ce rapport est excellent. Cependant, compte tenu qu'il s'agit d'une subvention de l'ANS, il attire l'attention de l'assemblée sur la position délicate dans laquelle la Ville met **M. Alou BAGAYOKO** car celui-ci rapporte une délibération au nom de la Ville pour une convention que son club a signée. Il pense qu'il faut donc faire attention car l'ANS est assez tatillonne et estime que **M. Alou BAGAYOKO** n'aurait pas dû rapporter cette

délibération. Il suggère de rapporter à nouveau cette délibération et de ne pas faire apparaître **M. Alou BAGAYOKO** en tant que rapporteur.

Monsieur le Maire remercie **M. Etienne DIOT** de ses conseils et indique qu'il faut en effet être attentif compte tenu de la proximité de **M. Etienne DIOT** avec la Chambre Régionale des Comptes. Il ajoute qu'il peut être considéré dans le procès-verbal que c'est **Monsieur le Maire** qui a présenté ce rapport.

M. Etienne DIOT précise que son intention est surtout de protéger **M. Alou BAGAYOKO**.

Monsieur le Maire soumet donc ce rapport au vote qu'il est censé avoir présenté.

Le point 19 est adopté par le Conseil Municipal, à **l'unanimité** des membres présents ou représentés.

ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

20 - Admission de la Communauté Creil Sud Oise au Syndicat d'Electricité de l'Oise

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme Eugénie LE QUÉRÉ** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Le point 20 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil Municipal, à **l'unanimité** des membres présents ou représentés.

21 - Appel d'offres pour la fourniture de carburants

Monsieur le Maire donne la parole à **Mme Eugénie LE QUÉRÉ** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Le point 21 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil Municipal, à **l'unanimité** des membres présents ou représentés.

22 - Marché d'entretien et d'exploitation des équipements de chauffage des bâtiments communaux – Modification n° 4

Monsieur le Maire donne la parole à **M. Nicolas LEDAY** qui présente le rapport aux membres du Conseil Municipal.

Le point 22 n'appelle aucune observation particulière. Il est adopté par le Conseil Municipal, à **l'unanimité** des membres présents ou représentés.

ADMINISTRATION GENERALE

23 - Compte-rendu des décisions du Maire

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les décisions qu'il a prises par délégation.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par **Monsieur le Maire**.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions diverses.

M. Daniel LECA indique que tout au long de ce Conseil Municipal les élus ont reçu diverses alertes sur la situation en Ukraine. Il lui semblerait symbolique que la Ville puisse hisser le drapeau ukrainien sur la façade de l'Hôtel de Ville, comme le font beaucoup de collectivités en ce moment. Il demande s'il est possible de le faire en solidarité à l'égard du peuple ukrainien et pour dénoncer l'attitude illégale et absolument abusive d'un État dirigé par un voyou.

Monsieur le Maire répond que les services municipaux vont vérifier s'ils ont un drapeau ukrainien disponible et ajoute qu'il est toutefois possible de hisser deux drapeaux de Compiègne et de considérer que l'un des deux est proche du drapeau ukrainien.

Monsieur le Maire lève la séance.

02 - Approbation des comptes de gestion du Trésorier Municipal de l'exercice 2021 - Budget Principal et Budget annexe de la ZAC du Camp de Royallieu

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 des budgets suivants :

Budget principal de la Ville
Budget annexe de la ZAC du Camp de Royallieu

Il fait observer que les résultats de ces comptes de gestion sont en tous points identiques à ceux qui ont été constatés à la clôture de l'exercice 2021 pour les comptes administratifs de ces mêmes budgets (cf. extrait compte de gestion joint).

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M. MARINI,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 15 mars 2022,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les comptes de gestion, qui correspondent aux écritures de Monsieur le Trésorier Municipal,

DONNE quitus à Monsieur le Trésorier Municipal pour les comptes de gestion de l'année 2021.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 mars 2022
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

060047

SGC COMPIEGNE MUNICIPALE

00900 COMPIEGNE

ORIGINE DU DOCUMENT : marie-olga.pivert

Exercice : 2021

Budget collectivité : 00900

A Viser : 1

Edition Provisoire : 0

Edition destinée au CDG sur chiffre étendu : 1

Date à considérer dans les messages de supervision

TRÉSOR PUBLIC

SGC COMPIEGNE MUNICIPALE

N° CODIQUE 060047

Date d'édition : 08/03/2022

IDENTIFIANT BUDGET 00900

N° de SIRET 21600158600017

**COMPIEGNE
BUDGET PRINCIPAL**

**COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2021**

PRÉSENTÉ À

La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

**M PHILIPPE RAMON
060047 SGC COMPIEGNE MUNICIPALE**

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 01/01/2021 AU 08/03/2022

N° CODIQUE 060047
 SGC COMPIEGNE MUNICIPALE
 Date d'édition : 08/03/2022

Population : 41800
 Nomenclature M14 sup egal 10000h
 Voté par Nature avec ref. fonct.
 Exercice 2021

SOMMAIRE

		PAGES
1ERE PARTIE : Situation patrimoniale		3
1 Bilan synthétique	Etat I-1	4
2 Bilan	Etat I-2	5
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3	13
4 Compte de résultat	Etat I-4	14
5 Annexe		18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5	19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire		21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1	22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2	23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3	26
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4	30
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs		44
1 Balance des comptes	Etat III-1	45
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2	93
4EME PARTIE : Page des signatures		94

SITUATION PATRIMONIALE

00900 - COMPIEGNE
BILAN SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

ACTIF NET	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	7 118,83	Dotations	36 152,95
Terrains	13 538,69	Fonds globalisés	59 602,65
Constructions	176 866,10	Réserves	121 038,33
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	115 434,11	Différences sur réalisations d'immobilisations	3 692,21
Immobilisations corporelles en cours	12 438,44	Report à nouveau	2 138,26
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	9 121,68	Résultat de l'exercice	5 128,71
Autres immobilisations corporelles	6 463,42	Subventions transférables	165,55
Total immobilisations corporelles (nettes)	333 862,43	Subventions non transférables	86 710,05
Immobilisations financières	2 852,63	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	343 833,89	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	314 628,71
Créances	4 411,42	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	35 232,09
Disponibilités	4 353,76	Fournisseurs	2 272,29
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	2 077,64
TOTAL ACTIF CIRCULANT	8 765,18	Total dettes à court terme	4 349,94
Comptes de régularisations	1 675,73	TOTAL DETTES	39 582,03
		Comptes de régularisations	64,06
TOTAL ACTIF	354 274,80	TOTAL PASSIF	354 274,80

00900 - COMPIEGNE
BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées	10 877 077,57	4 621 506,00	6 255 571,57	6 470 286,63
	Autres immobilisations incorporelles	1 603 150,45	1 094 038,25	509 112,20	492 064,23
	Immobilisations incorporelles en cours	354 142,12		354 142,12	354 142,12
	Terrains en toute propriété	13 707 750,90	169 064,43	13 538 686,47	13 526 316,55
	Constructions en toute propriété	178 977 624,56	2 287 828,06	176 689 796,50	177 035 490,17
	Construction sur sol autrui en tte prop	177 006,99	704,00	176 302,99	177 006,99
	Réseaux installations voirie rés divers	115 434 106,53		115 434 106,53	115 434 106,53
	Collections et oeuvres d'art	1 784 903,28		1 784 903,28	1 776 903,28
	Autres immobilisations corporelles	16 795 826,20	12 374 830,97	4 420 995,23	4 000 808,75
	Immobilisations corporelles en cours	12 438 436,68		12 438 436,68	6 883 081,78
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff	9 121 684,32		9 121 684,32	9 121 684,32
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	389 662,67	132 145,00	257 517,67	284 969,67
	MONTANT A REPORTER	361 661 372,27	20 680 116,71	340 981 255,56	335 556 861,02

00900 - COMPIEGNE
BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE (SUITE)	REPORT	361 661 372,27	20 680 116,71	340 981 255,56	335 556 861,02
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées	445 000,00		445 000,00	313 750,00
	Autres titres immobilisés	44 414,50		44 414,50	44 414,50
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
	Autres créances	2 363 215,11		2 363 215,11	2 363 896,36
	ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	364 514 001,88	20 680 116,71	343 833 885,17	338 278 921,88

00900 - COMPIEGNE
BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés	1 433 064,04	105 014,00	1 328 050,04	730 526,97
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	2 860 938,03		2 860 938,03	1 631 720,97
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées	97 207,06		97 207,06	244 178,65
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	125 223,48		125 223,48	303 219,79
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	4 353 758,12		4 353 758,12	4 612 608,67
	Avances de trésorerie				
	Charges constatées d'avance				
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	8 870 190,73	105 014,00	8 765 176,73	7 522 255,05

00900 - COMPIEGNE

BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARI SATION	Charges à répartir sur plusieurs exer	1 678 194,00		1 678 194,00	1 917 936,00
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser	-2 459,69		-2 459,69	24,15
	Ecarts de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	1 675 734,31		1 675 734,31	1 917 960,15
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	375 059 926,92	20 785 130,71	354 274 796,21	347 719 137,08

00900 - COMPIEGNE

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS PROPRES	Dotations	36 152 954,12	36 141 279,12
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	121 038 334,56	116 538 334,56
	Neutra amortis subv equip versees		
	Report à nouveau	2 138 257,32	1 968 300,03
	Résultat de l'exercice	5 128 711,87	4 669 957,29
	Subventions transférables	165 547,05	158 997,80
	Différences sur réalisations d'immob	3 692 207,43	3 239 064,10
	Fonds globalisés	59 602 647,52	58 006 176,71
	Subventions non transférables	86 710 048,85	84 061 232,00
	Droits de l'affectant		
	FONDS PROPRES TOTAL I	314 628 708,72	304 783 341,61

00900 - COMPIEGNE

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

00900 - COMPIEGNE

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	35 198 670,72	39 085 505,74
	Emprunts et dettes financières divers	33 421,25	42 368,22
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	2 127 917,90	2 367 863,82
	Dettes fiscales et sociales	188 305,00	3 508,28
	Dettes envers l'Etat et les collec publ	1 224 320,10	1 220 857,30
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	665 019,81	19 601,86
	Fournisseurs d'immobilisations	144 373,49	63 383,93
	Produits constatés d'avance		
	DETTES TOTAL III	39 582 028,27	42 803 089,15

00900 - COMPIEGNE

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
COMPTES DE REGULARI SATION	Recettes à classer ou à régulariser	64 059,22	132 706,32
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	64 059,22	132 706,32
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	354 274 796,21	347 719 137,08

00900 - COMPIEGNE
COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

POSTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Impôts et taxes perçus	43 293,68	42 784,12
Dotations et subventions reçues	10 781,34	10 484,52
Produits des services	4 327,63	3 272,20
Autres produits	810,09	725,43
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	59 212,73	57 266,27
Traitements, salaires, charges sociales	31 772,10	31 078,84
Achats et charges externes	14 396,51	13 764,92
Participations et interventions	3 841,57	3 391,45
Dotations aux amortissements et provisions	1 798,62	1 695,42
Autres charges	932,06	774,84
Charges courantes non financières	52 740,86	50 705,48
RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER	6 471,87	6 560,78
Produits courants financiers	0,01	
Charges courantes financières	1 121,59	1 258,12
RÉSULTAT COURANT FINANCIER	-1 121,58	-1 258,12
RÉSULTAT COURANT	5 350,30	5 302,66
Produits exceptionnels	955,44	936,41
Charges exceptionnelles	1 177,02	1 569,12
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-221,58	-632,71
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	5 128,71	4 669,96

00900 - COMPIEGNE

COMPTE DE RESULTAT 2021

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux	28 873 381,00	28 707 564,00
Autres impôts et taxes	14 420 297,16	14 076 555,90
Produits services, domaine et ventes div	4 327 631,17	3 272 198,69
Production stockée		
Production immobilisée	39 894,07	60 803,02
Reprise sur amortissements et provisions	43 521,00	
Transferts de charges		
Autres produits	726 671,86	664 627,02
Dotations de l'Etat	6 516 930,73	6 541 812,72
Subventions et participations	2 468 183,18	2 716 293,16
Autres attributions (péréquat, compensa)	1 796 224,00	1 226 410,99
TOTAL I	59 212 734,17	57 266 265,50
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	22 512 705,82	22 005 009,82
Charges sociales	9 259 395,71	9 073 830,93
Achats et charges externes	14 396 514,75	13 764 924,21
Impôts et taxes	482 399,37	449 180,23
Dotations amortissements des immob	1 798 618,40	1 675 476,54
Dot amort sur charges à répartir		

00900 - COMPIEGNE
COMPTE DE RESULTAT 2021

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Dotations aux provisions		19 947,00
Autres charges	449 660,95	325 661,06
Contingents et participations	175 153,26	257 368,33
Subventions	3 666 413,00	3 134 083,72
TOTAL II	52 740 861,26	50 705 481,84
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	6 471 872,91	6 560 783,66
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo	9,80	
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III	9,80	
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	881 843,96	1 018 377,50
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions	239 742,00	239 742,00
TOTAL IV	1 121 585,96	1 258 119,50

00900 - COMPIEGNE

COMPTE DE RESULTAT 2021

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)	-1 121 576,16	-1 258 119,50
A + B - RESULTAT COURANT	5 350 296,75	5 302 664,16
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér	157 200,18	105 704,96
Produits des cessions d'immobilisations	699 964,00	722 554,00
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat	6 145,67	
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér	92 127,03	108 151,01
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	955 436,88	936 409,97
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions	259 899,70	705 152,33
Charg excep op gestion-Autres opérations	210 995,39	141 410,51
Valeur comptable des immo cédées	246 820,67	457 452,93
Diff réalis(positives)transf à investist	459 289,00	265 101,07
Charg excep op capital-Autres opérations	17,00	
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI	1 177 021,76	1 569 116,84

ANNEXE

00900 - COMPIEGNE

OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS**Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2021**

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

00900 - COMPIEGNE

OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS**Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2021**

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

EXECUTION BUDGETAIRE

00900 - COMPIEGNE

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	23 242 022,13	61 219 829,54	84 461 851,67
Titres de recettes émis (b)	12 517 338,98	60 978 037,01	73 495 375,99
Réductions de titres (c)		396 034,86	396 034,86
Recettes nettes (d = b - c)	12 517 338,98	60 582 002,15	73 099 341,13
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	23 242 022,13	61 219 829,54	84 461 851,67
Mandats émis (f)	12 597 872,59	58 214 123,25	70 811 995,84
Annulations de mandats (g)	143 518,85	2 760 832,97	2 904 351,82
Dépenses nettes (h = f - g)	12 454 353,74	55 453 290,28	67 907 644,02
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	62 985,24	5 128 711,87	5 191 697,11
(h - d) Déficit			

00900 - COMPIEGNE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	-3 023 272,44		62 985,24		-2 960 287,20
Fonctionnement	6 638 257,32	4 500 000,00	5 128 711,87		7 266 969,19
TOTAL I	3 614 984,88	4 500 000,00	5 191 697,11		4 306 681,99
II - Budgets des services à caractère administratif					
00907-ZAC DE ROYALLIEU COMPIEG					
Investissement	-282 166,82		84 263,98		-197 902,84
Fonctionnement			-0,07		-0,07
Sous-Total	-282 166,82		84 263,91		-197 902,91
TOTAL II	-282 166,82		84 263,91		-197 902,91
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	3 332 818,06	4 500 000,00	5 275 961,02		4 108 779,08

00900 - COMPIEGNE

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif	Décision modificative	Total Prévisions
		1	2	3 = 1 + 2
10	Dotations fonds divers et réserves	50 000,00		50 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 882 000,00		4 882 000,00
20	Immobilisations incorporelles	685 803,80	-23 600,00	662 203,80
204	Subventions d'équipement versées	833 651,00	-383 344,00	450 307,00
21	Immobilisations corporelles	1 909 528,78	602 787,91	2 512 316,69
23	Immobilisations en cours	10 963 036,12	172 527,41	11 135 563,53
26	Participations et créances rattachées à	131 250,00		131 250,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	19 455 269,70	368 371,32	19 823 641,02
454101	Opération pour compte tiers n° 454101	7 000,00		7 000,00
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIE	7 000,00		7 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	19 462 269,70	368 371,32	19 830 641,02
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	60 351,00	6 145,67	66 496,67
041	Opérations patrimoniales	321 612,00		321 612,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	381 963,00	6 145,67	388 108,67
001	Solde d'exécution de la section d'invest	3 023 272,44		3 023 272,44
TOTAL GENERAL		22 867 505,14	374 516,99	23 242 022,13

00900 - COMPIEGNE

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions	Émissions	Annulations	DEPENSES nettes	Solde prévisions / réalisations
	1	2	3	4=2-3	5=1-4
10	50 000,00				50 000,00
16	4 882 000,00	4 838 448,71		4 838 448,71	43 551,29
20	662 203,80	144 646,81		144 646,81	517 556,99
204	450 307,00	381 259,94		381 259,94	69 047,06
21	2 512 316,69	1 376 896,96		1 376 896,96	1 135 419,73
23	11 135 563,53	5 658 979,68	143 518,85	5 515 460,83	5 620 102,70
26	131 250,00	131 250,00		131 250,00	
SOUS-TOTAL	19 823 641,02	12 531 482,10	143 518,85	12 387 963,25	7 435 677,77
454101	7 000,00				7 000,00
SOUS-TOTAL	7 000,00				7 000,00
TOTAL	19 830 641,02	12 531 482,10	143 518,85	12 387 963,25	7 442 677,77
040	66 496,67	66 390,49		66 390,49	106,18
041	321 612,00				321 612,00
TOTAL	388 108,67	66 390,49		66 390,49	321 718,18
001	3 023 272,44				3 023 272,44
TOTAL GENERAL	23 242 022,13	12 597 872,59	143 518,85	12 454 353,74	10 787 668,39

00900 - COMPIEGNE

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif	Décision modificative	Total Prévisions
		1	2	3 = 1 + 2
10	Dotations fonds divers et réserves	5 930 000,00		5 930 000,00
13	Subventions d'investissement	6 307 497,31	184 576,99	6 492 074,30
16	Emprunts et dettes assimilées	3 252 000,00	231 900,33	3 483 900,33
27	Autres immobilisations financières			
024	Produits de cessions (recettes)	839 532,00	-699 964,00	139 568,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	16 329 029,31	-283 486,68	16 045 542,63
454201	Opération pour compte tiers n° 454201	7 000,00		7 000,00
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIE	7 000,00		7 000,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	16 336 029,31	-283 486,68	16 052 542,63
021	Virement de la section de fonctionnement	4 178 121,83	-55 859,00	4 122 262,83
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	2 031 742,00	713 862,67	2 745 604,67
041	Opérations patrimoniales	321 612,00		321 612,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	6 531 475,83	658 003,67	7 189 479,50
TOTAL GENERAL		22 867 505,14	374 516,99	23 242 022,13

00900 - COMPIEGNE

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions	Émissions	Annulations	RECETTES nettes	Solde prévisions / réalisations
	1	2	3	4=2-3	5=1-4
10	5 930 000,00	6 096 470,81		6 096 470,81	-166 470,81
13	6 492 074,30	2 675 716,85		2 675 716,85	3 816 357,45
16	3 483 900,33	1 000 000,00		1 000 000,00	2 483 900,33
27		681,25		681,25	-681,25
024	139 568,00				139 568,00
SOUS-TOTAL	16 045 542,63	9 772 868,91		9 772 868,91	6 272 673,72
454201	7 000,00				7 000,00
SOUS-TOTAL	7 000,00				7 000,00
TOTAL	16 052 542,63	9 772 868,91		9 772 868,91	6 279 673,72
021	4 122 262,83				4 122 262,83
040	2 745 604,67	2 744 470,07		2 744 470,07	1 134,60
041	321 612,00				321 612,00
TOTAL	7 189 479,50	2 744 470,07		2 744 470,07	4 445 009,43
TOTAL GENERAL	23 242 022,13	12 517 338,98		12 517 338,98	10 724 683,15

00900 - COMPIEGNE

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif	Décision modificative	Total Prévisions
		1	2	3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	14 361 625,00	-95 633,25	14 265 991,75
012	Charges de personnel et frais assimilés	34 167 083,92	-10 000,00	34 157 083,92
014	Atténuations de produits	28 500,00	8 380,00	36 880,00
65	Autres charges de gestion courante	4 440 308,26	-22 253,00	4 418 055,26
66	Charges financières	917 500,00		917 500,00
67	Charges exceptionnelles	547 861,31	8 589,80	556 451,11
68	Dotations aux Amortissements et aux prov	15 000,00	-15 000,00	
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	54 477 878,49	-125 916,45	54 351 962,04
023	Virement à la section d'investissement (4 178 121,83	-55 859,00	4 122 262,83
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	2 031 742,00	713 862,67	2 745 604,67
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	6 209 863,83	658 003,67	6 867 867,50
TOTAL GENERAL		60 687 742,32	532 087,22	61 219 829,54

00900 - COMPIEGNE

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions	Émissions	Annulations	DEPENSES nettes	Solde prévisions / réalisations
	1	2	3	4=2-3	5=1-4
011	14 265 991,75	15 420 271,60	2 333 647,25	13 086 624,35	1 179 367,40
012	34 157 083,92	33 955 510,20	14 177,60	33 941 332,60	215 751,32
014	36 880,00	36 880,00		36 880,00	
65	4 418 055,26	4 297 829,30	6 602,09	4 291 227,21	126 828,05
66	917 500,00	1 277 443,59	395 599,63	881 843,96	35 656,04
67	556 451,11	481 718,49	10 806,40	470 912,09	85 539,02
68					
TOTAL	54 351 962,04	55 469 653,18	2 760 832,97	52 708 820,21	1 643 141,83
023	4 122 262,83				4 122 262,83
042	2 745 604,67	2 744 470,07		2 744 470,07	1 134,60
TOTAL	6 867 867,50	2 744 470,07		2 744 470,07	4 123 397,43
TOTAL GENERAL	61 219 829,54	58 214 123,25	2 760 832,97	55 453 290,28	5 766 539,26

00900 - COMPIEGNE

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif	Décision modificative	Total Prévisions
		1	2	3 = 1 + 2
013	Atténuations de charges	259 500,00		259 500,00
70	Produits des services, du domaine et ven	4 468 385,50	-278 506,20	4 189 879,30
73	Impôts et taxes	43 861 312,00	-1 456 929,00	42 404 383,00
74	Dotations et participations	9 236 563,50	1 527 669,75	10 764 233,25
75	Autres produits de gestion courante	593 363,00	-9 778,00	583 585,00
76	Produits financiers	10,00		10,00
77	Produits exceptionnels	70 000,00	699 964,00	769 964,00
78	Reprises sur amortissements et provision		43 521,00	43 521,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	58 489 134,00	525 941,55	59 015 075,55
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	60 351,00	6 145,67	66 496,67
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	60 351,00	6 145,67	66 496,67
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 138 257,32		2 138 257,32
TOTAL GENERAL		60 687 742,32	532 087,22	61 219 829,54

00900 - COMPIEGNE

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions	Émissions	Annulations	RECETTES nettes	Solde prévisions / réalisations
	1	2	3	4=2-3	5=1-4
013	259 500,00	376 941,30		376 941,30	-117 441,30
70	4 189 879,30	4 456 254,93	128 623,76	4 327 631,17	-137 751,87
73	42 404 383,00	43 330 558,16		43 330 558,16	-926 175,16
74	10 764 233,25	10 888 099,58	106 761,67	10 781 337,91	-17 104,66
75	583 585,00	727 101,86	430,00	726 671,86	-143 086,86
76	10,00	9,80		9,80	0,20
77	769 964,00	1 089 159,89	160 219,43	928 940,46	-158 976,46
78	43 521,00	43 521,00		43 521,00	
TOTAL	59 015 075,55	60 911 646,52	396 034,86	60 515 611,66	-1 500 536,11
042	66 496,67	66 390,49		66 390,49	106,18
TOTAL	66 496,67	66 390,49		66 390,49	106,18
002	2 138 257,32				2 138 257,32
TOTAL GENERAL	61 219 829,54	60 978 037,01	396 034,86	60 582 002,15	637 827,39

00900 COMPIEGNE
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
1641	Emprunts en euros	4 829 501,74		4 829 501,74
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 546,97		1 546,97
16818	Autres emprunts - autres prêteurs	7 400,00		7 400,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	4 838 448,71		4 838 448,71
2031	Frais d'études	98 604,00		98 604,00
2033	Frais d'insertion	864,00		864,00
2051	Concessions et droits similaires	45 178,81		45 178,81
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	144 646,81		144 646,81
2041512	Bâtiments et installations	350 306,54		350 306,54
20421	Biens mobiliers, matériel et études	30 000,00		30 000,00
20422	Bâtiments et installations	953,40		953,40
SOUS-TOTAL CHAPITRE 204	Subventions d'équipement versées	381 259,94		381 259,94
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	35 199,62		35 199,62
21578	Autre matériel et outillage de voirie	157 683,54		157 683,54
2158	Autres installations matériel et outilla	43 205,92		43 205,92
2161	Oeuvres et objets d'art	5 000,00		5 000,00
2168	Autres collections et oeuvres d'art	3 000,00		3 000,00
2182	Matériel de transport	238 202,09		238 202,09
2183	Matériel de bureau et matériel informati	198 906,32		198 906,32
2184	Mobilier	109 116,07		109 116,07
2188	Autres immobilisations corporelles	586 583,40		586 583,40
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	1 376 896,96		1 376 896,96
2312	Agencements et aménagements de terrains	127 749,19		127 749,19
2313	Constructions	3 240 935,14	143 518,85	3 097 416,29

00900 COMPIEGNE
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
2315	Installations matériels et outillage tec	2 239 131,75		2 239 131,75
2316	Restauration des collections et oeuvres	26 851,60		26 851,60
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mi	24 312,00		24 312,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	5 658 979,68	143 518,85	5 515 460,83
261	Titres de participation	131 250,00		131 250,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 26	Participations et créances rattachées à	131 250,00		131 250,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	12 531 482,10	143 518,85	12 387 963,25
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	12 531 482,10	143 518,85	12 387 963,25
13911	Subventions d'équipement transférées au	14 604,75		14 604,75
139151	Subventions d'équipement transférées au	851,00		851,00
13916	Subventions d'équipement transférées au	214,00		214,00
13918	Subventions d'équipement transférées au	4 681,00		4 681,00
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	6 145,67		6 145,67
2313	Constructions	39 894,07		39 894,07
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	66 390,49		66 390,49
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	66 390,49		66 390,49
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	12 597 872,59	143 518,85	12 454 353,74

00900 COMPIEGNE
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (1 167 579,10		1 167 579,10
10226	Taxe d'aménagement	428 891,71		428 891,71
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	4 500 000,00		4 500 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	6 096 470,81		6 096 470,81
1311	Subventions d'équipement transférables E	6 900,00		6 900,00
1313	Subventions d'équipement transférables -	20 000,00		20 000,00
1321	Etat et Etablissements Nationaux	69 620,00		69 620,00
1322	Région	273 385,60		273 385,60
1323	Département	576 455,03		576 455,03
13251	GFP de rattachement	743 651,33		743 651,33
1327	Budget communautaire et fonds structurel	541 204,25		541 204,25
1328	Autres	98 251,45		98 251,45
1342	Fonds affectés à l'équipement non transf	216 694,00		216 694,00
1347	Dotation de soutien à l'investissement I	129 555,19		129 555,19
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	2 675 716,85		2 675 716,85
1641	Emprunts en euros	1 000 000,00		1 000 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00		1 000 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	681,25		681,25
SOUS-TOTAL CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières	681,25		681,25
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	9 772 868,91		9 772 868,91
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	9 772 868,91		9 772 868,91
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	459 289,00		459 289,00
2118	Autres terrains	10 950,00		10 950,00
21318	Autres bâtiments publics	235 145,67		235 145,67

00900 COMPIEGNE
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
2182	Matériel de transport	725,00		725,00
28031	Amortissements frais d'études	83 546,97		83 546,97
2804111	Biens mobiliers, matériel et études	1 453,00		1 453,00
2804132	Bâtiments et installations	164 103,00		164 103,00
28041512	Bâtiments et installations	305 215,00		305 215,00
2804172	Bâtiments et installations	16 266,00		16 266,00
280422	Bâtiments et installations	23 853,00		23 853,00
2804412	Bâtiments et installations	85 085,00		85 085,00
28051	Concessions et droits similaires	44 051,87		44 051,87
28121	Amortissements plantations d'arbres et d	22 597,70		22 597,70
28128	Amortissements autres agencements et amé	232,00		232,00
28132	Immeubles de rapport	110 548,00		110 548,00
28141	Bâtiments publics	704,00		704,00
281578	Amortissements autre matériel et outilla	91 539,10		91 539,10
28158	Autres installations matériel et outilla	77 833,30		77 833,30
281788	Amortissements autres	27 452,00		27 452,00
28182	Matériel de transport	196 582,50		196 582,50
28183	Matériel de bureau et matériel informati	138 981,70		138 981,70
28184	Mobilier	79 462,44		79 462,44
28188	Amortissements autres immobilisations co	329 111,82		329 111,82
4817	Pénalités de renégociation de la dette	239 742,00		239 742,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	2 744 470,07		2 744 470,07
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 744 470,07		2 744 470,07
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	12 517 338,98		12 517 338,98

00900 COMPIEGNE
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
6042	Achats de prestations de services - autr	893 901,76	54 689,33	839 212,43
60611	Achats non stockés de fournitures non st	685 637,16	204 624,50	481 012,66
60612	Achats non stockés de fournitures non st	1 808 043,62	295 288,38	1 512 755,24
60613	Achats non stockés de fournitures non st	2 096 022,95	638 449,81	1 457 573,14
60621	Achats non stockés de combustibles	1 541,60		1 541,60
60622	Achats non stockés de carburants	271 060,44	19 174,71	251 885,73
60623	Achats non stockés d'alimentation	238 705,11	25 088,89	213 616,22
60628	Achats d'autres fournitures non stockées	194 862,18	13 464,65	181 397,53
60631	Achats non stockés de fournitures d'entr	109 211,56	3 073,35	106 138,21
60632	Achats non stockés de fournitures de pet	254 285,23	13 313,49	240 971,74
60633	Achats non stockés de fournitures de voi	147 972,99	31 279,32	116 693,67
60636	Achats non stockés de vêtements de trava	88 037,23	9 701,51	78 335,72
6064	Achats non stockés de fournitures admini	37 714,68		37 714,68
6065	Achats non stockés de livres disques cas	105 218,16	7 921,66	97 296,50
6067	Achats non stockés de fournitures scolai	132 338,24	4 384,45	127 953,79
6068	Achats non stockés d'autres matières et	761 456,86	64 481,80	696 975,06
611	Contrats prestations de services	345 969,98	104 803,54	241 166,44
6132	Services extérieurs - locations immobili	188 129,61	356,14	187 773,47
6135	Services extérieurs - locations mobilièr	344 430,21	28 585,96	315 844,25
614	Services extérieurs - charges locatives	244 283,40	26 184,49	218 098,91
61521	Services extérieurs - entretien et répar	974 295,37	70 213,50	904 081,87
615221	Bâtiments publics	281 007,52	62 752,77	218 254,75
615228	Autres bâtiments	3 343,22		3 343,22
615231	Voieries	404 706,62	32 455,69	372 250,93

00900 COMPIEGNE
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
615232	Réseaux	204 031,20	88 724,44	115 306,76
61551	Services extérieurs - entretien et répar	104 522,71	22 159,28	82 363,43
61558	Services extérieurs - entretien et répar	234 216,89	79 725,56	154 491,33
6156	Services extérieurs - maintenance	953 102,37	96 996,86	856 105,51
6161	Multirisques	370 155,81		370 155,81
617	Services extérieurs - études et recherch	105 376,62	40 050,62	65 326,00
6182	Services extérieurs - divers - documenta	16 239,53	937,00	15 302,53
6184	Services extérieurs - divers - versement	135 983,35	25 704,90	110 278,45
6188	Services extérieurs - autres frais diver	785 262,81	107 600,72	677 662,09
6225	Indemnités au comptable et aux régisseur	45,73		45,73
6226	Rémunération d'intermédiaires et honorai	91 232,63	3 400,00	87 832,63
6227	Rémunération d'intermédiaires et honorai	45 268,71	5 550,00	39 718,71
6228	Rémunération d'intermédiaires et honorai	16 532,53	12 381,44	4 151,09
6231	Publicité publications relations publicu	15 993,36	2 022,96	13 970,40
6232	Publicité publications relations publicu	415 589,85	75 518,80	340 071,05
6236	Publicité publications relations publicu	14 643,40	1 454,00	13 189,40
6237	Publicité publications relations publicu	94 972,25		94 972,25
6238	Publicité publications relations publicu	78 836,90	4 239,60	74 597,30
6247	Transports - transports collectifs	174 588,98	22 017,64	152 571,34
6248	Transports - divers	7 769,45	3 139,93	4 629,52
6251	Déplacements missions et réceptions - vo	18 528,11	684,60	17 843,51
6256	Déplacements missions et réceptions - mi	562,36		562,36
6257	Déplacements missions et réceptions - ré	46 058,43	2 830,90	43 227,53
6261	Frais d'affranchissement	103 910,01	5 622,28	98 287,73

00900 COMPIEGNE
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
6262	Frais de télécommunications	227 650,13	16 171,52	211 478,61
627	Autres services extérieurs - services ba	8 716,18	1,12	8 715,06
6281	Autres services extérieurs - concours di	63 180,29		63 180,29
6282	Autres services extérieurs - frais gardi	24 722,14	1 134,90	23 587,24
6283	Autres services extérieurs - frais de ne	68 143,71	5 112,24	63 031,47
62876	Remboursements de frais au fgp de rattac	224 090,40		224 090,40
63512	Impôts directs - taxes foncières	154 020,00		154 020,00
63513	Impôts directs - autres impôts locaux	1 985,00	178,00	1 807,00
6353	Impôts indirects	948,00		948,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	205,76		205,76
637	Autres impôts taxes et versements assimi	1 010,30		1 010,30
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	15 420 271,60	2 333 647,25	13 086 624,35
6216	Personnel affecté par le GFP de rattache	1 467 881,46		1 467 881,46
6331	Versement mobilité	168 672,38		168 672,38
6336	Cotisation au centre national et au cent	155 735,93		155 735,93
64111	Personnel titulaire - rémunération princ	13 592 128,85	9 185,18	13 582 943,67
64112	Personnel titulaire - nbi supplément fam	468 964,70		468 964,70
64118	Personnel titulaire - autres indemnités	2 045 400,75		2 045 400,75
64131	Personnel non titulaire - rémunération	6 485 544,71		6 485 544,71
64138	Autres indemnités	4 861,89		4 861,89
64168	Autres emplois d'insertion	182 540,18	1 749,52	180 790,66
6417	Personnel non titulaire - rémunération d	89 528,00		89 528,00
6451	Charges sécurité sociale et prévoyance c	4 023 902,19		4 023 902,19
6453	Cotisations aux caisses de retraites	4 350 627,69		4 350 627,69

00900 COMPIEGNE
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
6455	Charges securite sociale & prevoyance-Co	333 896,74	3 242,90	330 653,84
6458	Charges securite sociale et prevoyance c	58 298,17		58 298,17
64731	Autres charges sociales allocations chô	461 238,16		461 238,16
6475	Autres charges sociales - médecine du tr	66 288,40		66 288,40
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	33 955 510,20	14 177,60	33 941 332,60
7391172	Dégrèvement de taxe habitation sur les l	28 698,00		28 698,00
7391178	Autres restitutions au titre de dégrèvem	8 182,00		8 182,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 014	Atténuations de produits	36 880,00		36 880,00
6531	Indemnités des maires adjoints et consei	287 364,31		287 364,31
6533	Cotisations de retraite des maires adjoi	22 564,07		22 564,07
6534	Cotisations de sécurité sociale des mair	24 857,42		24 857,42
6535	Frais de formation des maires adjoints e	6 900,00		6 900,00
65372	Cotisations au fonds de financement de l	686,27		686,27
6541	Créances admises en non-valeur	35 284,73	47,10	35 237,63
6542	Créances éteintes	56 088,49	150,99	55 937,50
65548	Autres contributions	175 153,26		175 153,26
65732	Subventions de fonctionnement aux organi	20 045,00		20 045,00
657362	Centre communal d'actions sociales (CCAS	320 000,00		320 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associ	3 332 772,00	6 404,00	3 326 368,00
65888	Autres	16 113,75		16 113,75
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	4 297 829,30	6 602,09	4 291 227,21
66111	Intérêts réglés à l'écheance	935 392,52		935 392,52
66112	Intérêts - rattachement des icne	338 266,35	395 599,63	-57 333,28
6615	Charges d'intérêts des comptes courants	284,72		284,72

00900 COMPIEGNE
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
6688	Autres	3 500,00		3 500,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	1 277 443,59	395 599,63	881 843,96
6713	Charges exceptionnelles secours et dots	123 250,00		123 250,00
6714	Charges exceptionnelles bourses et prix	10 223,23	806,40	9 416,83
6718	Charges exceptionnelles - autres charges	42 178,36		42 178,36
673	Charges exceptionnelles - titres annulés	36 150,20		36 150,20
67441	Aux budgets annexes et aux régies dotées	131 000,00		131 000,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	138 899,70	10 000,00	128 899,70
678	Autres charges exceptionnelles	17,00		17,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	481 718,49	10 806,40	470 912,09
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	55 469 653,18	2 760 832,97	52 708 820,21
675	Charges exceptionnelles - valeurs compta	246 820,67		246 820,67
6761	Différences sur réalisations (positives)	459 289,00		459 289,00
6811	Dotations aux Amortissements immobilisat	1 798 618,40		1 798 618,40
6862	Dotations aux Amortissements des charge	239 742,00		239 742,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	2 744 470,07		2 744 470,07
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	2 744 470,07		2 744 470,07
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	58 214 123,25	2 760 832,97	55 453 290,28

00900 COMPIEGNE
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
6419	Remboursements sur rémunérations du pers	345 328,56		345 328,56
6459	Remboursement sur charges de sécurité so	31 612,74		31 612,74
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	376 941,30		376 941,30
7018	Autres ventes de produits finis	20 760,45		20 760,45
70311	Utilisation du domaine - concession dans	78 945,32		78 945,32
70321	Utilisation du domaine - droits stationn	196 904,97	1 757,80	195 147,17
70323	Utilisation domaine - redevance d'occupa	327 673,53	90 000,00	237 673,53
70328	Utilisation du domaine - autres droits d	177,03		177,03
70383	Redevance de stationnement	388 428,25		388 428,25
70384	Forfait de post-stationnement	269 533,67	20,00	269 513,67
70388	Utilisation du domaine - autres redevanc	100 186,13	3 350,36	96 835,77
7062	Prestation services redevances et droits	167 731,00	4,00	167 727,00
70631	Redevances et droits des services à cara	236 487,09		236 487,09
70632	Redevances et droits des services à cara	172 161,49		172 161,49
7066	Prestation services - redevances et droi	361 426,58	52,20	361 374,38
7067	Prestations services - redevances et dro	977 668,39	1 979,76	975 688,63
70688	Prestations de services autres prestatio	20 917,27		20 917,27
7078	Ventes d'autres marchandises	14 440,00		14 440,00
7083	Autres produits-locations diverses (autr	1 287,50		1 287,50
70846	Mise à disposition de personnel facturée	123 257,65		123 257,65
70848	Mise à disposition de personnel facturée	339 614,11	10 796,06	328 818,05
70873	Autres produits - remboursement de frais	261 349,29	20 663,58	240 685,71
70876	Autres produits remboursement frais par	337 615,21		337 615,21
7088	Autres produits d'activités annexes (abo	59 690,00		59 690,00

00900 COMPIEGNE
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ven	4 456 254,93	128 623,76	4 327 631,17
73111	Impôts directs locaux	28 793 461,00		28 793 461,00
7318	Impôts locaux - autres impôts locaux ou	116 800,00		116 800,00
73211	Attribution de compensation	10 409 627,00		10 409 627,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	873 033,82		873 033,82
73221	FNGIR	23 364,00		23 364,00
7336	Taxes services publics et domaine - droi	94 503,00		94 503,00
7351	Taxe sur la consommation finale d'électr	714 807,21		714 807,21
7364	Prélèvement sur les produits des jeux	165 377,14		165 377,14
7368	Taxes locale sur la publicité extérieure	28 087,24		28 087,24
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutatio	2 111 497,75		2 111 497,75
SOUS-TOTAL CHAPITRE 73	Impots et taxes	43 330 558,16		43 330 558,16
7411	Dotation globale fonctionnement (DGF) do	3 529 730,00		3 529 730,00
74123	Dotation globale fonctionnement (DGF) de	2 682 737,00		2 682 737,00
74127	Dotation nationale de péréquation	143 989,00		143 989,00
744	FCTVA	81 919,73		81 919,73
745	Dotation spéciale au titre des institute	2 808,00		2 808,00
7461	D.G.D	167 179,00	91 432,00	75 747,00
74718	Autres participations de l'Etat	653 164,72	5 699,67	647 465,05
7473	Participations - Départements	26 117,50	9 630,00	16 487,50
74748	Participations des autres Communes	19 735,00		19 735,00
74751	Participations - GFP de rattachement	5 000,00		5 000,00
7478	Participations - autres organismes	1 779 495,63		1 779 495,63
7482	Compensation pour perte de taxe addition	3 726,00		3 726,00

00900 COMPIEGNE
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
74834	Etat compensation au titre des exonérati	1 748 109,00		1 748 109,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	32 840,00		32 840,00
7488	Autres attributions et participations	11 549,00		11 549,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	10 888 099,58	106 761,67	10 781 337,91
752	Autres produits de gestion courante - re	495 899,44	220,00	495 679,44
757	Autres produits de la gestion courante -	71 739,39		71 739,39
7588	Autres produits divers de gestion couran	159 463,03	210,00	159 253,03
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	727 101,86	430,00	726 671,86
761	Produits financiers-produits des partici	9,80		9,80
SOUS-TOTAL CHAPITRE 76	Produits financiers	9,80		9,80
7711	Produits exceptionnels sur opérations ge	3 000,00		3 000,00
7713	Produits exceptionnels sur opérations ge	6 990,00		6 990,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérat	38 632,27		38 632,27
773	Produits exceptionnels mandats annulés (108 577,91		108 577,91
775	Produits exceptionnels - produits des ce	699 964,00		699 964,00
7788	Produits exceptionnels divers	231 995,71	160 219,43	71 776,28
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	1 089 159,89	160 219,43	928 940,46
7817	Reprises sur provisions pour dépréciatio	43 521,00		43 521,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 78	Reprises sur amortissements et provision	43 521,00		43 521,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	60 911 646,52	396 034,86	60 515 611,66
722	Immobilisations corporelles	39 894,07		39 894,07
7761	Différences sur réalisations (négatives)	6 145,67		6 145,67
777	Quote-part des subventions d'investissem	20 350,75		20 350,75
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	66 390,49		66 390,49

00900 COMPIEGNE
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	66 390,49		66 390,49
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	60 978 037,01	396 034,86	60 582 002,15

COMPTABILITE

DES DENIERS ET VALEURS

00900 - COMPIEGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		35 828 499,92	480,00	12 155,00			480,00	35 840 654,92		35 840 174,92
10222	FCTVA		51 274 358,01			1 167 579,10			52 441 937,11		52 441 937,11
10223	TLE		3 938 152,58						3 938 152,58		3 938 152,58
10226	Taxe d'aménagement		2 703 907,69			428 891,71			3 132 799,40		3 132 799,40
10228	Autres fonds d'investissement		89 758,43						89 758,43		89 758,43
	Sous Total compte 1022		58 006 176,71			1 596 470,81			59 602 647,52		59 602 647,52
10251	Dons et legs en capital		312 779,20						312 779,20		312 779,20
	Sous Total compte 1025		312 779,20						312 779,20		312 779,20
	Sous Total compte 102		94 147 455,83	480,00	12 155,00	1 596 470,81		480,00	95 756 081,64		95 755 601,64
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		116 834 561,38			4 500 000,00			121 334 561,38		121 334 561,38
1069	Rep 97 excdt capit -neutr charg sur prod	296 226,82						296 226,82		296 226,82	
	Sous Total compte 106	296 226,82	116 834 561,38			4 500 000,00		296 226,82	121 334 561,38		121 038 334,56
	Sous Total compte 10	296 226,82	210 982 017,21	480,00	12 155,00	6 096 470,81		296 706,82	217 090 643,02		216 793 936,20

00900 - COMPIEGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
110	Report à nouveau solde créditeur		1 968 300,03	4 500 000,00	4 669 957,29			4 500 000,00	6 638 257,32		2 138 257,32
	Sous Total compte 11		1 968 300,03	4 500 000,00	4 669 957,29			4 500 000,00	6 638 257,32		2 138 257,32
12	Résultat exercice excéd déficit		4 669 957,29	4 669 957,29				4 669 957,29	4 669 957,29		0,00
	Sous Total compte 12		4 669 957,29	4 669 957,29				4 669 957,29	4 669 957,29		0,00
1311	Subv équipt transf - Etat et EPN		159 587,10	90 917,75		6 900,00		90 917,75	166 487,10		75 569,35
1313	Subv équipt transf - Dépt		38 360,00			20 000,00			58 360,00		58 360,00
13151	Subv équipt transf GFP rattachement		12 779,40						12 779,40		12 779,40
	Sous Total compte 1315		12 779,40						12 779,40		12 779,40
1316	Subv équipt transf - autres EPL		3 864,00						3 864,00		3 864,00
1318	Subv équipt transf - autres subv		67 302,30						67 302,30		67 302,30
	Sous Total compte 131		281 892,80	90 917,75		26 900,00		90 917,75	308 792,80		217 875,05
1321	Etat et EPN		44 138 605,31			69 620,00			44 208 225,31		44 208 225,31
1322	Région		10 021 043,95			273 385,60			10 294 429,55		10 294 429,55

00900 - COMPIEGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1323	Dépt		10 202 254,03				576 455,03		10 778 709,06		10 778 709,06
13241	Communes membres du GFP		100 000,00						100 000,00		100 000,00
	Sous Total compte 1324		100 000,00						100 000,00		100 000,00
13251	GFP de rattachement		4 533 616,59				743 651,33		5 277 267,92		5 277 267,92
	Sous Total compte 1325		4 533 616,59				743 651,33		5 277 267,92		5 277 267,92
1326	Autres EPL		413 287,40						413 287,40		413 287,40
1327	Budget communautaire fonds structurels		240 754,67				541 204,25		781 958,92		781 958,92
1328	Autres		5 679 802,87				98 251,45		5 778 054,32		5 778 054,32
	Sous Total compte 132		75 329 364,82				2 302 567,66		77 631 932,48		77 631 932,48
1342	Fds afftés équipt non transf amendes pol		6 811 718,88				216 694,00		7 028 412,88		7 028 412,88
1345	Fds afftés non transf part non réal aire		288 616,83						288 616,83		288 616,83
1347	Dotation de soutien à l'investissement I		403 184,61				129 555,19		532 739,80		532 739,80
	Sous Total compte 134		7 503 520,32				346 249,19		7 849 769,51		7 849 769,51

00900 - COMPIEGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1385	Groupements de collectivités et col à sp		1 141 548,39						1 141 548,39		1 141 548,39
1388	Autres subv invest non transf autres		86 798,47						86 798,47		86 798,47
	Sous Total compte 138		1 228 346,86						1 228 346,86		1 228 346,86
13911	Subv équipt transf - Etat EPN	96 592,00		90 917,75		14 604,75		111 196,75	90 917,75	20 279,00	
139151	Subv équipt transf - GFP de rattach	5 373,00				851,00		6 224,00		6 224,00	
	Sous Total compte 13915	5 373,00				851,00		6 224,00		6 224,00	
13916	Subv équipt transf - autres EPL	214,00				214,00		428,00		428,00	
13918	Subv équipt transf autres	20 716,00				4 681,00		25 397,00		25 397,00	
	Sous Total compte 1391	122 895,00		90 917,75		20 350,75		143 245,75	90 917,75	52 328,00	
	Sous Total compte 139	122 895,00		90 917,75		20 350,75		143 245,75	90 917,75	52 328,00	
	Sous Total compte 13	122 895,00	84 343 124,80	90 917,75	90 917,75	20 350,75	2 675 716,85	234 163,50	87 109 759,40		86 875 595,90
1641	Emprunts en euros		38 689 906,11			4 829 501,74	1 000 000,00	4 829 501,74	39 689 906,11		34 860 404,37
	Sous Total compte 164		38 689 906,11			4 829 501,74	1 000 000,00	4 829 501,74	39 689 906,11		34 860 404,37

00900 - COMPIEGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
165	Dép et caution reçus		5 168,22			1 546,97		1 546,97	5 168,22		3 621,25
16818	Autres empts - autres prêteurs		22 200,00			7 400,00		7 400,00	22 200,00		14 800,00
	Sous Total compte 1681		22 200,00			7 400,00		7 400,00	22 200,00		14 800,00
16878	Autres dettes - autres orga et particul		15 000,00						15 000,00		15 000,00
	Sous Total compte 1687		15 000,00						15 000,00		15 000,00
16884	Ints courus sur emprunts éts financiers		395 599,63	395 599,63	338 266,35			395 599,63	733 865,98		338 266,35
	Sous Total compte 1688		395 599,63	395 599,63	338 266,35			395 599,63	733 865,98		338 266,35
	Sous Total compte 168		432 799,63	395 599,63	338 266,35	7 400,00		402 999,63	771 065,98		368 066,35
	Sous Total compte 16		39 127 873,96	395 599,63	338 266,35	4 838 448,71	1 000 000,00	5 234 048,34	40 466 140,31		35 232 091,97
192	Plus ou moins-values cessions immo		3 350 234,23			6 145,67	459 289,00	6 145,67	3 809 523,23		3 803 377,56
193	Autres neutralisations et régularisation	111 170,13						111 170,13		111 170,13	
	Sous Total compte 19	111 170,13	3 350 234,23			6 145,67	459 289,00	117 315,80	3 809 523,23		3 692 207,43
	Total classe 1	530 291,95	344 441 507,52	9 656 954,67	5 111 296,39	4 864 945,13	10 231 476,66	15 052 191,75	359 784 280,57	459 724,95	345 191 813,77

00900 - COMPIEGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2031	Frais d'études	701 235,95			279 884,97	98 604,00		799 839,95	279 884,97	519 954,98	
2033	Frais d'insertion					864,00		864,00		864,00	
	Sous Total compte 203	701 235,95			279 884,97	99 468,00		800 703,95	279 884,97	520 818,98	
204111	Biens mobiliers, matériel et études	21 800,21						21 800,21		21 800,21	
	Sous Total compte 20411	21 800,21						21 800,21		21 800,21	
204132	Bâtiments et installations	2 461 475,83						2 461 475,83		2 461 475,83	
	Sous Total compte 20413	2 461 475,83						2 461 475,83		2 461 475,83	
2041512	Bâtiments et installations	6 104 406,86				350 306,54		6 454 713,40		6 454 713,40	
	Sous Total compte 204151	6 104 406,86				350 306,54		6 454 713,40		6 454 713,40	
	Sous Total compte 20415	6 104 406,86				350 306,54		6 454 713,40		6 454 713,40	
204172	Bâtiments et installations	244 000,00						244 000,00		244 000,00	
	Sous Total compte 20417	244 000,00						244 000,00		244 000,00	
	Sous Total compte 2041	8 831 682,90				350 306,54		9 181 989,44		9 181 989,44	

00900 - COMPIEGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
20421	Biens mobiliers, matériel et études	30 000,00				30 000,00		60 000,00		60 000,00	
20422	Bâtiments et installations	357 852,19				953,40		358 805,59		358 805,59	
	Sous Total compte 2042	387 852,19				30 953,40		418 805,59		418 805,59	
204412	Bâtiments et installations	1 276 282,54						1 276 282,54		1 276 282,54	
	Sous Total compte 20441	1 276 282,54						1 276 282,54		1 276 282,54	
	Sous Total compte 2044	1 276 282,54						1 276 282,54		1 276 282,54	
	Sous Total compte 204	10 495 817,63				381 259,94		10 877 077,57		10 877 077,57	
2051	Concessions et droits similaires	1 037 152,66				45 178,81		1 082 331,47		1 082 331,47	
	Sous Total compte 205	1 037 152,66				45 178,81		1 082 331,47		1 082 331,47	
	Sous Total compte 20	12 234 206,24			279 884,97	525 906,75		12 760 112,99 279 884,97		12 480 228,02	
2111	Terrains nus	225 292,39						225 292,39		225 292,39	
2112	Terrains de voirie	83 665,07						83 665,07		83 665,07	
2113	Terr aménagés autres que voirie	909 945,49						909 945,49		909 945,49	

00900 - COMPIEGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2117	Bois et forêts	2 999 009,22						2 999 009,22		2 999 009,22	
2118	Autres terrains	9 042 792,16		11 430,00	480,00		10 950,00	9 054 222,16	11 430,00	9 042 792,16	
	Sous Total compte 211	13 260 704,33		11 430,00	480,00		10 950,00	13 272 134,33	11 430,00	13 260 704,33	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	407 202,95				35 199,62		442 402,57		442 402,57	
2128	Autres agencet et aménegt terrains	4 644,00						4 644,00		4 644,00	
	Sous Total compte 212	411 846,95				35 199,62		447 046,57		447 046,57	
21311	Hôtel de ville	39 956 126,17						39 956 126,17		39 956 126,17	
21312	Batiments scolaires	12 819 552,68						12 819 552,68		12 819 552,68	
21316	Construct-batiments publics-equipet cimnet	337 661,86						337 661,86		337 661,86	
21318	Autres batiments publics	114 892 277,61				235 145,67		114 892 277,61	235 145,67	114 657 131,94	
	Sous Total compte 2131	168 005 618,32				235 145,67		168 005 618,32	235 145,67	167 770 472,65	
2132	Immeubles de rapport	3 270 341,38						3 270 341,38		3 270 341,38	
2135	Instal gales agencet amégts const	878 495,60						878 495,60		878 495,60	

00900 - COMPIEGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2138	Autres constructions	7 058 314,93						7 058 314,93		7 058 314,93	
	Sous Total compte 213	179 212 770,23				235 145,67		179 212 770,23	235 145,67	178 977 624,56	
2141	Construct sur sol autrui bats publics	169 609,97						169 609,97		169 609,97	
2145	Const sol autrui instal agenct amégat	7 397,02						7 397,02		7 397,02	
	Sous Total compte 214	177 006,99						177 006,99		177 006,99	
2151	Réseaux de voirie	68 229 781,45						68 229 781,45		68 229 781,45	
2152	Installations de voirie	36 880 289,07						36 880 289,07		36 880 289,07	
21533	Réseaux cablés	471 693,69						471 693,69		471 693,69	
21538	Autres réseaux	9 852 342,32						9 852 342,32		9 852 342,32	
	Sous Total compte 2153	10 324 036,01						10 324 036,01		10 324 036,01	
21571	Mat outil voirie mat roulant	102 653,16						102 653,16		102 653,16	
21578	Autre mat et outillage de voirie	1 885 320,14				157 683,54		2 043 003,68		2 043 003,68	
	Sous Total compte 2157	1 987 973,30				157 683,54		2 145 656,84		2 145 656,84	

00900 - COMPIEGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2158	Autres instal mat outil tech	777 404,35				43 205,92		820 610,27		820 610,27	
	Sous Total compte 215	118 199 484,18				200 889,46		118 400 373,64		118 400 373,64	
2161	Oeuvres et objets d'art	1 624 258,96				5 000,00		1 629 258,96		1 629 258,96	
2162	Fonds anciens des bibliothèques musées	68 980,00						68 980,00		68 980,00	
2168	Autres collections et oeuvres d'art	83 664,32				3 000,00		86 664,32		86 664,32	
	Sous Total compte 216	1 776 903,28				8 000,00		1 784 903,28		1 784 903,28	
21788	Aut immob corp reçues par mise à dispo	389 662,67						389 662,67		389 662,67	
	Sous Total compte 2178	389 662,67						389 662,67		389 662,67	
	Sous Total compte 217	389 662,67						389 662,67		389 662,67	
2181	Instal gales agencet amngts divers	101 450,48						101 450,48		101 450,48	
2182	Mat de transport	2 377 684,71		725,00	101 498,58	238 202,09	725,00	2 616 611,80	102 223,58	2 514 388,22	
2183	Mat bureau mat informatique	3 156 285,65				198 906,32		3 355 191,97		3 355 191,97	
2184	Mobilier	1 237 940,28				109 116,07		1 347 056,35		1 347 056,35	

00900 - COMPIEGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2185	Cheptel	1 872,68						1 872,68		1 872,68	
2188	Autres immobilisations corporelles	5 923 015,99				586 583,40		6 509 599,39		6 509 599,39	
	Sous Total compte 218	12 798 249,79		725,00	101 498,58	1 132 807,88	725,00	13 931 782,67	102 223,58	13 829 559,09	
	Sous Total compte 21	326 226 628,42		12 155,00	101 978,58	1 376 896,96	246 820,67	327 615 680,38	348 799,25	327 266 881,13	
2312	Agencements et aménagements de terrains	232 457,91				127 749,19		360 207,10		360 207,10	
2313	Constructions	3 791 978,21				3 280 829,21	143 518,85	7 072 807,42	143 518,85	6 929 288,57	
2315	Instal mat outil techn	2 754 199,82				2 239 131,75		4 993 331,57		4 993 331,57	
2316	Restauration collections, oeuvres d'art	37 356,16				26 851,60		64 207,76		64 207,76	
2317	Immob reçues au titre mise à dispo	49 007,80				24 312,00		73 319,80		73 319,80	
2318	Autres immobilisat corporelles en cours	18 081,88						18 081,88		18 081,88	
	Sous Total compte 231	6 883 081,78				5 698 873,75	143 518,85	12 581 955,53	143 518,85	12 438 436,68	
237	Avances acptes vers cdes immob incorpo	354 142,12						354 142,12		354 142,12	
	Sous Total compte 23	7 237 223,90				5 698 873,75	143 518,85	12 936 097,65	143 518,85	12 792 578,80	

00900 - COMPIEGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2422	Immob mises à dispo Dépt (ensgt)	321 610,94						321 610,94		321 610,94	
2423	Immob mises à dispo EPCI	11 555 310,28						11 555 310,28		11 555 310,28	
	Sous Total compte 242	11 876 921,22						11 876 921,22		11 876 921,22	
248	Autres immobilisat mises en affectation	1 524 490,17						1 524 490,17		1 524 490,17	
2492	Mises à dispo transf compétences		4 279 727,07						4 279 727,07		4 279 727,07
	Sous Total compte 249		4 279 727,07						4 279 727,07		4 279 727,07
	Sous Total compte 24	13 401 411,39	4 279 727,07					13 401 411,39	4 279 727,07	9 121 684,32	
261	Titres de participation	313 750,00				131 250,00		445 000,00		445 000,00	
	Sous Total compte 26	313 750,00				131 250,00		445 000,00		445 000,00	
272	Titres immob : droit de créance	44 414,50						44 414,50		44 414,50	
275	Dépôts et cautionnements versés	225,78					681,25	225,78	681,25		455,47
2762	Créances transf droits déduction TVA	50 481,36						50 481,36		50 481,36	
27631	Créances sur Etat et epn	1 984 270,67						1 984 270,67		1 984 270,67	

00900 - COMPIEGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
276341	Créances sur les Cnes membres du GFP	195 455,15						195 455,15		195 455,15	
	Sous Total compte 27634	195 455,15						195 455,15		195 455,15	
	Sous Total compte 2763	2 179 725,82						2 179 725,82		2 179 725,82	
2764	Créances particul et aut pers droit priv	133 463,40						133 463,40		133 463,40	
	Sous Total compte 276	2 363 670,58						2 363 670,58		2 363 670,58	
	Sous Total compte 27	2 408 310,86					681,25	2 408 310,86	681,25	2 407 629,61	
28031	Amort frais études	275 287,00		279 884,97		83 546,97		279 884,97	358 833,97	78 949,00	
	Sous Total compte 2803	275 287,00		279 884,97		83 546,97		279 884,97	358 833,97	78 949,00	
2804111	Biens mobiliers, matériel et études	13 077,00				1 453,00		14 530,00		14 530,00	
	Sous Total compte 280411	13 077,00				1 453,00		14 530,00		14 530,00	
2804132	Bâtiments et installations	1 563 638,00				164 103,00		1 727 741,00		1 727 741,00	
	Sous Total compte 280413	1 563 638,00				164 103,00		1 727 741,00		1 727 741,00	
28041512	Bâtiments et installations	1 643 836,00				305 215,00		1 949 051,00		1 949 051,00	

00900 - COMPIEGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 2804151		1 643 836,00				305 215,00		1 949 051,00		1 949 051,00
	Sous Total compte 280415		1 643 836,00				305 215,00		1 949 051,00		1 949 051,00
2804172	Bâtiments et installations		145 062,00				16 266,00		161 328,00		161 328,00
	Sous Total compte 280417		145 062,00				16 266,00		161 328,00		161 328,00
	Sous Total compte 28041		3 365 613,00				487 037,00		3 852 650,00		3 852 650,00
280422	Bâtiments et installations		157 094,00				23 853,00		180 947,00		180 947,00
	Sous Total compte 28042		157 094,00				23 853,00		180 947,00		180 947,00
2804412	Bâtiments et installations		502 824,00				85 085,00		587 909,00		587 909,00
	Sous Total compte 280441		502 824,00				85 085,00		587 909,00		587 909,00
	Sous Total compte 28044		502 824,00				85 085,00		587 909,00		587 909,00
	Sous Total compte 2804		4 025 531,00				595 975,00		4 621 506,00		4 621 506,00
28051	Concessions et droits similaires		971 037,38				44 051,87		1 015 089,25		1 015 089,25
	Sous Total compte 2805		971 037,38				44 051,87		1 015 089,25		1 015 089,25

00900 - COMPIEGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 280		5 271 855,38	279 884,97		723 573,84		279 884,97	5 995 429,22		5 715 544,25
28121	Amort plantations d'arbres et d'arbustes		145 770,73			22 597,70			168 368,43		168 368,43
28128	Amort autres agencet amégat terr		464,00			232,00			696,00		696,00
	Sous Total compte 2812		146 234,73			22 829,70			169 064,43		169 064,43
28132	Immeubles de rapport		2 164 620,08			110 548,00			2 275 168,08		2 275 168,08
28135	Amort instal gales agencet amégat constru		12 659,98						12 659,98		12 659,98
	Sous Total compte 2813		2 177 280,06			110 548,00			2 287 828,06		2 287 828,06
28141	Bâtiments publics					704,00			704,00		704,00
	Sous Total compte 2814					704,00			704,00		704,00
281571	Mat roulant		102 653,16						102 653,16		102 653,16
281578	Amort autre mat outillage de voirie		1 627 205,06			91 539,10			1 718 744,16		1 718 744,16
	Sous Total compte 28157		1 729 858,22			91 539,10			1 821 397,32		1 821 397,32
28158	Autres instal mat outil tech		590 837,41			77 833,30			668 670,71		668 670,71

00900 - COMPIEGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 2815		2 320 695,63				169 372,40		2 490 068,03		2 490 068,03
281788	Amort autres		104 693,00				27 452,00		132 145,00		132 145,00
	Sous Total compte 28178		104 693,00				27 452,00		132 145,00		132 145,00
	Sous Total compte 2817		104 693,00				27 452,00		132 145,00		132 145,00
28181	Instal gales agent amngts divers		101 450,48						101 450,48		101 450,48
28182	Mat de transport		1 286 561,61	101 498,58			196 582,50	101 498,58	1 483 144,11		1 381 645,53
28183	Mat bureau mat informatique		2 855 020,87				138 981,70		2 994 002,57		2 994 002,57
28184	Mobilier		837 229,41				79 462,44		916 691,85		916 691,85
28185	Cheptel		1 872,68						1 872,68		1 872,68
28188	Amort autres immobilisations corporelles		4 159 988,01				329 111,82		4 489 099,83		4 489 099,83
	Sous Total compte 2818		9 242 123,06	101 498,58			744 138,46	101 498,58	9 986 261,52		9 884 762,94
	Sous Total compte 281		13 991 026,48	101 498,58			1 075 044,56	101 498,58	15 066 071,04		14 964 572,46
	Sous Total compte 28		19 262 881,86	381 383,55			1 798 618,40	381 383,55	21 061 500,26		20 680 116,71

00900 - COMPIEGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 2	361 821 530,81 23 542 608,93		393 538,55 381 863,55		7 732 927,46 2 189 639,17		369 947 996,82 26 114 111,65		368 794 184,42 24 960 299,25	
4011	Fournisseurs		59 206,13	12 728 969,87 12 678 721,91				12 728 969,87 12 737 928,04			8 958,17
	Sous Total compte 401		59 206,13	12 728 969,87 12 678 721,91				12 728 969,87 12 737 928,04			8 958,17
4041	Fournis immob			7 252 818,64 7 312 311,42				7 252 818,64 7 312 311,42			59 492,78
40471	Fournis immob - retenues de garantie		63 383,93	43 862,76 65 359,54				43 862,76 128 743,47			84 880,71
	Sous Total compte 4047		63 383,93	43 862,76 65 359,54				43 862,76 128 743,47			84 880,71
	Sous Total compte 404		63 383,93	7 296 681,40 7 377 670,96				7 296 681,40 7 441 054,89			144 373,49
408	Fournis factures non parvenues		2 308 657,69	2 308 657,69 2 118 959,73				2 308 657,69 4 427 617,42			2 118 959,73
	Sous Total compte 40		2 431 247,75	22 334 308,96 22 175 352,60				22 334 308,96 24 606 600,35			2 272 291,39
4111	Redevables - amiable		533 842,32	1 722 387,19 1 468 766,29				2 256 229,51 1 468 766,29			787 463,22
4116	Redevables - contentieux		226 104,11	208 471,14 194 527,07				434 575,25 194 527,07			240 048,18
	Sous Total compte 411		759 946,43	1 930 858,33 1 663 293,36				2 690 804,76 1 663 293,36			1 027 511,40
4141	Locataires acquéreurs locat - amiable		20 324,00	453 803,46 167 733,52				474 127,46 167 733,52			306 393,94

00900 - COMPIEGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4146	Locataires-acquéreurs locat contentieux	8 791,54		10 041,72	9 674,56			18 833,26	9 674,56	9 158,70	
	Sous Total compte 414	29 115,54		463 845,18	177 408,08			492 960,72	177 408,08	315 552,64	
4181	Redevables produits non encore facturés	90 000,00		90 000,00	90 000,00			180 000,00	90 000,00	90 000,00	
	Sous Total compte 418	90 000,00		90 000,00	90 000,00			180 000,00	90 000,00	90 000,00	
	Sous Total compte 41	879 061,97		2 484 703,51	1 930 701,44			3 363 765,48	1 930 701,44	1 433 064,04	
421	Personnel - rémunérations dues			18 302 305,40	18 303 155,40			18 302 305,40	18 303 155,40		850,00
427	Personnel - oppositions		3 508,28	84 513,02	83 881,74			84 513,02	87 390,02		2 877,00
429	Deficit débits comptables et régisseurs			72 714,50	72 714,50			72 714,50	72 714,50		0,00
	Sous Total compte 42		3 508,28	18 459 532,92	18 459 751,64			18 459 532,92	18 463 259,92		3 727,00
431	Sécurité sociale			12 319 215,60	12 319 215,60			12 319 215,60	12 319 215,60		0,00
437	Autres organismes sociaux			1 536 907,02	1 536 907,02			1 536 907,02	1 536 907,02		0,00
4386	Organismes soc - autres charges à payer				895,00				895,00		895,00
	Sous Total compte 438				895,00				895,00		895,00

00900 - COMPIEGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 43			13 856 122,62 13 857 017,62				13 856 122,62 13 857 017,62			895,00
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable	102 285,00		114 577,00 118 197,00				216 862,00 118 197,00			98 665,00
4416	Etat aut col pub sub à recev contentieux	1 760,00			1 760,00			1 760,00 1 760,00			0,00
	Sous Total compte 441	104 045,00		114 577,00 119 957,00				218 622,00 119 957,00			98 665,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			462 903,95 462 903,95				462 903,95 462 903,95			0,00
	Sous Total compte 442			462 903,95 462 903,95				462 903,95 462 903,95			0,00
44311	Opér particul avec Etat dépenses			36 880,00 36 880,00				36 880,00 36 880,00			0,00
44312	Opér particul avec Etat recettes amiable			1 411 593,83 75 747,00				1 411 593,83 75 747,00			1 335 846,83
	Sous Total compte 4431			1 448 473,83 112 627,00				1 448 473,83 112 627,00			1 335 846,83
44321	Opér particul avec Région dépenses			20 045,00 20 045,00				20 045,00 20 045,00			0,00
	Sous Total compte 4432			20 045,00 20 045,00				20 045,00 20 045,00			0,00
44342	Opér part av Etat Cnes recettes amiable			6 040,00 6 040,00				6 040,00 6 040,00			0,00
	Sous Total compte 4434			6 040,00 6 040,00				6 040,00 6 040,00			0,00

00900 - COMPIEGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44351	Opér particul grp dépenses		1 220 857,30	2 030 285,86	2 033 748,66			2 030 285,86	3 254 605,96		1 224 320,10
44352	Opér particul avec grp recettes amiable	1 425 355,94		469 575,96	1 457 774,04			1 894 931,90	1 457 774,04	437 157,86	
44356	Opér particul grp recettes contentieux			97 224,00	97 224,00			97 224,00	97 224,00		0,00
	Sous Total compte 4435	1 425 355,94	1 220 857,30	2 597 085,82	3 588 746,70			4 022 441,76	4 809 604,00		787 162,24
44371	Opér part av Etat col pub ccas dépenses			320 000,00	320 000,00			320 000,00	320 000,00		0,00
44372	Opér part avec Etat ccas rec amiable	67 219,45		240 685,71	247 465,73			307 905,16	247 465,73	60 439,43	
	Sous Total compte 4437	67 219,45		560 685,71	567 465,73			627 905,16	567 465,73	60 439,43	
44381	Aut serv organ pub - dépenses			131 000,00	131 000,00			131 000,00	131 000,00		0,00
	Sous Total compte 4438			131 000,00	131 000,00			131 000,00	131 000,00		0,00
	Sous Total compte 443	1 492 575,39	1 220 857,30	4 763 330,36	4 425 924,43			6 255 905,75	5 646 781,73	609 124,02	
44551	Etat - TVA à décaisser			11 911,00	11 911,00			11 911,00	11 911,00		0,00
	Sous Total compte 4455			11 911,00	11 911,00			11 911,00	11 911,00		0,00
44566	TVA déduct sur autres biens et services			1 950,58	1 950,58			1 950,58	1 950,58		0,00

00900 - COMPIEGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44567	Etat - crédit de TVA à reporter			1 029 529,00 1 029 529,00				1 029 529,00 1 029 529,00			0,00
	Sous Total compte 4456			1 031 479,58 1 031 479,58				1 031 479,58 1 031 479,58			0,00
44571	Etat - TVA collectée			13 599,52 13 599,52				13 599,52 13 599,52			0,00
	Sous Total compte 4457			13 599,52 13 599,52				13 599,52 13 599,52			0,00
44583	Rembst taxes sur chiffre affaire demandé	674,00		1 028 017,00 1 028 431,00				1 028 691,00 1 028 431,00		260,00	
	Sous Total compte 4458	674,00		1 028 017,00 1 028 431,00				1 028 691,00 1 028 431,00		260,00	
	Sous Total compte 445	674,00		2 085 007,10 2 085 421,10				2 085 681,10 2 085 421,10		260,00	
447	Autres impôts taxes verSEMents assimilés			13 229,30 13 229,30				13 229,30 13 229,30			0,00
4486	Autres charges à payer				183 683,00				183 683,00		183 683,00
4487	Produits à recevoir	34 426,58		928 568,91 34 426,58				962 995,49 34 426,58		928 568,91	
	Sous Total compte 448	34 426,58		928 568,91 218 109,58				962 995,49 218 109,58		744 885,91	
	Sous Total compte 44	1 631 720,97 1 220 857,30		8 367 616,62 7 325 545,36				9 999 337,59 8 546 402,66		1 452 934,93	
451007	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann	244 150,36		58 038,70 204 982,00				302 189,06 204 982,00		97 207,06	

00900 - COMPIEGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 451	244 150,36		58 038,70	204 982,00			302 189,06	204 982,00	97 207,06	
	Sous Total compte 45	244 150,36		58 038,70	204 982,00			302 189,06	204 982,00	97 207,06	
4621	Créances cess immob - amiable	9 508,00		699 964,00	709 472,00			709 472,00	709 472,00		0,00
	Sous Total compte 462	9 508,00		699 964,00	709 472,00			709 472,00	709 472,00		0,00
4643	Vacations encaissées à reverser			4 000,00	4 000,00			4 000,00	4 000,00		0,00
4648	Autres encaissement pour compte de tiers			54 302,10	54 302,10			54 302,10	54 302,10		0,00
	Sous Total compte 464			58 302,10	58 302,10			58 302,10	58 302,10		0,00
466	Excéd de versement		8 030,86	28 405,04	29 847,10			28 405,04	37 877,96		9 472,92
46711	Autres comptes créditeurs		10 080,00	3 283 809,69	3 928 443,69			3 283 809,69	3 938 523,69		654 714,00
	Sous Total compte 4671		10 080,00	3 283 809,69	3 928 443,69			3 283 809,69	3 938 523,69		654 714,00
46721	Débiteurs divers - amiable	93 600,05		1 623 438,40	1 631 454,18			1 717 038,45	1 631 454,18	85 584,27	
46726	Débiteurs divers - contentieux	40 111,74		25 209,50	25 682,03			65 321,24	25 682,03	39 639,21	
	Sous Total compte 4672	133 711,79		1 648 647,90	1 657 136,21			1 782 359,69	1 657 136,21	125 223,48	

00900 - COMPIEGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4675	Mandataires operations delegues recette			518,02	518,02			518,02	518,02		0,00
	Sous Total compte 467	133 711,79	10 080,00	4 932 975,61	5 586 097,92			5 066 687,40	5 596 177,92		529 490,52
4686	Divers - charges à payer		1 491,00	1 491,00	832,89			1 491,00	2 323,89		832,89
4687	Divers - produits à recevoir	160 000,00			160 000,00			160 000,00	160 000,00		0,00
	Sous Total compte 468	160 000,00	1 491,00	1 491,00	160 832,89			161 491,00	162 323,89		832,89
	Sous Total compte 46	303 219,79	19 601,86	5 721 137,75	6 544 552,01			6 024 357,54	6 564 153,87		539 796,33
4711	Verst des régisseurs		1 543,36	2 359 152,65	2 279 632,31			2 359 152,65	2 281 175,67	77 976,98	
4712	Viremts réimputés		3 065,86	47 911,24	45 435,89			47 911,24	48 501,75		590,51
47131	Raet : verst contrib directes			28 795 215,00	28 795 215,00			28 795 215,00	28 795 215,00		0,00
47132	Raet : verst dgf			3 989 522,00	3 989 522,00			3 989 522,00	3 989 522,00		0,00
47133	Raet : fonds d'emprunt			1 000 000,00	1 000 000,00			1 000 000,00	1 000 000,00		0,00
47134	Raet : subv			389 751,55	389 751,55			389 751,55	389 751,55		0,00
47138	Raet : autres		51 039,78	24 176 484,14	24 163 056,09			24 176 484,14	24 214 095,87		37 611,73

00900 - COMPIEGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 4713		51 039,78	58 350 972,69 58 337 544,64				58 350 972,69 58 388 584,42			37 611,73
471411	Excédent à réimputer - pers physiques		127,32	19 918,03 19 878,06				19 918,03 20 005,38			87,35
471412	Excédent à réimputer - personnes morales		76 762,00	97 433,30 124 233,68				97 433,30 200 995,68			103 562,38
	Sous Total compte 47141		76 889,32	117 351,33 144 111,74				117 351,33 221 001,06			103 649,73
47143	Flux d'encaissements à réimputer			21,44 21,44				21,44 21,44			0,00
	Sous Total compte 4714		76 889,32	117 372,77 144 133,18				117 372,77 221 022,50			103 649,73
4718	Autres recettes à régulariser		168,00	459 905,94 459 922,17				459 905,94 460 090,17			184,23
	Sous Total compte 471		132 706,32	61 335 315,29 61 266 668,19				61 335 315,29 61 399 374,51			64 059,22
47211	Remboursements d'annuités d'emprunts			5 765 178,98 5 765 178,98				5 765 178,98 5 765 178,98			0,00
47218	Autres dépenses	22,72		698 477,26 701 078,55				698 499,98 701 078,55			2 578,57
	Sous Total compte 4721	22,72		6 463 656,24 6 466 257,53				6 463 678,96 6 466 257,53			2 578,57
4722	Commissions bancaires en instance de mdt			5 424,04 5 424,04				5 424,04 5 424,04			0,00
4728	Autres dépenses à régulariser			138 592,57 138 592,57				138 592,57 138 592,57			0,00

00900 - COMPIEGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 472	22,72		6 607 672,85 6 610 274,14				6 607 695,57 6 610 274,14			2 578,57
4781	Frais de poursuites rattachés			117,00				117,00			117,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA	1,43		0,45				1,88			1,88
	Sous Total compte 478	1,43		117,45				118,88			118,88
	Sous Total compte 47	24,15 132 706,32		67 943 105,59 67 876 942,33				67 943 129,74 68 009 648,65			66 518,91
4817	Pénalités de renégociation de la dette	1 917 936,00				239 742,00		1 917 936,00 239 742,00			1 678 194,00
	Sous Total compte 481	1 917 936,00				239 742,00		1 917 936,00 239 742,00			1 678 194,00
	Sous Total compte 48	1 917 936,00				239 742,00		1 917 936,00 239 742,00			1 678 194,00
4911	Prov dépréciat comptes redevables (nb)		148 535,00	43 521,00				43 521,00 148 535,00			105 014,00
	Sous Total compte 491		148 535,00	43 521,00				43 521,00 148 535,00			105 014,00
	Sous Total compte 49		148 535,00	43 521,00				43 521,00 148 535,00			105 014,00
	Total classe 4	4 976 113,24 3 956 456,51		139 268 087,67 138 374 845,00		239 742,00		144 244 200,91 142 571 043,51			6 272 722,47 4 599 565,07
5113	Titres spéc de paiemt et assim à encais	1 629,25		11 432,00 10 752,83				13 061,25 10 752,83			2 308,42

00900 - COMPIEGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
5115	Cartes bancaires à l'encaissement			40 834,62	40 834,62			40 834,62	40 834,62		0,00
51172	Chèques impayés			52,20	52,20			52,20	52,20		0,00
51178	Autres valeurs impayées			21,44	21,44			21,44	21,44		0,00
	Sous Total compte 5117			73,64	73,64			73,64	73,64		0,00
5118	Autres valeurs à l'encaissement			1 335,60	1 335,60			1 335,60	1 335,60		0,00
	Sous Total compte 511	1 629,25		53 675,86	52 996,69			55 305,11	52 996,69	2 308,42	
515	Compte au trésor	4 604 140,62		64 351 346,79	64 616 245,67			68 955 487,41	64 616 245,67	4 339 241,74	
	Sous Total compte 51	4 605 769,87		64 405 022,65	64 669 242,36			69 010 792,52	64 669 242,36	4 341 550,16	
5411	Disponibilités chez régisseurs d'avances	4 567,30		16 039,71	10 622,30			20 607,01	10 622,30	9 984,71	
5412	Disponibilités régisseurs de recettes	2 271,50		267,64	315,89			2 539,14	315,89	2 223,25	
	Sous Total compte 541	6 838,80		16 307,35	10 938,19			23 146,15	10 938,19	12 207,96	
	Sous Total compte 54	6 838,80		16 307,35	10 938,19			23 146,15	10 938,19	12 207,96	
580	Opérations d'ordre budgétaires			2 810 860,56	2 810 860,56			2 810 860,56	2 810 860,56		0,00

00900 - COMPIEGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
584	Encaissements chèques par lecture opt			372 158,40	372 158,40			372 158,40	372 158,40		0,00
586	Opér fin budget p et bud annex rattachés	28,29		130 971,71	131 000,00			131 000,00	131 000,00		0,00
5872	Compte pivot - admission en non valeur			35 284,73	35 284,73			35 284,73	35 284,73		0,00
	Sous Total compte 587			35 284,73	35 284,73			35 284,73	35 284,73		0,00
588	Autres virements internes			43 192,07	43 192,07			43 192,07	43 192,07		0,00
	Sous Total compte 58	28,29		3 392 467,47	3 392 495,76			3 392 495,76	3 392 495,76		0,00
	Total classe 5	4 612 636,96		67 813 797,47	68 072 676,31			72 426 434,43	68 072 676,31	4 353 758,12	
6042	Achts prest serv autre que terr à aménag					893 901,76	54 689,33	893 901,76	54 689,33	839 212,43	
	Sous Total compte 604					893 901,76	54 689,33	893 901,76	54 689,33	839 212,43	
60611	Achts non stkés fournir eau-assainist					685 637,16	204 624,50	685 637,16	204 624,50	481 012,66	
60612	Achts non stkés fournir énergie élect					1 808 043,62	295 288,38	1 808 043,62	295 288,38	1 512 755,24	
60613	Achts non stkés fournir chauf urbain					2 096 022,95	638 449,81	2 096 022,95	638 449,81	1 457 573,14	
	Sous Total compte 6061					4 589 703,73	1 138 362,69	4 589 703,73	1 138 362,69	3 451 341,04	

00900 - COMPIEGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60621	Achts non stkés combustibles					1 541,60		1 541,60		1 541,60	
60622	Achts non stkés carburants					271 060,44 19 174,71		271 060,44 19 174,71		251 885,73	
60623	Achts non stkés d'aliment					238 705,11 25 088,89		238 705,11 25 088,89		213 616,22	
60628	Achts autres fournit non stkées					194 862,18 13 464,65		194 862,18 13 464,65		181 397,53	
	Sous Total compte 6062					706 169,33 57 728,25		706 169,33 57 728,25		648 441,08	
60631	Achts non stkés fournit entretien					109 211,56 3 073,35		109 211,56 3 073,35		106 138,21	
60632	Achts non stkés fournit petit équipt					254 285,23 13 313,49		254 285,23 13 313,49		240 971,74	
60633	Achts non stkés fournit voirie					147 972,99 31 279,32		147 972,99 31 279,32		116 693,67	
60636	Achts non stkés vêtements travail					88 037,23 9 701,51		88 037,23 9 701,51		78 335,72	
	Sous Total compte 6063					599 507,01 57 367,67		599 507,01 57 367,67		542 139,34	
6064	Achts non stkés fournit admin					37 714,68		37 714,68		37 714,68	
6065	Achts non stkés livres-disques-cassettes					105 218,16 7 921,66		105 218,16 7 921,66		97 296,50	
6067	Achts non stkés fournit scolaires					132 338,24 4 384,45		132 338,24 4 384,45		127 953,79	

00900 - COMPIEGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6068	Achts non stkés autres mat et fourn					761 456,86 64 481,80		761 456,86 64 481,80		696 975,06	
	Sous Total compte 606					6 932 108,01 1 330 246,52		6 932 108,01 1 330 246,52		5 601 861,49	
	Sous Total compte 60					7 826 009,77 1 384 935,85		7 826 009,77 1 384 935,85		6 441 073,92	
611	Contrats prestations de services					345 969,98 104 803,54		345 969,98 104 803,54		241 166,44	
6132	Locations immobilières					188 129,61 356,14		188 129,61 356,14		187 773,47	
6135	Locations mobilières					344 430,21 28 585,96		344 430,21 28 585,96		315 844,25	
	Sous Total compte 613					532 559,82 28 942,10		532 559,82 28 942,10		503 617,72	
614	Charges locatives et de copropriété					244 283,40 26 184,49		244 283,40 26 184,49		218 098,91	
61521	Entretien et réparations de terrains					974 295,37 70 213,50		974 295,37 70 213,50		904 081,87	
615221	Bâtiments publics					281 007,52 62 752,77		281 007,52 62 752,77		218 254,75	
615228	Autres bâtiments					3 343,22		3 343,22		3 343,22	
	Sous Total compte 61522					284 350,74 62 752,77		284 350,74 62 752,77		221 597,97	
615231	Voieries					404 706,62 32 455,69		404 706,62 32 455,69		372 250,93	

00900 - COMPIEGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
615232	Réseaux					204 031,20 88 724,44		204 031,20 88 724,44		115 306,76	
	Sous Total compte 61523					608 737,82 121 180,13		608 737,82 121 180,13		487 557,69	
	Sous Total compte 6152					1 867 383,93 254 146,40		1 867 383,93 254 146,40		1 613 237,53	
61551	Entretien réparations matériel roulant					104 522,71 22 159,28		104 522,71 22 159,28		82 363,43	
61558	Entretien réparations autres mobiliers					234 216,89 79 725,56		234 216,89 79 725,56		154 491,33	
	Sous Total compte 6155					338 739,60 101 884,84		338 739,60 101 884,84		236 854,76	
6156	Maintenance					953 102,37 96 996,86		953 102,37 96 996,86		856 105,51	
	Sous Total compte 615					3 159 225,90 453 028,10		3 159 225,90 453 028,10		2 706 197,80	
6161	Multirisques					370 155,81		370 155,81		370 155,81	
	Sous Total compte 616					370 155,81		370 155,81		370 155,81	
617	Etudes et recherches					105 376,62 40 050,62		105 376,62 40 050,62		65 326,00	
6182	Divers doc générale et technique					16 239,53 937,00		16 239,53 937,00		15 302,53	
6184	Divers verst à organismes formation					135 983,35 25 704,90		135 983,35 25 704,90		110 278,45	

00900 - COMPIEGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6188	Autres frais divers					785 262,81 107 600,72		785 262,81 107 600,72		677 662,09	
	Sous Total compte 618					937 485,69 134 242,62		937 485,69 134 242,62		803 243,07	
	Sous Total compte 61					5 695 057,22 787 251,47		5 695 057,22 787 251,47		4 907 805,75	
6216	Personnel affecté par GFP de rattach					1 467 881,46		1 467 881,46		1 467 881,46	
	Sous Total compte 621					1 467 881,46		1 467 881,46		1 467 881,46	
6225	Indemnités au comptable et régisseurs					45,73		45,73		45,73	
6226	Rému intermédi honoraires					91 232,63 3 400,00		91 232,63 3 400,00		87 832,63	
6227	Rému intermédi honoraires frais act cont					45 268,71 5 550,00		45 268,71 5 550,00		39 718,71	
6228	Rému intermédi honoraires divers					16 532,53 12 381,44		16 532,53 12 381,44		4 151,09	
	Sous Total compte 622					153 079,60 21 331,44		153 079,60 21 331,44		131 748,16	
6231	Pub public relat publ annonces insert					15 993,36 2 022,96		15 993,36 2 022,96		13 970,40	
6232	Pub public relat publ fêtes cérémonies					415 589,85 75 518,80		415 589,85 75 518,80		340 071,05	
6236	Pub public relat publ catalog imprimés					14 643,40 1 454,00		14 643,40 1 454,00		13 189,40	

00900 - COMPIEGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6237	Pub public relat publ publications					94 972,25		94 972,25		94 972,25	
6238	Pub public relat publ divers					78 836,90	4 239,60	78 836,90	4 239,60	74 597,30	
	Sous Total compte 623					620 035,76	83 235,36	620 035,76	83 235,36	536 800,40	
6247	Transports collectifs					174 588,98	22 017,64	174 588,98	22 017,64	152 571,34	
6248	Transports-divers					7 769,45	3 139,93	7 769,45	3 139,93	4 629,52	
	Sous Total compte 624					182 358,43	25 157,57	182 358,43	25 157,57	157 200,86	
6251	Déplacts missions récep - voyage déplcts					18 528,11	684,60	18 528,11	684,60	17 843,51	
6256	Déplacts missions récep - missions					562,36		562,36		562,36	
6257	Déplacts missions récep - réceptions					46 058,43	2 830,90	46 058,43	2 830,90	43 227,53	
	Sous Total compte 625					65 148,90	3 515,50	65 148,90	3 515,50	61 633,40	
6261	Frais d'affranchissement					103 910,01	5 622,28	103 910,01	5 622,28	98 287,73	
6262	Frais de télécommunications					227 650,13	16 171,52	227 650,13	16 171,52	211 478,61	
	Sous Total compte 626					331 560,14	21 793,80	331 560,14	21 793,80	309 766,34	

00900 - COMPIEGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
627	Aut serv extér servi bancaires assimil					8 716,18	1,12	8 716,18	1,12	8 715,06	
6281	Aut serv extér concours divers					63 180,29		63 180,29		63 180,29	
6282	Frais gardien églises forêts bois com					24 722,14	1 134,90	24 722,14	1 134,90	23 587,24	
6283	Aut serv extér frais de nettoyage locaux					68 143,71	5 112,24	68 143,71	5 112,24	63 031,47	
62876	Rembst frais aux GFP de rattach					224 090,40		224 090,40		224 090,40	
	Sous Total compte 6287					224 090,40		224 090,40		224 090,40	
	Sous Total compte 628					380 136,54	6 247,14	380 136,54	6 247,14	373 889,40	
	Sous Total compte 62					3 208 917,01	161 281,93	3 208 917,01	161 281,93	3 047 635,08	
6331	Versement mobilité					168 672,38		168 672,38		168 672,38	
6336	Cotis. centre national - centres gestion					155 735,93		155 735,93		155 735,93	
	Sous Total compte 633					324 408,31		324 408,31		324 408,31	
63512	Impôts directs - taxes foncières					154 020,00		154 020,00		154 020,00	
63513	Impôts directs - autres impôts locaux					1 985,00	178,00	1 985,00	178,00	1 807,00	

00900 - COMPIEGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 6351					156 005,00	178,00	156 005,00	178,00	155 827,00	
6353	Impôts indirects					948,00		948,00		948,00	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules					205,76		205,76		205,76	
	Sous Total compte 635					157 158,76	178,00	157 158,76	178,00	156 980,76	
637	Autres impôts tax verst sur rému aut org					1 010,30		1 010,30		1 010,30	
	Sous Total compte 63					482 577,37	178,00	482 577,37	178,00	482 399,37	
64111	Persl titulaire_rémunération principale					13 592 128,85	9 185,18	13 592 128,85	9 185,18	13 582 943,67	
64112	Persl titulaïr_NBI supplt fami indem rés					468 964,70		468 964,70		468 964,70	
64118	Personnel titulaire - autres indemnités					2 045 400,75		2 045 400,75		2 045 400,75	
	Sous Total compte 6411					16 106 494,30	9 185,18	16 106 494,30	9 185,18	16 097 309,12	
64131	Persel non titulaire - rémunération					6 485 544,71		6 485 544,71		6 485 544,71	
64138	Autres indemnités					4 861,89		4 861,89		4 861,89	
	Sous Total compte 6413					6 490 406,60		6 490 406,60		6 490 406,60	

00900 - COMPIEGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64168	Autres emplois d'insertion					182 540,18	1 749,52	182 540,18	1 749,52	180 790,66	
	Sous Total compte 6416					182 540,18	1 749,52	182 540,18	1 749,52	180 790,66	
6417	Persel non titulaire rémun apprentis					89 528,00		89 528,00		89 528,00	
6419	Rembst rémunérations du persel						345 328,56		345 328,56		345 328,56
	Sous Total compte 641					22 868 969,08	356 263,26	22 868 969,08	356 263,26	22 512 705,82	
6451	Charges sécu cotisations URSSAF					4 023 902,19		4 023 902,19		4 023 902,19	
6453	Cotisations aux caisses de retraites					4 350 627,69		4 350 627,69		4 350 627,69	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					333 896,74	3 242,90	333 896,74	3 242,90	330 653,84	
6458	Charges sécu prévoyance cotisations					58 298,17		58 298,17		58 298,17	
6459	Rembst charges sécu sociale prévoyance						31 612,74		31 612,74		31 612,74
	Sous Total compte 645					8 766 724,79	34 855,64	8 766 724,79	34 855,64	8 731 869,15	
64731	Autres charges soc alloc chômage					461 238,16		461 238,16		461 238,16	
	Sous Total compte 6473					461 238,16		461 238,16		461 238,16	

00900 - COMPIEGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6475	Autres charges sociales médecine travail					66 288,40		66 288,40		66 288,40	
	Sous Total compte 647					527 526,56		527 526,56		527 526,56	
	Sous Total compte 64					32 163 220,43 391 118,90		32 163 220,43 391 118,90		31 772 101,53	
6531	Indemnités maires adjoints conseillers					287 364,31		287 364,31		287 364,31	
6533	Cotisations retraite maire adjts conseil					22 564,07		22 564,07		22 564,07	
6534	Cotisations sécu soc maire adjts conseil					24 857,42		24 857,42		24 857,42	
6535	Frais formation maires adjts conseil					6 900,00		6 900,00		6 900,00	
65372	Cotis fonds finan alloc fin de mandat					686,27		686,27		686,27	
	Sous Total compte 6537					686,27		686,27		686,27	
	Sous Total compte 653					342 372,07		342 372,07		342 372,07	
6541	Créances admises en non-valeur					35 284,73 47,10		35 284,73 47,10		35 237,63	
6542	Créances éteintes					56 088,49 150,99		56 088,49 150,99		55 937,50	
	Sous Total compte 654					91 373,22 198,09		91 373,22 198,09		91 175,13	

00900 - COMPIEGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65548	Autres contributions					175 153,26		175 153,26		175 153,26	
	Sous Total compte 6554					175 153,26		175 153,26		175 153,26	
	Sous Total compte 655					175 153,26		175 153,26		175 153,26	
65732	Subv fonct aux orga publics Régions					20 045,00		20 045,00		20 045,00	
657362	CCAS					320 000,00		320 000,00		320 000,00	
	Sous Total compte 65736					320 000,00		320 000,00		320 000,00	
	Sous Total compte 6573					340 045,00		340 045,00		340 045,00	
6574	Subv fonct assoc et pers droit privé					3 332 772,00 6 404,00		3 332 772,00 6 404,00		3 326 368,00	
	Sous Total compte 657					3 672 817,00 6 404,00		3 672 817,00 6 404,00		3 666 413,00	
65888	Autres					16 113,75		16 113,75		16 113,75	
	Sous Total compte 6588					16 113,75		16 113,75		16 113,75	
	Sous Total compte 658					16 113,75		16 113,75		16 113,75	
	Sous Total compte 65					4 297 829,30 6 602,09		4 297 829,30 6 602,09		4 291 227,21	

00900 - COMPIEGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
66111	Intérêts réglés à l'échéance					935 392,52		935 392,52		935 392,52	
66112	Intérêts - rattachement des icne					338 266,35 395 599,63		338 266,35 395 599,63			57 333,28
	Sous Total compte 6611					1 273 658,87 395 599,63		1 273 658,87 395 599,63			878 059,24
6615	Charges d'intérêts ctes courants dépôts					284,72		284,72		284,72	
	Sous Total compte 661					1 273 943,59 395 599,63		1 273 943,59 395 599,63			878 343,96
6688	Autres					3 500,00		3 500,00		3 500,00	
	Sous Total compte 668					3 500,00		3 500,00		3 500,00	
	Sous Total compte 66					1 277 443,59 395 599,63		1 277 443,59 395 599,63			881 843,96
6713	Charges except-secours et dots					123 250,00		123 250,00		123 250,00	
6714	Charges except-bourses - prix					10 223,23 806,40		10 223,23 806,40		9 416,83	
6718	Charg except aut charg except opér gest					42 178,36		42 178,36		42 178,36	
	Sous Total compte 671					175 651,59 806,40		175 651,59 806,40			174 845,19
673	Charges except titres annulés					36 150,20		36 150,20		36 150,20	

00900 - COMPIEGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
67441	Aux bud annex et rég dotée autonomie fin					131 000,00		131 000,00		131 000,00	
	Sous Total compte 6744					131 000,00		131 000,00		131 000,00	
6748	Autres subv exceptionnelles					138 899,70		138 899,70		128 899,70	
	Sous Total compte 674					269 899,70	10 000,00	269 899,70	10 000,00	259 899,70	
675	Charges except vnc immob cédées					246 820,67		246 820,67		246 820,67	
6761	Différences sur réalisations (positives)					459 289,00		459 289,00		459 289,00	
	Sous Total compte 676					459 289,00		459 289,00		459 289,00	
678	Autres charges exceptionnelles					17,00		17,00		17,00	
	Sous Total compte 67					1 187 828,16	10 806,40	1 187 828,16	10 806,40	1 177 021,76	
6811	DA - immob					1 798 618,40		1 798 618,40		1 798 618,40	
	Sous Total compte 681					1 798 618,40		1 798 618,40		1 798 618,40	
6862	DA - charges financières à répartir					239 742,00		239 742,00		239 742,00	
	Sous Total compte 686					239 742,00		239 742,00		239 742,00	

00900 - COMPIEGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 68					2 038 360,40		2 038 360,40		2 038 360,40	
	Total classe 6					58 177 243,25 3 137 774,27		58 177 243,25 3 137 774,27		55 473 743,56 434 274,58	
7018	Autres ventes de produits finis					20 760,45		20 760,45		20 760,45	
	Sous Total compte 701					20 760,45		20 760,45		20 760,45	
70311	Concession dans cimetières (produit net)					78 945,32		78 945,32		78 945,32	
	Sous Total compte 7031					78 945,32		78 945,32		78 945,32	
70321	Droits stationnement location voie pub					1 757,80 196 904,97		1 757,80 196 904,97		195 147,17	
70323	Redev occupation domaine public communal					90 000,00 327 673,53		90 000,00 327 673,53		237 673,53	
70328	Autres droits stationnement et location					177,03		177,03		177,03	
	Sous Total compte 7032					91 757,80 524 755,53		91 757,80 524 755,53		432 997,73	
70383	Redevance de stationnement					388 428,25		388 428,25		388 428,25	
70384	Forfait de post-stationnement					20,00 269 533,67		20,00 269 533,67		269 513,67	
70388	Autres redevances et recettes diverses					3 350,36 100 186,13		3 350,36 100 186,13		96 835,77	

00900 - COMPIEGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 7038					3 370,36	758 148,05	3 370,36	758 148,05		754 777,69
	Sous Total compte 703					95 128,16	1 361 848,90	95 128,16	1 361 848,90		1 266 720,74
7062	Prestation serv redev droits culturel					4,00	167 731,00	4,00	167 731,00		167 727,00
70631	Redev droits services à caract sportif						236 487,09		236 487,09		236 487,09
70632	Redev droits services à caract loisirs						172 161,49		172 161,49		172 161,49
	Sous Total compte 7063						408 648,58		408 648,58		408 648,58
7066	Prestation serv redev droits social					52,20	361 426,58	52,20	361 426,58		361 374,38
7067	Prest serv redev droits serv péri-scol					1 979,76	977 668,39	1 979,76	977 668,39		975 688,63
70688	Prest serv autres prestat service						20 917,27		20 917,27		20 917,27
	Sous Total compte 7068						20 917,27		20 917,27		20 917,27
	Sous Total compte 706					2 035,96	1 936 391,82	2 035,96	1 936 391,82		1 934 355,86
7078	Ventes d'autres marchandises						14 440,00		14 440,00		14 440,00
	Sous Total compte 707						14 440,00		14 440,00		14 440,00

00900 - COMPIEGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7083	Aut produits locat div autre qu'immeuble						1 287,50		1 287,50		1 287,50
70846	Mise à dispo persel aux GFP rattach						123 257,65		123 257,65		123 257,65
70848	Mise à dispo persel facturée autres org					10 796,06			10 796,06		
	Sous Total compte 7084						339 614,11			339 614,11	328 818,05
						10 796,06			10 796,06		452 075,70
							462 871,76			462 871,76	
70873	Autres prod rembst frais par CCAS					20 663,58			20 663,58		
							261 349,29			261 349,29	240 685,71
70876	Aut prod rembst frais par GFP rattach						337 615,21		337 615,21		337 615,21
	Sous Total compte 7087					20 663,58			20 663,58		578 300,92
							598 964,50			598 964,50	
7088	Aut prod activ annex abonnt vente ouvr						59 690,00		59 690,00		59 690,00
	Sous Total compte 708					31 459,64			31 459,64		1 091 354,12
							1 122 813,76			1 122 813,76	
	Sous Total compte 70					128 623,76			128 623,76		4 327 631,17
							4 456 254,93			4 456 254,93	
722	Immobilisations corporelles						39 894,07		39 894,07		39 894,07
	Sous Total compte 72						39 894,07		39 894,07		39 894,07
73111	Impôts directs locaux						28 793 461,00		28 793 461,00		28 793 461,00

00900 - COMPIEGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 7311					28 793 461,00		28 793 461,00		28 793 461,00	
7318	Impôts locaux - autres impôts ou assimil					116 800,00		116 800,00		116 800,00	
	Sous Total compte 731					28 910 261,00		28 910 261,00		28 910 261,00	
73211	Attribution de compensation					10 409 627,00		10 409 627,00		10 409 627,00	
73212	Dotation de solidarité communautaire					873 033,82		873 033,82		873 033,82	
	Sous Total compte 7321					11 282 660,82		11 282 660,82		11 282 660,82	
73221	FNGIR					23 364,00		23 364,00		23 364,00	
	Sous Total compte 7322					23 364,00		23 364,00		23 364,00	
	Sous Total compte 732					11 306 024,82		11 306 024,82		11 306 024,82	
7336	Droits de place					94 503,00		94 503,00		94 503,00	
	Sous Total compte 733					94 503,00		94 503,00		94 503,00	
7351	Taxe sur électricité					714 807,21		714 807,21		714 807,21	
	Sous Total compte 735					714 807,21		714 807,21		714 807,21	

00900 - COMPIEGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7364	Prélevement sur les produits des jeux					165 377,14		165 377,14		165 377,14	
7368	Taxes locale sur la publicité extérieure					28 087,24		28 087,24		28 087,24	
	Sous Total compte 736					193 464,38		193 464,38		193 464,38	
7381	Taxe addit droit mutation taxe pub fonc					2 111 497,75		2 111 497,75		2 111 497,75	
	Sous Total compte 738					2 111 497,75		2 111 497,75		2 111 497,75	
7391172	Dégrèvt taxe habitation logts vacants					28 698,00		28 698,00		28 698,00	
7391178	Autres restitutions dégrt contrib direct					8 182,00		8 182,00		8 182,00	
	Sous Total compte 739117					36 880,00		36 880,00		36 880,00	
	Sous Total compte 73911					36 880,00		36 880,00		36 880,00	
	Sous Total compte 7391					36 880,00		36 880,00		36 880,00	
	Sous Total compte 739					36 880,00		36 880,00		36 880,00	
	Sous Total compte 73					36 880,00 43 330 558,16		36 880,00 43 330 558,16		43 293 678,16	
7411	DGFdotation forfaitaire					3 529 730,00		3 529 730,00		3 529 730,00	

00900 - COMPIEGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
74123	DGF solidarité urbaine					2 682 737,00		2 682 737,00		2 682 737,00	
74127	Dotation nationale de péréquation					143 989,00		143 989,00		143 989,00	
	Sous Total compte 7412					2 826 726,00		2 826 726,00		2 826 726,00	
	Sous Total compte 741					6 356 456,00		6 356 456,00		6 356 456,00	
744	FCTVA					81 919,73		81 919,73		81 919,73	
745	Dotation spéc au titre des instituteurs					2 808,00		2 808,00		2 808,00	
7461	D.G.D					91 432,00 167 179,00		91 432,00 167 179,00		75 747,00	
	Sous Total compte 746					91 432,00 167 179,00		91 432,00 167 179,00		75 747,00	
74718	Autres participations Etat					5 699,67 653 164,72		5 699,67 653 164,72		647 465,05	
	Sous Total compte 7471					5 699,67 653 164,72		5 699,67 653 164,72		647 465,05	
7473	Participations - Dépt					9 630,00 26 117,50		9 630,00 26 117,50		16 487,50	
74748	Participations des autres Cnes					19 735,00		19 735,00		19 735,00	
	Sous Total compte 7474					19 735,00		19 735,00		19 735,00	

00900 - COMPIEGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
74751	Participations - GFP de rattachement						5 000,00		5 000,00		5 000,00
	Sous Total compte 7475						5 000,00		5 000,00		5 000,00
7478	Participations - autres organismes						1 779 495,63		1 779 495,63		1 779 495,63
	Sous Total compte 747					15 329,67	2 483 512,85	15 329,67	2 483 512,85		2 468 183,18
7482	Compens perte taxe addition taxe pub fon						3 726,00		3 726,00		3 726,00
74834	Compens au titre exonérat tax foncieres						1 748 109,00		1 748 109,00		1 748 109,00
	Sous Total compte 7483						1 748 109,00		1 748 109,00		1 748 109,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés						32 840,00		32 840,00		32 840,00
7488	Autres attributions - participations						11 549,00		11 549,00		11 549,00
	Sous Total compte 748						1 796 224,00		1 796 224,00		1 796 224,00
	Sous Total compte 74					106 761,67	10 888 099,58	106 761,67	10 888 099,58		10 781 337,91
752	Revenus des immeubles					220,00	495 899,44	220,00	495 899,44		495 679,44
757	Redev versées par fermiers - concessions						71 739,39		71 739,39		71 739,39

00900 - COMPIEGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7588	Autres produits divers de gestion couran					210,00	159 463,03	210,00	159 463,03		159 253,03
	Sous Total compte 758					210,00	159 463,03	210,00	159 463,03		159 253,03
	Sous Total compte 75					430,00	727 101,86	430,00	727 101,86		726 671,86
761	Produits financiers-produits des partici						9,80		9,80		9,80
	Sous Total compte 76						9,80		9,80		9,80
7711	Dédits et pénalités percus						3 000,00		3 000,00		3 000,00
7713	Libéralités recues						6 990,00		6 990,00		6 990,00
7718	Autres prod except sur opé gestion						38 632,27		38 632,27		38 632,27
	Sous Total compte 771						48 622,27		48 622,27		48 622,27
773	Mdts anul exer antér ou déchéance quad						108 577,91		108 577,91		108 577,91
775	Produits des cessions d'immobilisations						699 964,00		699 964,00		699 964,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)						6 145,67		6 145,67		6 145,67
	Sous Total compte 776						6 145,67		6 145,67		6 145,67

00900 - COMPIEGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
777	Quote-part des subv d'invest transférée						20 350,75		20 350,75		20 350,75
7788	Produits exceptionnels divers					160 219,43	231 995,71	160 219,43	231 995,71		71 776,28
	Sous Total compte 778					160 219,43	231 995,71	160 219,43	231 995,71		71 776,28
	Sous Total compte 77					160 219,43	1 115 656,31	160 219,43	1 115 656,31		955 436,88
7817	Rep prov dépréciat actifs circul						43 521,00		43 521,00		43 521,00
	Sous Total compte 781						43 521,00		43 521,00		43 521,00
	Sous Total compte 78						43 521,00		43 521,00		43 521,00
	Total classe 7					432 914,86	60 601 095,71	432 914,86	60 601 095,71	36 880,00	60 205 060,85
	Total général	371 940 572,96	371 940 572,96	217 132 378,36	211 940 681,25	71 208 030,70	76 399 727,81	660 280 982,02	660 280 982,02	435 391 013,52	435 391 013,52

00900 - COMPIEGNE

BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2021

DÉSIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DÉBIT			CRÉDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862 Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863 Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

PAGE DES SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

À _____, le _____

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de COMPIEGNE pendant l'année 2021 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

À _____, le _____

Vu par _____ qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandants émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le par l'organe délibérant.

À _____, le _____

060047

SGC COMPIEGNE MUNICIPALE

00900 COMPIEGNE

Nombre de pages : 91

FIN DE DOCUMENT

060047

SGC COMPIEGNE MUNICIPALE

00907 ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE

ORIGINE DU DOCUMENT : marie-olga.pivert

Exercice : 2021

Budget collectivité : 00907

A Viser : 1

Edition Provisoire : 0

Edition destinée au CDG sur chiffre étendu : 1

Date à considérer dans les messages de supervision

TRÉSOR PUBLIC

SGC COMPIEGNE MUNICIPALE

N° CODIQUE 060047

Date d'édition : 07/03/2022

IDENTIFIANT BUDGET 00907

N° de SIRET 21600158600546

ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE

**COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2021**

PRÉSENTÉ À

La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

**M PHILIPPE RAMON
060047 SGC COMPIEGNE MUNICIPALE**

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 01/01/2021 AU 07/03/2022

N° CODIQUE 060047
 SGC COMPIEGNE MUNICIPALE
 Date d'édition : 07/03/2022

Population : 41344
 Nomenclature M14 sup egal 10000h
 Voté par Nature avec ref. fonct.
 Exercice 2021

SOMMAIRE

		PAGES
1ERE PARTIE : Situation patrimoniale		3
1 Bilan synthétique	Etat I-1	4
2 Bilan	Etat I-2	5
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3	13
4 Compte de résultat	Etat I-4	14
5 Annexe		18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5	19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire		21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1	22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2	23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3	26
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4	30
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs		34
1 Balance des comptes	Etat III-1	35
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2	40
4EME PARTIE : Page des signatures		41

SITUATION PATRIMONIALE

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE

BILAN SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

ACTIF NET	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)		Dotations	
Terrains		Fonds globalisés	
Constructions		Réserves	196,42
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	
Autres immobilisations corporelles		Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)		Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		Autres fonds propres	
Stocks	394,33	TOTAL FONDS PROPRES	196,42
Créances	116,85	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	
Disponibilités		Fournisseurs	217,54
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	97,21
TOTAL ACTIF CIRCULANT	511,17	Total dettes à court terme	314,75
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	314,75
		Comptes de régularisations	
TOTAL ACTIF	511,17	TOTAL PASSIF	511,17

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE

BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété				
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	MONTANT A REPORTER				

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE

BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE (SUITE)	REPORT				
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
	Autres créances				
	ACTIF IMMOBILISE TOTAL I				

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE

BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains	394 326,29		394 326,29	478 590,27
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés				
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	116 845,00		116 845,00	30 939,00
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités				
	Avances de trésorerie				
	Charges constatées d'avance				
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	511 171,29		511 171,29	509 529,27

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE

BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARI SATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser	0,28		0,28	
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	0,28		0,28	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	511 171,57		511 171,57	509 529,27

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	196 423,45	196 423,45
	Neutra amortis subv equip versees		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	-0,07	
	Subventions transférables		
	Différences sur réalisations d'immob		
	Fonds globalisés		
	Subventions non transférables		
	Droits de l'affectant		
	FONDS PROPRES TOTAL I	196 423,38	196 423,45

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	217 541,13	68 955,46
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées	97 207,06	244 150,36
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes		
	Fournisseurs d'immobilisations		
	Produits constatés d'avance		
	DETTES TOTAL III	314 748,19	313 105,82

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
COMPTES DE REGULARI SATION	Recettes à classer ou à régulariser		
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	511 171,57	509 529,27

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE
COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

POSTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	150,00	
Produits des services		
Autres produits	-84,26	-380,73
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	65,74	-380,73
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	196,74	219,27
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions		
Autres charges		
Charges courantes non financières	196,74	219,27
RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER	-131,00	-600,00
Produits courants financiers		0,33
Charges courantes financières		0,33
RÉSULTAT COURANT FINANCIER		
RÉSULTAT COURANT	-131,00	-600,00
Produits exceptionnels	131,00	600,00
Charges exceptionnelles		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	131,00	600,00
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE

COMPTE DE RESULTAT 2021

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div		
Production stockée	-84 263,98	-380 727,08
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits		0,39
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations	150 000,00	
Autres attributions (péréquat, compensa)		
TOTAL I	65 736,02	-380 726,69
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires		
Charges sociales		
Achats et charges externes	196 736,02	219 273,31
Impôts et taxes		
Dotations amortissements des immob		
Dot amort sur charges à répartir		

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE

COMPTE DE RESULTAT 2021

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Dotations aux provisions		
Autres charges	0,07	
Contingents et participations		
Subventions		
TOTAL II	196 736,09	219 273,31
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	-131 000,07	-600 000,00
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		334,79
TOTAL III		334,79
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		334,79
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV		334,79

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE

COMPTE DE RESULTAT 2021

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RESULTAT COURANT	-131 000,07	-600 000,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions	131 000,00	600 000,00
Prod exception gestion : Autres opér		
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	131 000,00	600 000,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excep op gestion-Autres opérations		
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalis(positives)transf à investist		
Charg excep op capital-Autres opérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI		

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE
COMPTE DE RESULTAT 2021

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	131 000,00	600 000,00
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	196 736,02	219 608,10
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	196 736,09	219 608,10
RESULTAT DE L'EXERCICE	-0,07	

ANNEXE

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE
OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2021

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

**00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE
OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS**

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2021

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

EXECUTION BUDGETAIRE

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	495 000,00	707 832,79	1 202 832,79
Titres de recettes émis (b)	281 000,00	477 736,02	758 736,02
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	281 000,00	477 736,02	758 736,02
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	495 000,00	707 832,79	1 202 832,79
Mandats émis (f)	196 736,02	541 981,55	738 717,57
Annulations de mandats (g)		64 245,46	64 245,46
Dépenses nettes (h = f - g)	196 736,02	477 736,09	674 472,11
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	84 263,98		84 263,91
(h - d) Déficit		0,07	

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2020	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE					
Investissement	-282 166,82		84 263,98		-197 902,84
Fonctionnement			-0,07		-0,07
Sous-Total	-282 166,82		84 263,91		-197 902,91
TOTAL II	-282 166,82		84 263,91		-197 902,91
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-282 166,82		84 263,91		-197 902,91

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif 1	Décision modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	212 832,79		212 832,79
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	212 832,79		212 832,79
001	Solde d'exécution de la section d'invest	282 167,21		282 167,21
TOTAL GENERAL		495 000,00		495 000,00

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	DEPENSES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
040	212 832,79	196 736,02		196 736,02	16 096,77
TOTAL	212 832,79	196 736,02		196 736,02	16 096,77
001	282 167,21				282 167,21
TOTAL GENERAL	495 000,00	196 736,02		196 736,02	298 263,98

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif 1	Décision modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	495 000,00		495 000,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	495 000,00		495 000,00
TOTAL GENERAL		495 000,00		495 000,00

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions	Émissions	Annulations	RECETTES nettes	Solde prévisions / réalisations
	1	2	3	4=2-3	5=1-4
040	495 000,00	281 000,00		281 000,00	214 000,00
TOTAL	495 000,00	281 000,00		281 000,00	214 000,00
TOTAL GENERAL	495 000,00	281 000,00		281 000,00	214 000,00

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif	Décision modificative	Total Prévisions
		1	2	3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	211 600,00		211 600,00
65	Autres charges de gestion courante	1 232,79		1 232,79
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	212 832,79		212 832,79
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	495 000,00		495 000,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	495 000,00		495 000,00
TOTAL GENERAL		707 832,79		707 832,79

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	DEPENSES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
011	211 600,00	260 981,48	64 245,46	196 736,02	14 863,98
65	1 232,79	0,07		0,07	1 232,72
TOTAL	212 832,79	260 981,55	64 245,46	196 736,09	16 096,70
042	495 000,00	281 000,00		281 000,00	214 000,00
TOTAL	495 000,00	281 000,00		281 000,00	214 000,00
TOTAL GENERAL	707 832,79	541 981,55	64 245,46	477 736,09	230 096,70

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif	Décision modificative	Total Prévisions
		1	2	3 = 1 + 2
70	Produits des services, du domaine et ven	214 000,00		214 000,00
74	Dotations et participations	150 000,00		150 000,00
77	Produits exceptionnels	131 000,00		131 000,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	495 000,00		495 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	212 832,79		212 832,79
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	212 832,79		212 832,79
TOTAL GENERAL		707 832,79		707 832,79

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	RECETTES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
70	214 000,00				214 000,00
74	150 000,00	150 000,00		150 000,00	
77	131 000,00	131 000,00		131 000,00	
TOTAL	495 000,00	281 000,00		281 000,00	214 000,00
042	212 832,79	196 736,02		196 736,02	16 096,77
TOTAL	212 832,79	196 736,02		196 736,02	16 096,77
TOTAL GENERAL	707 832,79	477 736,02		477 736,02	230 096,77

00907 ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
3555	Terrains aménagés	196 736,02		196 736,02
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	196 736,02		196 736,02
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	196 736,02		196 736,02
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	196 736,02		196 736,02

00907 ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
3555	Terrains aménagés	281 000,00		281 000,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	281 000,00		281 000,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	281 000,00		281 000,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	281 000,00		281 000,00

00907 ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
6045	Achats d'études - prestations de service	34 048,87	26 968,87	7 080,00
605	Achats de matériel - équipements et trav	226 932,61	37 276,59	189 656,02
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	260 981,48	64 245,46	196 736,02
65888	Autres	0,07		0,07
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	0,07		0,07
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	260 981,55	64 245,46	196 736,09
71355	Variation des stocks de terrains aménagé	281 000,00		281 000,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	281 000,00		281 000,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	281 000,00		281 000,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	541 981,55	64 245,46	477 736,09

00907 ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
7473	Participations - Départements	150 000,00		150 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	150 000,00		150 000,00
774	Produits exceptionnels - subventions exc	131 000,00		131 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	131 000,00		131 000,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	281 000,00		281 000,00
71355	Variation des stocks de terrains aménagé	196 736,02		196 736,02
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	196 736,02		196 736,02
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	196 736,02		196 736,02
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	477 736,02		477 736,02

COMPTABILITE

DES DENIERS ET VALEURS

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		196 423,45						196 423,45		196 423,45
	Sous Total compte 106		196 423,45						196 423,45		196 423,45
	Sous Total compte 10		196 423,45						196 423,45		196 423,45
	Total classe 1		196 423,45						196 423,45		196 423,45
3555	Terr aménagés		478 590,27			196 736,02		281 000,00	675 326,29	281 000,00	394 326,29
	Sous Total compte 355		478 590,27			196 736,02		281 000,00	675 326,29	281 000,00	394 326,29
	Sous Total compte 35		478 590,27			196 736,02		281 000,00	675 326,29	281 000,00	394 326,29
	Total classe 3		478 590,27			196 736,02		281 000,00	675 326,29	281 000,00	394 326,29
4011	Fournisseurs			59 328,42					59 328,42		0,00
					59 328,42					59 328,42	
40171	Fournisseurs - retenues de garantie		4 710,00		1 290,00				6 000,00		6 000,00
	Sous Total compte 4017		4 710,00		1 290,00				6 000,00		6 000,00
	Sous Total compte 401		4 710,00	59 328,42					59 328,42	65 328,42	6 000,00
					60 618,42						
408	Fournis factures non parvenues		64 245,46	64 245,46					64 245,46		211 541,13
					211 541,13				275 786,59		

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 40		68 955,46	123 573,88	272 159,55			123 573,88	341 115,01		217 541,13
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable			131 000,00	131 000,00			131 000,00	131 000,00		0,00
	Sous Total compte 441			131 000,00	131 000,00			131 000,00	131 000,00		0,00
44566	TVA déduct sur autres biens et services			9 888,07	9 888,07			9 888,07	9 888,07		0,00
44567	Etat - crédit de TVA à reporter			35 061,00	35 061,00			35 061,00	35 061,00		0,00
	Sous Total compte 4456			44 949,07	44 949,07			44 949,07	44 949,07		0,00
44583	Rembst taxes sur chiffre affaire demandé	30 939,00		9 888,00	38 357,00			40 827,00	38 357,00	2 470,00	
	Sous Total compte 4458	30 939,00		9 888,00	38 357,00			40 827,00	38 357,00	2 470,00	
	Sous Total compte 445	30 939,00		54 837,07	83 306,07			85 776,07	83 306,07	2 470,00	
4487	Produits à recevoir			114 375,00				114 375,00		114 375,00	
	Sous Total compte 448			114 375,00				114 375,00		114 375,00	
	Sous Total compte 44	30 939,00		300 212,07	214 306,07			331 151,07	214 306,07	116 845,00	
451007	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann		244 150,36	204 982,00	58 038,70			204 982,00	302 189,06		97 207,06

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 451		244 150,36	204 982,00	58 038,70			204 982,00	302 189,06		97 207,06
	Sous Total compte 45		244 150,36	204 982,00	58 038,70			204 982,00	302 189,06		97 207,06
47134	Raet : subv			35 625,00	35 625,00			35 625,00	35 625,00		0,00
	Sous Total compte 4713			35 625,00	35 625,00			35 625,00	35 625,00		0,00
4718	Autres recettes à régulariser			35 625,28	35 625,28			35 625,28	35 625,28		0,00
	Sous Total compte 471			71 250,28	71 250,28			71 250,28	71 250,28		0,00
4722	Commissions bancaires en instance de mdt			0,28	0,28			0,28	0,28		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser			0,28				0,28		0,28	
	Sous Total compte 472			0,56	0,28			0,56	0,28	0,28	
4784	Arrondis sur déclaration de TVA			0,07	0,07			0,07	0,07		0,00
	Sous Total compte 478			0,07	0,07			0,07	0,07		0,00
	Sous Total compte 47			71 250,91	71 250,63			71 250,91	71 250,63	0,28	
	Total classe 4	30 939,00	313 105,82	700 018,86	615 754,95			730 957,86	928 860,77	116 845,28	314 748,19

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
580	Opérations d'ordre budgétaires			477 736,02	477 736,02			477 736,02	477 736,02		0,00
588	Autres virements internes			0,28	0,28			0,28	0,28		0,00
	Sous Total compte 58			477 736,30	477 736,30			477 736,30	477 736,30		0,00
	Total classe 5			477 736,30	477 736,30			477 736,30	477 736,30		0,00
6045	Achts études prest serv terr à aménager					34 048,87	26 968,87	34 048,87	26 968,87	7 080,00	
	Sous Total compte 604					34 048,87	26 968,87	34 048,87	26 968,87	7 080,00	
605	Achts de matériel équipts trvx					226 932,61	37 276,59	226 932,61	37 276,59	189 656,02	
	Sous Total compte 60					260 981,48	64 245,46	260 981,48	64 245,46	196 736,02	
65888	Autres					0,07		0,07		0,07	
	Sous Total compte 6588					0,07		0,07		0,07	
	Sous Total compte 658					0,07		0,07		0,07	
	Sous Total compte 65					0,07		0,07		0,07	
	Total classe 6					260 981,55	64 245,46	260 981,55	64 245,46	196 736,09	

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2021

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
71355	Variat stcks de terrains aménagés					281 000,00 196 736,02		281 000,00 196 736,02		84 263,98	
	Sous Total compte 7135					281 000,00 196 736,02		281 000,00 196 736,02		84 263,98	
	Sous Total compte 713					281 000,00 196 736,02		281 000,00 196 736,02		84 263,98	
	Sous Total compte 71					281 000,00 196 736,02		281 000,00 196 736,02		84 263,98	
7473	Participations - Dépt					150 000,00		150 000,00		150 000,00	
	Sous Total compte 747					150 000,00		150 000,00		150 000,00	
	Sous Total compte 74					150 000,00		150 000,00		150 000,00	
774	subv exceptionnelles					131 000,00		131 000,00		131 000,00	
	Sous Total compte 77					131 000,00		131 000,00		131 000,00	
	Total classe 7					281 000,00 477 736,02		281 000,00 477 736,02		84 263,98 281 000,00	
	Total général	509 529,27 509 529,27		1 177 755,16 1 093 491,25		738 717,57 822 981,48		2 426 002,00 2 426 002,00		792 171,64 792 171,64	

00907 - ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE
BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2021

DÉSIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DÉBIT			CRÉDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862 Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863 Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

00907 ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE

PAGE DES SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

À _____, le _____

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE pendant l'année 2021 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

À _____, le _____

Vu par _____ qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandants émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le par l'organe délibérant.

À _____, le _____

060047

SGC COMPIEGNE MUNICIPALE

00907 ZAC DE ROYALLIEU COMPIEGNE

Nombre de pages : 39

FIN DE DOCUMENT

03 - Adoption des Comptes Administratifs 2021 - Budget Principal et Budget Annexe de la ZAC du Camp de Royallieu

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Monsieur le Maire doit procéder à l'élection du Président qui sera chargé des débats de présentation du compte administratif du Maire.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale de demander à Madame SCHWARZ, de remplir les fonctions de président.

Le président à l'appui du rapport de présentation et des maquettes budgétaires ci-joints, commente les comptes administratifs de l'exercice 2021 des budgets suivants :

- Budget principal
- Budget annexe de la ZAC du Camp de Royallieu

Considérant l'article L 1612.12 du CGCT qui mentionne que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif.

Etant précisé que Monsieur le Maire se retire afin qu'il soit procédé au vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M. MARINI,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 15 mars 2022,

Et après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés, avec 2 votes contre : MM.DIOT et KAYA et 5 abstentions : M.LECA et Mmes MESSERSCHMITT, DUMAY, BOUR et KOERBER.

ADOPTE les comptes administratifs 2021 du budget principal et du budget annexe de la ZAC du Camp de Royallieu.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 mars 2022
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

La Présidente,

Sophie SCHWARZ
1^{er} adjointe au Maire de Compiègne

COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

PREAMBULE

Le compte administratif termine le cycle budgétaire annuel et retrace l'exécution budgétaire de l'année. Ainsi, le compte administratif 2021 a été précédé par :

- Le débat d'orientation budgétaire tenu le 12 février 2021,
- Le vote du budget primitif 2021 intervenu le 26 mars 2021,
- Les décisions modificatives adoptées les 25 juin 2021, 30 septembre 2021 et 10 décembre 2021.

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et expliciter les données contenues dans les maquettes budgétaires, maquettes répondant aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires.

L'ensemble de ces documents est mis à disposition du public via le site internet de la Ville (<https://agglo-compiegne.fr/finances-de-la-ville-de-compiegne>).

En ce qui concerne les élus municipaux, ces documents font partie du dossier du conseil municipal transmis dans les légaux prévus à l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le rapport fait état de comparaison avec la moyenne de la strate qui regroupe les communes de 20.000 à 50.000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé.

Synthèse générale

Le budget principal 2021 totalise 75,2 M€ de recettes comprenant 60,6 M€ de recettes de fonctionnement, dont 2,1 M€ correspondant à l'excédent reporté de 2020, et 12,5 M€ de recettes d'investissement.

Les dépenses s'élèvent à 70,9 M€ et sont composées de 55,45 M€ de dépenses de fonctionnement et 12,45 M€ de dépenses d'investissement auxquels s'ajoute la reprise du déficit d'investissement de l'exercice précédent de 3 M€.

Le budget annexe de la ZAC du Camp de Royallieu totalise 759 k€ de recettes et 674 k€ de dépenses. S'y ajoute la reprise du déficit antérieur pour 282 k€.

Sommaire	N° de page
I. BUDGET PRINCIPAL	4
A. LES RESULTATS 2020	4
B. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5
1. Chapitre 73 – Impôts et taxes	
2. Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations	
3. Chapitre 70 – Produits de services	
4. Autres chapitres	
C. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9
1. Chapitre 011 – Charges à caractère général	
2. Chapitre 012 – Charges de personnel	
3. Chapitre 65 – Autres dépenses de gestion courante	
4. Les autres chapitres de dépenses de fonctionnement	
D. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	12
E. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	13
II. BUDGET ANNEXE ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU	15
III. EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE	16
A. EVOLUTION DU FONCTIONNEMENT ET EPARGNES	16
B. ENDETTEMENT	17
C. RATIOS	17

I. BUDGET PRINCIPAL

A. LES RESULTATS 2021

Section	Reprise résultats 2020	Résultat d'exécution 2021	Résultats de clôture 2021 (A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)	Affectation décidée
Fonctionnement	2 138 257,32	5 128 711,87	7 266 969,19	0,00	7 266 969,19	3 706 945,07
Investissement	-3 023 272,44	62 985,24	-2 960 287,20	-599 736,92	-3 560 024,12	-3 560 024,12
Total :	-885 015,12	5 191 697,11	4 306 681,99	-599 736,92	3 706 945,07	

Nb : la reprise des résultats correspond aux résultats issus du compte administratif 2020 du budget principal. Concernant le fonctionnement, le résultat repris correspond au résultat de 2020 de 6.638.257,32 € diminué de l'affectation partielle du résultat de fonctionnement en investissement (4.500.000 €) par délibération du 26 mars 2021, soit 2 138 257,32€

Le résultat de clôture 2021, composé du résultat d'exécution 2021 et de la reprise des résultats de 2020, est excédentaire de 4.306.682 € comprenant :

- Un résultat excédentaire de 7.266.969 € en fonctionnement,
- Un besoin de financement de 2.960.287 en investissement.

Le résultat global de clôture est diminué du solde des restes à réaliser de 599.736 € d'où un résultat cumulé global excédentaire de 3.706.945 €.

Les restes à réaliser en dépenses correspondent à des investissements engagés juridiquement et financièrement mais qui n'ont pas été réalisés tels, pour les principaux : les travaux du stade équestre (963 k€), l'acquisition de l'église Anglicane (635k€), les travaux du centre Anne Marie Vivé ANRU (377 k€), la voirie pour la chaufferie biomasse (346 k€), l'aménagement de la place Saint Antoine (262 k€), les travaux d'agrandissement de l'archerie (239k€), les travaux au centre équestre (156k€), l'aménagement des aires de jeux (148k€), les équipements de vidéosurveillance (144 K€), les travaux des vestiaires de la salle Tainturier (101k€), du matériel informatique (97 k€) ...

Les restes à réaliser en recettes comprennent un emprunt de 2 M€ non mobilisé, ainsi que des subventions notifiées mais non perçues ; pour les principales : les subventions ITI pour les travaux d'aménagement Square du Vivier Corax (349 k€), les subventions pour l'archerie de l'État (150 k€), du Conseil Régional (85 k€) et du Conseil Départemental (300 k€), la subvention de l'État pour la place Saint Antoine (75 k€), la subvention départementale pour les travaux de vidéosurveillance (91k€), la DSIL pour divers projets (Place du Change, plan vélo, voirie chaufferie Biomasse, accessibilité des bâtiments) pour un montant de 200 k€ ...

Les prévisions budgétaires étant équilibrées, le résultat d'exécution est influencé par :

- Les écarts liés au taux d'exécution des prévisions budgétaires induits d'une part par le principe de prudence avec lequel doivent être élaborés les budgets des collectivités,
- La non-exécution pendant l'exercice du « virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement » prévu au budget, conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable en vigueur.

Afin d'apprécier le compte administratif 2021, il convient de rapprocher les prévisions budgétaires inscrites avec les réalisations effectives, mais également de constater l'évolution du niveau de dépenses et de recettes depuis ces dernières années, étant précisé que le contexte sanitaire de la pandémie de COVID19, et ses conséquences financières, ont impacté de manière importante l'exécution du budget 2020 mais également 2021, ce qui implique une difficulté de comparaison avec les exercices précédents.

B. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement		CA 2019	CA 2020	Crédits ouverts 2021	CA 2021	Taux d'exécution	Commentaires
002	Résultat reporté	1 386 626	1 968 300	2 138 257	2 138 257	100,0%	Selon CA 2020
013	Atténuation de charges	361 843	421 150	259 500	376 941	145,3%	Remboursement charges de personnel (notamment indemnités journalières)
70	Produits des services	4 458 272	3 272 199	4 189 879	4 327 631	103,3%	Reprise de l'activité mais encore légèrement inférieur au niveau d'avant pandémie
73	Impôts et taxes	42 935 823	42 809 997	42 404 383	43 330 558	102,2%	Légère augmentation des contributions directes Bonne progression de la taxe sur les droits de mutations
74	Dotations, subventions et participations	10 053 178	10 484 517	10 764 233	10 781 338	100,2%	Compensation des contributions pour les établissements industriels qui neutralise la perte de la compensation pour la taxe d'habitation
75	Autres produits de gestion courante	668 345	664 627	583 585	726 672	124,5%	
76	Produits financiers	0	0	10	10	98,0%	
77	Recettes exceptionnelles	870 297	914 736	769 964	928 940	120,6%	Dont cessions immobilières (700 K€)
78	Reprise de provision	14 390	0	43 521	43 521	100,0%	
042 (2)	Opérations d'ordre de transfert entre section	127 116	82 477	66 497	66 390	99,8%	
Total recettes de fonctionnement :		60 875 889	60 618 002	61 219 830	62 720 259	102,5%	

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement est de 102,5 % donc supérieur à 100 %, ce qui correspond à la logique budgétaire en matière de recette consistant à l'inscription des seules recettes certaines selon le principe de prudence.

Le niveau de recettes est supérieure de 2,1 M€ à celui du CA 2020 avec un total de 62,7 M€

La bonne gestion de la ville avec l'augmentation du résultat reporté et la dynamique fiscale sans augmentation des taux d'imposition permet de maintenir la qualité du service public et un niveau d'investissement conséquent.

L'analyse de cette évolution doit être menée par chapitre.

1. Chapitre 73 – Impôts et taxes

Recettes de fonctionnement		CA 2019	CA 2020	Crédits ouverts 2021	CA 2021	Taux d'exécution	Commentaires
73	Impôts et taxes	42 935 823	42 809 997	42 404 383	43 330 558	102,2%	Légère augmentation des contributions directes Bonne progression de la taxe sur les droits de mutations
73111	Contributions directes	28 385 506	28 656 642	28 222 786	28 793 461	102,0%	Pas de hausse de taux : évolution liée aux bases Pas de perte de fiscalité suite à la suppression de la TH
73211	attribution de compensation	10 733 864	10 409 627	10 409 627	10 409 627	100,0%	Montant constant
73212	dotation de solidarité communautaire	908 288	908 288	873 034	873 034	100,0%	Baisse de la DSC suite à la modification de la répartition suivant critères votés
7351	Taxe sur l'électricité	701 179	688 844	700 000	714 807	102,1%	Suivant la consommation
7364	Prélèvement sur produits jeux	191 177	0	165 350	165 377	100,0%	versement de 50% de la taxe
7381	Droits mutation	1 689 770	1 955 571	1 800 000	2 111 498	117,3%	Recettes liées à la dynamique de construction et au volume des transactions
73...	Autres impôts et taxes	326 039	191 025	233 586	262 754	112,5%	dont droits marchés (94k€), rôles complémentaires (117k€), TLPE (28k€), et FNGIR (23k€)

Ce chapitre est en progression de 520 k€ par rapport au CA 2020.

On notera notamment la progression de la taxe additionnelle aux droits de mutation de 165 k€ totalisant 2.1 M€

Le produit issu de la taxe sur les paris hippiques de 2019 a été perçu pour un montant de 165k€ soit 50% du montant de la redevance attribué aux collectivités suivant les nouvelles dispositions (50% étant reversé à l'échelon intercommunal).

Les droits de place ont pratiquement retrouvé le niveau de 2019 après des recettes réduites de moitié du fait des restrictions d'ouverture des marchés, durant la période de confinement.

La réforme de la fiscalité entraînant la suppression de la taxe d'habitation pour la majorité des locaux d'habitation, compensée par la part départementale de la taxe sur le foncier bâti a maintenu le niveau de contributions directes perçu par la ville en très légère progression du fait de la revalorisation des bases de 0.9% soit 137 k€.

2. Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

Ce chapitre est en progression par comparaison au compte administratif 2020.

Recettes de fonctionnement		CA 2019	CA 2020	Crédits ouverts 2021	CA 2021	Taux d'exécution	Commentaires
74	Dotations, subventions et participations	10 053 178	10 484 517	10 764 233	10 781 338	100,2%	Compensation des contributions pour les établissements industriels qui neutralise la perte de la compensation pour la taxe d'habitation
7411	dont DGF	3 767 229	3 613 037	3 529 730	3 529 730	100,0%	Baisse liée à l'évolution de la population et au mécanisme d'écrêtement
74123	DSU	2 449 613	2 576 337	2 682 737	2 682 737	100,0%	Augmentation liée aux abondements des dotations prévue dans la loi de finances
74127	DNP	177 764	159 988	143 989	143 989	100,0%	Dispositif diminué chaque année car non abondé depuis loi de finances 2015
74718	Autres subv. Etat dont empl. aidés et fds amorçage	301 094	639 559	492 682	647 465	131,4%	Dont participations DDCS pour des actions prévues dans le cadre de la Politique de la Ville et participation pour le CFA
7473	Participation CD60	32 626	24 870	16 500	16 488	99,9%	Recettes liées à la fréquentation des écoles et collèges aux équipements sportifs, fortement impactée par la crise sanitaire
74751	Remboursements ARC	50 000	2 000	2 000	5 000	250,0%	
7478	Autres organismes	1 856 740	2 012 161	1 914 100	1 779 496	93,0%	Dont aide exceptionnelle COVID pour l'ensemble des crèches
74834	Etat - compensation TF	254 600	256 240	1 747 318	1 748 109	100,0%	Compensation des contributions des établissements industriels
74835	Etat - compensation TH	881 855	921 053	0	0	#DIV/0!	
74...	Autres dotations, subv..	281 658	279 272	235 177	228 325	97,1%	Dont FCTVA sur les dépenses de fonctionnement (81 k€) et Dotation Générale de Décentralisation versée dans le cadre de la réorganisation des bibliothèques (75 K€)

On note la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement qui perd 83 K€ du fait de l'effet population et de l'application des mécanismes d'écrêtement, cette perte est en partie compensée par la hausse de la Dotation de Solidarité Urbaine qui progresse de 106K€, grâce aux abondements prévus par la loi de finances.

Suite à la réforme de la taxe d'habitation, plus de versement de la compensation due aux exonérations décidées par l'État, cependant compensation de la taxe foncière pour les établissements industriels sur le chapitre.

Enfin, suite aux nouvelles modalités de gestion du Centre de Formation des Apprentis, la Ville a perçu une participation de l'État de 207 K€ permettant de participer aux charges de gestion, contre 87 k€ en 2019.

3. Chapitre 70 – Produits des services

Recettes de fonctionnement		CA 2019	CA 2020	Crédits ouverts 2021	CA 2021	Taux d'exécution	Commentaires
70	Produits des services	4 458 272	3 272 199	4 189 879	4 327 631	103,3%	Reprise de l'activité mais encore légèrement inférieur au niveau d'avant pandémie
70321	dont droits de stationnement et location voie publique	150 244	111 125	104 500	195 147	186,7%	Forte progression des droits de voirie, durée plus importante
70323	Red. Occup. Domaine public	280 789	218 172	215 000	237 674	110,5%	Reprise progressive d'un fonctionnement normal après la pandémie
70383	Redevance stationnement	409 751	204 551	400 000	388 428	97,1%	
70384	Forfait post stationnement	167 651	119 631	180 000	269 514	149,7%	
70388	Autres redevances diverses	83 984	58 343	91 000	96 836	106,4%	
7062	Redev. culturelles	230 816	159 500	139 107	167 727	120,6%	Activités culturelles et sportives encore largement impactées par les restrictions sanitaires, lente reprise en fonction de la levée des mesures sanitaires
70631	redev. Sportif	543 473	265 620	243 000	236 487	97,3%	
70632	redev. Loisirs	190 124	146 941	180 300	172 161	95,5%	
7066	redev. Sociale	353 074	245 330	356 200	361 374	101,5%	
7067	redev. Périscolaire	1 053 281	664 825	1 118 500	975 689	87,2%	Fermeture de classes dues à la pandémie COVID 19
70846	MAD personnel au GFP en faveur de l'ARC	157 472	206 437	123 480	123 258	99,8%	
70848	MAD personnel - Autres organismes	19 062	21 448	320 728	328 818	102,5%	Refacturation du personnel mis à disposition des crèches associatives
70873	Remb. frais CCAS	317 645	286 382	240 000	240 686	100,3%	Remboursement des charges de personnel mobilisé sur l'action menée par le CCAS en faveur du public éloigné de l'emploi et faisant l'objet d'une subvention du FSE
70876	Remb frais ARC	319 001	405 489	313 386	337 615	107,7%	Augmentation constituée du remboursement des dépenses de fonctionnement relatives à la gestion des eaux pluviales urbaines suite au transfert de compétence obligatoire au 1er janvier 2020
70...	Autres pdts services	181 905	158 405	164 678	196 218	119,2%	

Fort augmentation des produits des services cependant niveau encore inférieur à 2019 et la crise sanitaire, avec fermeture de classes et des équipements culturels et sportives.

Refacturation du personnel mis à disposition des crèches à mettre en parallèle de l'augmentation des subventions

4. Autres chapitres

Le chapitre 77 enregistre notamment la réalisation des cessions mobilières et immobilières.

En 2021, les cessions immobilières se sont élevées à près de 675 K€ avec la vente d'un bien au 13 Rue des Minimes et un bâtiment 2 bis cours Guynemer.

Divers matériels (tracteur, véhicules...) ont également été cédés pour 25 K€.

C. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement		CA 2019	CA 2020	Crédits ouverts 2021	CA 2021	Taux d'exécution	Commentaires
011	Charges à caractère général	13 745 561	12 669 749	14 265 992	13 086 624	91,7%	Niveau de réalisation encore impacté par les conséquences de la crise sanitaire sur l'activité
012	Charges de personnel	33 401 784	33 044 346	34 157 084	33 941 333	99,4%	Hausse significative suite à la crise sanitaire
014	Atténuation de produits	34 157	25 877	36 880	36 880	100,0%	
022	Dépenses imprévues	0	0			nc	
65	Autres charges de gestion courante	4 107 833	3 717 113	4 418 055	4 291 227	97,1%	Maintien de la subvention au CCAS afin de lui permettre de faire face aux conséquences de la COVID Augmentation des subventions aux associations avec la compensation obligatoire pour la SPL et la facturation de la mise à disposition du personnel des crèches
66	Charges financières	1 155 509	1 018 378	917 500	881 844	96,1%	Diminution liée au désendettement et à la baisse des taux d'intérêts constatés ces dernières années
67	Charges exceptionnelles	280 831	846 563	556 451	470 912	84,6%	Dont subvention au budget annexe ZAC du Camp de Royallieu(131 K€)
68	Dotation aux provisions	0	19 947	0	0	#DIV/0!	
023	Virement à la section d'investissement	0	0	4 122 263		0,0%	Pas de réalisation sur cette prévision
042 (1)	opérations d'ordre entre section	2 581 915	2 637 773	2 745 605	2 744 470	100,0%	Amortissements et opérations d'ordre liées aux cessions
Total dépenses de fonctionnement		55 307 589	53 979 745	61 219 830	55 453 290	97,1%	Taux d'exécution des prévisions avec exécution

Le taux d'exécution est de 97,1 % avec un total de dépenses de près de 55,5 M€ contre 54 M€ au compte administratif 2020 et 55,3 au compte administratif 2019.

Cette exécution s'explique par les éléments suivants.

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Dépenses de fonctionnement		CA 2019	CA 2020	Crédits ouverts 2021	CA 2021	Taux d'exécution	Commentaires
011	Charges à caractère général	13 745 561	12 669 749	14 265 992	13 086 624	91,7%	Niveau de réalisation encore impacté par les conséquences de la crise sanitaire sur l'activité
6042	dont prestations	979 581	710 127	903 286	839 212	92,9%	Impact de la crise sanitaire
6061	fluides	3 611 956	3 417 475	3 450 277	3 451 341	100,0%	Dépenses incompressibles
6062 à 6068	Autres fournitures non stockées	1 971 893	1 920 714	2 394 482	2 148 979	89,7%	Reprise de l'activité des services
611	contrat prest. service	455 157	476 232	319 041	241 166	75,6%	Dépenses liées aux différents contrats, baisse importante suite au transfert de compétence des eaux pluviales à l'ARCBA
613 et 614	locations et charges locatives	802 414	771 146	868 622	721 717	83,1%	Diminution liée à la fin du marché des copieurs (pas de dépense de location car levée de l'option d'achat)
615	entretien et réparation	2 903 805	2 859 134	2 820 099	2 706 198	96,0%	En 2019 : rénovation des parquets de l'Hôtel de Ville - Maintien du niveau d'entretien des bâtiments communaux
623	communication, publication, manifestations	715 768	374 899	634 308	536 800	84,6%	Baisse liée à l'annulation des différentes manifestations du fait de la crise sanitaire
011..	Autres dépenses	2 304 987	2 140 022	2 875 876	2 441 211	84,9%	Reprise des activités Opérations Contrat de Ville report d'activité suite à la crise sanitaire et nouvelle action suite à l'obtention de subvention (3 programmations en 2021)

Le niveau de dépenses a progressé mais reste cependant impacté par les effets de la crise sanitaire (fermeture des équipements, annulation de manifestations).

Des dépenses ont ainsi été réduites : réduction des achats de prestations mais en proportion moins importante que 2020

1. Chapitre 012 – Charges de personnel

Dépenses de fonctionnement		CA 2019	CA 2020	Crédits ouverts 2021	CA 2021	Taux d'exécution	Commentaires
012	Charges de personnel	33 401 784	33 044 346	34 157 084	33 941 333	99,4%	Hausse significative suite à la crise sanitaire

La crise sanitaire a eu des conséquences sur le niveau des dépenses, mais cette fois à la hausse avec le coût du personnel vacataire cantine, scolaire et petite enfance par le remplacement immédiat sans carence, l'augmentation du nombre de services de cantine et le remplacement d'agent pendant les périodes d'isolement.

Le déroulement des élections avec les moyens humains déployés a aussi dépassé les prévisions. Les heures supplémentaires du personnel du centre de vaccination et l'ouverture du gîte des pèlerins sur une longue période pour l'accueil de Sans Domicile Fixe, ont également contribué à la hausse des dépenses de personnel.

2. Chapitre 65 – Autres dépenses de gestion courante

Dépenses de fonctionnement		CA 2019	CA 2020	Crédits ouverts 2021	CA 2021	Taux d'exécution	Commentaires
65	Autres charges de gestion courante	4 107 833	3 717 113	4 418 055	4 291 227	97,1%	Maintien de la subvention au CCAS afin de lui permettre de faire face aux conséquences de la COVID Augmentation des subventions aux associations avec la compensation obligatoire pour la SPL et la facturation de la mise à disposition du personnel des crèches
6521	Dont Déficit budget annexe	450 000				nc	Participation au budget annexe versée au chapitre 67
657362	Sub. CCAS	265 000	337 000	320 000	320 000	100,0%	Augmentation afin de permettre au CCAS de faire face aux dépenses d'aides liées à la crise sanitaire
6574	Sub; associations	2 691 085	2 777 236	3 404 912	3 326 368	97,7%	Maintien des aides aux associations Compensation pour obligation de service public versée à la SPL Pôle équestre en année pleine Augmentation de la participation aux crèches suite à la refacturation du personnel mis à disposition
65..	Autres char gest. cour.	701 748	602 877	693 143	644 859	93,0%	Dont indemnités des élus (320 K€) et participations au financement des bassins tampons et eaux pluviales (175 K€)

L'augmentation constatée provient essentiellement de la compensation obligatoire de service public versée à la SPL Pôle équestre et de l'augmentation des subventions versées aux crèches suite à la facturation de la mise à disposition du personnel constatée au chapitre 70

3. Les autres chapitres de dépenses de fonctionnement

S'agissant des charges financières, leur diminution de 137 K€ est liée au profil d'extinction de la dette.

Baisse également de la subvention au budget annexe de la ZAC du Camp de Royalieu passant de 600k€ en 2020 à 131 k€ en 2021.

Les autres dépenses sont constituées des écritures liées aux amortissements et aux écritures d'ordre consécutives aux sorties de l'actif patrimoniale des biens cédés.

D. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement totalisent 12,5 M€ contre 15,5 M€ au compte administratif 2020.

Recettes d'investissement		CA 2019	CA 2020	Crédits ouverts 2021	CA 2021	Taux d'exécution	Commentaires
001	Solde N-1	0	-			0,0%	
10	Dotations et fds propres	4 333 759	6 034 763	5 930 000	6 096 471	102,8%	
10222	dont FCTVA	877 967	1 407 421	930 000	1 167 579	125,5%	
10226	Taxe aménagement	356 692	1 027 343	500 000	428 892	85,8%	Produits issus des opérations d'aménagement réalisées sur la commune hors ZAC
1068	Excédent de fct. capitalisé	3 099 100	3 600 000	4 500 000	4 500 000	100,0%	Affectation du résultat 2020
13	Subventions d'investissement	3 872 353	1 824 451	6 492 074	2 675 717	41,2%	
131/2	dont subventions	3 414 910	1 440 754	6 275 380	2 459 023	39,2%	Les subventions non perçues sont inscrites en report au budget primitif 2022
1342	Amendes de police	457 443	383 697	216 694	216 694	100,0%	
13.	Autres	0	0			nc	
16	Recours à l'emprunt	2 201 200	5 001 184	3 483 900	1 000 000	28,7%	
20-23-27	Autres recettes d'équipement	16 200	36 555	0	681	nc	Remboursement avance sur marché
024	Pdts de cessions	0	0	139 568	0	nc	* Prévission sans exécution budgétaire mais exécutée en fonctionnement
454201	Opérations pour compte de tiers			7 000			
021	Prélèvement en provenance de la section de fct.	0	0	4 122 263	0	nc	* Prévission sans exécution budgétaire
040	opérations d'ordre entre section (amortissements)	2 581 915	2 637 773	2 745 605	2 744 470	100,0%	
041	Opérations patrimoniales	414 041	0	321 612	0	0,0%	
Total recettes d'investissement :		13 419 468	15 534 725	23 242 022	12 517 338,98	65,5%	Taux d'exécution des prévisions avec exécution

Les dotations et fonds propres progressent de 61 k€ malgré une baisse du montant perçu au titre du Fonds de Compensation de la TVA de 240 k€ liée au niveau de dépenses d'investissement de l'exercice 2020. On note également la baisse du produit de la Taxe d'Aménagement de 600 k€, 2019 étant une année remarquable conséquence positive des opérations d'aménagement et des constructions menées ces dernières années. Ce chapitre augmente enfin du fait du choix d'affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé qui passe de 3,6 M€ à 4,5 M€.

Cette baisse s'explique par ailleurs par la réalisation moins importante des emprunts prévus au budget primitif, un emprunt de 2 M€ faisant l'objet de report pour suivre l'échéancier des dépenses d'investissement. L'encours de dette est donc en diminution, l'effort de désendettement se poursuit.

Les subventions d'investissements ont été réalisées pour 2,6 M€ soit un niveau inférieur à celui de 2019 mais supérieur à 2020, ce dernier ayant été particulièrement important. Mais on précise que les subventions non perçues mais notifiées seront inscrites au budget primitif 2022 au titre des restes à réaliser.

E. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement		CA 2019	CA 2020	Crédits ouverts 2021	CA 2021	Taux d'exécution	Commentaires
001	Solde N-1	3 619 056	5 419 744	3 023 272	3 023 272	100,0%	Reprise déficit 2020
-	Restes à réaliser (RAR)	0				#DIV/0!	
10/13	Remb. Subventions /dotations	82 059	98 302	50 000	0	0,0%	Indus suite exonération ou annulation permis de construire
16	Emprunts et dettes assimilées (sf. 166)	4 647 494	5 011 906	4 882 000	4 838 449	99,1%	Selon profil d'extinction de la dette
	Dépenses d'équipement	9 949 446	7 701 820	14 760 391	7 418 265	50,3%	Niveau de réalisation impacté du fait de la crise sanitaire qui a influé le fonctionnement des entreprises (règle de distanciation, isolement ...)
26/27	Immob. Financières	0	243 750	131 250	131 250	100,0%	Capital SPL Pôle Equestre du Compiégnois
454101	Opérations pour compte de tiers		0	7 000	0	0,0%	
040	opérations d'ordre de transfert entre section	127 116	82 477	66 497	66 390	99,8%	
041	Opérations patrimoniales	414 041	0	321 612	0	0,0%	
Total dépenses d'investissement :		18 839 211	18 557 998	23 242 022	15 477 626	66,6%	

Les dépenses d'investissement totalisent 15,5 M€ contre 18,6 M€ en 2020.

Ce montant intègre la reprise du déficit d'investissement de 2020 moins conséquent que pour l'exercice précédent.

On constate le versement d'une deuxième partie du capital de la Société Publique Locale Pôle équestre de Compiégnois a été effectué pour 131 k€.

La réalisation du programme d'investissement a été affectée par la crise sanitaire ne facilitant pas l'intervention des entreprises, du fait des contraintes de distanciation sociale, des règles d'isolement avec également le retard accumulé qui a restreint les possibilités de nouveaux chantiers.

Les principales réalisations sont les suivantes :

SECURITE	Montants en €
Matériel Police Municipale	41 861
Equipements de vidéo surveillance	250 671
BATIMENTS ET EQUIPEMENTS	
Vestiaires Service Jardin	131 752
Rénovation Salon d'honneur	153 776
Menuiseries bâtiments communaux	202 517
Câblage informatique des bâtiments communaux	245 086
SPORT	
Travaux d'agrandissement de l'archerie	695 713
Travaux Centre équestre / Cercle hippique	325 112
Réaménagement vestiaires Salle Tainturier	214 058
Stade équestre du Grand Parc	91 433
CULTURE	
Système sonore du Théâtre impérial	109 997
ESPACES URBAINS	
Montants en €	
Voiries (aménagement, travaux, enfouissement des réseaux, accessibilité, parkings, pistes cyclables et piétonnes)	1 061 147
Requalification de la rue Carnot avec enfouissement des réseaux	556 193
Eclairage public	421 123
Centre Anne Marie Vivé	123 153
Cours d'écoles	109 693
Réseau de chaleur	100 690
MOYENS TECHNIQUES	
Matériel de transport	238 202
Matériel espaces verts et voirie	144 226

II. BUDGET ANNEXE ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU

Section	Reprise résultats 2020 (1)	Résultat d'exécution 2021	Résultats de clôture 2021 (A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	0	0	0	0	0
Investissement	-282 167	84 264	-197 903	0	-197 903
Total :	-282 167	84 264	-197 903	0	-197 903

Le résultat d'exécution 2021 permet de réduire de près du tiers le déficit de clôture.

Ces résultats découlent de l'exécution budgétaire suivante :

Recettes de fonctionnement		CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021	Taux exécution	Commentaires
002	Résultat reporté						
70	Vente de terrains	0	0	214 000	0	0,0%	Parcelle non vendue
74	Subventions partenaires externes	28 770	0	150 000	150 000	100,0%	Subvention de Soutien à l'Investissement Local
77	Subventions d'équilibre	450 000	600 000	131 000	131 000	100,0%	Subvention en provenance du budget principal
-	Mouvements d'ordre	384 664	219 608	212 833	196 736	92,4%	dont mouvements de stocks
TOTAL recettes de Fct :		863 434	819 608	707 833	477 736	67,5%	

Dépenses de fonctionnement		CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021	Taux exécution	Commentaires
6015	Terrains à aménager	250 000	3 018	0	0	nc	
6045	Frais d'études	0	51 734	7 080	7 080	100,0%	Fin des études
605	Travaux	123 911	164 186	199 520	189 656	95,1%	Travaux de finition des voiries et amgt espaces verts
66	Intérêts des emprunts	2 368	335	0	0		
-	Autres frais	6 017	335	6 233	0	0,0%	
-	Mouvements d'ordre	481 138	600 000	495 000	281 000	56,8%	dont mouvements de stocks
TOTAL dépenses de Fct :		863 434	819 608	707 833	477 736	67,5%	

Recettes d'investissement		CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021	Taux exécution	Commentaires
1641	Emprunt	0	0	0	0		
-	Mouvements d'ordre	478 770	600 000	495 000	281 000	56,8%	dont mouvements de stocks
TOTAL recettes d'inv. :		478 770	600 000	495 000	281 000	56,8%	

Dépenses d'investissement		CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021	Taux exécution	Commentaires
001	Déficit invest.	213 896	507 140	282 167	282 167	100,0%	reprise déficit N-1
1641	Emprunt	389 718	155 754	0	0		
-	Mouvements d'ordre	382 296	219 273	212 833	196 736	92,4%	dont mouvements de stocks
TOTAL Dépenses d'inv. :		985 910	882 167	495 000	478 903	96,7%	

III. EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE

L'analyse ci-après est établie sur la base du seul budget principal et donc hors budget annexe, à partir des comptes administratifs. En effet, le budget annexe de la ZAC du Camp de Royallieu est un budget qui comptabilise les travaux en section de fonctionnement, et donc le calcul d'une épargne consolidée fausserait l'analyse.

A. EVOLUTION DU FONCTIONNEMENT ET EPARGNES

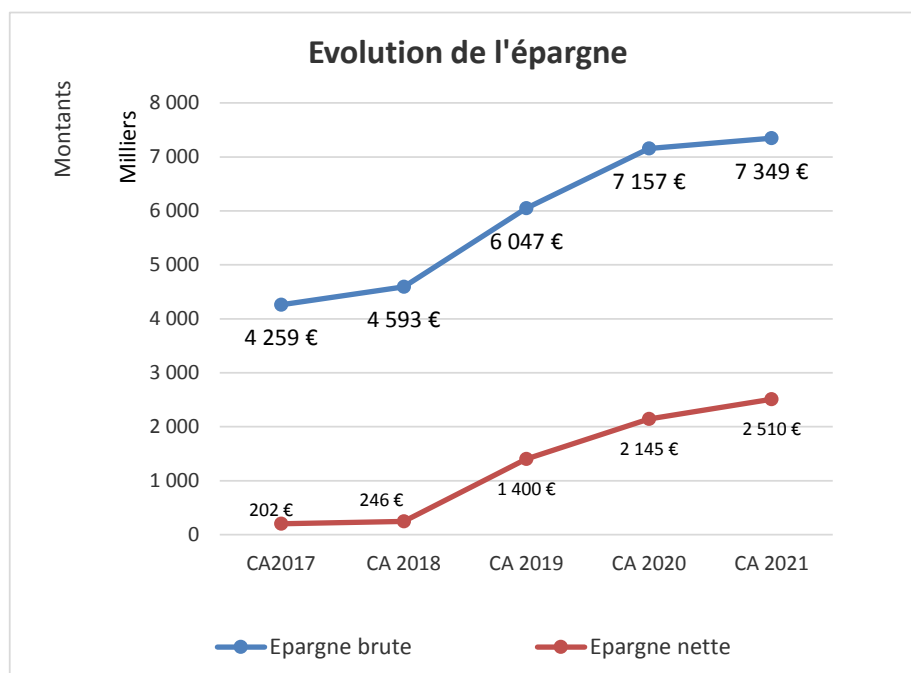
Evolution du Fonctionnement	repère	CA2016/2017	CA2017/2018	CA2018/2019	CA2019/2020	CA2020/2021
Recettes réelles de fct (RRF) hors recettes exceptionnelles	val.	1 943 431	737 210	1 069 795	-839 361	1 272 429
	%	3,55%	1,30%	1,86%	-1,44%	2,18%
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) hors dépenses exceptionnelles	Val.	341 940	403 468	-383 998	-1 949 434	-1 264 468
	%	0,66%	0,77%	-0,73%	-3,72%	-2,36%

Compte tenu de l'exécution budgétaire décrite ci-avant, l'épargne brute atteint 7,35 M€ contre 7,16 M€ au compte administratif 2020.

Epargne	repère	CA2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Recettes réelles de fct (RRF) hors reprise de résultat	1	57 802 121	58 490 562	59 362 148	58 567 226	60 515 612
Chapitre 77 "recettes exceptionnelles"	2	1 117 275	1 068 507	870 297	914 736	928 940
RRF hors reprise de résultat et produits exceptionnels	3=1-2	56 684 846	57 422 056	58 491 850	57 652 489	59 586 671
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	4	52 634 837	53 172 196	52 725 675	51 341 972	52 708 820
Chapitre 67 "dépenses exceptionnelles"	5	209 463	343 354	280 831	846 563	470 912
DRF hors charges exceptionnelles	6=4-5	52 425 374	52 828 842	52 444 844	50 495 410	52 237 908
Epargne brute	7=3-6	4 259 472	4 593 214	6 047 007	7 157 080	7 348 763
Remb. en capital	8	4 057 776	4 347 700	4 647 494	5 011 906	4 838 449
Epargne nette	9=7-8	201 696	245 514	1 399 513	2 145 174	2 510 314

Le niveau des épargnes s'améliore donc significativement même s'il est prudent de rappeler que ces réalisations clôturent une année particulière du fait du contexte sanitaire et des conséquences financières explicitées dans ce rapport.

L'évolution des épargnes depuis 2017 est illustrée ci-après :



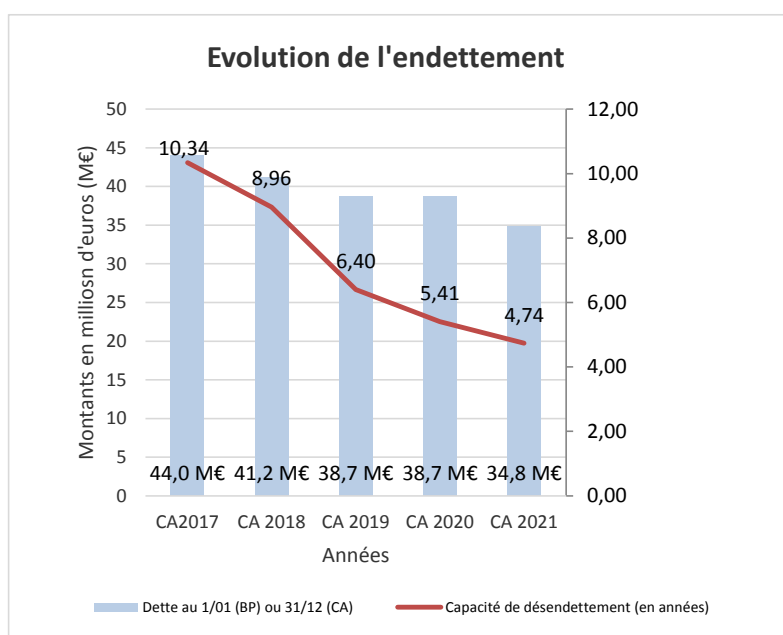
B. ENDETTEMENT

L'amélioration de l'épargne brute permet de poursuivre la capacité de désendettement qui s'établit à 4,74 années contre 5,41 à fin 2020.

Endettement	repère	CA2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Dettes au 1/01 (BP) ou 31/12 (CA)	10	44 036 206	41 171 506	38 724 012	38 712 106	34 797 382
Recours à l'emprunt (hors reports N-1)	11	2 825 085	1 483 000	2 201 200	5 001 184	1 000 000
Encours de la dette / RRF	12=10/1	76,18%	70,39%	65,23%	66,10%	57,50%
Besoin de financement	13=11-8	-1 232 691	-2 864 700	-2 446 294	-10 722	-3 838 449
Capacité de désendettement (en années)	14=10/7	10,34	8,96	6,40	5,41	4,74

Pour mémoire, la norme retenue par le législateur est de 12 années maximum pour les communes.

Le désendettement de la commune peut être visualisé ci-dessous :



C. RATIOS

Il s'agit des ratios synthétiques sur la situation financière des collectivités, prévus à l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ratios	Num	CA2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Moyenne strate ⁽²⁾
Population ⁽¹⁾		42 184	41 622	41 660	41 235	41 567	
Dépenses réelles de fonctionnement /population	1	1 248	1 278	1 266	1 245	1 268	1 259
Produit des impositions directes /population	2	643	667	681	695	693	653
Recettes réelles de fonctionnement/population	3	1 370	1 405	1 425	1 420	1 456	1 447
Dépenses d'équipement brut/population	4	134	150	239	187	178	320
Encours de dette/population	5	1 044	989	930	939	837	1 011
DGF/population	6	154	150	153	154	153	202
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonct.	7	64,2%	63,2%	63,4%	64,4%	64,4%	60,7%
Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct.	8	98,1%	98,3%	96,6%	96,2%	95,1%	92,0%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	9	9,8%	10,7%	16,8%	13,2%	12,3%	21,1%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	10	76,2%	70,4%	65,2%	66,1%	57,5%	69,9%



www.compiègne.fr

Comptes Administratifs 2021
Budget principal et budget annexe
ZAC du Camp de Royallieu

Conseil municipal du 25 mars 2022



Sommaire

- Budget principal :
 - ✓ Résultats globaux
 - ✓ Analyse du fonctionnement
 - ✓ Analyse de l'investissement
- Budget annexe ZAC du Camp de Royallieu
 - ✓ Résultats
 - ✓ Analyse de l'exécution
- Évolution de la situation financière



Budget principal

Résultats globaux

Le résultat global de clôture s'élève à 4,3 M€ auquel s'ajoute un solde de restes à réaliser de – 0,6 M€, pour un résultat cumulé de 3,7 M€.

Section	Reprise résultats 2020	Résultat d'exécution 2021	Résultats de clôture 2021 (A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)	Affectation décidée
Fonctionnement	2 138 257,32	5 128 711,87	7 266 969,19	0,00	7 266 969,19	3 706 945,07
Investissement	-3 023 272,44	62 985,24	-2 960 287,20	-599 736,92	-3 560 024,12	-3 560 024,12
Total :	-885 015,12	5 191 697,11	4 306 681,99	-599 736,92	3 706 945,07	

Il est proposé d'affecter le résultat à hauteur de 3,7 M€ en fonctionnement au BP 2022.



Budget principal

Analyse du fonctionnement

Recettes de fonctionnement		CA 2019	CA 2020	Crédits ouverts 2021	CA 2021	Taux d'exécution	Commentaires
002	Résultat reporté	1 386 626	1 968 300	2 138 257	2 138 257	100,0%	Selon CA 2020
013	Atténuation de charges	361 843	421 150	259 500	376 941	145,3%	Remboursement charges de personnel (notamment indemnités journalières)
70	Produits des services	4 458 272	3 272 199	4 189 879	4 327 631	103,3%	Reprise de l'activité mais encore légèrement inférieur au niveau d'avant pandémie
73	Impôts et taxes	42 935 823	42 809 997	42 404 383	43 330 558	102,2%	Légère augmentation des contributions directes Bonne progression de la taxe sur les droits de mutations
74	Dotations, subventions et participations	10 053 178	10 484 517	10 764 233	10 781 338	100,2%	Compensation des contributions pour les établissements industriels qui neutralise la perte de la compensation pour la taxe d'habitation
75	Autres produits de gestion courante	668 345	664 627	583 585	726 672	124,5%	
76	Produits financiers	0	0	10	10	98,0%	
77	Recettes exceptionnelles	870 297	914 736	769 964	928 940	120,6%	Dont cessions immobilières (700 K€)
78	Reprise de provision	14 390	0	43 521	43 521	100,0%	
042 (2)	Opérations d'ordre de transfert entre section	127 116	82 477	66 497	66 390	99,8%	
Total recettes de fonctionnement :		60 875 889	60 618 002	61 219 830	62 720 259	102,5%	

- Une reprise du résultat reporté de 2,1 M€ en 2021 contre 1,9 en 2020 soit + 170 K€
- Un niveau des produits des services qui revient presque à son niveau 2019 d'avant crise sanitaire (+1,05 M€)
- Une progression des impôts et taxes de 520 K€ avec notamment l'augmentation de la taxe sur les droits de mutation de 165 K€.



Budget principal

Analyse du fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		CA 2019	CA 2020	Crédits ouverts 2021	CA 2021	Taux d'exécution	Commentaires
011	Charges à caractère général	13 745 561	12 669 749	14 265 992	13 086 624	91,7%	Niveau de réalisation encore impacté par les conséquences de la crise sanitaire sur l'activité
012	Charges de personnel	33 401 784	33 044 346	34 157 084	33 941 333	99,4%	Hausse significative suite à la crise sanitaire
014	Atténuation de produits	34 157	25 877	36 880	36 880	100,0%	
022	Dépenses imprévues	0	0			nc	
65	Autres charges de gestion courante	4 107 833	3 717 113	4 418 055	4 291 227	97,1%	Maintien de la subvention au CCAS afin de lui permettre de faire face aux conséquences de la COVID Augmentation des subventions aux associations avec la compensation obligatoire pour la SPL et la facturation de la mise à disposition du personnel des crèches
66	Charges financières	1 155 509	1 018 378	917 500	881 844	96,1%	Diminution liée au désendettement et à la baisse des taux d'intérêts constatés ces dernières années
67	Charges exceptionnelles	280 831	846 563	556 451	470 912	84,6%	Dont subvention au budget annexe ZAC du Camp de Royallieu (131 K€)
68	Dotation aux provisions	0	19 947	0	0	#DIV/0!	
023	Virement à la section d'investissement	0	0	4 122 263		0,0%	Pas de réalisation sur cette prévision
042 (1)	opérations d'ordre entre section	2 581 915	2 637 773	2 745 605	2 744 470	100,0%	Amortissements et opérations d'ordre liées aux cessions
Total dépenses de fonctionnement		55 307 589	53 979 745	61 219 830	55 453 290	97,1%	Taux d'exécution des prévisions avec exécution

- Un niveau de réalisation encore impacté par la crise sanitaire
- Une augmentation des dépenses de personnel liée à la crise sanitaire
- Un maintien des subventions versées aux associations
- Une diminution des charges financières liée au désendettement



Budget principal

Analyse de l'investissement

Recettes d'investissement		CA 2019	CA 2020	Crédits ouverts 2021	CA 2021	Taux d'exécution	Commentaires
001	Solde N-1	0	-			0,0%	
10	Dotations et fds propres	4 333 759	6 034 763	5 930 000	6 096 471	102,8%	
10222	dont FCTVA	877 967	1 407 421	930 000	1 167 579	125,5%	
10226	Taxe aménagement	356 692	1 027 343	500 000	428 892	85,8%	Produits issus des opérations d'aménagement réalisées sur la commune hors ZAC
1068	Excédent de fct. capitalisé	3 099 100	3 600 000	4 500 000	4 500 000	100,0%	Affectation du résultat 2020
13	Subventions d'investissement	3 872 353	1 824 451	6 492 074	2 675 717	41,2%	
131/2	dont subventions	3 414 910	1 440 754	6 275 380	2 459 023	39,2%	Les subventions non perçues sont inscrites en report au budget primitif 2022
1342	Amendes de police	457 443	383 697	216 694	216 694	100,0%	
13.	Autres	0	0			nc	
16	Recours à l'emprunt	2 201 200	5 001 184	3 483 900	1 000 000	28,7%	
20-23-27	Autres recettes d'équipement	16 200	36 555	0	681	nc	Remboursement avance sur marché
024	Pdts de cessions	0	0	139 568	0	nc	* Prévision sans exécution budgétaire mais exécutée en fonctionnement
454201	Opérations pour compte de tiers			7 000			
021	Prélèvement en provenance de la section de fct.	0	0	4 122 263	0	nc	* Prévision sans exécution budgétaire
040	opérations d'ordre entre section (amortissements)	2 581 915	2 637 773	2 745 605	2 744 470	100,0%	
041	Opérations patrimoniales	414 041	0	321 612	0	0,0%	
Total recettes d'investissement :		13 419 468	15 534 725	23 242 022	12 517 338,98	65,5%	Taux d'exécution des prévisions avec exécution

- Baisse du FCTVA de 240 K€ liée aux niveau de dépenses d'équipement en 2020 moins important.
- Un produit de taxe d'aménagement en baisse de 600 K€, l'année précédente ayant été une année remarquable
- Une affectation du résultat en excédent de fonctionnement capitalisé 2020 de 4,5 M€ contre 3,6 M€ soit + 900 K€



Budget principal

Analyse de l'investissement

Dépenses d'investissement		CA 2019	CA 2020	Crédits ouverts 2021	CA 2021	Taux d'exécution	Commentaires
001	Solde N-1	3 619 056	5 419 744	3 023 272	3 023 272	100,0%	Reprise déficit 2020
-	Restes à réaliser (RAR)	0				#DIV/0!	
10/13	Remb. Subventions /dotations	82 059	98 302	50 000	0	0,0%	Indus suite exonération ou annulation permis de construire
16	Emprunts et dettes assimilées (sf. 166)	4 647 494	5 011 906	4 882 000	4 838 449	99,1%	Selon profil d'extinction de la dette
	Dépenses d'équipement	9 949 446	7 701 820	14 760 391	7 418 265	50,3%	Niveau de réalisation impacté du fait de la crise sanitaire qui a influé le fonctionnement des entreprises (règle de distanciation, isolement ...)
26/27	Immob. Financières	0	243 750	131 250	131 250	100,0%	Capital SPL Pôle Equestre du Compiègnois
454101	Opérations pour compte de tiers		0	7 000	0	0,0%	
040	opérations d'ordre de transfert entre section	127 116	82 477	66 497	66 390	99,8%	
041	Opérations patrimoniales	414 041	0	321 612	0	0,0%	
Total dépenses d'investissement :		18 839 211	18 557 998	23 242 022	15 477 626	66,6%	

Une réalisation du programme d'investissement impactée par la crise sanitaire

Un déficit antérieur repris de 3 M€ contre 5,4 M€ en 2020



Budget principal

Analyse de l'investissement

SECURITE	Montants en €
Matériel Police Municipale	41 861
Equipements de vidéo surveillance	250 671
BATIMENTS ET EQUIPEMENTS	
Vestiaires Service Jardin	131 752
Rénovation Salon d'honneur	153 776
Menuiseries bâtiments communaux	202 517
Câblage informatique des bâtiments communaux	245 086
SPORT	
Travaux d'agrandissement de l'archerie	695 713
Travaux Centre équestre / Cercle hippique	325 112
Réaménagement vestiaires Salle Tainturier	214 058
Stade équestre du Grand Parc	91 433
CULTURE	
Système sonore du Théâtre impérial	109 997

FOCUS sur les dépenses d'investissement

ESPACES URBAINS	Montants en €
Voiries (aménagement, travaux, enfouissement des réseaux, accessibilité, parkings, pistes cyclables et piétonnes)	1 061 147
Requalification de la rue Carnot avec enfouissement des réseaux	556 193
Eclairage public	421 123
Centre Anne Marie Vivé	123 153
Cours d'écoles	109 693
Réseau de chaleur	100 690
MOYENS TECHNIQUES	
Matériel de transport	238 202
Matériel espaces verts et voirie	144 226



Budget annexe ZAC DU Camp de Royallieu

Résultats

Section	Reprise résultats 2020 (1)	Résultat d'exécution 2021	Résultats de clôture 2021 (A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	0	0	0	0	0
Investissement	-282 167	84 264	-197 903	0	-197 903
Total :	-282 167	84 264	-197 903	0	-197 903

Un résultat d'exécution 2021 positif permettant la réduction de près du tiers du déficit

Une participation du budget principal de 131 K€

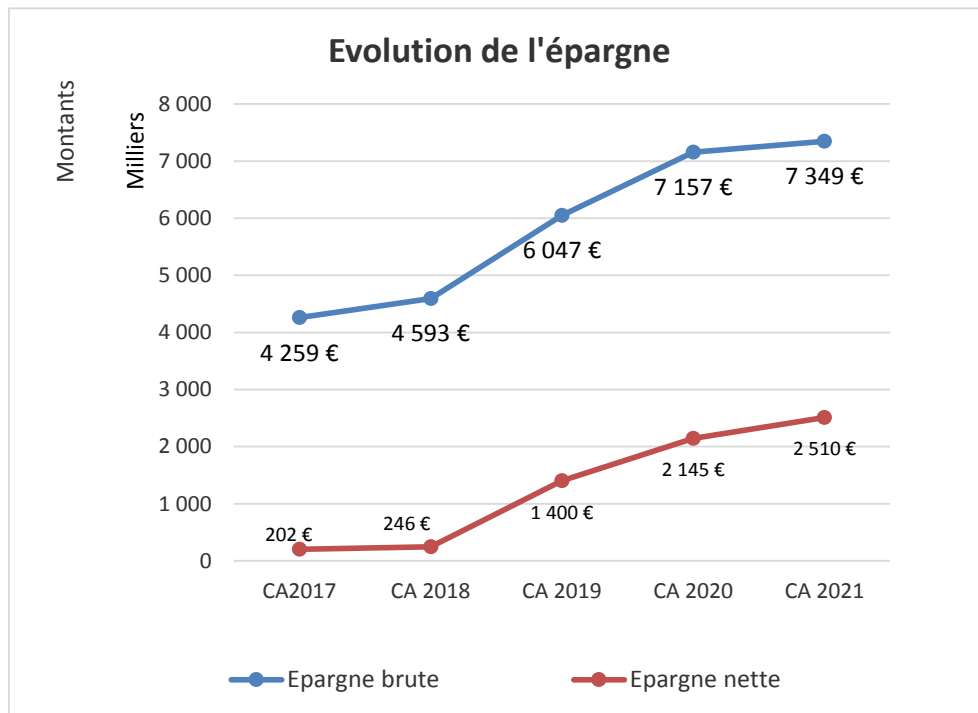
Des travaux réalisés pour 197 K€

Un dette intégralement remboursée



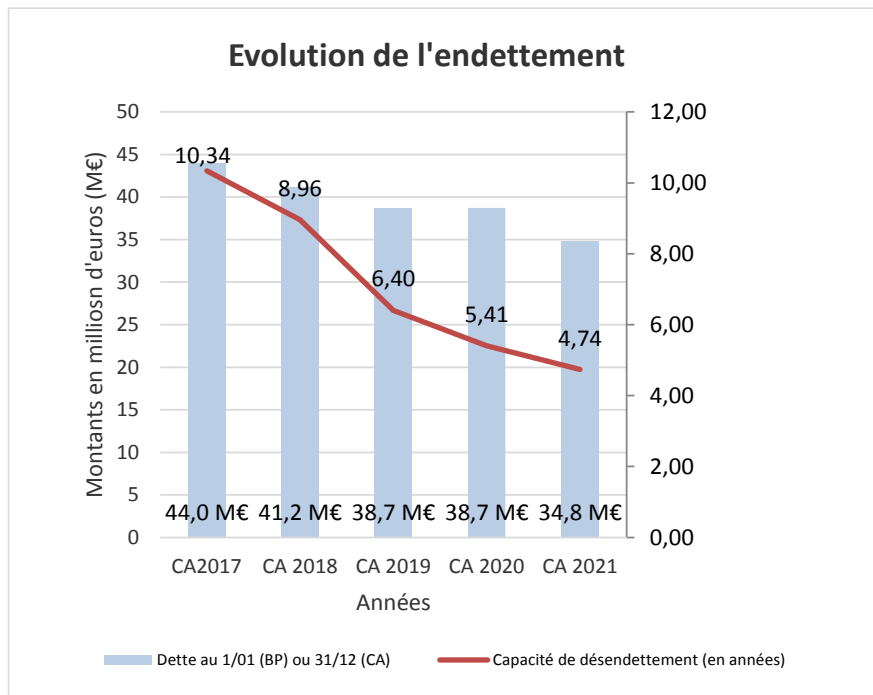
Évolution de la situation financière

Une amélioration des
épargnes qui se poursuit





Évolution de la situation financière



Un endettement maîtrisé avec :

- Une capacité de désendettement de 4,74 années
- Une dette par habitant de 837 euros (pour une moyenne de la strate de 1.011 €)



Synthèse

- Augmentation des recettes de fonctionnement grâce à la bonne gestion de la ville qui permet d'absorber le choc de la crise sanitaire avec un résultat reporté 2020 en légère progression,
- Stabilité de la pression fiscale avec un gel des taux pour la troisième année consécutive,
- Maîtrise au mieux des dépenses de fonctionnement compte tenu des dépenses imposées par la crise sanitaire,
- Augmentation significative des épargnes,
- Maîtrise de la dette avec une capacité de désendettement en amélioration



www.compiègne.fr

Mairie de Compiègne - Hôtel de ville - CS 30009 - 60321 Compiègne Cédex - 03 44 40 72 00

04 - Affectation des résultats 2021 du Budget Principal et du Budget Annexe de la ZAC du Camp de Royallieu

a) Pour le Budget principal

Le compte administratif 2021 du budget principal fait ressortir un besoin de financement d'investissement de 2 960 287,20 € et un excédent de fonctionnement de 7 266 969,19 €.

De plus les restes à réaliser de la section d'investissement s'élèvent en dépenses à 4 968 753,18 € et en recettes à 4 369 016,26 €, soit un écart négatif de 599 736,92 €.

Ainsi le besoin de financement global de la section investissement, reports compris, s'établit à la somme de 3 560 024,12 €.

L'assemblée délibérante doit à minima décider d'une affectation du résultat excédentaire de fonctionnement pour couvrir ce besoin de financement en investissement, il est proposé de porter à 3 560 024,12 € l'excédent du résultat de fonctionnement affecté à l'investissement, ce qui laisse la somme de 3 706 878,41 € à reporter en fonctionnement.

Vu ce qui précède, l'affectation des résultats du Compte Administratif 2021 au budget primitif principal 2021 est la suivante :

	Dépenses	Recettes
Compte 001 – Déficit d'Investissement reporté	2 960 287,20	
Compte 1068 – Excédents de Fonctionnement capitalisés		3 560 024,12 €
Compte 002 – Excédent de Fonctionnement reporté		3 706 945,07 €

b) Pour le Budget annexe de la ZAC du Camp de ROYALLIEU

Le Compte Administratif 2021 du budget annexe de la ZAC du camp de ROYALLIEU fait ressortir un déficit de fonctionnement de 0.07 € et un déficit d'investissement de 197 903,84 € qu'il convient de reprendre au budget primitif 2022 de ce même budget.

Dans ces conditions, l'affectation des résultats du Compte Administratif 2021 du budget annexe de la ZAC du Camp de ROYALLIEU au budget primitif 2021 est la suivante :

	Dépenses	Recettes
Compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté	0,07 €	
Compte 001 – Déficit D'Investissement reporté	197 903,84 €	

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M. MARINI,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 15 mars 2022,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE l'affectation des résultats du budget principal et du budget annexe ZAC du Camp de Royallieu telle que précisée dans les tableaux ci-dessus.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 mars 2022
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

05 - Adoption des budgets primitifs 2022 - Budget Principal et Budget Annexe de la ZAC du Camp de Royallieu

Conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Sur la base du rapport de présentation et des maquettes budgétaires ci-joints, Monsieur MARINI commente les budgets primitifs de l'exercice 2022 des budgets suivants :

- Budget principal
- Budget annexe de la ZAC du Camp de Royallieu

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M. MARINI,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 15 mars 2022,

Et après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés, avec 7 votes contre : M.LECA et Mme MESSERSCHMITT, M.KAYA, Mme DUMAY, M.DIOT Mmes BOUR et KOERBER.

ADOPTE les budgets primitifs 2022 du budget principal et du budget annexe de la ZAC du Camp de Royallieu.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 mars 2022
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

BUDGET PRIMITIF 2022

Les projets de budgets primitifs 2022 s'inscrivent dans le cycle annuel budgétaire de l'année : ils ont été précédés par le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 25 février 2022 et ne pourront être modifiés que par décisions modificatives lors de prochains conseils municipaux.

Le présent rapport de présentation a vocation à expliciter les données contenues dans les maquettes budgétaires, répondant aux exigences du cadre légal de l'instruction comptable et budgétaire.

L'ensemble des documents, relatifs aux différentes étapes budgétaires, est mis à disposition du public sur le site internet de la ville (<https://www.agglo-compiegne.fr/finances-de-la-ville-de-compiegne>).

Pour ce qui concerne les élus municipaux, ces documents sont insérés au dossier du conseil municipal transmis dans les délais légaux prévus à l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les ratios prévus à l'article R2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sont insérés dans la maquette et dans le présent rapport et sont consultables également sur le site internet de la ville (cf supra).

Précisons que ce rapport de présentation fait état de comparaisons avec la moyenne de la strate qui regroupe les communes de 20.000 à 50.000 habitants appartenant à un groupement de fiscalisé.

Synthèse générale

Le budget primitif de la Ville de Compiègne est conforme aux orientations budgétaires présentées lors de la séance du Conseil Municipal du 25 février 2022 à l'exception de quelques ajustements à la marge et compte tenu de la reprise des résultats définitifs du CA 2021.

Il totalise 91,4 M€, comprenant le fonctionnement et l'investissement, à comparer aux 83,6 M€ du budget primitif 2021.

Les recettes de fonctionnement totalisent 63,7 M€ contre 60,7 M€ en 2021. Cette augmentation (+ 4,9 %) tient compte de la reprise du résultat de fonctionnement de 2021 pour 3,7 M€ (+ 1,6 M€), le montant affecté en section d'investissement couvrant uniquement le besoin de financement, contrairement à 2019 et 2020 où l'affectation en investissement avait été abondée.

Il convient néanmoins de poursuivre l'effort de maîtrise budgétaire des dépenses de fonctionnement engagé les années précédentes est poursuivi.

L'amélioration financière constatée ces dernières années permet de présenter un programme d'investissement de 14.6 M€ hors report (4.97 M€) dont le financement est assuré par des ressources propres dont l'affectation du résultat de 2021 complété par des financements extérieurs. L'ensemble des hypothèses aboutit à un recours à un nouvel emprunt de 4,4 M€.

Table des matières

I. BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL	4
A. Les recettes de fonctionnement	4
1. Chapitre 73 – Impôts et taxes.....	5
2. Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations.....	6
3. Chapitre 70 – Produits des services.....	7
4. Les autres chapitres budgétaires de recettes de fonctionnement.....	7
B. Les dépenses de fonctionnement	8
1. Chapitre 011 – Charges à caractère général.....	9
2. Chapitre 012 – Charges de personnel.....	9
3. Chapitre 65 – Autres charges de dépenses de gestion courante.....	10
4. Chapitre 66 – Charges financières.....	11
5. Autres chapitres budgétaires de dépenses de fonctionnement.....	11
C. Les ressources d’investissement	11
1. Chapitre 10 – Dotations et fonds propres.....	12
2. Chapitre 13 – Subventions d’investissement.....	12
3. Chapitre 16 – Emprunts.....	12
D. Les emplois d’investissement	13
BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE – ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU	16
II. EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA SITUATION FINANCIERE	17
A. Epargne.....	17
B. Endettement.....	17
C. Ratios définis à l’article 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.....	18

I. BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

A. Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement		Crédits ouverts 2019	Crédits ouverts 2020	BP 2021	Crédits ouverts 2021	BP 2022	Var de BP à BP	Commentaires BP 2022
002	Résultat reporté	1 386 626	1 968 300	2 138 257	2 138 257	3 706 945	73,4%	CA 2021
013	Atténuation de charges	215 700	248 000	259 500	259 500	250 000	-3,7%	
70	Produits des services	4 541 300	3 566 894	4 468 386	4 189 879	4 586 157	2,6%	Retour des recettes de produits des services au niveau d'avant pandémie
73	Impôts et taxes	42 684 672	42 441 410	43 861 312	42 404 383	43 655 461	-0,5%	Augmentation des bases de 3,4% pour la partie résidentielle, qui entraîne une augmentation de plus de 1M€ entre 2021 et 2022
74	Dotations, subventions et participations	10 027 668	10 248 335	9 236 564	10 764 233	10 517 014	13,9%	Compensation des contributions des établissements industriels intégrée au chapitre
75	Autres produits de gestion courante	648 054	667 428	593 363	583 585	833 196	40,4%	Révision de la répartition des bureaux au sein de l'Hôtel de Ville entre ARC et Ville ce qui entraîne une refacturation plus importante
76	Produits financiers	10	10	10	10		-100,0%	
77	Recettes exceptionnelles	819 695	843 737	70 000	70 000	23 500	-66,4%	La baisse s'explique par l'augmentation pour mise en débit du comptable suite contrôle de la CRC en 2021
78	Reprise de provision	14 390	0	0	43 521	43 500	-	
042 (2)	Opérations d'ordre de transfert entre section	132 860	86 460	60 351	60 351	66 698	10,5%	
Total recettes de fonctionnement :		60 470 974	60 070 573	60 687 742	60 513 720	63 682 470	4,9%	

L'évolution de 4,9 % du niveau de recettes de fonctionnement s'explique par les éléments suivants détaillés par chapitre budgétaire.

1. Chapitre 73 – Impôts et taxes

Recettes de fonctionnement		Crédits ouverts 2019	Crédits ouverts 2020	BP 2021	Crédits ouverts 2021	BP 2022	Var de BP à BP	Commentaires BP 2022
73	Impôts et taxes	42 684 672	42 441 410	43 861 312	42 404 383	43 655 461	-0,5%	Augmentation des bases de 3,4% pour la partie résidentielle, qui entraîne une augmentation de plus de 1M€ entre 2021 et 2022
73111	Produits des impositions directes	28 226 291	28 711 478	29 684 685	28 182 786	29 549 834	-0,5%	A noter la compensation pour les établissements industriels (1,5 M€) comptabilisé au chapitre 73 au BP 2021 et reclassé au chapitre 74 sur les crédits ouverts 2021 et OB 2022.
73211	attribution de compensation	10 733 893	10 409 627	10 409 627	10 409 627	10 409 627	0,0%	Baisse en 2020 suite au transfert de compétence "gestion des eaux pluviales urbaines"
73212	dotation de solidarité communautaire	908 982	908 288	771 000	873 034	873 000	13,2%	Diminution de la DSC en 2021 liée aux modalités de calcul du reversement du produit de la taxe hippique Hausse de la DSC au niveau des crédits ouverts 2021 par rapport à la prévision 2021. Maintien du montant pour 2022
7351	Taxe sur l'électricité	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000	0,0%	
7364	Prélèvement sur produits jeux	175 000	190 000	330 000	165 350	160 000	-51,5%	
7381	Droits mutation	1 650 000	1 375 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	0,0%	Maintien de l'estimation à 1,8M€ compte tenu du marché actuel
73...	Autres impôts et taxes	290 506	146 988	166 000	273 586	163 000	-1,8%	dont FNGIR, droits de place, taxe locale sur la publicité, rôle supplémentaire

Les prévisions sont établies à partir des données de 2021 dans l'attente des notifications officielles de l'État.

Les crédits budgétaires du chapitre sont évalués en baisse de 206 K€ par rapport au BP 2021. Celle-ci doit néanmoins être relativisée car la compensation de la taxe foncière pour les établissements industriels comptabilisé au chapitre 74 (1.5 M€) avaient été inscrite sur ce chapitre 73 au BP 2021 suite à la réforme de la fiscalité.

Pour rappel, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée pour être remplacée par la part départementale de taxe foncière. Ne subsiste que la part de taxe d'habitation provenant de l'imposition des résidences secondaires et des logements vacants (730 K€).

Hormis cette revalorisation, c'est la reconduction sans augmentation des taux d'imposition communaux qui est envisagée pour 2022, pour la 4^{ème} année consécutive, afin de ne pas alourdir la fiscalité qui pèse sur les ménages.

On notera que ces prévisions budgétaires correspondent à des simulations effectuées à partir des données 2021 dans l'attente des notifications par les services de l'État dans le courant de mars.

L'**attribution de compensation** stagne à 10 409 K€ après une baisse de 324 K€ du fait de la reprise de compétence de la gestion des eaux pluviales urbaines en 2020, suite à l'attribution à titre obligatoire par la loi NOTRe du 8 août 2015

La **dotation de solidarité communautaire** (DSC) allouée par l'ARC dont les critères ont été revus en 2021 s'établit à 873 K€ en tenant compte du produit de la taxe sur les paris hippiques dont le montant est reversé avec un an de décalage.

Les **droits de mutation** sont estimés à un niveau équivalent au BP 2021, soit un montant inférieur aux recettes 2021 qui atteignent 2 100 000€, et à ce titre prudentiel.

2. Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

Recettes de fonctionnement		Crédits ouverts 2019	Crédits ouverts 2020	BP 2021	Crédits ouverts 2021	BP 2022	Var de BP à BP	Commentaires BP 2022
74	Dotations, subventions et participations	10 027 668	10 248 335	9 236 564	10 764 233	10 517 014	13,9%	Compensation des contributions des établissements industriels intégrée au chapitre
7411	dont DGF	3 767 229	3 613 037	3 549 163	3 529 730	3 434 000	-3,2%	Baisse estimée due à l'effet d'écrêtement
74123	DSU	2 449 613	2 576 337	2 705 154	2 682 737	2 793 500	3,3%	Prévision d'une très légère augmentation de la DSU
74127	DNP	177 764	159 988	143 989	143 989	129 600	-10,0%	Reconduction des évolutions appliquées les années précédentes
74718	Autres subv. Etat dont empl. aidés et fds amorceage	301 264	481 911	422 079	492 682	801 611	89,9%	Prévision d'un retour au niveau de 2019 des participations de l'état avec une reprise d'activité au même niveau et volonté de recrutement de 10 emplois aidés supplémentaires
7473	Participation CD60	61 000	25 000	25 000	16 500	19 500	-22,0%	
74751	Remboursements ARC	52 500	0	2 000	2 000	2 000	0,0%	
7478	Autres organismes	1 829 253	1 868 880	1 914 100	1 914 100	1 428 100	-25,4%	Modification du mode de versement des participations de la CAF, versement direct aux structures
74834	Etat - compensation établissements industriels	254 600	254 600	256 240	1 747 318	1 757 000	585,7%	Prise en compte de la compensation des contributions des établissements industriels inscrite sur le chapitre 73 en bp 2021
74835	Etat - compensation TH	881 855	921 053	0	0	0	#DIV/0!	Plus de compensation suite à la réforme de la TH
74...	Autres dotations, subv..	252 590	347 529	218 839	235 177	151 703	-30,7%	dotation générale de décentralisation inscrite en subvention d'investissement pour l'année 2022

Ce chapitre est impacté par la compensation de la taxe foncière pour les établissements industriels, comme vu ci-avant.

La dotation globale de fonctionnement est évaluée en baisse de 95 K€, par rapport au montant perçu en 2021, afin de prendre en compte l'effet des mesures d'écrêtement avec un effet de population stable.

	2019	2020	2021	2022	Ecart 2021/2020
Population municipale	40 258	40 199	40 542	40 615	73
Population comptée à part	1 402	1 036	1 025	1 028	3
Population INSEE totale	41 660	41 235	41 567	41 643	76
résidences secondaires	300	345	387	300	-87
population dgf	41 960	41 580	41 954	41 943	-11

NB : les données 2022 concernant les résidences secondaires n'étant pas communiquées à ce jour, il a été retenu l'hypothèse prudente du nombre de résidences secondaires de 2020.

La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale a bénéficié d'un abondement légèrement supérieur à 2021 et la DNP, Dotation Nationale de Péréquation, d'un abondement comparable. Il est donc proposé de reconduire les évolutions de ces dotations à l'identique de celles appliquées en 2021 soit une prévision budgétaire de 2,8 M€ pour la DSU (+ 3.3%) et 130 K€ pour la DNP (- 10 %).

3. Chapitre 70 – Produits des services

Recettes de fonctionnement		Crédits ouverts 2019	Crédits ouverts 2020	BP 2021	Crédits ouverts 2021	BP 2022	Var de BP à BP	Commentaires BP 2022
70	Produits des services	4 541 300	3 566 894	4 468 386	4 189 879	4 586 157	2,6%	Retour des recettes de produits des services au niveau d'avant pandémie
70321	dont droits de stationnement et location voie publique	136 000	87 800	104 500	104 500	156 000	49,3%	Ajustement au montant réalisé en 2021
70323	Red. Occup. Domaine public	277 200	233 500	265 000	215 000	255 000	-3,8%	
70383	Redevance stationnement	400 000	200 000	400 000	400 000	390 000	-2,5%	
70384	Forfait post stationnement	200 000	90 000	180 000	180 000	200 000	11,1%	
70388	Autres redevances diverses	94 000	88 500	91 000	91 000	83 000	-8,8%	
7062	Redev. culturelles	219 320	182 357	166 111	139 107	214 590	29,2%	
70631	redev. Sportif	561 260	343 000	448 000	243 000	510 000	13,8%	Prévision d'un retour à un niveau de consommation de 2019 avant pandémie et pas de fermeture des services
70632	redev. Loisirs	174 250	140 500	180 300	180 300	190 000	5,4%	
7066	redev. Sociale	349 000	234 400	356 200	356 200	349 000	-2,0%	
7067	redev. Péri-scolaire	1 097 000	812 250	1 118 500	1 118 500	1 059 000	-5,3%	Retour de consommation au niveau de 2019. En 2021, écritures pour annulation sur exercice antérieur qui s'équilibraient en dépenses
70846	MAD personnel au GFP en faveur de l'ARC	157 472	203 960	123 480	123 480	123 480	0,0%	
70848	MAD personnel - Autres organismes		20 000	317 231	320 728	325 000	2,4%	
70873	Remb. frais CCAS	356 079	393 460	240 000	240 000	240 000	0,0%	
70876	Remb frais ARC	303 000	388 224	313 386	313 386	308 346	-1,6%	
70...	Autres pds services	216 720	148 943	164 678	164 678	182 741	11,0%	

Le montant de ce chapitre totalise 4,6 M€ en légère hausse par rapport au BP 2021, mais à un niveau équivalent au BP 2019.

Les produits des services et du domaine reviennent ainsi au niveau d'avant crise sanitaire.

Néanmoins, les prévisions restent prudentes et tiennent compte d'une reprise de l'activité au niveau de 2019 sans progression, dans le contexte sanitaire actuel.

4. Les autres chapitres budgétaires de recettes de fonctionnement

Les autres chapitres budgétaires n'appellent pas de commentaires particuliers hormis le chapitre 75 – Autres produits de gestion courante comprenant en particuliers les loyers. Ce dernier voit son montant progresser de 40% pour s'établir à 833 k€ suite au re-calcul des loyers que l'ARC doit à la ville pour les locaux qu'il occupe ; en effet les services de l'ARC évoluant et la redistribution des bureaux étant effectué il convenait donc de revoir la répartition.

B. Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		Crédits ouverts 2019	Crédits ouverts 2020	BP 2021	Crédits ouverts 2021	BP 2022	Var de BP à BP	Commentaires BP 2022
011	Charges à caractère général	14 733 662	13 947 902	14 361 625	14 265 992	14 948 815	4,1%	Forte progression sur les fluides compte tenu de l'évolution tarifaire compensé pour partie par une baisse importante sur nos contrats d'assurance due à la diminution de notre sinistralité et nouveaux marchés publics.
012	Charges de personnel	34 141 000	34 005 000	34 167 084	34 157 084	34 782 122	1,8%	Projection du maintien de certaines mesures dues au COVID. Rerutement d'emplois aidés, mise en place du RIFSEEP, adhésion aux ASSEDIC et revalorisation des agents de catégorie C.
014	Atténuation de produits	34 657	25 877	28 500	36 880	34 000	19,3%	
022	Dépenses imprévues		0	0	0		#DIV/0!	
65	Autres charges de gestion courante	4 191 635	3 873 406	4 440 308	4 418 055	4 027 279	-9,3%	Baisse importante résultant de la modification du versement des prestations CAF directement aux organismes gestionnaires (plus de reversement)
66	Charges financières	1 225 000	1 105 000	917 500	917 500	817 500	-10,9%	Baisse des charges financières avec la poursuite du désendettement de la Ville
67	Charges exceptionnelles	299 414	904 597	547 861	556 451	451 875	-17,5%	Pas de subvention pour la ZAC en 2022
68	Dotation aux provisions	15 000	19 947	15 000	0		-100,0%	
023	Virement à la section d'investissement	3 248 434	3 551 072	4 178 122	4 122 263	6 548 747		
042 (1)	opérations d'ordre entre section (amortissements)	2 582 173	2 637 773	2 031 742	2 039 495	2 072 132	38,8%	
Total dépenses de fonctionnement		60 470 975	60 070 574	60 687 742	60 513 720	63 682 470	4,9%	

Comme pour les recettes de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement inscrites au BP 2022 seront en progression de 4,9 %.

À noter que par rapport aux orientations budgétaires, le chapitre 011 a augmenté de 109 k€ principalement en raison de l'ajustement des dépenses d'énergie compte tenu du contexte international. À l'inverse le chapitre 65 a baissé de 83 k€ suite à l'ajustement des montants CAF perçus par les crèches.

Les inscriptions budgétaires peuvent être détaillées par chapitre.

1. Chapitre 011 – Charges à caractère général

Dépenses de fonctionnement		Crédits ouverts 2019	Crédits ouverts 2020	BP 2021	Crédits ouverts 2021	BP 2022	Var de BP à BP	Commentaires BP 2022
011	Charges à caractère général	14 733 662	13 947 902	14 361 625	14 265 992	14 948 815	4,1%	Forte progression sur les fluides compte tenu de l'évolution tarifaire compensé pour partie par une baisse importante sur nos contrats d'assurance due à la diminution de notre sinistralité et nouveaux marchés publics.
6042	dont prestations	1 035 375	746 041	949 300	903 286	970 200	2,2%	
6061	fluides	3 630 590	3 435 209	3 300 430	3 449 414	4 377 000	32,6%	Forte augmentation de la tarification des fluides au niveau national - programme d'investissement pour une maîtrise des consommations prévu
6062 à 6068	Autres fournitures non stockées	2 077 481	2 253 354	2 267 518	2 394 482	2 333 984	2,9%	Retour à niveau d'activité d'avant pandémie mais maintien des dépenses spécifiques COVID
611	contrat prest. service	586 026	559 114	439 460	310 876	330 048	-24,9%	En 2021 baisse importante lié à l'entretien du réseau EP
613 et 614	locations et charges locatives	1 020 828	928 802	918 325	868 622	849 450	-7,5%	Nouveau marché photocopieur (-40k€)
615	entretien et réparation	3 064 972	2 960 056	3 003 163	2 820 962	3 008 364	0,2%	
623	communication	767 387	563 588	645 635	634 308	657 199	1,8%	
011..	Autres dépenses	2 551 004	2 430 416	2 837 794	2 884 041	2 422 570	-14,6%	Retour au niveau de 2019

Les charges à caractère général évoluent globalement de 4,1 %. Même si l'objectif est de contenir au mieux le montant de ces dépenses, un niveau minimum est nécessaire pour permettre le fonctionnement de la collectivité et le maintien en état de son patrimoine.

On notera que comme pour les recettes, l'anticipation d'une reprise d'activité comparable à 2019 est privilégiée, avec cependant une hausse importante des dépenses d'électricité et gaz notamment, pour un surcout de 1M€, ainsi que la crise sanitaire qui par ailleurs génère des dépenses pour l'achat de produits spécifiques.

2. Chapitre 012 – Charges de personnel

Les charges de personnel augmentent de près de 700k€ compte tenu des mesures prises suite à la crise sanitaire, ainsi que la mise en œuvre des mesures réglementaires avec la mise place du régime indemnitaire (RIFSEEP) ou encore la revalorisation des agents de catégorie C.

Évolution des dépenses de personnel en 2022

Les dépenses de personnel ont atteint 33,9 M€ en 2021.

La prévision pour 2022 s'élève à 34,8M€, soit 2,65% de plus qu'en 2021.

Outre les évolutions liées aux mouvements de personnel (départs et arrivées) et le Glissement Vieillesse Technicité, les dépenses de personnel vont être impactées en 2022, par la refonte des grilles indiciaires de catégorie C.

De plus, pour l'année 2022, plusieurs postes de dépenses vont venir impacter le budget :

- La mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel (RIFSEEP), qui va venir remplacer la plupart des primes et indemnités existantes
- L'adhésion aux ASSEDIC avec fin progressive de l'auto-assurance chômage
- L'augmentation des dépenses de personnel dans le domaine de la petite enfance, scolaire et cantines, en raison de la crise sanitaire.

Démarche de mutualisation

Il est rappelé que des agents de la Ville et de l'Agglomération sont mutualisés dans le cadre de conventions. Il s'agit notamment d'agents du service juridique, foncier, de la communication et de la Direction générale.

Les services partagés avec l'ensemble des communes sont : le droit des sols, ingénierie VRD, commande publique, SIG et CSI.

Plus récemment, les services communs des archives et de la DSI ont été créés.

D'autres mesures qui répondent aux objectifs du schéma de mutualisation, pourront être étudiées dans le courant de l'année 2022.

3. Chapitre 65 – Autres charges de dépenses de gestion courante

Dépenses de fonctionnement		Crédits ouverts 2019	Crédits ouverts 2020	BP 2021	Crédits ouverts 2021	BP 2022	Var de BP à BP	Commentaires BP 2022
65	Autres charges de gestion courante	4 191 635	3 873 406	4 440 308	4 418 055	4 027 279	-9,3%	Baisse importante résultant de la modification du versement des prestations CAF directement aux organismes gestionnaires (plus de reversement)
6521	Dont Déficit budget annexe	450 000	0	0	0			Participation à prévoir en chapitre 67
657362	Sub. CCAS	265 000	337 000	320 000	320 000	265 000	-17,2%	retour à un niveau normal
6574	Sub; associations	2 756 229	2 802 616	3 461 455	3 404 912	3 103 998	-10,3%	Baisse du reversement CAF suite à la modification du mode de versement pour les crèches familiales, La Croix Rouge, les subventions correspondantes étant versées directement à ces structures.
65..	Autres char gest. cour.	720 406	733 790	658 853	693 143	658 281	-0,1%	

Ce chapitre est en diminution suite à la modification de versement des aides de la CAF pour les crèches, en effet ces prestations sont versées directement et la ville n'a plus de reversement à faire.

À noter que la subvention versé au CCAS revient à son niveau normal de 265 k€ après une augmentation liée à la crise sanitaire en 2020 et une subvention complémentaire de 55k€ pour le versement d'aides au déménagement dans le cadre du NPNRU.

À noter également que les subventions versées aux associations sont stables.

4. Chapitre 66 – Charges financières

La somme de 817.500 € correspond aux échéances de la dette, en diminution de 100 k€ par rapport au BP2021 compte tenu du désendettement.

5. Autres chapitres budgétaires de dépenses de fonctionnement

S'agissant du chapitre 67, le budget annexe de la ZAC du Camp de Royallieu ne nécessite pas de besoin de subvention.

C. Les ressources d'investissement

Recettes d'investissement		Crédits ouverts 2019	Crédits ouverts 2020	BP 2021	Crédits ouverts 2021	BP 2022	Var de BP à BP	Commentaires BP 2022
001	Solde N-1	0	0	0	0		nc	
-	Restes à réaliser (RAR)	0	0	3 482 486	0	4 369 016	25,5%	Selon CA 2021
10	Dotations et fds propres	4 477 067	5 340 754	5 930 000	5 930 000	4 845 024	-18,3%	Affectation du résultat 2021 à hauteur des besoins réels pour couvrir le besoin de financement de 2021 et les Restes à Réaliser
13	Subventions d'investissement	6 762 545	4 683 007	3 825 011	6 492 074	4 729 221	23,6%	Taux de subventionnement de nos dépenses d'équipement très correct
16	Recours à l'emprunt	4 850 070	6 101 664	2 252 000	3 483 900	4 411 503	95,9%	Recours à l'emprunt
20-23-27	Autres recettes d'équipement	16 200	0	0	0		nc	
024	Pdts de cessions	-18 266	-82 554	839 532	839 532	754 000	-10,2%	Cessions immobilières
454201	Opérations pour compte de tiers		7 000	7 000	7 000			
021	Prélèvement en provenance de la section de fct.	3 248 434	3 551 072	4 178 122	4 122 263	6 548 747	56,7%	
040	opérations d'ordre entre section (amortissements)	2 582 173	2 637 773	2 031 742	2 039 495	2 072 132	2,0%	
041	Opérations patrimoniales	735 652	321 611	321 612	321 612	2 674	-99,2%	
Total recettes d'investissement :		22 653 875	22 560 327	22 867 505	23 235 876	27 732 317	21,3%	

Les recettes d'investissement devraient atteindre 27,5 M€ dont 8,6 M€ d'autofinancement (chapitre 021 et 040) et 4.369M€ de restes à réaliser (dont 2 M€ d'emprunt).

À noter que par rapport aux orientations budgétaires les subventions d'investissement perçues augmente de 64 k€ compte tenu des travaux supplémentaires prévus pour le déménagement de BB Services financé à 80% par la CAF.

La prévision d'emprunt quant à elle augmente très légèrement de 84 k€ compte tenu des ajustements en dépenses d'équipement.

1. Chapitre 10 – Dotations et fonds propres

Recettes d'investissement		Crédits ouverts 2019	Crédits ouverts 2020	BP 2021	Crédits ouverts 2021	BP 2022	Var de BP à BP	Commentaires BP 2022
10	Dotations et fds propres	4 477 067	5 340 754	5 930 000	5 930 000	4 845 024	-18,3%	Affectation du résultat 2021 à hauteur des besoins réels pour couvrir le besoin de financement de 2021 et les Restes à Réaliser
10222	dont FCTVA	877 967	1 407 421	930 000	930 000	935 000	0,5%	Montant évalué selon les dépenses éligibles 2021
10226	Taxe aménagement	500 000	333 333	500 000	500 000	350 000	-30,0%	produits issus des opérations d'aménagement sur la commune hors ZAC
1068	Excédent de fct. capitalisé	3 099 100	3 600 000	4 500 000	4 500 000	3 560 024	-20,9%	Affectation du résultat suivant besoin de financement calculé

L'excédent de fonctionnement capitalisé correspond à la part du résultat de fonctionnement affectée à l'investissement est de 3,6 M€, soit une baisse de 20 %. En effet, l'excédent de fonctionnement sera affecté en fonctionnement afin de garder de la souplesse.

2. Chapitre 13 – Subventions d'investissement

Recettes d'investissement		Crédits ouverts 2019	Crédits ouverts 2020	BP 2021	Crédits ouverts 2021	BP 2022	Var de BP à BP	Commentaires BP 2022
13	Subventions d'investissement	6 762 545	4 683 007	3 825 011	6 492 074	4 729 220,85	23,6%	Taux de subventionnement de nos dépenses d'équipement très correct
131/2	dont subventions	6 305 102	4 225 564	3 475 011	5 818 295	3 425 671,85	-1,4%	
1342	Amendes de police	457 443	457 443	350 000	216 694	300 000,00	-14,3%	
13.	Autres dont DSIL	0	0	0	457 085	1 003 549,00	nc	

Les subventions d'investissements sont directement liées au programme d'investissement sur lequel sont mobilisés nos différents partenaires (Etat, Région des Hauts de France, ANRU, Départements de l'Oise, Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne,...). A noter que s'ajoute au montant indiqué les restes à réaliser à hauteur de 2,37 M€.

3. Chapitre 16 – Emprunts

En lien avec le programme des investissements, le recours à l'emprunt pour 2022 devrait être de 4,4 M€ auxquels s'ajoute le report de 2 M€.

L'encours de dette au 1^{er} janvier 2022 est de 34.7 M€ soit une dette par habitant de 836 € pour une moyenne nationale de 1.011 € pour les communes de même strate (source : comptes des communes 2020).

D. Les emplois d'investissement

Dépenses d'investissement		Crédits ouverts 2019	Crédits ouverts 2020	BP 2021	Crédits ouverts 2021	BP 2022	Var de BP à BP	Commentaires BP 2022
001	Solde N-1	3 619 056	5 419 744	3 023 272	3 023 272	2 960 287		
-	Restes à réaliser (RAR)	0	0	2 272 768	0	4 968 753	49,7%	selon CA 2021 selon CA 2021
10/13	Remb. Subventions /dotations	82 478	98 828	50 000	50 000	50 000	0,0%	Dégrèvement des taxes d'aménagement
16	Emprunts et dettes assimilées (sf. 166)	4 752 000	5 052 000	4 882 000	4 882 000	5 084 400	4,1%	Remboursement en capital des emprunts
	Dépenses d'équipement	13 331 829	11 330 934	12 119 252	14 760 391	14 599 505	20,5%	Programme annuel des investissements
26/27	Immob. Financières	0	243 750	131 250	131 250		nc	
454101	Opérations pour compte de tiers		7 000	7 000	7 000			
040	opérations d'ordre de transfert entre section	132 860	86 460	60 351	60 351	66 698	10,5%	
041	Opérations patrimoniales	735 652	321 611	321 612	321 612	2 674	-99,2%	
Total dépenses d'investissement :		22 653 875	22 560 327	22 867 505	23 235 876	27 732 317	21,3%	

Le programme d'investissement totalise 14,6 M€ auxquels s'ajoutent les restes à réaliser pour près de 5 M€ qui concernent des dépenses engagées juridiquement et financièrement mais qui n'ont pas pu être réalisées.

Les projets suivants sont notamment concernés : les travaux d'aménagement du Stade équestre (964 k€), l'acquisition de l'église Anglicane (635 k€), le réaménagement du Centre Anne Marie Vivé (377 k€), la voirie de la chaufferie Biomasse (346 k€), les travaux de la Place Saint Antoine (262 k€), l'agrandissement de l'Archerie (239 k€), les travaux du Centre équestre (156 k€), les aires de jeux (149 k€), les équipements de vidéosurveillance (144 K€), l'éclairage public (135 k€), les travaux du gymnase Tainturier (101 k), liaisons piétonnes et cyclistes (72 K€)...

Par rapport aux orientations budgétaires les dépenses d'équipements augmentent de 247 k€ avec notamment 150 k€ pour le bâtiment administratif et social du CTM, 96 k€ pour les travaux suite au déménagement de BB services...

Les dépenses d'équipement sont consacrées pour une part aux investissements visant à entretenir le patrimoine et les équipements afin d'assurer un service public efficient, dont les principaux sont les suivants :

EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	Montants € TTC	
ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE	253 700	Matériel informatique pour l'ensemble des services et équipements communaux
TRAV.CABLAGE INFO.BATIMENTS	232 300	Programme de cablage informatique et travaux d'optimisation de lien réseaux entre bâtiments municipaux
ESPACES URBAINS : éclairage public, voirie	Montants € TTC	
INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE ECLAIRAGE PUBLIC SIGNALISATION	218 000	Bornes amovibles Signalisation et divers mise en sécurité d'éclairage public dont rue des acacias et Royalieu
TRAVAUX AMELIORATION CIRCUIT ECLAIRAGE PUBLIC	114 000	Frais d'études , coussins berlinois, passerelle Malraux Détection de réseaux
RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC	146 000	Rénovation éclairage public de style rue Solférino , Pont Louis XV, rue Leprince et rue de l'Etoile
TRAVAUX MISE EN SOUTERRAIN RESEAUX	530 000	Avenue de la Forêt, Réseaux rue Dubloc
PROGRAMME ANNUEL DE VOIRIE	1 216 000	Réinscription Rue de la Glacière (retard travaux) Rue Carnot tronçon Clamart Réservoirs détection des réseaux Rue des Sablons (revêtement sur une séquence)
TX ACCESSIBILITE PMR SUR VOIRIES	200 000	Toutes voiries dont travaux d'accessibilité à 1 immeuble
PROGRAMME ANNUEL REFECTION TROTTOIRS	80 000	Avenue Chemin de fer
REFECTION ET REAMENAGEMENT DE PARKINGS	256 000	Parking Koenig et programme annuel
TRAVAUX SECURITE ROUTIERE	60 000	Mise aux normes feu tricolores Schéma directeur accessibilité quai bus
TRAVAUX CIMETIERE	46 000	Portail cimetière Sud et Ossuaire implantation cavurnes cimetière Nord
INSTALLATIONS ET AMENAGEMENTS PAYSAGERS	381 000	Mobiliers urbains et clotures - Matériels et outillages Plantation d'arbres et arbustes, carrés potagers pour les écoles Rampoteur, aménagement des squares, remise en service puit dans parc, Place Grisel
MATERIEL ET EQUIPEMENT	195 000	Pont élévateur , balayeuse
PATRIMOINE ET EQUIPEMENTS	Montants € TTC	
TRAVAUX ECOLES DONT TOITURES	150 000	Dont toiture école Faroux
ECOLE PHILEAS LEBESQUE	90 000	Verdissement de la cour de l'école Philéas Lebesque
TRAVAUX DE RENOVATION DES BATIMENTS COMMUNAUX	1 114 500	Dont Maison de l'europe, Cloison acoustique, Descente Salle Bleue, Mise aux normes des ascenseurs, divers logements et petite chancellerie Etudes Chapelle St Louis Programme de rénovation des toitures et travaux de mise en sécurité
CLIMATISATION CRECHES	107 000	Crèche Ste Elisabeth Mare-Gaudry Bellicart
MENUISERIES BATIMENTS COMMUNAUX	150 000	Divers bâtiments 3ème tranche
TX ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUNAUX	100 000	Programme annuel
MATERIEL DE TRANSPORT	350 000	1 poids lourd pour le service Espaces Verts, 1 camion benne pour le service propreté urbaine, rachat de voitures en fin de LLD 1 camion événementiel Voitures

Les dépenses d'équipements concernent d'autre part des projets uniques, tels qu'identifiés pour les principaux, ci-après :

SPORTS	Montants € TTC	
TRAVAUX STADE DE MERCIERES	40 000	Rénovation des vestiaires poursuite des travaux
GYMNASE POMPIDOU	700 000	Rénovation du Gymnase Pompidou 1ère phase
GYMNASE HUY	120 000	Rénovation des vestiaires gymnase Huy
CLUB HOUSE STADE COSYNS	144 000	Club house bâtiment provisoire
STADE CLOS DES ROSES- TRAVAUX	130 000	Deuxième partie de la rénovation des terrains
STADE COSYNS	59 600	Travaux de terrassement pour accès de la Nacelle
ARCHERIE - TRAVAUX AGRANDISSEMENT JO 2024	296 000	Poursuite du programme commencé en 2021, panneaux photovoltaïques
TRAVAUX PISCINE DE MERCIERES	98 000	Travaux et matériels divers Diagnostic pour rénovation de la piscine
TRAVAUX STADE SIS	115 000	Mat d'éclairage et vestiaire et matériels techniques
SKATE PARK	150 000	Remise en état
SALLE TAINTURIER	48 000	Travaux de refection des réseaux EU EP suite infiltrations
CULTURE		
ACQUISITIONS IMMOBILIERES	550 000	Mess de l'école d'etat major pour le Musée de la figurine
MUSEE DE LA FIGURINE	813 995	Etudes et commencement des travaux pour le musée de la figurine
AUTRES IMMOB MOBILIER BIBLIOTHEQUE	219 808	Equipement RIFD - Extension horaires Projet aménagement accueil Projet 2021 repoussé en 2022
RENOVATION ESPACE JEAN LEGENDRE ET THEATRE	98 000	Consoles de son et accessoires, gradateurs
MEMORIAL DE LA DEPORTATION	150 000	Réaménagement du parcours
CENTRE D'IMMERSION HISTORIQUE - TRAVAUX	480 000	Maitrise d'Œuvre et début des travaux octobre
AMENAGEMENT URBAIN		
AMENAGEMENT PLACE SAINT ANTOINE	79 000	Poursuite du programme commencé en 2021
PROGRAMME ANRU II	722 089	Puy du Roy, Groupe Scolaire Faroux, Centre Anne Marie Vivé, Centre de Rencontre de la Victoire
RENFORCEMENT DES LIAISONS PIETONNES ET CYCLISTES - PLAN VELO	216 000	Sas vélos et cedez le passage Généralisation zone 30 -Extension dans centre Ville Piste cyclable Rue Saint Germain et rue de Noyon et Giratoire Juchat De plus intervention ARC prévue sur Compiègne au titre de 2022 correspondant à un investissement de l'ordre de 340 k€ au titre du plan vélo et de plus d'1 M€ dans le cadre de l'ANRU correspondant à la transformation de la pénétrante en boulevard urbain (Rue Clément Bayard et pour partie avenue de Bury Saint Edmunds)
EQUIPEMENT VIDEOSURVEILLANCE URBAINE	182 600	Programme vidéoprotection 2022
PATRIMOINE ET EQUIPEMENTS		
EGLISE SAINT JACQUES	112 000	Etudes et volet presbytère
RENOVATION SALONS D'HONNEUR et SALLE DU CONSEIL	165 000	Poursuite du programme de rénovation de l'Hôtel de Ville et salles de réception
MAISON DES PARENTS	204 000	Aménagement
CTM - CREATION BATIMENT DEDIE - LOCAUX ADM ET SOC	550 000	Bureaux, réfectoire, salle de réunion
CTM -PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	395 000	Panneaux photovoltaïques
AMENAGEMENT D'AIRES DE JEUX	302 000	Dont aires de jeux dans les écoles - Programme 2022

BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE – ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU

Recettes de fonctionnement		Crédits ouverts 2019	Crédits ouverts 2020	BP 2021	BP 2022	Var. de BP à BP	Commentaires BP 2022
1	Excédent de fonctionnement				0		
70	Vente de terrains	56 100	56 100	214 000	370 000	72,9%	Cession de 5 lots
74	Subventions partenaires externes	0	0	150 000		-100,0%	
75	Subventions d'équilibre	450 002	600 000	131 000	0	-100,0%	Pas de subvention en provenance du budget principal
-	Mouvements d'ordre	550 002	661 550	212 833	15 000	-93,0%	dont mouvements de stocks
TOTAL recettes de Fct :		1 056 104	1 317 650	707 833	385 000	-45,6%	
Dépenses de fonctionnement		Crédits ouverts 2019	Crédits ouverts 2020	BP 2021	BP 2022	Var. de BP à BP	Commentaires BP 2022
6015	Terrains à aménager	275 000	5 000	0		#DIV/0!	
6045	Frais d'études	51 000	70 000	6 600		-100,0%	Fin des travaux
605	Travaux	205 000	580 000	200 000	15 000	-92,5%	
66	Intérêts des emprunts	3 000	750	0		#DIV/0!	Dette soldée en 2020
-	Autres frais	13 002	5 050	6 233		-100,0%	
-	Mouvements d'ordre	509 102	656 850	495 000	370 000	-25,3%	dont mouvements de stocks
TOTAL dépenses de Fct :		1 056 104	1 317 650	707 833	385 000	-45,6%	
Recettes d'investissement		Crédits ouverts 2019	Crédits ouverts 2020	BP 2021	BP 2022	Var. de BP à BP	Commentaires BP 2022
1641	Emprunt	644 515	668 650	0		#DIV/0!	
-	Mouvements d'ordre	506 102	656 100	495 000	370 000	-25,3%	dont mouvements de stocks
TOTAL recettes d'inv. :		1 150 617	1 324 750	495 000	370 000	-25,3%	
Dépenses d'investissement		Crédits ouverts 2019	Crédits ouverts 2020	BP 2021	BP 2022	Var. de BP à BP	Commentaires BP 2022
001	Déficit invest.	213 896	508 000	282 167	197 903	-29,9%	reprise déficit N-1 (montant issu du CA2021)
1641	Emprunt	389 719	156 000	0		#DIV/0!	Dette soldée en 2020
-	Mouvements d'ordre	547 002	660 750	212 833	15 000	-93,0%	dont mouvements de stocks
TOTAL Dépenses d'inv. :		1 150 617	1 324 750	495 000	212 903	-57,0%	

L'aménagement du lotissement Square de l'Abbé Stock devrait se terminer courant 2022 avec les premières cessions. Compte tenu des ventes de terrains estimées à 370 k€, la participation du budget principal de la ville est nulle. Le budget de la ZAC devrait être excédentaire en 2022.

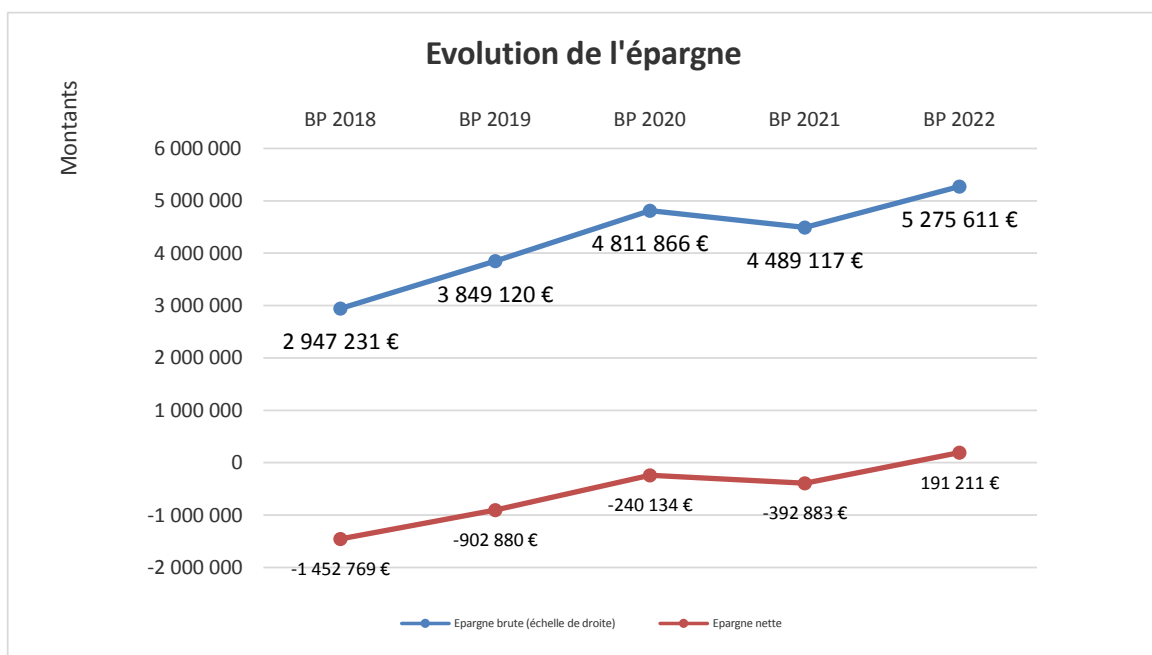
II. EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA SITUATION FINANCIERE

Nb : cette analyse est établie, à partir des budgets primitifs, sur la base du seul budget principal, et donc hors budget annexe, car le budget de la ZAC du Camp de Royallieu est un budget qui comptabilise les travaux en fonctionnement et le calcul d'une épargne consolidée du budget principal avec ce budget annexe en fausserait l'analyse financière.

A. Epargne

Epargne	repère	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
Recettes réelles de fct (RRF) hors reprise de résultat	1	57 786 754	57 941 407	58 341 243	58 489 134	59 908 827
Chapitre 77 "recettes exceptionnelles"	2	554 500	194 990	27 000	70 000	23 500
Recettes Réelles de Fonctionnement hors reprise de résultat et produits exceptionnels (échelle de gauche)	3=1-2	57 232 254	57 746 417	58 314 243	58 419 134	59 885 327
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	4	54 579 893	54 136 411	54 383 721	54 477 878	55 061 591
Chapitre 67 "dépenses exceptionnelles"	5	294 870	239 114	881 345	547 861	451 875
Dépenses Réelles de Fonctionnement hors charges exceptionnelles (échelle de gauche)	6=4-5	54 285 023	53 897 297	53 502 376	53 930 017	54 609 716
Epargne brute (échelle de droite)	7=3-6	2 947 231	3 849 120	4 811 866	4 489 117	5 275 611
Remb. en capital	8	4 400 000	4 752 000	5 052 000	4 882 000	5 084 400
Epargne nette	9=7-8	-1 452 769	-902 880	-240 134	-392 883	191 211

L'évolution des épargnes s'améliorait de ce fait par rapport au BP 2021 avec une épargne brute de 5,3 M€ (contre 4,5 M€ au BP 2021) et une épargne nette positive à 191 k€ contre une épargne négative en 2021 à -392 k€, résultant des efforts dans la maîtrise de nos dépenses et une bonne progression de nos recettes en partie avec la revalorisation des bases toujours sans augmentation des taux d'imposition.



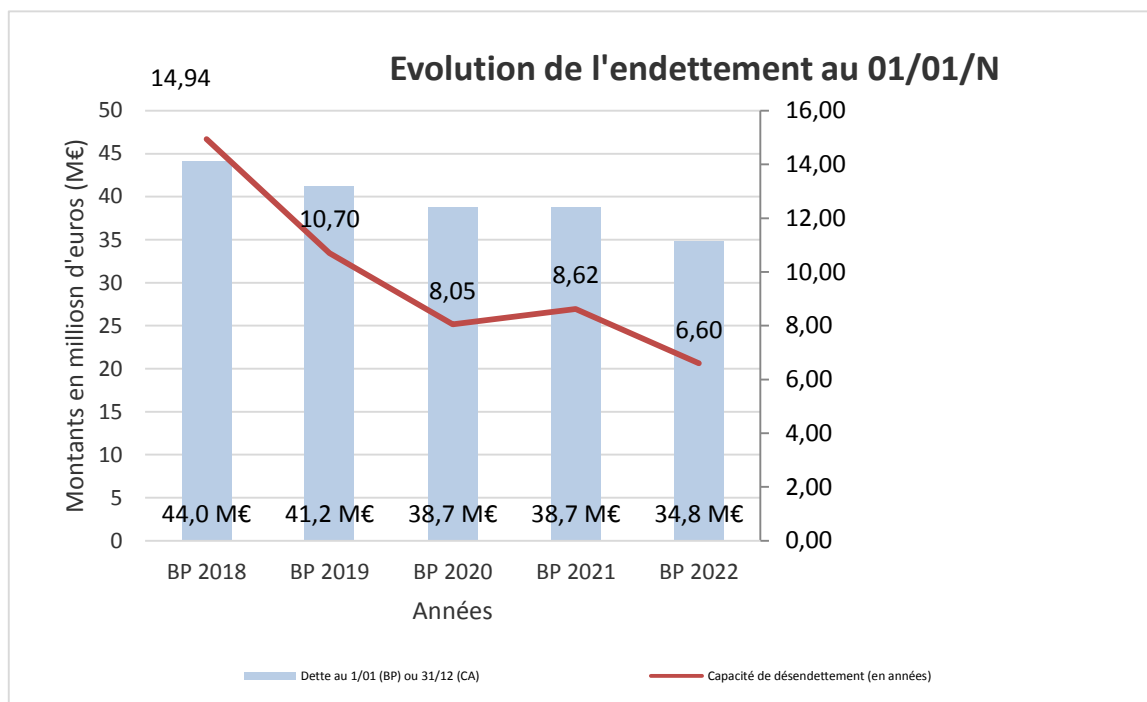
B. Endettement

Endettement	repère	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
Dette au 1/01 (BP) ou 31/12 (CA)	10	44 036 206	41 171 506	38 724 012	38 712 106	34 797 382
Recours à l'emprunt (hors reports N-1)	11	2 202 000	3 002 000	2 952 000	2 252 000	4 411 503
Encours de la dette / RRF	12=10/1	76,20%	71,06%	66,38%	66,19%	58,08%
Besoin de financement	13=11-8	-2 198 000	-1 750 000	-2 100 000	-2 630 000	-672 897
Capacité de désendettement (en années)	14=10/7	14,94	10,70	8,05	8,62	6,60

La capacité de désendettement, résultant du rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute, serait de 6,6 ans contre 8,62 au BP 2020 (pour mémoire, la capacité de désendettement était de 17,6 ans au BP 2017). On retient généralement un seuil de vigilance de 10-11 ans avec un niveau critique de 11-12

ans (nb : on cite cette norme pour information car elle s'applique aux comptes administratifs mais elle reste un indicateur de référence).

La capacité de désendettement d'une collectivité est à comparer avec la durée d'extinction de sa dette, qui exprime en nombre d'années le rapport entre l'encours de dette et l'amortissement annuel moyen pour toujours lui être inférieure. Ce qui est le cas avec une capacité de désendettement de 6,6 ans pour une durée d'extinction de 8 ans et 9 mois.



C. Ratios définis à l'article 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Ratios	Num	BP 2018	BP2019	BP 2020	BP2021	BP2022	Moyenne strate (2)
Population (1)		41 622	41 660	41 235	41 567	41 643	
Dépenses réelles de fonctionnement /population	1	1 311	1 299	1 319	1 311	1 322	1 259
Produit des impositions directes /population(3)	2	668	678	694	714	710	653
Recettes réelles de fonctionnement/population	3	1 388	1 391	1 415	1 407	1 439	1 447
Dépenses d'équipement brut/population	4	155	222	236	292	351	320
Encours de dette/population	5	1 058	988	939	931	836	1 011
DGF/population	6	151	146	149	150	150	202
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonct.	7	63,1%	63,2%	62,9%	62,7%	63,2%	60,7%
Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct.	8	102,1%	101,6%	101,9%	101,5%	100,4%	92,0%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	9	11,1%	16,0%	16,7%	20,7%	24,4%	21,1%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	10	76,2%	71,1%	66,4%	66,2%	58,1%	69,9%

(1) population légale (municipale et comptée à part) au 1er janvier de l'année.
(2) site internet www.collectivites-locales.gouv.fr, publication les collectivités locales en chiffres 2022 données de l'année 2020



www.compiègne.fr

Budgets Primitifs 2022

Conseil Municipal du 25 mars 2022

Sommaire

Budget principal :

- Section de fonctionnement
- Section d'investissement
- Principaux dépenses et projets d'investissement

Budget annexe ZAC du Camp de Royallieu

Évolution prévisionnelle situation financière



Budget Principal

Section de fonctionnement : les recettes

Recettes de fonctionnement		Crédits ouverts 2019	Crédits ouverts 2020	BP 2021	Crédits ouverts 2021	BP 2022	Var de BP à BP	Commentaires BP 2022
002	Résultat reporté	1 386 626	1 968 300	2 138 257	2 138 257	3 706 945	73,4%	CA 2021
013	Atténuation de charges	215 700	248 000	259 500	259 500	250 000	-3,7%	
70	Produits des services	4 541 300	3 566 894	4 468 386	4 189 879	4 586 157	2,6%	Retour des recettes de produits des services au niveau d'avant pandémie
73	Impôts et taxes	42 684 672	42 441 410	43 861 312	42 404 383	43 655 461	-0,5%	Augmentation des bases de 3,4% pour la partie résidentielle, qui entraîne une augmentation de plus de 1M€ entre 2021 et 2022
74	Dotations, subventions et participations	10 027 668	10 248 335	9 236 564	10 764 233	10 517 014	13,9%	Compensation des contributions des établissements industriels intégrée au chapitre
75	Autres produits de gestion courante	648 054	667 428	593 363	583 585	833 196	40,4%	Révision de la répartition des bureaux au sein de l'Hôtel de Ville entre ARC et Ville ce qui entraîne une refacturation plus importante
76	Produits financiers	10	10	10	10		-100,0%	
77	Recettes exceptionnelles	819 695	843 737	70 000	70 000	23 500	-66,4%	La baisse s'explique par l'augmentation pour mise en débit du comptable suite contrôle de la CRC en 2021
78	Reprise de provision	14 390	0	0	43 521	43 500	-	
042 (2)	Opérations d'ordre de transfert entre section	132 860	86 460	60 351	60 351	66 698	10,5%	
Total recettes de fonctionnement :		60 470 974	60 070 573	60 687 742	60 513 720	63 682 470	4,9%	

- Progression des recettes de fonctionnement de 4,9%
- Des produits des services au niveau d'avant crise sanitaire
- Une augmentation des recettes de fiscalité liée à la dynamique des bases
- Pas d'augmentation des taux d'imposition pour la 4^{ème} année consécutive
- Une augmentation du résultat antérieur reporté liée à son affectation en intégralité en fonctionnement

Nb : Les prévisions 2022 correspondent aux simulations établies sur les données 2021 dans l'attente des notifications officielles par les services de l'Etat



Budget Principal

Section de fonctionnement : les dépenses

- Augmentation des dépenses de fonctionnement de 4,9%
- Augmentation des charges à caractère général compte tenu de la progression des fluides
- Accroissement des dépenses de personnel compte tenu des mesures réglementaires et de la crise sanitaire
- Maintien du niveau de subventions aux associations
- Autofinancement de 8,6 M€

Dépenses de fonctionnement		Crédits ouverts 2019	Crédits ouverts 2020	BP 2021	Crédits ouverts 2021	BP 2022	Var de BP à BP	Commentaires BP 2022
011	Charges à caractère général	14 733 662	13 947 902	14 361 625	14 265 992	14 948 815	4,1%	Forte progression sur les fluides compte tenu de l'évolution tarifaire compensé pour partie par une baisse importante sur nos contrats d'assurance due à la diminution de notre sinistralité et nouveaux marchés publics.
012	Charges de personnel	34 141 000	34 005 000	34 167 084	34 157 084	34 782 122	1,8%	Projection du maintien de certaines mesures dues au COVID. Rerurement d'emplois aidés, mise en place du RIFSEEP, adhésion aux ASSEDIC et revalorisation des agents de catégorie C.
014	Atténuation de produits	34 657	25 877	28 500	36 880	34 000	19,3%	
022	Dépenses imprévues		0	0	0		#DIV/0!	
65	Autres charges de gestion courante	4 191 635	3 873 406	4 440 308	4 418 055	4 027 279	-9,3%	Baisse importante résultant de la modification du versement des prestations CAF directement aux organismes gestionnaires (plus de reversement)
66	Charges financières	1 225 000	1 105 000	917 500	917 500	817 500	-10,9%	Baisse des charges financières avec la poursuite du désendettement de la Ville
67	Charges exceptionnelles	299 414	904 597	547 861	556 451	451 875	-17,5%	Pas de subvention pour la ZAC en 2022
68	Dotation aux provisions	15 000	19 947	15 000	0		-100,0%	
023	Virement à la section d'investissement	3 248 434	3 551 072	4 178 122	4 122 263	6 548 747		
042 (1)	opérations d'ordre entre section (amortissements)	2 582 173	2 637 773	2 031 742	2 039 495	2 072 132	38,8%	
Total dépenses de fonctionnement		60 470 975	60 070 574	60 687 742	60 513 720	63 682 470	4,9%	



Budget Principal

Section d'investissement : les recettes

Recettes d'investissement		Crédits ouverts 2019	Crédits ouverts 2020	BP 2021	Crédits ouverts 2021	BP 2022	Var de BP à BP	Commentaires BP 2022
001	Solde N-1	0	0	0	0		nc	
-	Restes à réaliser (RAR)	0	0	3 482 486	0	4 369 016	25,5%	Selon CA 2021
10	Dotations et fds propres	4 477 067	5 340 754	5 930 000	5 930 000	4 845 024	-18,3%	Affectation du résultat 2021 à hauteur des besoins réels pour couvrir le besoin de financement de 2021 et les Restes à Réaliser
13	Subventions d'investissement	6 762 545	4 683 007	3 825 011	6 492 074	4 729 221	23,6%	Taux de subventionnement de nos dépenses d'équipement très correct
16	Recours à l'emprunt	4 850 070	6 101 664	2 252 000	3 483 900	4 411 503	95,9%	Recours à l'emprunt
20-23-27	Autres recettes d'équipement	16 200	0	0	0		nc	
024	Pdts de cessions	-18 266	-82 554	839 532	839 532	754 000	-10,2%	Cessions immobilières
454201	Opérations pour compte de tiers		7 000	7 000	7 000			
021	Prélèvement en provenance de la section de fct.	3 248 434	3 551 072	4 178 122	4 122 263	6 548 747	56,7%	
040	opérations d'ordre entre section (amortissements)	2 582 173	2 637 773	2 031 742	2 039 495	2 072 132	2,0%	
041	Opérations patrimoniales	735 652	321 611	321 612	321 612	2 674	-99,2%	
Total recettes d'investissement :		22 653 875	22 560 327	22 867 505	23 235 876	27 732 317	21,3%	

- Diminution des ressources propres compte tenu de l'affectation du résultat en fonctionnement pour garder de la souplesse
- Un autofinancement de 8,6 M€ contre 6,2 M€ en 2021
- Des subventions d'investissement de 4,7 M€ auxquels s'ajoutent les restes à réaliser pour 2,4 M€
- Un recours à l'emprunt limité de 4,41 M€ hors reports



Budget Principal

Section d'investissement : les dépenses

Dépenses d'investissement		Crédits ouverts 2019	Crédits ouverts 2020	BP 2021	Crédits ouverts 2021	BP 2022	Var de BP à BP	Commentaires BP 2022
001	Solde N-1	3 619 056	5 419 744	3 023 272	3 023 272	2 960 287		selon CA 2021
-	Restes à réaliser (RAR)	0	0	2 272 768	0	4 968 753	49,7%	selon CA 2021
10/13	Remb. Subventions /dotations	82 478	98 828	50 000	50 000	50 000	0,0%	Dégrèvement des taxes d'aménagement
16	Emprunts et dettes assimilées (sf. 166)	4 752 000	5 052 000	4 882 000	4 882 000	5 084 400	4,1%	Remboursement en capital des emprunts
	Dépenses d'équipement	13 331 829	11 330 934	12 119 252	14 760 391	14 599 505	20,5%	Programme annuel des investissements
26/27	Immob. Financières	0	243 750	131 250	131 250		nc	
454101	Opérations pour compte de tiers		7 000	7 000	7 000			
040	opérations d'ordre de transfert entre section	132 860	86 460	60 351	60 351	66 698	10,5%	
041	Opérations patrimoniales	735 652	321 611	321 612	321 612	2 674	-99,2%	
Total dépenses d'investissement :		22 653 875	22 560 327	22 867 505	23 235 876	27 732 317	21,3%	

- Un programme d'investissement important avec 14,6 M€ auxquels s'ajoutent près de 5 M€ de reports



- Les économies d'énergie et de développement durable dont :
 - Développement de l'éclairage par LED
 - Développement des panneaux photovoltaïques
 - Réhabilitation du gymnase Pompidou
 - Poursuite des travaux d'isolation des bâtiments par le remplacement des menuiseries
- La modernisation de nos équipements culturels et la rénovation de nos équipements muséographiques pour renforcer leur attractivité, dont :
 - Musée de la figurine
 - Musée Vivenel
 - Mémorial de l'internement et de la déportation
 - Aménagement des bibliothèques
 - Matériels pour le théâtre impérial et l'espace Jean Legendre
- La modernisation de nos équipements sportifs dont :
 - Archerie
 - Gymnase Huy, rénovation des vestiaires
 - Club House stade Cosyns
 - Skate Park



- Un effort significatif sur les voiries et espaces publics dont :
 - Rue de la Glacière
 - Rue Carnot
 - Rue des Sablons
 - Avenue de la Forêt
 - Plan vélo

- L'engagement opérationnel de l'ANRU et des projets à vocation sociale, dont :
 - Centre Anne Marie Vivé
 - Cours de récréation de l'école Phileas Lebesgue
 - Maison des parents
 - Études sur école Faroux
 - Centre de rencontre de la Victoire
 - Puy du Roy



Budget Principal

Section d'investissement : les principaux investissements récurrents

EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	Montants € TTC	
ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE	253 700	Matériel informatique pour l'ensemble des services et équipements communaux
TRAV.CABLAGE INFO.BATIMENTS	232 300	Programme de câblage informatique et travaux d'optimisation de lien réseaux entre bâtiments municipaux
ESPACES URBAINS : éclairage public, voirie	Montants € TTC	
INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE ECLAIRAGE PUBLIC SIGNALISATION	218 000	Bornes amovibles Signalisation et divers mise en sécurité d'éclairage public dont rue des acacias et Royalieu
TRAVAUX AMELIORATION CIRCUIT ECLAIRAGE PUBLIC	114 000	Frais d'études , coussins berlinois, passerelle Malraux Détection de réseaux
RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC	146 000	Rénovation éclairage public de style rue Solférino , Pont Louis XV, rue Leprince et rue de l'Etoile
TRAVAUX MISE EN SOUTERRAIN RESEAUX	530 000	Avenue de la Forêt, Réseaux rue Dubloc
PROGRAMME ANNUEL DE VOIRIE	1 216 000	Réinscription Rue de la Glacière (retard travaux) Rue Carnot tronçon Clamart Réservoirs détection des réseaux Rue des Sablons (revêtement sur une séquence)
TX ACCESSIBILITE PMR SUR VOIRIES	200 000	Toutes voiries dont travaux d'accessibilité à 1 immeuble
PROGRAMME ANNUEL REFECTION TROTTOIRS	80 000	Avenue Chemin de fer
REFECTION ET REAMENAGEMENT DE PARKINGS	256 000	Parking Koenig et programme annuel

Les principaux investissements récurrents permettant l'entretien du patrimoine et des équipements pour un service public efficient



Budget Principal

Section d'investissement : les principaux investissements récurrents

Les principaux investissements récurrents permettant l'entretien du patrimoine et des équipements pour un service public efficient (suite)

ESPACES URBAINS : éclairage public, voirie	Montants € TTC	
TRAVAUX SECURITE ROUTIERE	60 000	Mise aux normes feu tricolores Schéma directeur accessibilité quai bus
TRAVAUX CIMETIERE	46 000	Portail cimetière Sud et Ossuaire implantation cavurnes cimetière Nord
INSTALLATIONS ET AMENAGEMENTS PAYSAGERS	381 000	Mobiliers urbains et clotures - Matériels et outillages Plantation d'arbres et arbustes, carrés potagers pour les écoles Rampoteur, aménagement des squares, remise en service puit dans parc, Place Grisel
MATERIEL ET EQUIPEMENT	195 000	Pont élévateur , balayeuse
PATRIMOINE ET EQUIPEMENTS	Montants € TTC	
TRAVAUX ECOLES DONT TOITURES	150 000	Dont toiture école Faroux
ECOLE PHILEAS LEBESQUE	90 000	Verdissement de la cour de l'école Philéas Lebesque
TRAVAUX DE RENOVATION DES BATIMENTS COMMUNAUX	1 114 500	Dont Maison de l'europe, Cloison acoustique, Descente Salle Bleue, Mise aux normes des ascenseurs, divers logements et petite chancellerie Etudes Chapelle St Louis Programme de rénovation des toitures et travaux de mise en sécurité
CLIMATISATION CRECHES	107 000	Crèche Ste Elisabeth Mare-Gaudry Bellicart
MENUISERIES BATIMENTS COMMUNAUX	150 000	Divers bâtiments 3ème tranche
TX ACCESSIBILITE BATIMENTS COMMUNAUX	100 000	Programme annuel
MATERIEL DE TRANSPORT	350 000	1 poids lourd pour le service Espaces Verts, 1 camion benne pour le service propreté urbaine, rachat de voitures en fin de LLD 1 camion événementiel Voitures



Budget Principal

Section d'investissement : les principaux projets d'investissement

SPORTS	Montants € TTC	
TRAVAUX STADE DE MERCIERES	40 000	Rénovation des vestiaires poursuite des travaux
GYMNASE POMPIDOU	700 000	Rénovation du Gymnase Pompidou 1ère phase
GYMNASE HUY	120 000	Rénovation des vestiaires gymnase Huy
CLUB HOUSE STADE COSYNS	144 000	Club house bâtiment provisoire
STADE CLOS DES ROSES- TRAVAUX	130 000	Deuxième partie de la rénovation des terrains
STADE COSYNS	59 600	Travaux de terrassement pour accès de la Nacelle
ARCHERIE - TRAVAUX AGRANDISSEMENT JO 2024	296 000	Poursuite du programme commencé en 2021, panneaux photovoltaïques
TRAVAUX PISCINE DE MERCIERES	98 000	Travaux et matériels divers Diagnostic pour rénovation de la piscine
TRAVAUX STADE SIS	115 000	Mat d'éclairage et vestiaire et matériels techniques
SKATE PARK	150 000	Remise en état
SALLE TAINTURIER	48 000	Travaux de refection des réseaux EU EP suite infiltrations
CULTURE		
ACQUISITIONS IMMOBILIERES	550 000	Mess de l'école d'état major pour le Musée de la figurine
MUSEE DE LA FIGURINE	813 995	Etudes et commencement des travaux pour le musée de la figurine
AUTRES IMMOB MOBILIER BIBLIOTHEQUE	219 808	Équipement RIFD - Extension horaires Projet aménagement accueil Projet 2021 repoussé en 2022
RENOVATION ESPACE JEAN LEGENDRE ET THEATRE	98 000	Consoles de son et accessoires, gradateurs
MEMORIAL DE LA DEPORTATION	150 000	Réaménagement du parcours
CENTRE D'IMMERSION HISTORIQUE - TRAVAUX	480 000	Maitrise d'Œuvre et début des travaux octobre



Budget Principal

Section d'investissement : les principaux projets d'investissement

AMENAGEMENT URBAIN		
AMENAGEMENT PLACE SAINT ANTOINE	79 000	Poursuite du programme commencé en 2021
PROGRAMME ANRU II	722 089	Puy du Roy, Groupe Scolaire Faroux, Centre Anne Marie Vivé, Centre de Rencontre de la Victoire
RENFORCEMENT DES LIAISONS PIETONNES ET CYCLISTES - PLAN VELO	216 000	Sas vélos et cédez le passage Généralisation zone 30 -Extension dans centre Ville Piste cyclable Rue Saint Germain et rue de Noyon et Giratoire Juchat De plus intervention ARC prévue sur Compiègne au titre de 2022 correspondant à un investissement de l'ordre de 340 k€ au titre du plan vélo et de plus d'1 M€ dans le cadre de l'ANRU correspondant à la transformation de la pénétrante en boulevard urbain (Rue Clément Bayard et pour partie avenue de Bury Saint Edmunds)
EQUIPEMENT VIDEOSURVEILLANCE URBAINE	182 600	Programme vidéoprotection 2022
PATRIMOINE ET EQUIPEMENTS		
EGLISE SAINT JACQUES	112 000	Etudes et volet presbytère
RENOVATION SALONS D'HONNEUR et SALLE DU CONSEIL	165 000	Poursuite du programme de rénovation de l'Hôtel de Ville et salles de réception
MAISON DES PARENTS	204 000	Aménagement
CTM - CREATION BATIMENT DEDIE - LOCAUX ADM ET SOC	550 000	Bureaux, réfectoire, salle de réunion
CTM -PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	395 000	Panneaux photovoltaïques
AMENAGEMENT D'AIRES DE JEUX	302 000	Dont aires de jeux dans les écoles - Programme 2022



Budget Annexe ZAC du Camp de Royallieu

Un budget total de 755 K€

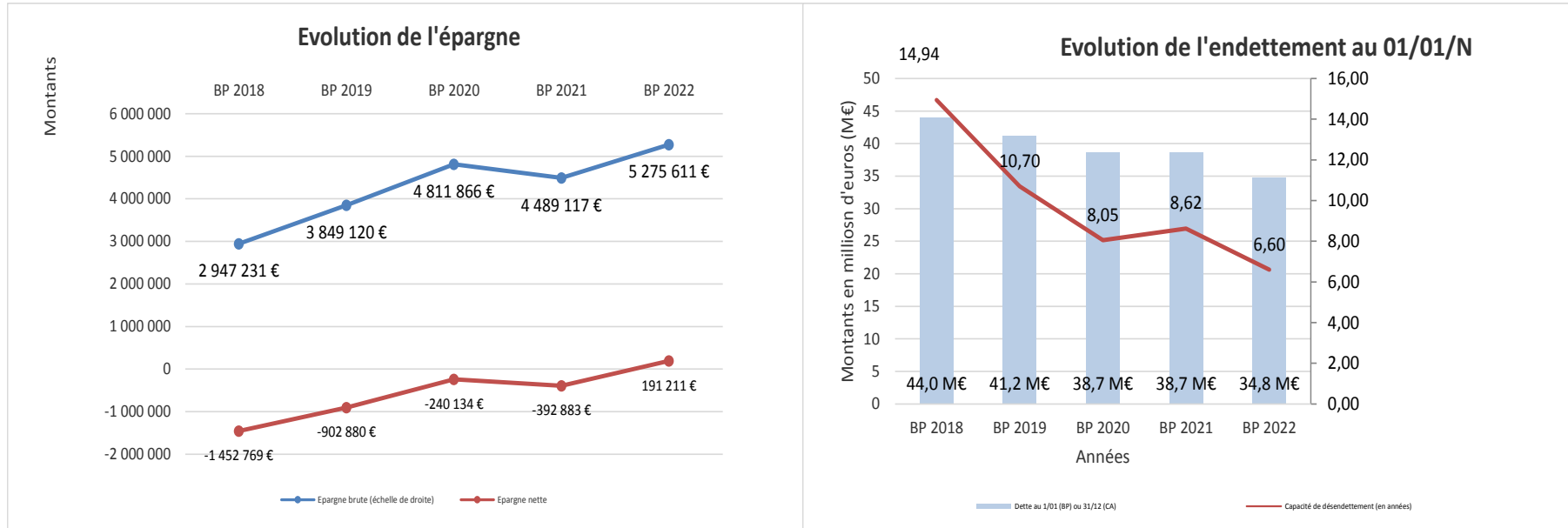
- Des recettes constituées :
 - ✓ de cession de lots : 370 K€,
 - ✓ pas de participation du budget principal de la Ville

- Des dépenses pour :
 - ✓ La reprise du déficit 2021 de 197 K€,
 - ✓ Des travaux estimés à 15 K€,



Évolution prévisionnelle de la situation financière

Les épargnes, l'endettement



- Une amélioration des épargnes brutes et nettes
- Un endettement maîtrisé avec un capacité de désendettement de 6,60 ans
- Une dette par habitant de 836 € (moyenne de la strate : 1.050 €)



www.compiègne.fr

Mairie de Compiègne - Hôtel de ville - CS 30009 - 60321 Compiègne Cédex - 03 44 40 72 00

Ville de Compiègne



Budget Primitif 2022

ZAC du Camp de Royallieu

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE - VILLE DE COMPIEGNE (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21600158600546

POSTE COMPTABLE : RECETTE COMPIEGNE MUNICIPALE

M. 14

Budget primitif
voté par nature

BUDGET : ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	20
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	24
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	46
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	77
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	78
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	82
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	83
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	84
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	86
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	87
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	88
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	89
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	90
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	91
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	93
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	94

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	VILLE DE COMPIEGNE ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU	BP 2022
-------------------	--	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	41643
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	350
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
NC	NC	NC	NC

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	NC	NC
2	Produit des impositions directes/population	NC	NC
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	NC	NC
4	Dépenses d'équipement brut/population	NC	NC
5	Encours de dette/population	NC	NC
6	DGF/population	NC	NC
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	NC	NC
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	NC	NC
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	NC	NC
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	NC	NC

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	384 999,93	385 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,07	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		385 000,00	385 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	15 000,00	370 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 197 902,84	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		212 902,84	370 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	597 902,84	755 000,00
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	211 600,00	0,00	14 999,93	14 999,93	14 999,93
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 232,79	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		212 832,79	0,00	14 999,93	14 999,93	14 999,93
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		212 832,79	0,00	14 999,93	14 999,93	14 999,93
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	495 000,00		370 000,00	370 000,00	370 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		495 000,00		370 000,00	370 000,00	370 000,00
TOTAL		707 832,79	0,00	384 999,93	384 999,93	384 999,93

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,07
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	385 000,00
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	214 000,00	0,00	370 000,00	370 000,00	370 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		364 000,00	0,00	370 000,00	370 000,00	370 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	131 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		495 000,00	0,00	370 000,00	370 000,00	370 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	212 832,79		15 000,00	15 000,00	15 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		212 832,79		15 000,00	15 000,00	15 000,00
TOTAL		707 832,79	0,00	385 000,00	385 000,00	385 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	385 000,00
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	355 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	-------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	212 832,79		15 000,00	15 000,00	15 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	212 832,79		15 000,00	15 000,00	15 000,00
	TOTAL	212 832,79	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	197 902,84
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	212 902,84
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	495 000,00		370 000,00	370 000,00	370 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	495 000,00		370 000,00	370 000,00	370 000,00

VILLE DE COMPIEGNE - ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU - BP - 2022

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	495 000,00	0,00	370 000,00	370 000,00	370 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	370 000,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	355 000,00
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	14 999,93		14 999,93
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		370 000,00	370 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		14 999,93	370 000,00	384 999,93

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,07
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	385 000,00
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	15 000,00	15 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	15 000,00	15 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	197 902,84
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	212 902,84
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	370 000,00		370 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		15 000,00	15 000,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		370 000,00	15 000,00	385 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	385 000,00
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	370 000,00	370 000,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	370 000,00	370 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	370 000,00
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	211 600,00	14 999,93	14 999,93
6045	Achats études, prestat° services (terrai	6 600,00	0,00	0,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	200 000,00	14 999,93	14 999,93
608	Frais accessoires sur terrains en cours	5 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 232,79	0,00	0,00
65888	Autres	1 232,79	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		212 832,79	14 999,93	14 999,93
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		212 832,79	14 999,93	14 999,93
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	495 000,00	370 000,00	370 000,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	495 000,00	370 000,00	370 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		495 000,00	370 000,00	370 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		495 000,00	370 000,00	370 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		707 832,79	384 999,93	384 999,93

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,07
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	385 000,00
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	214 000,00	370 000,00	370 000,00
7015	Ventes de terrains aménagés	214 000,00	370 000,00	370 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	150 000,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	150 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		364 000,00	370 000,00	370 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	131 000,00	0,00	0,00
774	Subventions exceptionnelles	131 000,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		495 000,00	370 000,00	370 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	212 832,79	15 000,00	15 000,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	212 832,79	15 000,00	15 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		212 832,79	15 000,00	15 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		707 832,79	385 000,00	385 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	385 000,00
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (7)</i>	<i>212 832,79</i>	<i>15 000,00</i>	<i>15 000,00</i>
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (8)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<i>Charges transférées (9)</i>	<i>212 832,79</i>	<i>15 000,00</i>	<i>15 000,00</i>
3555	<i>Terrains aménagés</i>	<i>212 832,79</i>	<i>15 000,00</i>	<i>15 000,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales (10)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		212 832,79	15 000,00	15 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		212 832,79	15 000,00	15 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	197 902,84
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	212 902,84
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	495 000,00	370 000,00	370 000,00
3555	Terrains aménagés	495 000,00	370 000,00	370 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		495 000,00	370 000,00	370 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		495 000,00	370 000,00	370 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		495 000,00	370 000,00	370 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	370 000,00
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

**IV
A1**

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	15 000											15 000
Total dépenses de l'exercice	15 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 000
RAR N-1 et reports	197 903	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	197 903
Total cumulé dépenses d'investissement	212 903	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	212 903

RECETTES

Total recettes de l'exercice	370 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	370 000
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	370 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	370 000

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de l'exercice	370 000	0	0	0	0	0	0	0	0	15 000	0	385 000
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	370 000	0	0	0	0	0	0	0	0	15 000	0	385 000

RECETTES

Total recettes de l'exercice	15 000	0	0	0	0	0	0	0	0	370 000	0	385 000
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	15 000	0	0	0	0	0	0	0	0	370 000	0	385 000

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

**IV
A1**

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses investissement		15 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 000
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>15 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>15 000</i>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	15 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes investissement		370 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	370 000
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

VILLE DE COMPIEGNE - ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU - BP - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		370 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	370 000
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat° ordre transfert entre sections	370 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	370 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		370 000	0	0	0	0	0	0	0	0	15 000	0	385 000
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 000	0	15 000
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 000	0	15 000
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		370 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	370 000
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	Opérat° ordre transfert entre sections	370 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	370 000
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

VILLE DE COMPIEGNE - ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU - BP - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		15 000	0	0	0	0	0	0	0	0	370 000	0	385 000
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	370 000	0	370 000
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	370 000	0	370 000
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>15 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>15 000</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>15 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>15 000</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		370 000,07	0,00	0,00	0,00	0,00	370 000,07
Dépenses de l'exercice		370 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	370 000,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	370 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	370 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,07
RECETTES (2)		15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
Recettes de l'exercice		15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-355 000,07	0,00	0,00	0,00	0,00	-355 000,07

VILLE DE COMPIEGNE - ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU - BP - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COMPIEGNE - ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU - BP - 2022

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COMPIEGNE - ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU - BP - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COMPIEGNE - ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU - BP - 2022

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

VILLE DE COMPIEGNE - ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU - BP - 2022

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COMPIEGNE - ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU - BP - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COMPIEGNE - ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU - BP - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COMPIEGNE - ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU - BP - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

VILLE DE COMPIEGNE - ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU - BP - 2022

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	14 999,93	0,00	0,00	14 999,93
	Dépenses de l'exercice	0,00	14 999,93	0,00	0,00	14 999,93
011	Charges à caractère général	0,00	14 999,93	0,00	0,00	14 999,93
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	370 000,00	0,00	0,00	370 000,00
	Recettes de l'exercice	0,00	370 000,00	0,00	0,00	370 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	370 000,00	0,00	0,00	370 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	355 000,07	0,00	0,00	355 000,07

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COMPIEGNE - ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU - BP - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COMPIEGNE - ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU - BP - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	14 999,93	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	14 999,93	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	14 999,93	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	370 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	370 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	370 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	355 000,07	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COMPIEGNE - ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU - BP - 2022

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		212 902,84	0,00	0,00	0,00	0,00	212 902,84
Dépenses de l'exercice		15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		197 902,84	0,00	0,00	0,00	0,00	197 902,84
RECETTES (2)		370 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	370 000,00
Recettes de l'exercice		370 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	370 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	370 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	370 000,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COMPIEGNE - ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU - BP - 2022

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		157 097,16	0,00	0,00	0,00	0,00	157 097,16

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COMPIEGNE - ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU - BP - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COMPIEGNE - ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU - BP - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COMPIEGNE - ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU - BP - 2022

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COMPIEGNE - ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU - BP - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COMPIEGNE - ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU - BP - 2022

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COMPIEGNE - ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU - BP - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COMPIEGNE - ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU - BP - 2022

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COMPIEGNE - ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU - BP - 2022

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COMPIEGNE - ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU - BP - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COMPIEGNE - ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU - BP - 2022

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COMPIEGNE - ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU - BP - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COMPIEGNE - ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU - BP - 2022

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COMPIEGNE - ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU - BP - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COMPIEGNE - ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU - BP - 2022

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COMPIEGNE - ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU - BP - 2022

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COMPIEGNE - ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU - BP - 2022

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COMPIEGNE - ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU - BP - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COMPIEGNE - ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU - BP - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COMPIEGNE - ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU - BP - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COMPIEGNE - ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU - BP - 2022

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

VILLE DE COMPIEGNE - ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

VILLE DE COMPIEGNE - ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU - BP - 2022

- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : NC €	NC

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
	Néant	0	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	197 902,84	197 902,84

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	197 902,84
Ressources propres disponibles	IV	0,00
Solde	V = IV – II (6)	-197 902,84

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

- 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
- 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
- 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
- 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
- 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
- 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
- 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
- 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
- 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
- A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Néant			0,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

01 - Philippe MARINI	
02 - Sophie SCHWARZ	
03 - Eric de VALROGER	
04 - Sandrine de FIGUEIREDO	
05 - Nicolas LEDAY	
06 - Arielle FRANCOIS	
07 - Oumar BA	
08 - Dominique RENARD	
09 - Joël DUPUY de MERY	
10 - Martine MIQUEL	
11 - Christian TELLIER	
12 - Evelyse GUYOT	
13 - Marc-Antoine BREKIESZ	
14 - Françoise TROUSSELLE	
15 - Eugénie LE QUERE	
16 - Benjamin OURY	
17 - Claudine GREHAN	
18 - Pierre VATIN	
19 - Richard VELEX	
20 - Xavier BOMBARD	
21 - Kamel TOUIH	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

22 - Alou BAGAYOKO	
23 - Nicolas COTELLE	
24 - Jihade OUKADI	
25 - Sidonie GRAND	
26 - Emmanuel PASCUAL	
27 - Abdelhalim BENZADI	
28 - Marie-Christine LEGROS	
29 - Martine JACQUEL	
30 - Monia LHADI	
31 - Maria ARAUJO de OLIVEIRA	
32 - Justyna DEPIERRE	
33 - Nicolas HANEN	
34 - Hayate EL GHARMAOUI	
35 - Fabienne JOLY-CASTE	
36 - Daniel LECA	
37 - Sylvie MESSERSCHMITT	
38 - Serdar KAYA	
39 - Solange DUMAY	
40 - Etienne DIOT	
41 - Emmanuelle BOUR	
42 - Anne KOERBER	
43 - Jean-Marc BRANCHE	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

Ville de Compiègne



Budget Primitif 2022

Budget Principal

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE - VILLE DE COMPIEGNE (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21600158600017

POSTE COMPTABLE : RECETTE COMPIEGNE MUNICIPALE

M. 14

Budget primitif
voté par nature

BUDGET : VILLE DE COMPIEGNE (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	28
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	32
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	54
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	85
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	86
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	94
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	96
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	97
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	99
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	100
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	101
A4 - Etat des provisions	102
A5 - Etalement des provisions	103
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	104
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	105
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	107
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	108

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	109
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	111
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	112
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	113
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	119
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	120
C3.2 - Liste des établissements publics créés	121
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	122
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	123

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	124
--	-----

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	VILLE DE COMPIEGNE VILLE DE COMPIEGNE	BP 2022
-------------------	--	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	41643
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	350
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
50 949 493 €	54 478 656 €	1 214 €	1 293 €

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 322	1 259
2	Produit des impositions directes/population	710	653
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 439	1 447
4	Dépenses d'équipement brut/population	351	320
5	Encours de dette/population	836	1 011
6	DGF/population	150	202
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	63,20 %	60,70 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	100,40 %	92,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	24,40 %	21,10 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	58,10 %	69,90 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	63 682 470,07	59 975 525,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 3 706 945,07
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		63 682 470,07	63 682 470,07

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	19 803 277,00	23 363 301,12
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	4 968 753,18	4 369 016,26
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 2 960 287,20	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		27 732 317,38	27 732 317,38

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	91 414 787,45	91 414 787,45
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	14 265 991,75	0,00	14 948 815,00	14 948 815,00	14 948 815,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	34 157 083,92	0,00	34 782 121,93	34 782 121,93	34 782 121,93
014	Atténuations de produits	36 880,00	0,00	34 000,00	34 000,00	34 000,00
65	Autres charges de gestion courante	4 418 055,26	0,00	4 027 279,00	4 027 279,00	4 027 279,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		52 878 010,93	0,00	53 792 215,93	53 792 215,93	53 792 215,93
66	Charges financières	917 500,00	0,00	817 500,00	817 500,00	817 500,00
67	Charges exceptionnelles	556 451,11	0,00	451 875,00	451 875,00	451 875,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		54 351 962,04	0,00	55 061 590,93	55 061 590,93	55 061 590,93
023	Virement à la section d'investissement (5)	4 122 262,83		6 548 746,99	6 548 746,99	6 548 746,99
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	2 745 604,67		2 072 132,15	2 072 132,15	2 072 132,15
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		6 867 867,50		8 620 879,14	8 620 879,14	8 620 879,14
TOTAL		61 219 829,54	0,00	63 682 470,07	63 682 470,07	63 682 470,07

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	63 682 470,07
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	259 500,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	4 189 879,30	0,00	4 586 156,50	4 586 156,50	4 586 156,50
73	Impôts et taxes	42 404 383,00	0,00	43 655 461,00	43 655 461,00	43 655 461,00
74	Dotations et participations	10 764 233,25	0,00	10 517 013,50	10 517 013,50	10 517 013,50
75	Autres produits de gestion courante	583 585,00	0,00	833 196,00	833 196,00	833 196,00
Total des recettes de gestion courante		58 201 580,55	0,00	59 841 827,00	59 841 827,00	59 841 827,00
76	Produits financiers	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	769 964,00	0,00	23 500,00	23 500,00	23 500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	43 521,00		43 500,00	43 500,00	43 500,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		59 015 075,55	0,00	59 908 827,00	59 908 827,00	59 908 827,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	66 496,67		66 698,00	66 698,00	66 698,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		66 496,67		66 698,00	66 698,00	66 698,00
TOTAL		59 081 572,22	0,00	59 975 525,00	59 975 525,00	59 975 525,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	3 706 945,07
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	63 682 470,07
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	8 554 181,14	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	---------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	662 203,80	53 322,00	936 562,00	936 562,00	989 884,00
204	Subventions d'équipement versées	450 307,00	50 000,00	380 742,00	380 742,00	430 742,00
21	Immobilisations corporelles	2 512 316,69	1 033 709,32	2 268 471,00	2 268 471,00	3 302 180,32
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	11 043 537,42	3 778 941,36	10 981 730,00	10 981 730,00	14 760 671,36
	Total des opérations d'équipement	92 026,11	52 780,50	32 000,00	32 000,00	84 780,50
	Total des dépenses d'équipement	14 760 391,02	4 968 753,18	14 599 505,00	14 599 505,00	19 568 258,18
10	Dotations, fonds divers et réserves	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 882 000,00	0,00	5 084 400,00	5 084 400,00	5 084 400,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	131 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	5 063 250,00	0,00	5 134 400,00	5 134 400,00	5 134 400,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	19 830 641,02	4 968 753,18	19 733 905,00	19 733 905,00	24 702 658,18
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	66 496,67		66 698,00	66 698,00	66 698,00
041	Opérations patrimoniales (4)	321 612,00		2 674,00	2 674,00	2 674,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	388 108,67		69 372,00	69 372,00	69 372,00
	TOTAL	20 218 749,69	4 968 753,18	19 803 277,00	19 803 277,00	24 772 030,18

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 960 287,20
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	27 732 317,38
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	6 492 074,30	2 369 016,26	4 729 220,85	4 729 220,85	7 098 237,11
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	3 481 900,33	2 000 000,00	4 411 503,01	4 411 503,01	6 411 503,01
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	9 973 974,63	4 369 016,26	9 140 723,86	9 140 723,86	13 509 740,12
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 430 000,00	0,00	1 285 000,00	1 285 000,00	1 285 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	4 500 000,00	0,00	3 560 024,12	3 560 024,12	3 560 024,12
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	139 568,00	0,00	754 000,00	754 000,00	754 000,00
	Total des recettes financières	6 071 568,00	0,00	5 599 024,12	5 599 024,12	5 599 024,12
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	16 052 542,63	4 369 016,26	14 739 747,98	14 739 747,98	19 108 764,24
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	4 122 262,83		6 548 746,99	6 548 746,99	6 548 746,99
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 745 604,67		2 072 132,15	2 072 132,15	2 072 132,15
041	Opérations patrimoniales (4)	321 612,00		2 674,00	2 674,00	2 674,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	7 189 479,50		8 623 553,14	8 623 553,14	8 623 553,14

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	23 242 022,13	4 369 016,26	23 363 301,12	23 363 301,12	27 732 317,38
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						27 732 317,38

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	8 554 181,14
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	14 948 815,00		14 948 815,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	34 782 121,93		34 782 121,93
014	Atténuations de produits	34 000,00		34 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 027 279,00		4 027 279,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	817 500,00	0,00	817 500,00
67	Charges exceptionnelles	451 875,00	0,00	451 875,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	2 072 132,15	2 072 132,15
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		6 548 746,99	6 548 746,99
Dépenses de fonctionnement – Total		55 061 590,93	8 620 879,14	63 682 470,07

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	63 682 470,07
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	50 000,00	0,00	50 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	16 698,00	16 698,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	5 084 400,00	0,00	5 084 400,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	84 780,50		84 780,50
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	989 884,00	0,00	989 884,00
204	Subventions d'équipement versées	430 742,00	0,00	430 742,00
21	Immobilisations corporelles (6)	3 302 180,32	0,00	3 302 180,32
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	14 760 671,36	52 674,00	14 813 345,36
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		24 702 658,18	69 372,00	24 772 030,18

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	2 960 287,20
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	27 732 317,38
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	250 000,00		250 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	4 586 156,50		4 586 156,50
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		50 000,00	50 000,00
73	Impôts et taxes	43 655 461,00		43 655 461,00
74	Dotations et participations	10 517 013,50		10 517 013,50
75	Autres produits de gestion courante	833 196,00	0,00	833 196,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	23 500,00	16 698,00	40 198,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	43 500,00	0,00	43 500,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		59 908 827,00	66 698,00	59 975 525,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	3 706 945,07
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	63 682 470,07
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 285 000,00	0,00	1 285 000,00
13	Subventions d'investissement	7 098 237,11	0,00	7 098 237,11
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	6 411 503,01	0,00	6 411 503,01
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	2 674,00	2 674,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		1 832 390,15	1 832 390,15
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		239 742,00	239 742,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		6 548 746,99	6 548 746,99
024	Produits des cessions d'immobilisations	754 000,00		754 000,00
Recettes d'investissement – Total		15 548 740,12	8 623 553,14	24 172 293,26

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	3 560 024,12
-----------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	27 732 317,38
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	14 265 991,75	14 948 815,00	14 948 815,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	949 300,00	970 200,00	970 200,00
60611	Eau et assainissement	427 730,00	430 000,00	430 000,00
60612	Energie - Electricité	1 507 200,00	1 984 000,00	1 984 000,00
60613	Chauffage urbain	1 365 500,00	1 963 000,00	1 963 000,00
60621	Combustibles	3 500,00	2 500,00	2 500,00
60622	Carburants	219 000,00	275 500,00	275 500,00
60623	Alimentation	261 500,00	257 040,00	257 040,00
60628	Autres fournitures non stockées	232 250,00	235 391,78	234 391,78
60631	Fournitures d'entretien	106 510,00	111 250,00	111 250,00
60632	Fournitures de petit équipement	240 363,00	262 855,00	262 855,00
60633	Fournitures de voirie	167 400,00	171 400,00	171 400,00
60636	Vêtements de travail	72 566,00	74 083,22	75 083,22
6064	Fournitures administratives	32 788,00	40 750,00	40 750,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	97 675,00	84 600,00	84 600,00
6067	Fournitures scolaires	135 199,00	126 000,00	126 000,00
6068	Autres matières et fournitures	704 346,00	692 470,00	692 470,00
611	Contrats de prestations de services	322 826,75	327 848,00	327 848,00
6132	Locations immobilières	194 000,00	203 000,00	203 000,00
6135	Locations mobilières	497 025,00	411 100,00	411 100,00
614	Charges locatives et de copropriété	227 300,00	235 350,00	235 350,00
61521	Entretien terrains	970 050,00	963 250,00	963 250,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	270 942,00	267 160,00	267 160,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	33 000,00	13 000,00	13 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	364 100,00	399 100,00	399 100,00
615232	Entretien, réparations réseaux	125 600,00	125 600,00	125 600,00
61551	Entretien matériel roulant	84 500,00	90 000,00	90 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	270 629,00	257 624,00	257 624,00
6156	Maintenance	884 342,00	892 774,00	892 774,00
6161	Multirisques	371 000,00	220 000,00	220 000,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	9 000,00	7 000,00	7 000,00
617	Etudes et recherches	69 000,00	21 000,00	21 000,00
6182	Documentation générale et technique	15 500,00	15 600,00	15 600,00
6184	Versements à des organismes de formation	184 387,00	164 190,00	164 190,00
6188	Autres frais divers	823 308,00	559 295,00	559 295,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	100,00	986,00	986,00
6226	Honoraires	137 465,00	144 070,00	144 070,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	45 400,00	44 000,00	44 000,00
6228	Divers	24 025,00	26 000,00	26 000,00
6231	Annonces et insertions	31 000,00	34 440,00	34 440,00
6232	Fêtes et cérémonies	376 245,00	393 033,00	393 033,00
6236	Catalogues et imprimés	9 000,00	7 576,00	7 576,00
6237	Publications	141 590,00	132 590,00	132 590,00
6238	Divers	85 330,00	91 760,00	91 760,00
6241	Transports de biens	0,00	1 700,00	1 700,00
6247	Transports collectifs	207 500,00	266 500,00	266 500,00
6248	Divers	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6251	Voyages et déplacements	22 500,00	19 100,00	19 100,00
6256	Missions	800,00	800,00	800,00
6257	Réceptions	57 600,00	67 700,00	67 700,00
6261	Frais d'affranchissement	90 500,00	99 000,00	99 000,00
6262	Frais de télécommunications	214 200,00	197 900,00	197 900,00
627	Services bancaires et assimilés	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	69 600,00	70 520,00	70 520,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	4 829,00	4 829,00	4 829,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	69 600,00	74 500,00	74 500,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	252 260,00	227 000,00	227 000,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	1 500,00	1 500,00
63512	Taxes foncières	158 231,00	164 000,00	164 000,00
63513	Autres impôts locaux	2 500,00	2 000,00	2 000,00
6353	Impôts indirects	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	6 000,00	3 000,00	3 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 380,00	1 380,00	1 380,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	34 157 083,92	34 782 121,93	34 782 121,93
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	1 480 000,00	1 560 862,00	1 560 862,00
6331	Versement mobilité	168 942,68	171 204,20	171 204,20
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	152 929,07	157 494,98	157 494,98
64111	Rémunération principale titulaires	13 200 202,28	12 704 186,57	12 704 186,57
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	492 601,52	467 225,08	467 225,08

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
64118	Autres indemnités titulaires	3 252 866,54	3 215 346,22	3 215 346,22
64131	Rémunérations non tit.	5 438 083,19	6 171 264,63	6 171 264,63
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	413 490,58	464 500,90	464 500,90
6417	Rémunérations des apprentis	82 076,41	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	81 205,57	81 205,57
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	4 001 193,77	4 173 839,44	4 173 839,44
6453	Cotisations aux caisses de retraites	4 450 201,21	4 377 572,57	4 377 572,57
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	240 000,00	240 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	334 000,00	335 000,00	335 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	8 486,64	4 726,20	4 726,20
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	52 067,35	50 849,42	50 849,42
6472	Prestations familiales directes	17 378,36	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	485 471,53	509 754,15	509 754,15
6475	Médecine du travail, pharmacie	90 000,00	90 000,00	90 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	30 000,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	92,79	90,00	90,00
014	Atténuations de produits	36 880,00	34 000,00	34 000,00
7391172	Dégrèvt taxe habitat° sur logements vaca	28 698,00	25 000,00	25 000,00
7391178	Autres restitut° dégrèvt contrib. direct	8 182,00	9 000,00	9 000,00
65	Autres charges de gestion courante	4 418 055,26	4 027 279,00	4 027 279,00
6531	Indemnités	300 000,00	290 350,00	290 350,00
6532	Frais de mission	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6533	Cotisations de retraite	30 000,00	23 000,00	23 000,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	25 000,00	26 000,00	26 000,00
6535	Formation	7 000,00	7 000,00	7 000,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	35 500,00	35 500,00	35 500,00
6542	Créances éteintes	56 500,00	26 500,00	26 500,00
65548	Autres contributions	175 153,26	176 000,00	176 000,00
6556	Indemnités de logement aux instituteurs	700,00	650,00	650,00
65732	Subv. fonct. Régions	20 000,00	23 281,00	23 281,00
657362	Subv. fonct. CCAS	320 000,00	265 000,00	265 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	3 409 202,00	3 103 998,00	3 103 998,00
65888	Autres	34 000,00	45 000,00	45 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		52 878 010,93	53 792 215,93	53 792 215,93
66	Charges financières (b)	917 500,00	817 500,00	817 500,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	945 000,00	850 000,00	850 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-50 000,00	-50 000,00	-50 000,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6688	Autres	20 000,00	15 000,00	15 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	556 451,11	451 875,00	451 875,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	18 850,00	15 000,00	15 000,00
6713	Secours et dots	130 900,00	131 000,00	131 000,00
6714	Bourses et prix	12 000,00	4 500,00	4 500,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	64 004,80	3 000,00	3 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	45 000,00	15 000,00	15 000,00
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	131 000,00	131 000,00	131 000,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	2 625,00	0,00	0,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	151 071,31	151 375,00	151 375,00
678	Autres charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		54 351 962,04	55 061 590,93	55 061 590,93
023	Virement à la section d'investissement	4 122 262,83	6 548 746,99	6 548 746,99
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	2 745 604,67	2 072 132,15	2 072 132,15
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	246 820,67	0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	459 289,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	1 799 753,00	1 832 390,15	1 832 390,15
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	239 742,00	239 742,00	239 742,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		6 867 867,50	8 620 879,14	8 620 879,14
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		6 867 867,50	8 620 879,14	8 620 879,14
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		61 219 829,54	63 682 470,07	63 682 470,07

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
	RESTES A REALISER N-1 (11)			0,00
				+
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)			0,00
				=
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			63 682 470,07

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	288 266,35
Montant des ICNE de l'exercice N-1	338 266,35
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-50 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	259 500,00	250 000,00	250 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	258 000,00	250 000,00	250 000,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	1 500,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	4 189 879,30	4 586 156,50	4 586 156,50
7018	Autres ventes de produits finis	11 928,00	10 400,50	10 400,50
70311	Concessions cimetières (produit net)	63 000,00	70 000,00	70 000,00
70321	Stationnement et location voie publique	104 500,00	156 000,00	156 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	215 000,00	255 000,00	255 000,00
70328	Autres droits stationnement et location	250,00	250,00	250,00
70383	Redevance de stationnement	400 000,00	390 000,00	390 000,00
70384	Forfait de post-stationnement	180 000,00	200 000,00	200 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	91 000,00	83 000,00	83 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	139 107,30	214 590,00	214 590,00
70631	Redevances services à caractère sportif	243 000,00	510 000,00	510 000,00
70632	Redevances services à caractère loisir	180 300,00	190 000,00	190 000,00
7066	Redevances services à caractère social	356 200,00	349 000,00	349 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	1 118 500,00	1 059 000,00	1 059 000,00
70688	Autres prestations de services	20 000,00	22 000,00	22 000,00
7078	Autres marchandises	2 600,00	15 000,00	15 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	1 900,00	1 000,00	1 000,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	123 480,00	123 480,00	123 480,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	320 728,00	325 000,00	325 000,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	240 000,00	240 000,00	240 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	313 386,00	308 436,00	308 436,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	65 000,00	64 000,00	64 000,00
73	Impôts et taxes	42 404 383,00	43 655 461,00	43 655 461,00
73111	Impôts directs locaux	28 222 786,00	29 549 834,00	29 549 834,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	67 586,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	10 409 627,00	10 409 627,00	10 409 627,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	873 034,00	873 000,00	873 000,00
73221	FNGIR	25 000,00	25 000,00	25 000,00
7336	Droits de place	109 000,00	106 000,00	106 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	700 000,00	700 000,00	700 000,00
7364	Prélèvement sur les produits des jeux	165 350,00	160 000,00	160 000,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	32 000,00	32 000,00	32 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00
74	Dotations et participations	10 764 233,25	10 517 013,50	10 517 013,50
7411	Dotation forfaitaire	3 529 730,00	3 434 000,00	3 434 000,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	2 682 737,00	2 793 500,00	2 793 500,00
74127	Dotation nationale de péréquation	143 989,00	129 600,00	129 600,00
744	FCTVA	72 000,00	75 000,00	75 000,00
745	Dotation spéciale instituteurs	2 800,00	2 800,00	2 800,00
7461	DGD	75 747,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	492 682,25	801 610,50	801 610,50
7472	Participat° Régions	6 500,00	9 000,00	9 000,00
7473	Participat° Départements	16 500,00	19 500,00	19 500,00
74748	Participat° Autres communes	15 602,00	15 000,00	15 000,00
74751	Participat° GFP de rattachement	2 000,00	2 000,00	2 000,00
7478	Participat° Autres organismes	1 914 100,00	1 428 100,00	1 428 100,00
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	0,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	1 747 318,00	1 757 000,00	1 757 000,00
7484	Dotation de recensement	7 513,00	7 513,00	7 513,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	32 840,00	36 390,00	36 390,00
7488	Autres attributions et participations	22 175,00	6 000,00	6 000,00
75	Autres produits de gestion courante	583 585,00	833 196,00	833 196,00
752	Revenus des immeubles	421 085,00	587 196,00	587 196,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	87 500,00	135 000,00	135 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	75 000,00	111 000,00	111 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		58 201 580,55	59 841 827,00	59 841 827,00
(a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013				
76	Produits financiers (b)	10,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	10,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	769 964,00	23 500,00	23 500,00
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00
7713	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	50 000,00	0,00	0,00

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	699 964,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	20 000,00	23 500,00	23 500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	43 521,00	43 500,00	43 500,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	43 521,00	43 500,00	43 500,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		59 015 075,55	59 908 827,00	59 908 827,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	66 496,67	66 698,00	66 698,00
722	Immobilisations corporelles	40 000,00	50 000,00	50 000,00
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	6 145,67	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	20 351,00	16 698,00	16 698,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		66 496,67	66 698,00	66 698,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		59 081 572,22	59 975 525,00	59 975 525,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	3 706 945,07
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	63 682 470,07
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	662 203,80	936 562,00	936 562,00
2031	Frais d'études	589 403,80	893 162,00	893 162,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	72 800,00	43 400,00	43 400,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	450 307,00	380 742,00	380 742,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	400 307,00	342 742,00	342 742,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	30 000,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	20 000,00	38 000,00	38 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 512 316,69	2 268 471,00	2 268 471,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	72 251,76	60 000,00	60 000,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	550 000,00	550 000,00
2138	Autres constructions	635 000,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	146 238,18	135 000,00	135 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	53 604,00	42 350,00	42 350,00
2161	Oeuvres et objets d'art	5 000,00	5 000,00	5 000,00
2168	Autres collections et oeuvres d'art	4 000,00	4 000,00	4 000,00
2182	Matériel de transport	320 703,60	350 000,00	350 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	305 395,61	200 300,00	200 300,00
2184	Mobilier	128 998,69	61 579,00	61 579,00
2188	Autres immobilisations corporelles	841 124,85	860 242,00	860 242,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	11 043 537,42	10 981 730,00	10 981 730,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	383 136,60	459 000,00	459 000,00
2313	Constructions	6 959 843,74	7 300 630,00	7 300 630,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	3 544 430,28	3 122 600,00	3 122 600,00
2316	Restauration collections, oeuvres d'art	29 260,00	46 500,00	46 500,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	56 866,80	13 000,00	13 000,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	40 000,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	30 000,00	40 000,00	40 000,00
201101	Opération d'équipement n° 201101 (5)	52 026,11	10 000,00	10 000,00
201104	Opération d'équipement n° 201104 (5)	0,00	10 000,00	10 000,00
201501	Opération d'équipement n° 201501 (5)	10 000,00	12 000,00	12 000,00
201702	Opération d'équipement n° 201702 (5)	30 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		14 760 391,02	14 599 505,00	14 599 505,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	50 000,00	50 000,00	50 000,00
10226	Taxe d'aménagement	50 000,00	50 000,00	50 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 882 000,00	5 084 400,00	5 084 400,00
1641	Emprunts en euros	4 872 600,00	5 075 000,00	5 075 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	2 000,00	2 000,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	7 400,00	7 400,00	7 400,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	131 250,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	131 250,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		5 063 250,00	5 134 400,00	5 134 400,00
454101	INTERVENTIONS HABITAT INDIGNE (6)	7 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		7 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		19 830 641,02	19 733 905,00	19 733 905,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	66 496,67	66 698,00	66 698,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	26 496,67	16 698,00	16 698,00
13911	Etat et établissements nationaux	14 605,00	3 658,00	3 658,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	0,00	7 294,00	7 294,00
139151	Sub. transf cpte résult. GFP de rattach.	851,00	851,00	851,00
13916	Sub. transf cpte résult. Autres EPL	214,00	214,00	214,00
13918	Autres subventions d'équipement	4 681,00	4 681,00	4 681,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	6 145,67	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	40 000,00	50 000,00	50 000,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	6 145,67	0,00	0,00
2313	Constructions	40 000,00	50 000,00	50 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	321 612,00	2 674,00	2 674,00

VILLE DE COMPIEGNE - VILLE DE COMPIEGNE - BP - 2022

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
204412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	321 612,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	2 674,00	2 674,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		388 108,67	69 372,00	69 372,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		20 218 749,69	19 803 277,00	19 803 277,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	4 968 753,18
-----------------------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	2 960 287,20
---	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	27 732 317,38
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	6 492 074,30	4 729 220,85	4 729 220,85
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	11 550,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	19 832,00	19 832,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	12 500,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	404 316,14	1 038 910,88	1 038 910,88
1322	Subv. non transf. Régions	1 210 572,69	882 031,76	882 031,76
1323	Subv. non transf. Départements	2 135 319,03	1 231 098,21	1 231 098,21
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	895 278,00	94 842,00	94 842,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	16 665,00	16 665,00	16 665,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	1 039 673,28	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	92 420,73	142 292,00	142 292,00
1342	Amendes de police non transférable	216 694,00	300 000,00	300 000,00
1347	Dot. de soutien à l'investissement local	457 085,43	1 003 549,00	1 003 549,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 481 900,33	4 411 503,01	4 411 503,01
1641	Emprunts en euros	3 481 900,33	4 411 503,01	4 411 503,01
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		9 973 974,63	9 140 723,86	9 140 723,86
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 930 000,00	4 845 024,12	4 845 024,12
10222	FCTVA	930 000,00	935 000,00	935 000,00
10226	Taxe d'aménagement	500 000,00	350 000,00	350 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	4 500 000,00	3 560 024,12	3 560 024,12
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	139 568,00	754 000,00	754 000,00
Total des recettes financières		6 071 568,00	5 599 024,12	5 599 024,12
454201	INTERVENTIONS HABITAT INDIGNE (5)	7 000,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		7 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		16 052 542,63	14 739 747,98	14 739 747,98
021	Virement de la sect° de fonctionnement	4 122 262,83	6 548 746,99	6 548 746,99
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	2 745 604,67	2 072 132,15	2 072 132,15
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	459 289,00	0,00	0,00
2118	Autres terrains	10 950,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	235 145,67	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	725,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	83 546,97	27 918,00	27 918,00
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	1 453,00	1 453,00	1 453,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	164 103,00	164 117,87	164 117,87
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	305 215,00	322 730,00	322 730,00
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	16 266,00	16 266,00	16 266,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	12 000,00	12 000,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	23 853,00	23 915,00	23 915,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	85 085,00	85 085,00	85 085,00
28051	Concessions et droits similaires	44 051,87	45 169,00	45 169,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	22 597,70	51 382,00	51 382,00
28128	Autres aménagements de terrains	232,00	232,00	232,00
28132	Immeubles de rapport	110 548,00	110 548,00	110 548,00
28141	Construct° sol autrui - Bâtiments public	1 095,60	704,00	704,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	92 282,10	76 720,80	76 720,80
28158	Autres installat°, matériel et outillage	77 833,30	63 322,00	63 322,00
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	27 452,00	22 422,00	22 422,00
28182	Matériel de transport	196 582,50	227 290,00	227 290,00
28183	Matériel de bureau et informatique	138 981,70	135 434,31	135 434,31

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
28184	Mobilier	79 462,44	85 802,82	85 802,82
28188	Autres immo. corporelles	329 111,82	359 878,35	359 878,35
4817	Pénalités de renégociation de la dette	239 742,00	239 742,00	239 742,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		6 867 867,50	8 620 879,14	8 620 879,14
041	Opérations patrimoniales (9)	321 612,00	2 674,00	2 674,00
2031	Frais d'études	0,00	2 674,00	2 674,00
21318	Autres bâtiments publics	321 612,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		7 189 479,50	8 623 553,14	8 623 553,14
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		23 242 022,13	23 363 301,12	23 363 301,12

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	4 369 016,26
-----------------------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	27 732 317,38
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 201101 (1)
LIBELLE : AMENAGEMENT COEUR DE VILLE**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		3 731 211,73	a 52 264,50	10 000,00	b 10 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	14 798,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	14 798,40	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 716 413,33	52 264,50	10 000,00	10 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	3 716 413,33	52 264,50	10 000,00	10 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-62 264,50
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 201104 (1)
LIBELLE : BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		464 946,91	a 0,00	10 000,00	b 10 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	84 086,52	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	84 086,52	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	371 656,39	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	257 849,47	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	113 806,92	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	9 204,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	9 204,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-10 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 201501 (1)
LIBELLE : RESTAURATION EGLISE SAINT JACQUES**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		375 979,51	a 516,00	12 000,00	b 12 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	375 979,51	516,00	12 000,00	12 000,00	0,00
2313	Constructions	375 979,51	516,00	12 000,00	12 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 28 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	28 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	28 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	15 484,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 201702 (1)
LIBELLE : LUMINAIRES A LEDS**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		989 802,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	989 802,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	989 802,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

**IV
A1**

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses réelles	5 174 400	3 070 270	222 600	433 300	2 640 953	2 464 051	249 000	219 500	0	5 259 831	0	19 733 905
- Equipements municipaux (2)		3 070 270	222 600	433 300	2 640 953	2 464 051	249 000	219 500	0	4 879 089	0	14 218 763
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	380 742	0	380 742
- Opérations financières	5 174 400											5 174 400
Dépenses d'ordre	69 372											69 372
Total dépenses de l'exercice	5 243 772	3 070 270	222 600	433 300	2 640 953	2 464 051	249 000	219 500	0	5 259 831	0	19 803 277
RAR N-1 et reports	2 960 287	432 549	156 843	27 834	757 078	1 715 529	57 756	6 236	0	1 814 928	0	7 929 040
Total cumulé dépenses d'investissement	8 204 059	3 502 819	379 443	461 134	3 398 031	4 179 580	306 756	225 736	0	7 074 759	0	27 732 317

RECETTES

Total recettes de l'exercice	18 180 080	1 601 500	53 432	99 688	725 097	1 061 061	138 000	139 292	0	1 365 151	0	23 363 301
RAR N-1 et reports	2 000 000	550 114	91 370	11 490	103 630	1 182 146	6 152	0	0	424 114	0	4 369 016
Total cumulé recettes d'investissement	20 180 080	2 151 614	144 802	111 178	828 727	2 243 207	144 152	139 292	0	1 789 265	0	27 732 317

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de l'exercice	9 499 079	13 320 114	2 643 860	7 992 131	6 649 172	7 701 366	1 663 597	3 463 910	0	10 690 516	58 725	63 682 470
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	9 499 079	13 320 114	2 643 860	7 992 131	6 649 172	7 701 366	1 663 597	3 463 910	0	10 690 516	58 725	63 682 470

RECETTES

Total recettes de l'exercice	51 758 962	1 934 131	15 000	1 327 000	281 667	1 487 416	0	1 797 100	0	1 268 250	106 000	59 975 525
RAR N-1 et reports	3 706 945	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 706 945
Total cumulé recettes de fonctionnement	55 465 907	1 934 131	15 000	1 327 000	281 667	1 487 416	0	1 797 100	0	1 268 250	106 000	63 682 470

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

**IV
A1**

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses investissement		5 243 772	3 502 819	379 443	461 134	3 398 031	4 179 580	306 756	225 736	0	7 074 759	0	24 772 030
Dépenses réelles		5 174 400	3 502 819	379 443	461 134	3 398 031	4 179 580	306 756	225 736	0	7 074 759	0	24 702 658
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	5 084 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 084 400
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	189 752	0	0	275 435	151 350	0	0	0	373 347	0	989 884
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	50 000	0	0	0	380 742	0	430 742
21	Immobilisations corporelles	0	696 192	71 843	56 286	1 390 128	215 403	5 178	22 736	0	844 414	0	3 302 180
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	40 000	2 616 876	307 600	404 848	1 709 952	3 762 827	301 578	203 000	0	5 413 991	0	14 760 671
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	22 516	0	0	0	0	62 265	0	84 781
201101	AMENAGEMENT COEUR DE VILLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	62 265	0	62 265
201104	BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE	0	0	0	0	10 000	0	0	0	0	0	0	10 000
201501	RESTAURATION EGLISE SAINT JACQUES	0	0	0	0	12 516	0	0	0	0	0	0	12 516
201702	LUMINAIRES A LEDS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
454101	INTERVENTIONS HABITAT INDIGNE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		69 372	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	69 372
040	Opérat° ordre transfert entre sections	66 698	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	66 698
041	Opérations patrimoniales	2 674	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 674

RECETTES

Total recettes investissement		20 180 080	2 151 614	144 802	111 178	828 727	2 243 207	144 152	139 292	0	1 789 265	0	27 732 317
--------------------------------------	--	-------------------	------------------	----------------	----------------	----------------	------------------	----------------	----------------	----------	------------------	----------	-------------------

VILLE DE COMPIEGNE - VILLE DE COMPIEGNE - BP - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
Recettes réelles		11 556 527	2 151 614	144 802	111 178	828 727	2 243 207	144 152	139 292	0	1 789 265	0	19 108 764
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	754 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	754 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 845 024	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 845 024
13	Subventions d'investissement	300 000	1 397 614	144 802	111 178	828 727	2 243 207	144 152	139 292	0	1 789 265	0	7 098 237
16	Emprunts et dettes assimilées	6 411 503	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 411 503
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
454201	INTERVENTIONS HABITAT INDIGNE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		8 623 553	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 623 553
021	Virement de la sect° de fonctionnement	6 548 747	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 548 747
040	Opérat° ordre transfert entre sections	2 072 132	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 072 132
041	Opérations patrimoniales	2 674	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 674

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		9 499 079	13 320 114	2 643 860	7 992 131	6 649 172	7 701 366	1 663 597	3 463 910	0	10 690 516	58 725	63 682 470
Dépenses réelles		878 200	13 320 114	2 643 860	7 992 131	6 649 172	7 701 366	1 663 597	3 463 910	0	10 690 516	58 725	55 061 591
011	Charges à caractère général	11 200	3 407 422	382 900	2 478 759	1 002 926	2 207 085	8 500	438 135	0	4 985 088	26 800	14 948 815
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	9 207 377	2 180 950	5 165 105	4 800 827	4 328 651	1 259 452	2 310 332	0	5 529 428	0	34 782 122
014	Atténuations de produits	34 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34 000
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	554 315	1 350	342 767	808 919	1 130 290	395 270	586 443	0	176 000	31 925	4 027 279
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	817 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	817 500

VILLE DE COMPIEGNE - VILLE DE COMPIEGNE - BP - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
67	Charges exceptionnelles	15 500	151 000	78 660	5 500	36 500	35 340	375	129 000	0	0	0	451 875
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		8 620 879	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 620 879
023	Virement à la section d'investissement	6 548 747	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 548 747
042	Opérat° ordre transfert entre sections	2 072 132	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 072 132
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		51 758 962	1 934 131	15 000	1 327 000	281 667	1 487 416	0	1 797 100	0	1 268 250	106 000	59 975 525
Recettes réelles		51 692 264	1 934 131	15 000	1 327 000	281 667	1 487 416	0	1 797 100	0	1 268 250	106 000	59 908 827
013	Atténuations de charges	0	250 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	250 000
70	Produits des services, du domaine, vente	0	456 000	0	1 049 000	237 991	1 025 916	0	649 000	0	1 168 250	0	4 586 157
73	Impôts et taxes	43 389 461	160 000	0	0	0	0	0	0	0	0	106 000	43 655 461
74	Dotations et participations	8 235 803	428 611	0	260 000	18 000	426 500	0	1 148 100	0	0	0	10 517 014
75	Autres produits de gestion courante	0	639 520	15 000	18 000	25 676	35 000	0	0	0	100 000	0	833 196
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	23 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 500
78	Reprise sur amortissements et provisions	43 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	43 500
<i>Recettes d'ordre</i>		66 698	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	66 698
042	Opérat° ordre transfert entre sections	66 698	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	66 698
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopératif décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		9 499 079,14	13 304 429,00	0,00	15 685,00	0,00	22 819 193,14
Dépenses de l'exercice		9 499 079,14	13 304 429,00	0,00	15 685,00	0,00	22 819 193,14
011	Charges à caractère général	11 200,00	3 397 821,78	0,00	9 600,00	0,00	3 418 621,78
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	9 207 377,22	0,00	0,00	0,00	9 207 377,22
014	Atténuations de produits	34 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	6 548 746,99	0,00	0,00	0,00	0,00	6 548 746,99
042	Opérat° ordre transfert entre sections	2 072 132,15	0,00	0,00	0,00	0,00	2 072 132,15
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	549 980,00	0,00	4 335,00	0,00	554 315,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	817 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	817 500,00
67	Charges exceptionnelles	15 500,00	149 250,00	0,00	1 750,00	0,00	166 500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		55 465 907,07	1 934 130,50	0,00	0,00	0,00	57 400 037,57
Recettes de l'exercice		51 758 962,00	1 934 130,50	0,00	0,00	0,00	53 693 092,50
013	Atténuations de charges	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	66 698,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 698,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	456 000,00	0,00	0,00	0,00	456 000,00
73	Impôts et taxes	43 389 461,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00	43 549 461,00
74	Dotations et participations	8 235 803,00	428 610,50	0,00	0,00	0,00	8 664 413,50
75	Autres produits de gestion courante	0,00	639 520,00	0,00	0,00	0,00	639 520,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	23 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 500,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	43 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 500,00
Restes à réaliser – reports		3 706 945,07	0,00	0,00	0,00	0,00	3 706 945,07
SOLDE (2)		45 966 827,93	-11 370 298,50	0,00	-15 685,00	0,00	34 586 844,43

VILLE DE COMPIEGNE - VILLE DE COMPIEGNE - BP - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		9 810 843,15	351 502,12	1 170 442,14	438 047,46	1 116 103,03	50 764,42	366 726,68	0,00	15 685,00
Dépenses de l'exercice		9 810 843,15	351 502,12	1 170 442,14	438 047,46	1 116 103,03	50 764,42	366 726,68	0,00	15 685,00
011	Charges à caractère général	2 607 685,78	0,00	39 486,00	212 800,00	348 858,00	0,00	188 992,00	0,00	9 600,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 888 157,37	152,12	1 130 956,14	224 247,46	741 245,03	44 884,42	177 734,68	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	168 000,00	351 350,00	0,00	0,00	26 000,00	4 630,00	0,00	0,00	4 335,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	147 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 250,00	0,00	0,00	1 750,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		1 747 120,00	0,00	24 000,00	75 000,00	3 000,00	0,00	85 010,50	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		1 747 120,00	0,00	24 000,00	75 000,00	3 000,00	0,00	85 010,50	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	296 000,00	0,00	0,00	75 000,00	0,00	0,00	85 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	401 600,00	0,00	24 000,00	0,00	3 000,00	0,00	10,50	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	639 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-8 063 723,15	-351 502,12	-1 146 442,14	-363 047,46	-1 113 103,03	-50 764,42	-281 716,18	0,00	-15 685,00

VILLE DE COMPIEGNE - VILLE DE COMPIEGNE - BP - 2022

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		2 638 859,83	5 000,00	0,00	2 643 859,83
Dépenses de l'exercice		2 638 859,83	5 000,00	0,00	2 643 859,83
011	Charges à caractère général	377 900,00	5 000,00	0,00	382 900,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 180 949,83	0,00	0,00	2 180 949,83
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 350,00	0,00	0,00	1 350,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	78 660,00	0,00	0,00	78 660,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
Recettes de l'exercice		15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-2 623 859,83	-5 000,00	0,00	-2 628 859,83

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		150 200,00	0,00	2 408 649,83	1 350,00	78 660,00

VILLE DE COMPIEGNE - VILLE DE COMPIEGNE - BP - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	Dépenses de l'exercice	150 200,00	0,00	2 408 649,83	1 350,00	78 660,00
011	Charges à caractère général	150 200,00	0,00	227 700,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	2 180 949,83	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	1 350,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	78 660,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-150 200,00	0,00	-2 393 649,83	-1 350,00	-78 660,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	61 100,00	5 071 579,08	2 700,00	0,00	131 395,12	2 725 356,97	0,00	7 992 131,17
	Dépenses de l'exercice	61 100,00	5 071 579,08	2 700,00	0,00	131 395,12	2 725 356,97	0,00	7 992 131,17
011	Charges à caractère général	61 100,00	1 241 550,00	2 700,00	0,00	27 209,00	1 146 200,00	0,00	2 478 759,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	3 516 543,08	0,00	0,00	78 905,12	1 569 656,97	0,00	5 165 105,17
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	313 486,00	0,00	0,00	23 281,00	6 000,00	0,00	342 767,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	3 500,00	0,00	5 500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	38 000,00	0,00	0,00	182 000,00	1 107 000,00	0,00	1 327 000,00
	Recettes de l'exercice	0,00	38 000,00	0,00	0,00	182 000,00	1 107 000,00	0,00	1 327 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 049 000,00	0,00	1 049 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	20 000,00	0,00	0,00	182 000,00	58 000,00	0,00	260 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00

VILLE DE COMPIEGNE - VILLE DE COMPIEGNE - BP - 2022

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-61 100,00	-5 033 579,08	-2 700,00	0,00	50 604,88	-1 618 356,97	0,00	-6 665 131,17

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES (2)	1 925 172,75	3 146 406,33	0,00	2 148 829,93	178 000,00	0,00	0,00	398 527,04
	Dépenses de l'exercice	1 925 172,75	3 146 406,33	0,00	2 148 829,93	178 000,00	0,00	0,00	398 527,04
011	Charges à caractère général	421 820,00	819 730,00	0,00	758 700,00	178 000,00	0,00	0,00	209 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 503 352,75	2 013 190,33	0,00	1 390 129,93	0,00	0,00	0,00	179 527,04
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	313 486,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	38 000,00	0,00	840 000,00	0,00	0,00	0,00	267 000,00
	Recettes de l'exercice	0,00	38 000,00	0,00	840 000,00	0,00	0,00	0,00	267 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	840 000,00	0,00	0,00	0,00	209 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-1 925 172,75	-3 108 406,33	0,00	-1 308 829,93	-178 000,00	0,00	0,00	-131 527,04

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		914 444,00	1 959 217,29	2 526 388,25	1 249 122,51	0,00	6 649 172,05
Dépenses de l'exercice		914 444,00	1 959 217,29	2 526 388,25	1 249 122,51	0,00	6 649 172,05
011	Charges à caractère général	71 525,00	185 122,00	477 009,00	269 270,00	0,00	1 002 926,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	1 771 595,29	2 049 379,25	979 852,51	0,00	4 800 827,05
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	808 919,00	0,00	0,00	0,00	0,00	808 919,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	34 000,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	36 500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		5 000,00	189 200,00	74 490,50	12 976,00	0,00	281 666,50
Recettes de l'exercice		5 000,00	189 200,00	74 490,50	12 976,00	0,00	281 666,50
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	5 000,00	185 000,00	47 990,50	0,00	0,00	237 990,50
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	18 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	4 200,00	8 500,00	12 976,00	0,00	25 676,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-909 444,00	-1 770 017,29	-2 451 897,75	-1 236 146,51	0,00	-6 367 505,55

VILLE DE COMPIEGNE - VILLE DE COMPIEGNE - BP - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		1 533 036,47	317 316,51	108 864,31	0,00	1 312 396,10	875 682,34	224 894,20	113 415,61
Dépenses de l'exercice		1 533 036,47	317 316,51	108 864,31	0,00	1 312 396,10	875 682,34	224 894,20	113 415,61
011	Charges à caractère général	88 990,00	8 450,00	87 682,00	0,00	209 550,00	164 159,00	75 000,00	28 300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 441 546,47	308 866,51	21 182,31	0,00	1 102 846,10	711 523,34	149 894,20	85 115,61
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		104 200,00	85 000,00	0,00	0,00	17 200,00	52 990,50	0,00	4 300,00
Recettes de l'exercice		104 200,00	85 000,00	0,00	0,00	17 200,00	52 990,50	0,00	4 300,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	100 000,00	85 000,00	0,00	0,00	13 000,00	34 990,50	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	4 200,00	0,00	0,00	0,00	4 200,00	0,00	0,00	4 300,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-1 428 836,47	-232 316,51	-108 864,31	0,00	-1 295 196,10	-822 691,84	-224 894,20	-109 115,61

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	70 000,00	5 202 015,87	2 429 350,17	0,00	7 701 366,04
	Dépenses de l'exercice	70 000,00	5 202 015,87	2 429 350,17	0,00	7 701 366,04
011	Charges à caractère général	70 000,00	1 608 735,00	528 350,00	0,00	2 207 085,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	2 547 480,87	1 781 170,17	0,00	4 328 651,04
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 045 800,00	84 490,00	0,00	1 130 290,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	35 340,00	0,00	35 340,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	878 916,00	608 500,00	0,00	1 487 416,00
	Recettes de l'exercice	0,00	878 916,00	608 500,00	0,00	1 487 416,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	825 916,00	200 000,00	0,00	1 025 916,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	18 000,00	408 500,00	0,00	426 500,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-70 000,00	-4 323 099,87	-1 820 850,17	0,00	-6 213 950,04

VILLE DE COMPIEGNE - VILLE DE COMPIEGNE - BP - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		1 158 804,03	313 600,00	968 198,48	2 070 613,36	690 800,00	569 054,05	1 779 576,12	80 720,00
Dépenses de l'exercice		1 158 804,03	313 600,00	968 198,48	2 070 613,36	690 800,00	569 054,05	1 779 576,12	80 720,00
011	Charges à caractère général	194 750,00	313 600,00	631 800,00	443 585,00	25 000,00	140 950,00	387 400,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	964 054,03	0,00	336 398,48	1 247 028,36	0,00	428 104,05	1 353 066,12	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	380 000,00	665 800,00	0,00	3 770,00	80 720,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 340,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		35 700,00	284 216,00	363 000,00	196 000,00	0,00	412 000,00	196 500,00	0,00
Recettes de l'exercice		35 700,00	284 216,00	363 000,00	196 000,00	0,00	412 000,00	196 500,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	35 700,00	284 216,00	345 000,00	161 000,00	0,00	190 000,00	10 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	222 000,00	186 500,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-1 123 104,03	-29 384,00	-605 198,48	-1 874 613,36	-690 800,00	-157 054,05	-1 583 076,12	-80 720,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	1 663 596,87	0,00	1 663 596,87
Dépenses de l'exercice		0,00	1 663 596,87	0,00	1 663 596,87
011	Charges à caractère général	0,00	8 500,00	0,00	8 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	1 259 451,87	0,00	1 259 451,87
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	395 270,00	0,00	395 270,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	375,00	0,00	375,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-1 663 596,87	0,00	-1 663 596,87

VILLE DE COMPIEGNE - VILLE DE COMPIEGNE - BP - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	1 272 179,85	0,00	1 400,00	225 615,95	164 401,07
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	1 272 179,85	0,00	1 400,00	225 615,95	164 401,07
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	2 100,00	0,00	1 400,00	0,00	5 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	990 079,85	0,00	0,00	225 615,95	43 756,07
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	280 000,00	0,00	0,00	0,00	115 270,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	375,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	-1 272 179,85	0,00	-1 400,00	-225 615,95	-164 401,07

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	181 000,00	0,00	32 400,00	3 250 509,89	0,00	3 463 909,89
	Dépenses de l'exercice	0,00	181 000,00	0,00	32 400,00	3 250 509,89	0,00	3 463 909,89
011	Charges à caractère général	0,00	74 000,00	0,00	0,00	364 135,00	0,00	438 135,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	2 310 331,89	0,00	2 310 331,89
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	10 400,00	576 043,00	0,00	586 443,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	107 000,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	129 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 797 100,00	0,00	1 797 100,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	1 797 100,00	0,00	1 797 100,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	649 000,00	0,00	649 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 148 100,00	0,00	1 148 100,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	-181 000,00	0,00	-32 400,00	-1 453 409,89	0,00	-1 666 809,89

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		2 278 100,00	8 403 216,08	9 200,00	0,00	10 690 516,08
Dépenses de l'exercice		2 278 100,00	8 403 216,08	9 200,00	0,00	10 690 516,08
011	Charges à caractère général	2 102 100,00	2 873 788,22	9 200,00	0,00	4 985 088,22
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	5 529 427,86	0,00	0,00	5 529 427,86
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	176 000,00	0,00	0,00	0,00	176 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		251 000,00	1 017 250,00	0,00	0,00	1 268 250,00
Recettes de l'exercice		251 000,00	1 017 250,00	0,00	0,00	1 268 250,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	251 000,00	917 250,00	0,00	0,00	1 168 250,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-2 027 100,00	-7 385 966,08	-9 200,00	0,00	-9 422 266,08

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		0,00	176 000,00	132 000,00	107 100,00	977 000,00	3 000,00	883 000,00

VILLE DE COMPIEGNE - VILLE DE COMPIEGNE - BP - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
	Dépenses de l'exercice	0,00	176 000,00	132 000,00	107 100,00	977 000,00	3 000,00	883 000,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	132 000,00	107 100,00	977 000,00	3 000,00	883 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	176 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00	0,00	227 000,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00	0,00	227 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00	0,00	227 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	-176 000,00	-132 000,00	-107 100,00	-953 000,00	-3 000,00	-656 000,00

VILLE DE COMPIEGNE - VILLE DE COMPIEGNE - BP - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	DEPENSES (2)	0,00	913 008,22	3 492 465,68	3 951 742,18	46 000,00	9 200,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	913 008,22	3 492 465,68	3 951 742,18	46 000,00	9 200,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	913 008,22	735 880,00	1 178 900,00	46 000,00	9 200,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	2 756 585,68	2 772 842,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	331 250,00	686 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	331 250,00	686 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	231 250,00	686 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	-581 758,22	-2 806 465,68	-3 951 742,18	-46 000,00	-9 200,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		57 225,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	58 725,00
Dépenses de l'exercice		57 225,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	58 725,00
011	Charges à caractère général	26 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 800,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	30 425,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	31 925,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	106 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	106 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	106 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COMPIEGNE - VILLE DE COMPIEGNE - BP - 2022

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-57 225,00	106 000,00	0,00	0,00	0,00	-1 500,00	0,00	0,00	47 275,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopératif décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		8 204 059,20	3 502 819,48	0,00	0,00	0,00	11 706 878,68
Dépenses de l'exercice		5 243 772,00	3 070 270,00	0,00	0,00	0,00	8 314 042,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	66 698,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 698,00
041	Opérations patrimoniales	2 674,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 674,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 084 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 084 400,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	169 400,00	0,00	0,00	0,00	169 400,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	548 070,00	0,00	0,00	0,00	548 070,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	40 000,00	2 352 800,00	0,00	0,00	0,00	2 392 800,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		2 960 287,20	432 549,48	0,00	0,00	0,00	3 392 836,68
RECETTES (2)		20 180 080,27	2 151 614,28	0,00	0,00	0,00	22 331 694,55
Recettes de l'exercice		18 180 080,27	1 601 500,00	0,00	0,00	0,00	19 781 580,27
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	6 548 746,99	0,00	0,00	0,00	0,00	6 548 746,99
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	754 000,00	0,00	0,00	0,00	754 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	2 072 132,15	0,00	0,00	0,00	0,00	2 072 132,15
041	Opérations patrimoniales	2 674,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 674,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 845 024,12	0,00	0,00	0,00	0,00	4 845 024,12
13	Subventions d'investissement	300 000,00	847 500,00	0,00	0,00	0,00	1 147 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 411 503,01	0,00	0,00	0,00	0,00	4 411 503,01

VILLE DE COMPIEGNE - VILLE DE COMPIEGNE - BP - 2022

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		2 000 000,00	550 114,28	0,00	0,00	0,00	2 550 114,28
SOLDE (2)		11 976 021,07	-1 351 205,20	0,00	0,00	0,00	10 624 815,87

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		3 386 151,48	0,00	0,00	16 668,00	54 000,00	0,00	46 000,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		2 958 270,00	0,00	0,00	12 000,00	54 000,00	0,00	46 000,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	169 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	482 070,00	0,00	0,00	12 000,00	54 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COMPIEGNE - VILLE DE COMPIEGNE - BP - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
23	Immobilisations en cours	2 306 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 000,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	427 881,48	0,00	0,00	4 668,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	2 151 614,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	1 601 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	754 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	847 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COMPIEGNE - VILLE DE COMPIEGNE - BP - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	550 114,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-1 234 537,20	0,00	0,00	-16 668,00	-54 000,00	0,00	-46 000,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		379 443,44	0,00	0,00	379 443,44
Dépenses de l'exercice		222 600,00	0,00	0,00	222 600,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	59 000,00	0,00	0,00	59 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	163 600,00	0,00	0,00	163 600,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
454101	INTERVENTIONS HABITAT INDIGNE	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		156 843,44	0,00	0,00	156 843,44
RECETTES (2)		144 802,00	0,00	0,00	144 802,00
Recettes de l'exercice		53 432,00	0,00	0,00	53 432,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	53 432,00	0,00	0,00	53 432,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COMPIEGNE - VILLE DE COMPIEGNE - BP - 2022

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
454201	INTERVENTIONS HABITAT INDIGNE	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		91 370,00	0,00	0,00	91 370,00
SOLDE (2)		-234 641,44	0,00	0,00	-234 641,44

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		326 600,00	0,00	52 843,44	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		182 600,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	25 000,00	0,00	34 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	157 600,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454101	INTERVENTIONS HABITAT INDIGNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		144 000,00	0,00	12 843,44	0,00	0,00
RECETTES (2)		124 970,00	0,00	19 832,00	0,00	0,00

VILLE DE COMPIEGNE - VILLE DE COMPIEGNE - BP - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	Recettes de l'exercice	33 600,00	0,00	19 832,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	33 600,00	0,00	19 832,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454201	INTERVENTIONS HABITAT INDIGNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	91 370,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-201 630,00	0,00	-33 011,44	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	448 338,70	0,00	0,00	0,00	12 795,73	0,00	461 134,43
	Dépenses de l'exercice	0,00	421 300,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	433 300,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	41 300,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	53 300,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	380 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	380 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	27 038,70	0,00	0,00	0,00	795,73	0,00	27 834,43
	RECETTES (2)	0,00	111 178,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111 178,00
	Recettes de l'exercice	0,00	99 688,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 688,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COMPIEGNE - VILLE DE COMPIEGNE - BP - 2022

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	99 688,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 688,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	11 490,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 490,00
SOLDE (2)		0,00	-337 160,70	0,00	0,00	0,00	-12 795,73	0,00	-349 956,43

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		10 520,84	100 055,62	337 762,24	12 795,73	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		10 000,00	92 300,00	319 000,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COMPIEGNE - VILLE DE COMPIEGNE - BP - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 000,00	6 300,00	25 000,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	86 000,00	294 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		520,84	7 755,62	18 762,24	795,73	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	111 178,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	99 688,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	99 688,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	11 490,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-10 520,84	-100 055,62	-226 584,24	-12 795,73	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COMPIEGNE - VILLE DE COMPIEGNE - BP - 2022

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		2 350,00	86 416,28	3 165 896,73	143 368,11	0,00	3 398 031,12
Dépenses de l'exercice		2 350,00	84 300,00	2 466 303,00	88 000,00	0,00	2 640 953,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	273 995,00	0,00	0,00	273 995,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 350,00	71 300,00	573 000,00	48 000,00	0,00	694 650,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	13 000,00	1 597 308,00	40 000,00	0,00	1 650 308,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	22 000,00
201104	BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
201501	RESTAURATION EGLISE SAINT JACQUES	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	2 116,28	699 593,73	55 368,11	0,00	757 078,12
RECETTES (2)		0,00	95 000,00	733 726,52	0,00	0,00	828 726,52
Recettes de l'exercice		0,00	45 000,00	680 097,00	0,00	0,00	725 097,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COMPIEGNE - VILLE DE COMPIEGNE - BP - 2022

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
13	Subventions d'investissement	0,00	45 000,00	680 097,00	0,00	0,00	725 097,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	50 000,00	53 629,52	0,00	0,00	103 629,52
SOLDE (2)		-2 350,00	8 583,72	-2 432 170,21	-143 368,11	0,00	-2 569 304,60

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		18 920,00	1 196,28	64 500,00	1 800,00	241 428,00	2 098 338,13	4 000,00	822 130,60
Dépenses de l'exercice		18 000,00	0,00	64 500,00	1 800,00	230 808,00	2 079 495,00	4 000,00	152 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	273 995,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	18 000,00	0,00	51 500,00	1 800,00	0,00	569 000,00	4 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	13 000,00	0,00	220 808,00	1 236 500,00	0,00	140 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	12 000,00
201104	BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
201501	RESTAURATION EGLISE SAINT JACQUES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00

VILLE DE COMPIEGNE - VILLE DE COMPIEGNE - BP - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	920,00	1 196,28	0,00	0,00	10 620,00	18 843,13	0,00	670 130,60
	RECETTES (2)	0,00	0,00	95 000,00	0,00	91 432,00	614 294,52	0,00	28 000,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	45 000,00	0,00	91 432,00	560 665,00	0,00	28 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	45 000,00	0,00	91 432,00	560 665,00	0,00	28 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	53 629,52	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-18 920,00	-1 196,28	30 500,00	-1 800,00	-149 996,00	-1 484 043,61	-4 000,00	-794 130,60

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	4 128 555,99	51 023,98	0,00	4 179 579,97
	Dépenses de l'exercice	0,00	2 414 100,00	49 951,00	0,00	2 464 051,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	156 000,00	29 951,00	0,00	185 951,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	2 108 100,00	20 000,00	0,00	2 128 100,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	1 714 455,99	1 072,98	0,00	1 715 528,97
	RECETTES (2)	0,00	2 184 267,37	58 940,00	0,00	2 243 207,37
	Recettes de l'exercice	0,00	1 029 561,00	31 500,00	0,00	1 061 061,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 029 561,00	31 500,00	0,00	1 061 061,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COMPIEGNE - VILLE DE COMPIEGNE - BP - 2022

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	1 154 706,37	27 440,00	0,00	1 182 146,37
SOLDE (2)		0,00	-1 944 288,62	7 916,02	0,00	-1 936 372,60

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		1 100 312,80	614 466,88	106 171,28	2 307 605,03	0,00	4 072,98	46 951,00	0,00
Dépenses de l'exercice		918 000,00	543 600,00	98 000,00	854 500,00	0,00	3 000,00	46 951,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	50 000,00	55 000,00	28 000,00	23 000,00	0,00	3 000,00	26 951,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	718 000,00	488 600,00	70 000,00	831 500,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		182 312,80	70 866,88	8 171,28	1 453 105,03	0,00	1 072,98	0,00	0,00
RECETTES (2)		289 750,00	183 242,00	0,00	1 711 275,37	0,00	0,00	58 940,00	0,00
Recettes de l'exercice		257 550,00	183 242,00	0,00	588 769,00	0,00	0,00	31 500,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COMPIEGNE - VILLE DE COMPIEGNE - BP - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	257 550,00	183 242,00	0,00	588 769,00	0,00	0,00	31 500,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	32 200,00	0,00	0,00	1 122 506,37	0,00	0,00	27 440,00	0,00
	SOLDE (2)	-810 562,80	-431 224,88	-106 171,28	-596 329,66	0,00	-4 072,98	11 989,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	306 755,54	0,00	306 755,54
Dépenses de l'exercice		0,00	249 000,00	0,00	249 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	249 000,00	0,00	249 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	57 755,54	0,00	57 755,54
RECETTES (2)		0,00	144 152,00	0,00	144 152,00
Recettes de l'exercice		0,00	138 000,00	0,00	138 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	138 000,00	0,00	138 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COMPIEGNE - VILLE DE COMPIEGNE - BP - 2022

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	6 152,00	0,00	6 152,00
SOLDE (2)		0,00	-162 603,54	0,00	-162 603,54

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	222 024,93	0,00	84 730,61
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	204 000,00	0,00	45 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	204 000,00	0,00	45 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 024,93	0,00	39 730,61
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144 152,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	138 000,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COMPIEGNE - VILLE DE COMPIEGNE - BP - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	138 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 152,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-77 872,93	0,00	-84 730,61

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	225 735,66	0,00	225 735,66
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	219 500,00	0,00	219 500,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	16 500,00	0,00	16 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	203 000,00	0,00	203 000,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	6 235,66	0,00	6 235,66
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	139 292,00	0,00	139 292,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	139 292,00	0,00	139 292,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COMPIEGNE - VILLE DE COMPIEGNE - BP - 2022

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	139 292,00	0,00	139 292,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	-86 443,66	0,00	-86 443,66

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COMPIEGNE - VILLE DE COMPIEGNE - BP - 2022

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		1 711 801,32	5 362 957,22	0,00	0,00	7 074 758,54
Dépenses de l'exercice		1 392 742,00	3 867 089,00	0,00	0,00	5 259 831,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00	323 167,00	0,00	0,00	343 167,00
204	Subventions d'équipement versées	342 742,00	38 000,00	0,00	0,00	380 742,00
21	Immobilisations corporelles	96 000,00	615 000,00	0,00	0,00	711 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	934 000,00	2 880 922,00	0,00	0,00	3 814 922,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
201101	AMENAGEMENT COEUR DE VILLE	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
201702	LUMINAIRES A LEDS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		319 059,32	1 495 868,22	0,00	0,00	1 814 927,54
RECETTES (2)		16 665,00	1 772 599,94	0,00	0,00	1 789 264,94
Recettes de l'exercice		16 665,00	1 348 485,85	0,00	0,00	1 365 150,85
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	16 665,00	1 348 485,85	0,00	0,00	1 365 150,85

VILLE DE COMPIEGNE - VILLE DE COMPIEGNE - BP - 2022

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	424 114,09	0,00	0,00	424 114,09
SOLDE (2)		-1 695 136,32	-3 590 357,28	0,00	0,00	-5 285 493,60

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
DEPENSES (2)		0,00	342 742,00	0,00	0,00	579 551,46	0,00	789 507,86
Dépenses de l'exercice		0,00	342 742,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00	650 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	342 742,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	96 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	304 000,00	0,00	630 000,00

VILLE DE COMPIEGNE - VILLE DE COMPIEGNE - BP - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
201101	AMENAGEMENT COEUR DE VILLE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
201702	LUMINAIRES A LEDS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	179 551,46	0,00	139 507,86
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 665,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 665,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 665,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COMPIEGNE - VILLE DE COMPIEGNE - BP - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-342 742,00	0,00	0,00	-579 551,46	0,00	-772 842,86

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES (2)		74 000,00	583 082,27	2 806 898,90	755 644,49	1 143 331,56	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		74 000,00	472 000,00	2 007 000,00	554 000,00	760 089,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	74 000,00	0,00	0,00	0,00	249 167,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	38 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	390 000,00	0,00	225 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	82 000,00	1 997 000,00	329 000,00	472 922,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
201101	AMENAGEMENT COEUR DE VILLE	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
201702	LUMINAIRES A LEDS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	111 082,27	799 898,90	201 644,49	383 242,56	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	692 652,28	279 707,81	800 239,85	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	377 752,00	170 494,00	800 239,85	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COMPIEGNE - VILLE DE COMPIEGNE - BP - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	377 752,00	170 494,00	800 239,85	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	314 900,28	109 213,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-74 000,00	-583 082,27	-2 114 246,62	-475 936,68	-343 091,71	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COMPIEGNE - VILLE DE COMPIEGNE - BP - 2022

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
LT-6	29/10/2021	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
473	07/01/2011	1 174 420,90	0,00	899,73	0,00	1 174 420,90
474	07/01/2011	491 027,57	0,00	401,34	0,00	491 027,57
504-Mobilisation-ESTR	08/12/2021	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		5 165 448,47	0,00	1 301,07	0,00	1 665 448,47

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					75 395 081,32									
1641 Emprunts en euros (total)					75 395 081,32									
456	CAISSE D'EPARGNE	22/09/2008	24/09/2008	25/01/2009	3 000 000,00	F	Taux fixe à 4.95 %	4,950	4,950	EUR	A	P	O	A-1
457	CAISSE D'EPARGNE	11/07/2008	11/07/2008	25/07/2009	2 000 000,00	F	Taux fixe à 4.69 %	4,690	4,690	EUR	A	P	O	A-1
461	CAISSE D'EPARGNE	09/02/2009	17/02/2009	25/02/2010	1 950 000,00	F	Taux fixe à 4.58 %	4,580	4,580	EUR	A	P	O	A-1
462	CAISSE D'EPARGNE	14/11/2009	21/12/2009	25/03/2010	4 000 000,00	F	Taux fixe à 4.07 %	4,070	4,133	EUR	T	P	O	A-1
469	SFIL CAFFIL	24/08/2010	12/10/2010	01/01/2011	322 000,00	F	Taux fixe à 2.03 %	2,030	2,046	EUR	T	P	O	A-1
470	SFIL CAFFIL	24/08/2010	12/10/2010	01/01/2011	428 000,00	F	Taux fixe à 2.03 %	2,030	2,046	EUR	T	P	O	A-1
471	CAISSE D'EPARGNE	25/01/2011	25/01/2011	25/11/2011	3 611 602,49	F	Taux fixe à 4.57 %	4,570	4,637	EUR	A	X	O	A-1
472	CREDIT FONCIER DE FRANCE	08/12/2010	27/12/2010	27/12/2011	1 000 000,00	V	(Euribor 12M-Floor -0.5 sur Euribor 12M) + 0.5	2,026	2,056	EUR	A	P	O	A-1
473	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	07/01/2011	07/01/2011	01/07/2011	2 000 000,00	V	EONIA(Postfixé) + 0.57	1,158	1,504	EUR	X	X	O	A-1
474	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	07/01/2011	07/01/2011	03/10/2011	1 250 000,00	V	EONIA(Postfixé) + 0.57	1,158	1,504	EUR	X	X	O	A-1
475	CREDIT FONCIER DE FRANCE	08/12/2010	08/12/2010	30/06/2012	1 000 000,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.5 sur Euribor 3M) + 0.5	1,528	1,561	EUR	A	P	O	A-1
476	CAISSE D'EPARGNE	25/10/2011	25/10/2011	25/01/2012	9 613 872,42	F	Taux fixe à 3.44 %	3,440	3,485	EUR	T	P	O	A-1
477	CAISSE D'EPARGNE	25/10/2011	25/10/2011	25/01/2012	3 800 000,00	F	Taux fixe à 3.44 %	3,440	3,485	EUR	T	P	O	A-1
47801	SFIL CAFFIL	30/04/2012	30/04/2012	01/05/2013	7 302 303,41	F	Taux fixe à 4.01 %	4,010	4,068	EUR	A	X	O	A-1

VILLE DE COMPIEGNE - VILLE DE COMPIEGNE - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
47802	SFIL CAFFIL	30/04/2012	30/04/2012	01/05/2013	7 302 303,00	C	Taux fixe 3.71% à barrière 6% sur Euribor 12M	3,710	3,764	EUR	A	X	O	B-1
479	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	07/05/2012	07/05/2012	01/05/2013	2 000 000,00	C	Livret A + 0.6	2,850	2,850	EUR	A	P	O	A-1
481	CREDIT FONCIER DE FRANCE	28/09/2012	28/09/2012	28/12/2012	1 000 000,00	F	Taux fixe à 4.5 %	4,500	4,644	EUR	T	P	O	A-1
483	SOCIETE GENERALE	12/10/2012	21/12/2012	21/03/2013	1 130 000,00	F	Taux fixe à 4.6 %	4,600	4,749	EUR	T	C	O	A-1
486	CAISSE D'EPARGNE	18/11/2013	25/12/2013	25/12/2014	1 450 000,00	F	Taux fixe à 4.2 %	4,200	4,200	EUR	A	P	O	A-1
487	CREDIT FONCIER DE FRANCE	09/05/2014	25/04/2014	25/04/2015	1 100 000,00	F	Taux fixe à 4.2 %	4,200	4,261	EUR	A	P	O	A-1
488	CREDIT AGRICOLE	04/01/2014	15/03/2014	15/03/2015	550 000,00	V	Euribor 12M + 1.89	2,445	2,481	EUR	A	P	O	A-1
489	CREDIT AGRICOLE	12/10/2014	20/12/2014	10/03/2015	500 000,00	V	Euribor 3M + 1.42	1,499	1,530	EUR	T	P	O	A-1
490	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	16/02/2015	25/04/2015	01/09/2015	500 000,00	C	(Livret A + 1)-Floor -1 sur Livret A	2,000	2,000	EUR	S	P	O	A-1
491	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	16/02/2015	25/06/2015	01/03/2016	310 000,00	C	(Livret A + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A	1,600	1,600	EUR	A	P	O	A-1
492	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	16/02/2015	25/06/2015	01/03/2016	190 000,00	C	(Livret A + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A	1,600	1,600	EUR	A	P	O	A-1
493	CAISSE D'EPARGNE	23/01/2015	25/03/2015	25/03/2016	1 000 000,00	C	(Livret A + 1)-Floor -1 sur Livret A	2,000	2,029	EUR	A	P	O	A-1
494	CAISSE D'EPARGNE	09/09/2015	25/09/2015	25/09/2016	857 000,00	F	Taux fixe à 1.96 %	1,960	1,960	EUR	A	P	O	A-1
495	SFIL CAFFIL	18/11/2015	12/01/2016	01/02/2017	720 000,00	V	(Euribor 12M + 1.15)-Floor 0 sur Euribor 12M	1,201	1,218	EUR	A	C	O	A-1
496	CAISSE D'EPARGNE	16/12/2015	25/07/2016	25/07/2017	1 000 000,00	F	Taux fixe à 1.25 %	1,250	1,268	EUR	A	P	O	A-1
497	SFIL CAFFIL	01/12/2016	10/01/2017	01/02/2018	1 825 000,00	F	Taux fixe à 0.97 %	0,970	0,970	EUR	A	P	O	A-1
498	SFIL CAFFIL	21/11/2017	22/12/2017	01/04/2018	1 000 000,00	F	Taux fixe à 0.72 %	0,720	0,722	EUR	T	C	O	A-1
499	CREDIT AGRICOLE	14/12/2017	14/12/2017	05/03/2019	1 050 000,00	F	Taux fixe à 1.25 %	1,250	1,250	EUR	A	P	O	A-1
500	CAISSE D'EPARGNE	10/10/2018	05/12/2018	25/12/2019	433 000,00	F	Taux fixe à 0.7 %	0,700	0,700	EUR	A	P	O	A-1
501	SOCIETE GENERALE	21/11/2018	21/11/2018	01/04/2020	2 200 000,00	F	Taux fixe à 1.45 %	1,450	1,471	EUR	A	C	O	A-1

VILLE DE COMPIEGNE - VILLE DE COMPIEGNE - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
502	BANQUE POSTALE	07/12/2019	31/03/2020	01/07/2020	2 500 000,00	F	Taux fixe à 0.54 %	0,540	0,541	EUR	T	P	O	A-1
503	BANQUE POSTALE	23/11/2020	23/11/2020	01/05/2021	3 500 000,00	V	(€STR(Postfixé) + 0.75)-Floor 0 sur	0,750	0,764	EUR	T	C	O	A-1
504-Consolidation	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	08/12/2021	31/03/2022	30/06/2022	2 000 000,00	F	Taux fixe à 0.65 %	0,650	0,661	EUR	T	P	O	A-1
504-Mobilisation-ESTR	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	08/12/2021	08/12/2021	31/03/2022	0,00	V	(€STR(Postfixé) + 0.35)-Floor 0 sur	0,350	0,356	EUR	X	X	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					74 000,00									
1681 Autres emprunts (total)					74 000,00									

VILLE DE COMPIEGNE - VILLE DE COMPIEGNE - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
485	Caisse Allocations Familiales	05/02/2013	05/02/2013	01/01/2014	74 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					75 469 081,32									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		34 860 404,37					4 951 732,74	803 617,36	0,00	288 880,99
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		34 860 404,37					4 951 732,74	803 617,36	0,00	288 880,99
456	N	0,00	A-1	1 346 047,68	6,07	F	Taux fixe à 4.95 %	4,950	165 573,02	66 629,36	0,00	54 375,62
457	N	0,00	A-1	352 358,73	1,57	F	Taux fixe à 4.69 %	4,690	172 142,60	16 525,62	0,00	3 639,09
461	N	0,00	A-1	501 127,58	2,15	F	Taux fixe à 4.58 %	4,580	159 620,31	22 951,64	0,00	13 251,43
462	N	0,00	A-1	1 994 027,76	7,98	F	Taux fixe à 4.07 %	4,133	215 387,66	77 897,30	0,00	1 005,43
469	N	0,00	A-1	95 640,24	3,75	F	Taux fixe à 2.03 %	2,046	23 188,88	1 765,72	0,00	363,60
470	N	0,00	A-1	127 124,65	3,75	F	Taux fixe à 2.03 %	2,046	30 822,45	2 346,99	0,00	483,30
471	N	0,00	A-1	221 158,81	0,90	F	Taux fixe à 4.57 %	4,637	221 158,81	10 247,33	0,00	0,00
472	N	0,00	A-1	487 601,19	8,99	V	(Euribor 12M-Floor -0.5 sur Euribor 12M) + 0.5	0,001	50 954,34	4,94	0,00	40,12
473	N	0,00	A-1	1 174 420,90	9,25	V	Euribor 3M + 0.6	0,058	101 188,36	1 507,48	0,00	1 112,30
474	N	0,00	A-1	491 027,57	4,50	V	Euribor 3M + 0.6	0,058	94 776,05	589,78	0,00	410,68
475	N	0,00	A-1	552 811,29	9,50	V	(Euribor 12M-Floor -0.5 sur Euribor 12M) + 0.5	0,020	50 157,17	112,10	0,00	1 182,44
476	N	0,00	A-1	4 655 458,27	6,82	F	Taux fixe à 3.44 %	3,485	597 595,85	152 494,75	0,00	25 203,84
477	N	0,00	A-1	1 840 126,51	6,82	F	Taux fixe à 3.44 %	3,485	236 207,03	60 275,41	0,00	9 962,12

VILLE DE COMPIEGNE - VILLE DE COMPIEGNE - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
47801	N	0,00	A-1	2 031 934,89	8,33	F	Taux fixe à 4.01 %	4,068	500 433,35	82 612,26	0,00	41 624,51
47802	N	0,00	B-1	2 031 934,48	8,33	C	Taux fixe 3.71% à barrière 6% sur Euribor 12M	3,764	500 433,35	76 431,78	0,00	38 510,45
479	N	0,00	A-1	814 080,84	5,33	C	Livret A + 0.6	1,100	140 007,45	8 954,89	0,00	7 160,15
481	N	0,00	A-1	91 484,40	0,74	F	Taux fixe à 4.5 %	4,644	91 484,40	2 089,12	0,00	0,00
483	N	0,00	A-1	452 000,00	5,97	F	Taux fixe à 4.6 %	4,749	75 333,33	19 759,62	0,00	481,30
486	N	0,00	A-1	787 908,01	6,98	F	Taux fixe à 4.2 %	4,200	99 152,84	33 092,14	0,00	401,77
487	N	0,00	A-1	669 910,87	7,32	F	Taux fixe à 4.2 %	4,261	72 187,52	28 527,04	0,00	17 433,60
488	N	0,00	A-1	308 300,35	7,21	V	(Euribor 12M + 0.7)-Floor 0 sur Euribor 12M	0,700	37 603,26	2 158,10	0,00	1 500,11
489	N	0,00	A-1	275 553,67	7,94	V	(Euribor 3M + 0.71)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,712	33 595,10	1 867,11	0,00	95,44
490	N	0,00	A-1	355 688,97	13,17	C	(Livret A + 1)-Floor -1 sur Livret A	1,500	23 962,40	6 078,23	0,00	2 616,10
491	N	0,00	A-1	193 418,22	8,17	C	(Livret A + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A	1,100	20 562,55	2 127,60	0,00	2 297,06
492	N	0,00	A-1	118 546,65	8,17	C	(Livret A + 0.6)-Floor -0.6 sur Livret A	1,100	12 602,86	1 304,01	0,00	1 407,87
493	N	0,00	A-1	635 229,94	8,23	C	(Livret A + 1)-Floor -1 sur Livret A	1,522	65 120,87	9 660,79	0,00	8 900,04
494	N	0,00	A-1	453 423,91	5,73	F	Taux fixe à 1.96 %	1,960	71 951,52	8 887,11	0,00	1 973,06
495	N	0,00	A-1	480 000,00	9,08	V	(Euribor 12M + 1.15)-Floor 0 sur Euribor 12M	1,167	48 000,00	5 596,67	0,00	4 595,40
496	N	0,00	A-1	687 143,44	9,57	C	(Livret A + 0.5)-Floor 0 sur Livret A	1,000	64 937,17	6 871,43	0,00	4 018,41
497	N	0,00	A-1	1 363 872,24	10,08	F	Taux fixe à 0.97 %	0,970	118 091,02	13 229,56	0,00	11 043,51
498	N	0,00	A-1	749 999,95	11,00	F	Taux fixe à 0.72 %	0,722	66 666,68	5 220,00	0,00	1 216,33

VILLE DE COMPIEGNE - VILLE DE COMPIEGNE - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
499	N	0,00	A-1	855 353,73	11,18	F	Taux fixe à 1.25 %	1,250	66 510,86	10 691,92	0,00	8 080,16
500	N	0,00	A-1	175 014,32	1,98	F	Taux fixe à 0.7 %	0,700	87 201,96	1 225,10	0,00	8,54
501	N	0,00	A-1	1 906 666,66	12,25	F	Taux fixe à 1.45 %	1,471	146 666,67	28 030,65	0,00	19 423,55
502	N	0,00	A-1	2 259 007,64	13,25	F	Taux fixe à 0.54 %	0,541	161 748,73	11 871,47	0,00	2 799,84
503	N	0,00	A-1	3 325 000,01	14,08	F	Taux fixe à 0.44 %	0,441	233 333,32	14 245,00	0,00	2 229,43
504-Consolidation	N	0,00	A-1	0,00	15,00	F	Taux fixe à 0.65 %	0,000	95 373,00	9 737,34	0,00	34,39
504-Mobilisation-ESTR	N	0,00	A-1	0,00	0,25	V	(€STR(Postfixé) + 0.35)-Floor 0 sur €STR(Postfixé)	0,356	0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		14 800,00					7 400,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		14 800,00					7 400,00	0,00	0,00	0,00
485	N	0,00	A-1	14 800,00	1,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	7 400,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE COMPIEGNE - VILLE DE COMPIEGNE - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
Total général		0,00		34 875 204,37					4 959 132,74	803 617,36	0,00	288 880,99

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
47802	SFIL CAFFIL	7 302 303,00	2 031 934,48	1	18,08		Taux fixe 3.71% à barrière 6% sur Euribor 12M	Taux fixe 3.71% à barrière 6% sur Euribor 12M	161 374,76	Taux fixe 3.71% à barrière 6% sur Euribor 12M	3,764	76 431,78	0,00	5,83
TOTAL (B)		7 302 303,00	2 031 934,48						161 374,76			76 431,78	0,00	5,83
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		7 302 303,00	2 031 934,48						161 374,76			76 431,78	0,00	5,83

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	38	0	0	0	0
	% de l'encours	94,17	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	32 843 269,89	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	0	0	0	0
	% de l'encours	5,83	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	2 031 934,48	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500 €	28/03/2003

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	MATERIEL INFORMATIQUE SYSTEME	5	28/03/2003
L	MATERIEL INFORMATIQUE MICRO	3	28/03/2003
L	LOGICIELS	2	28/03/2003
L	MATERIEL DE BUREAU ELECTRIQUE OU ELECTRONIQUE, TELEPHONE	5	28/03/2003
L	MOBILIER	12	28/03/2003
L	MATERIEL	8	28/03/2003
L	MATERIEL SPORTIF	8	28/03/2003
L	MATERIEL CULTUREL	6	28/03/2003
L	MATERIEL CENTRES DE LOISIRS, CRECHES	8	28/03/2003
L	PETIT MATERIEL	5	28/03/2003
L	MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	5	28/03/2003
L	VEHICULES TECHNIQUES	8	28/03/2003
L	VEHICULES LEGERS	6	28/03/2003
L	PLANTATIONS, ARBRES TIGES	20	28/03/2003
L	AGENCEMENTS, INSTALLATIONS DE BATIMENTS	20	28/03/2003
L	INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES	10	28/03/2003
L	COFFE FORT	30	28/03/2003
L	ŒUVRES ET OBJETS D'ART	8	28/03/2003
L	INSTALLATIONS, AGENCEMENTS	12	28/03/2003
L	LIVRES, ENCYCLOPEDIAS	5	28/03/2003
L	IMMEUBLES DE RAPPORT	20	10/12/2010
L	FRAIS D'ETUDE EN MATIERE D'URBANISME	10	10/12/2010
L	AUTRES FRAIS D'ETUDES	5	10/12/2010
L	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX ORGANISMES PULICS	15	10/12/2010
L	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	20	10/12/2010
L	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX PARTICULIERS	5	10/12/2010
L	SUBVENTION D'EQUIPEMENT POUR BIENS MOBILIERS, MATERIEL OU ETUDES	5	24/10/2012
L	SUBVENTION D'EQUIPEMENT POUR BIENS IMMOBILIERS OU DES INSTALLATIONS	15	24/10/2012
L	SUBVENTION D'EQUIPEMENT POUR DES PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL	30	24/10/2012
L	IMMOBILISATIONS RECUES DANS LE CADRE D'UNE MISE A DISPOSITION	20	07/06/2013
L	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	20	07/12/2018

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provision pour Déficit Budget Lotissement ZAC de Royallieu	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
des stocks	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques - Participation CD 60	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques - Droits de Voirie Bouygues	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		105 014,00	105 014,00	43 500,00	61 514,00
des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
des stocks	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
des comptes de tiers	0,00		105 014,00	105 014,00	43 500,00	61 514,00
des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		105 014,00	105 014,00	43 500,00	61 514,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
	Néant	0,00	0	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		5 149 098,00	I 5 149 098,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		5 082 400,00	5 082 400,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	5 075 000,00	5 075 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	7 400,00	7 400,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		66 698,00	66 698,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	50 000,00	50 000,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	16 698,00	16 698,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	5 149 098,00	4 968 753,18	2 960 287,20	13 078 138,38

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		10 659 879,14	10 659 879,14
Ressources propres externes de l'année (a)		1 285 000,00	1 285 000,00
10222	FCTVA	935 000,00	935 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	350 000,00	350 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		9 374 879,14	9 374 879,14
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28031	<i>Frais d'études</i>	27 918,00	27 918,00
2804111	<i>Subv. Etat : Bien mobilier, matériel</i>	1 453,00	1 453,00
2804132	<i>Subv. Dpt : Bâtiments, installations</i>	164 117,87	164 117,87
28041512	<i>GFP rat : Bâtiments, installations</i>	322 730,00	322 730,00
2804172	<i>Autres EPL : Bâtiments, installations</i>	16 266,00	16 266,00
280421	<i>Privé : Bien mobilier, matériel</i>	12 000,00	12 000,00
280422	<i>Privé : Bâtiments, installations</i>	23 915,00	23 915,00
2804412	<i>Sub nat org pub - Bâtiments, installat°</i>	85 085,00	85 085,00
28051	<i>Concessions et droits similaires</i>	45 169,00	45 169,00
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	51 382,00	51 382,00
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	232,00	232,00
28132	<i>Immeubles de rapport</i>	110 548,00	110 548,00
28141	<i>Construct° sol autrui - Bâtiments public</i>	704,00	704,00
281578	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	76 720,80	76 720,80
28158	<i>Autres installat°, matériel et outillage</i>	63 322,00	63 322,00
281788	<i>Autres immo. corporelles (m. à dispo)</i>	22 422,00	22 422,00
28182	<i>Matériel de transport</i>	227 290,00	227 290,00
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	135 434,31	135 434,31
28184	<i>Mobilier</i>	85 802,82	85 802,82
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	359 878,35	359 878,35
29...	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations</i>		
39...	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
4817	<i>Pénalités de renégociation de la dette</i>	239 742,00	239 742,00
49...	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers</i>		
59...	<i>Prov. dépréc. comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	754 000,00	754 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	6 548 746,99	6 548 746,99

Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
------------------------------	---	--------------------------------	-----------------------	----------

Total ressources propres disponibles	10 659 879,14	4 369 016,26	0,00	3 560 024,12	18 588 919,52
---	----------------------	---------------------	-------------	---------------------	----------------------

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	13 078 138,38
Ressources propres disponibles	IV	18 588 919,52
Solde	V = IV – II (6)	5 510 781,14

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				4 075 628,36	2 397 434,36	239 742,00	1 438 452,00
2011	Indemnités de réaménagement de la dette (emprunts 07 AL085 et 08 AL016)	204	09/12/2011	4 075 628,36	2 397 434,36	239 742,00	1 438 452,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 01	Intitulé de l'opération : INTERVENTIONS HABITAT INDIGNE			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00
454101 (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
454201 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>040 Financement par le mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					8 864 984,18	3 896 190,32										83 756,80	385 350,88	
ANTIN RESIDENCES	1995	P	Constructions studios Foyer AFTAM	CDC	657 954,35	258 463,87	8,25	A	V	Livret A + 1,2	5,800	V	Livret A + 1,2	3,450	A-1	EUR	6 164,27	25 829,75
ICF NORD EST*	2012	P	Construction ensemble immobilier 30 logements ND de la Tilloye	CDC	979 840,00	810 705,21	26,00	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	8 917,76	23 420,07
ICF NORD EST*	2011	P	Construction ensemble immobilier 30 logements ND de la Tilloye	CDC	1 232 690,95	547 970,55	5,58	A	V	Livret A + 1.05	3,300	V	Livret A + 1.05	1,550	A-1	EUR	8 493,54	84 092,80
OSICA	2003	P	Rénovation immeuble 1 et 3 rue des Pâtisseries	CDC	165 359,46	35 082,98	2,92	A	V	Livret A + 0.52	2,770	V	Livret A + 0.52	1,020	A-1	EUR	357,85	11 403,88
OSICA	2003	P	Restauration immeuble 26 rue le Fèron	CDC	40 139,44	12 628,38	5,83	A	V	Livret A + 1.3	3,550	V	Livret A + 1.3	3,550	A-1	EUR	227,31	2 118,66

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA D'HLM PICARDIE HABITAT	2005	P	Achat terrain résidence EUROCIL	CREDIT AGRICOLE	1 310 000,00	906 306,52	17,42	A	F	Taux fixe à 4.12 %	4,120	F	Taux fixe à 4.12 %	4,120	A-1	EUR	37 339,83	34 952,36
SAHLM PICARDIE HABITAT	2005	P	13 avenue du Vermandois "les Restos du Cœur"	CE	710 000,00	199 292,35	4,59	A	F	Taux fixe à 4 %	4,000	F	Taux fixe à 1 %	1,000	A-1	EUR	1 992,92	39 069,23
SAHLM SNI	1991	P	Aménagement CHRS 3 logements rue d'Amiens	CDC	1 833 528,35	426 770,83	4,08	A	V	Livret A + 1.3	5,800	V	Livret A + 1.3	3,550	A-1	EUR	7 681,87	85 766,74
SAHLM SNI	1995	P	Construction logements route Forestière du Moulin	CDC	1 935 471,63	698 969,63	8,33	A	V	Livret A + 1.3	5,800	V	Livret A + 1.3	3,550	A-1	EUR	12 581,45	78 697,39
TOTAL GENERAL					8 864 984,18	3 896 190,32											83 756,80	385 350,88

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	469 107,68
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	5 762 750,10
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	6 231 857,78
Recettes réelles de fonctionnement	II	59 908 827,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	10,40
---	---------------	--------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		102,00	2,70	104,70	84,45	16,50	100,95
Adjt adm	C	14,00	1,80	15,80	12,10	3,50	15,60
Adjt adm Pal 1CI	C	21,00	0,00	21,00	20,50	0,00	20,50
Adjt adm Pal 2CI	C	27,00	0,90	27,90	22,85	3,00	25,85
Attaché	A	8,00	0,00	8,00	3,00	5,00	8,00
Attaché HCl	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché Pal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	14,00	0,00	14,00	10,00	3,00	13,00
Rédacteur Pal 1CI	B	11,00	0,00	11,00	9,00	2,00	11,00
Rédacteur Pal 2CI	B	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		344,00	13,43	357,43	310,63	41,10	351,73
Adjt tech	C	135,00	7,24	142,24	105,84	32,10	137,94
Adjt tech Pal 1CI	C	12,00	0,00	12,00	12,00	0,00	12,00
Adjt tech Pal 2CI	C	62,00	4,20	66,20	63,60	2,00	65,60
Agent maitrise	C	77,00	1,99	78,99	78,19	0,00	78,19
Agent maitrise Pal	C	40,00	0,00	40,00	39,00	1,00	40,00
Ingénieur	A	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Ingénieur HCl	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Ingénieur Pal	A	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Ingénieur en chef HCl	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	5,00	0,00	5,00	4,00	1,00	5,00
Technicien Pal 1CI	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Technicien Pal 2CI	B	5,00	0,00	5,00	4,00	1,00	5,00
FILIERE SOCIALE (d)		18,00	7,20	25,20	21,68	2,80	24,48
ATSEM Pal 1CI	C	5,00	3,20	8,20	8,00	0,00	8,00
Agent social	C	0,00	0,80	0,80	0,00	0,80	0,80
Agent social Pal 2CI	C	1,00	1,60	2,60	2,60	0,00	2,60
Educ j enfant 2CI (anc)	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Educateur Jeunes Enfants	A	9,00	1,60	10,60	10,08	0,00	10,08
Monit-ed interv Fam	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Monit-ed interv Fam Pal	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		20,00	0,80	20,80	19,90	0,00	19,90

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Auxiliaire puér CI N	B	4,00	0,80	4,80	4,10	0,00	4,10
Auxiliaire puér CI Sup	B	11,00	0,00	11,00	10,80	0,00	10,80
Puér CIN	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Puér HCl	A	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		17,00	1,45	18,45	11,80	5,65	17,45
Conseiller APS	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Educateur APS	B	6,00	0,65	6,65	1,00	4,65	5,65
Educateur APS Pal 1CI	B	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Educateur APS Pal 2CI	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Opérateur APS Pal	C	0,00	0,80	0,80	0,80	0,00	0,80
FILIERE CULTURELLE (h)		57,00	10,87	67,87	44,62	21,15	65,77
Adjt ter patr Pal 1CI	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Adjt ter patr Pal 2CI	C	8,00	0,00	8,00	7,90	0,00	7,90
Adjt ter patrimoine	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Assist conserv	B	7,00	0,00	7,00	4,00	3,00	7,00
Assist conserv Pal 1CI	B	2,00	0,00	2,00	1,80	0,00	1,80
Assist conserv Pal 2CI	B	3,00	0,00	3,00	2,40	0,00	2,40
Assist ens art	B	5,00	7,52	12,52	1,00	11,52	12,52
Assist ens art Pal 1CI	B	4,00	0,95	4,95	4,00	0,95	4,95
Assist ens art Pal 2CI	B	0,00	0,82	0,82	0,82	0,00	0,82
Attaché Pal conserv patr	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché conserv patr	A	3,00	0,00	3,00	0,90	1,80	2,70
Bibliothécaire	A	5,00	0,70	5,70	3,80	1,00	4,80
Prof ens art CIN	A	5,00	0,88	5,88	3,00	2,88	5,88
Prof ens art HCl	A	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
FILIERE ANIMATION (i)		28,00	1,52	29,52	23,52	5,00	28,52
Adjt ter anim 2CI (anc)	C	3,00	0,00	3,00	0,00	3,00	3,00
Adjt ter anim Pal 2CI	C	11,00	0,80	11,80	10,80	0,00	10,80
Adjt ter animation	C	9,00	0,72	9,72	9,72	0,00	9,72
Animateur	B	5,00	0,00	5,00	3,00	2,00	5,00
FILIERE POLICE (j)		29,00	0,00	29,00	29,00	0,00	29,00
Brigadier-chef Pal	C	22,00	0,00	22,00	22,00	0,00	22,00
Chef PM	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Chef service PM	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Gardien-brigadier	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		38,00	0,66	38,66	34,00	4,66	38,66
Adjoint au Maire		12,00	0,00	12,00	12,00	0,00	12,00
CAE / CUI		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Collaborateur de cabinet		1,00	0,66	1,66	0,00	1,66	1,66
Conseiller		19,00	0,00	19,00	19,00	0,00	19,00
Conseiller Délégué		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00

VILLE DE COMPIEGNE - VILLE DE COMPIEGNE - BP - 2022

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Grade non statutaire		2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Maire		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		653,00	38,63	691,63	579,60	96,86	676,46

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				3 501,45		
Adjt adm	C	ADM	1095	0,00	3-1	CDD
Adjt adm	C	ADM	367	0,00	3-1	CDD
Adjt adm Pal 2CI	C	ADM	430	0,00	3-3-2°	CDD
Adjt adm Pal 2CI	C	ADM	917	0,00	3-2	CDD
Adjt tech	C	TECH	9213	0,00	3-2	CDD
Adjt tech	C	TECH	734	0,00	3-2	CDD
Adjt tech	C	TECH	1835	0,00	3-1	CDD
Adjt tech	C	TECH	367	0,00	3-1	CDD
Adjt tech Pal 2CI	C	TECH	934	0,00	3-2	CDD
Adjt ter anim 2CI (anc)	C	ANIM	1020	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI
Agent maitrise Pal	C	TECH	501	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI
Agent social	C	S	354	0,00	3-2	CDD
Animateur	B	ANIM	956	0,00	3-2	CDD
Assist conserv	B	CULT	1260	0,00	3-2	CDD
Assist ens art	B	CULT	5988	0,00	3-2	CDD
Assist ens art	B	CULT	1007	0,00	3-2	CDD
Assist ens art	B	CULT	372	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI
Assist ens art	B	CULT	582	0,00	3-2	CDI
Assist ens art	B	CULT	372	0,00	3-1	CDD
Assist ens art Pal 1CI	B	CULT	1414	0,00	3-2	CDD
Attaché	A	ADM	1290	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	718	0,00	3-2	CDI
Attaché	A	ADM	693	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-2	CDD
Attaché conserv patr	A	CULT	732	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI
Attaché conserv patr	A	CULT	653	0,00	3-2	CDD
Bibliothécaire	A	CULT	469	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI
CAE / CUI		OTR		3 501,45	3-2	A Autres contrats
Collaborateur de cabinet		OTR	995	0,00	110	CDD
Collaborateur de cabinet		OTR	420	0,00	110	CDD
Conseiller APS	A	SP	778	0,00	3-2	CDD
Educ j enfant 2CI (anc)	A	S	404	0,00	3-2	CDD
Educateur APS	B	SP	1123	0,00	3-2	CDD
Educateur APS	B	SP	366	0,00	3-1	CDI
Educateur APS	B	SP	366	0,00	3-2	CDI
Grade non statutaire		OTR	1200	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI
Ingénieur	A	TECH	816	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur HCI	A	TECH	100	0,00	3-3-2°	CDI
Ingénieur Pal	A	TECH	811	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI
Monit-ed interv Fam Pal	B	S	631	0,00	A CONT-CDI (Passage de CDD)	CDI

VILLE DE COMPIEGNE - VILLE DE COMPIEGNE - BP - 2022

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Prof ens art CIN	A	CULT	1101	0,00	3-2	CDD
Prof ens art CIN	A	CULT	735	0,00	3-2	CDD
Rédacteur	B	ADM	372	0,00	3-3-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	431	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI
Rédacteur	B	ADM	397	0,00	3-2	CDD
Rédacteur Pal 1CI	B	ADM	547	0,00	3-2	CDD
Rédacteur Pal 1CI	B	ADM	684	0,00	3-3-2°	CDD
Technicien	B	TECH	513	0,00	3-2	CDD
Technicien Pal 1CI	B	TECH	707	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI
Technicien Pal 2CI	B	TECH	638	0,00	3-2	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				316 287,89		
Adjt adm	C	ADM	378	0,00	3-a°	CDD
Adjt tech	C	TECH	6282	0,00	3-a°	CDD
Adjt tech	C	TECH	3648	0,00	3-a°	CDD
Adjt tech	C	TECH	734	0,00	A Arrivée collectivité	CDD
Adjt tech	C	TECH	351	0,00	A CDDI-Contrat : CDDI	CDI
Adjt tech	C	TECH	367	0,00	3-b	CDD
Adjt tech Pal 2CI	C	TECH	808	0,00	3-a°	CDD
Adjt ter animation	C	ANIM	354	0,00	3-a°	CDD
Adjt ter patrimoine	C	CULT	354	0,00	3-a°	CDD
Agent social	C	S	381	0,00	3-a°	CDD
Animateur		OTR	347	0,00	A CA-Contrat : CA	A Autres contrats
Apprentis		OTR		54 747,64	A APP-Contrat : Apprenti	A Apprenti
Assist conserv	B	CULT	513	0,00	3-a°	CDD
Assist conserv Pal 2CI	B	CULT	458	0,00	3-a°	CDD
Assist ens art	B	CULT	372	0,00	3-a°	CDD
Attaché Pal	A	ADM	836	0,00	3-a°	CDD
Attaché conserv patr	A	CULT	100	0,00	A CDDI-Contrat : CDDI	CDI
CAE / CUI		OTR		50 438,60	A CAE-Contrat : CAE	A Autres contrats
CAE / CUI		OTR		54 033,95	A CAE-Contrat : CAE	A Autres contrats
Contrat Adulte Relais		OTR		77 398,60	A CONT - Contrat Adulte Relais	A Autres contrats
Enseignant		OTR		0,00	3-a°	CDD
Grade non statutaire		OTR		79 669,10	3-a°	CDD
Instituteur		OTR		0,00	3-a°	CDD
Médecin		OTR		0,00	3-a°	CDD
TOTAL GENERAL				319 789,34		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

VILLE DE COMPIEGNE - VILLE DE COMPIEGNE - BP - 2022

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
- Concession du service de production, transport et distribution publique de chaleur	SUEZ ENERGIE SERVICES - ENGIE RESEAUX (ex COFELY)		SA	0,00
- Concession pour l'exploitation de parcs de stationnements	VINCI PARK		SAS	0,00
- Gestion exploitation animation promotion cercle hippique Compiègne du stade équestre Grand Parc	SOCIETE PUBLIQUE LOCALE POLE EQUESTRE DU COMPIEGNOIS		SPL	380 000,00
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
-	SAHLM SNI		SA HLM	1 125 740,46
-	OSICA		SA HLM	47 711,36
-	SA D'HLM PICARDIE HABITAT		SA HLM	906 306,52
-	ANTIN RESIDENCES		SA HLM	258 463,87
-	ICF NORD EST*		SA HLM	1 358 675,76
-	SAHLM PICARDIE HABITAT		SA HLM	199 292,35
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
-	ASSOCIATION FOOTBALL CLUB			93 000,00
-	RUGBY CLUB COMPIEGNOIS			90 000,00
-	C.A.C.C.V. (Centre Culturel de Compiègne et du Valois) - Espace Jean Legendre			446 219,00
-	C.A.C.C.V. - Théâtre Impérial			250 000,00
-	CRECHE DE LA CROIX ROUGE			358 043,00
-	CRECHE FAMILIALE DE L'ABBAYE			148 000,00
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
SYNDICAT D'ELECTRICITE DU DEPARTEMENT DE L'OISE (SE 60)		sans fiscalité propre	0,00
AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE (ARCBA)	01/01/2005	T.P.U.	0,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	CENTRE COMMUNAL DE L'ACTION SOCIALE	01/03/1983	- 18/03/2019	Etablissement Public Administratif (EPA)	Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
LOTISSEMENT	ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU	28/03/2004	04 - 28/03/2004	21600158600546		Oui

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
SERVICE PUBLIC ADMINISTRATIF (REGIE)	ENCARTS PUBLICITAIRES (CNV)	08/04/2011	01 - 08/04/2011	SPA

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	0,00	0,00	48,11	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	59,18	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

01 - Philippe MARINI	
02 - Sophie SCHWARZ	
03 - Eric de VALROGER	
04 - Sandrine de FIGUEIREDO	
05 - Nicolas LEDAY	
06 - Arielle FRANCOIS	
07 - Oumar BA	
08 - Dominique RENARD	
09 - Joël DUPUY de MERY	
10 - Martine MIQUEL	
11 - Christian TELLIER	
12 - Evelyse GUYOT	
13 - Marc-Antoine BREKIESZ	
14 - Françoise TROUSSELLE	
15 - Eugénie LE QUERE	
16 - Benjamin OURY	
17 - Claudine GREHAN	
18 - Pierre VATIN	
19 - Richard VELEX	
20 - Xavier BOMBARD	
21 - Kamel TOUIH	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

22 - Alou BAGAYOKO	
23 - Nicolas COTELLE	
24 - Jihade OUKADI	
25 - Sidonie GRAND	
26 - Emmanuel PASCUAL	
27 - Abdelhalim BENZADI	
28 - Marie-Christine LEGROS	
29 - Martine JACQUEL	
30 - Monia LHADI	
31 - Maria ARAUJO de OLIVEIRA	
32 - Justyna DEPIERRE	
33 - Nicolas HANEN	
34 - Hayate EL GHARMAOUI	
35 - Fabienne JOLY-CASTE	
36 - Daniel LECA	
37 - Sylvie MESSERSCHMITT	
38 - Serdar KAYA	
39 - Solange DUMAY	
40 - Etienne DIOT	
41 - Emmanuelle BOUR	
42 - Anne KOERBER	
43 - Jean-Marc BRANCHE	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

Conformément à la loi n°2019-1461 du 29 décembre 2019, un état des indemnités dont bénéficient les élus du Conseil Municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tous syndicats, doit être communiqué aux conseillers municipaux avant l'examen du budget , Vous trouverez ci-dessous l'état des indemnités versées en 2021 :

VILLE DE COMPIEGNE - INDEMNITES DES ELUS

3889,85

2021

NOM	PRENOM	FONCTION	
MARINI	Philippe	MAIRE	27 120,03
SCHWARZ	Sophie	ADJOINT	13 956,78
DE VALROGER	Eric	ADJOINT	13 956,78
DE FIGUEIREDO	Sandrine	ADJOINT	13 956,78
LEDAY	Nicolas	ADJOINT	13 956,78
FRANCOIS	Arielle	ADJOINT	13 956,78
BA	Oumar	ADJOINT	13 956,78
RENARD	Dominique	ADJOINT	13 956,78
DUPUY DE MERY	Joël	ADJOINT	13 956,78
MIQUEL	Martine	ADJOINT	13 956,78
TELLIER	Christian	ADJOINT	13 956,78
GUYOT	Evelyse	ADJOINT	13 956,78
BREKIESZ	Marc-Antoine	ADJOINT	13 956,78
TROUSSELLE	Françoise	CON.DELE+SIGN	5 764,76
LE QUERE	Eugénie	CON.DELE+SIGN	5 764,76
OURY	Benjamin	CON.DELE+SIGN	5 764,76
GREHAN	Claudine	CON.DELE+SIGN	5 764,76
VELEX	Richard	CON.DELE+SIGN	7 935,29
BOMBARD	Xavier	CON.DELE+SIGN	5 764,76
TOUIH	Kamel	CON.DELE+SIGN	5 764,76
BAGAYOKO	Alou	CON.DELE+SIGN	5 764,76
COTELLE	Nicolas	CON.DELE+SIGN	5 764,76
LEGROS	Marie-Christine	CON.DELE+SIGN	7 935,29
OUKADI	Jihade	CON. DELE	2 800,69
GRAND	Sidonie	CON. DELE	2 800,69
PASCUAL	Emmanuel	CON. DELE	2 800,69
BENZADI	Abdelhalim	CON. DELE	2 800,69
JACQUEL	Martine	CON. DELE	2 800,69
LHADI	Monia	CON. DELE	2 800,69
ARAUJO DE OLIVEIRA	Maria	CON. DELE	2 800,69
DEPIERRE	Justyna	CON. DELE	2 800,69
HANEN	Nicolas	CON. DELE	2 800,69
EL GHARMAOUI	Hayate	CON. DELE	2 800,69
JOLY-CASTE	Fabienne	CON. DELE QUA	2 800,69

06 – Subventions et participations soumises à approbation – Répartition de l'enveloppe des subventions 2022

Au titre de l'exercice 2022, le Budget Principal prévoit de financer des subventions de fonctionnement et des participations dont le détail est dans le tableau joint en annexe pour un montant total de 2 625 187 €.

Compte tenu de ces informations, il est proposé d'approuver les subventions et cotisations à verser en 2022.

Etant précisé que MM.MARINI et BOMBARD, Mmes FRANÇOIS, GUYOT, DEPIERRE et DUMAY ne prennent pas part au vote pour la subvention allouée à CACCV - Espace Jean Legendre,

Etant précisé que MM.MARINI, BOMBARD et Mmes SCHWARZ, LEGROS DEPIERRE GUYOT, RENARD et JACQUEL prennent pas part au vote pour la subvention allouée à la Crèche de l'Abbaye,

Etant précisé que Mme ARAUJO DE OLIVEIRA ne prend pas part au vote pour la subvention allouée à l'association de jumelage Compiègne Guimares,

Etant précisé que Mme DUMAY et M.BOMBARD ne prennent pas part au vote pour la subvention allouée au Festival du film,

Etant précisé que MM. HANEN et DIOT ne prennent pas part au vote pour la subvention allouée à l'association Compiègne Kyriat Tivon,

Etant précisé que Mme DUMAY ne prend pas part au vote pour la subvention allouée à l'association Française pour la lecture et pour le Centre Ressource Lecture,

Etant précisé que M.LEDAY ne prend pas part au vote pour la subvention allouée à la Foire aux fromages et aux vins,

Etant précisé que M.MARINI et Mme DEPIERRE ne prennent pas part au vote pour la subvention allouée à l'association de jumelage Oise Elblag Malborg,

Etant précisé que M.BAGAYOKO ne prend pas part au vote pour la subvention allouée à l'association des Amis du Mali de l'ARC,

Etant précisé que Mme GREHAN ne prend pas part au vote pour la subvention allouée à la Fédération des Associations commerciales Compiégnois,

Etant précisé que M.BOMBARD ne prend pas part au vote pour la subvention allouée à Partage Travail.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M. MARINI,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 15 mars 2022,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les subventions et les cotisations à verser en 2022 conformément aux tableaux joints en annexe.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 mars 2022
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

2022

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES	Subvention ordinaire	Subvention except.
	877 083 €	375 €
ACTION SOCIALE DANS LES QUARTIERS	270	0
ATELIER DES SAVOIRS	270	
OPÉRATION C.U.C.S. (CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE)	3 500	0
AMI - ASSOCIATION DES MEDIATRICES INTERCULTURELLES	3 500	
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	265 000	0
C.C.A.S.	265 000	
AIDE SOCIALE AUX MALADES	1 570	0
France ALZHEIMER OISE	570	
ŒUVRES HOSPITALIERES FRANCAISES DE L'ORDRE DE MALTE	1 000	
AIDE SOCIALE AUX TRAVAILLEURS	38 000	0
"UN CHÂTEAU POUR L'EMPLOI" (CHANTIER COUTURE COMPIEGNE)	38 000	
AIDE SOCIALE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	250	0
APF France HANDICAP	250	
AUTRES AIDES SOCIALES	15 700	375
FOYER RENE SOIRON	700	
ASSOCIATION ECHANGES ET LOISIRS "CLUB DE L'AMITIE"	750	
COMPIEGNE AUTOMNE - CENTRE FOURNIER SARLOVEZE	750	
ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG BENEVOLE DE COMPIEGNE & SA REGION	450	
ASSOCIATION DES LOCATAIRES QUARTIER DE MERCIERES	1 500	
France BENEVOLAT PICARDIE	250	
ASSOCIATION LES ANCIENS DU SIVOM	2 000	
UNION LOCALE DE LA CONSOMMATION DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE DE	200	
SECOURS POPULAIRE Français	1 000	
FRANCE VICTIMES 60	5 000	
AMICALE DES ANCIENS ELEVES DE MIREILLE GRENET AAEMG	250	
ESPOIR TSHANGU France	200	
HOME CULTURE COMPIEGNOISE	150	
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME - SECTION COMPIEGNE-NOYON	2 500	
FIDESCO		375

AUTRES AIDES SOCIALES (CCAS)	60 000	0
UNAPEI	3 500	
ENTR'AIDES COMPIEGNE CONTRE L'EXCLUSION (MAISON DE LA PASSERELLE)	17 500	
JALMALV	2 500	
LE FIL D'ARIANE	3 500	
LOISIRS PRECLIN	600	
MOUVEMENT VIE LIBRE	1 400	
BANQUE ALIMENTAIRE DE L'OISE	10 000	
EQUIPE SAINT VINCENT	4 500	
SECOURS CATHOLIQUE	5 500	
PARTAGE TRAVAIL	6 500	
PETITS FRERES DES PAUVRES	500	
RESTAURANTS DU CŒUR	4 000	

AIDE SOCIALE ENFANT MERE ET FAMILLE	10 150	0
GROUPE DES PARENTS CHRETIENS DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU COMPIEGNE	1 000	
ASSOCIATION "GRANDIR ENSEMBLE"	5 000	
L EVEIL DES BAMBINOUS : ACAM	150	
CORSAF - COORDINATION DE SERVICES AUPRES DES FAMILLES	1 000	
CENTRE D'ACTION MEDICO-SOCIALE PRECOCE	3 000	

CRECHES ET HALTES-GARDERIES	482 643	0
MULTI ACCUEIL DE LA CROIX-ROUGE FRANCAISE	358 043	
A.GE.FAC - MAISON DE LA FAMILLE	10 000	
CRECHE FAMILIALE DE L'ABBAYE	114 600	

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMISSION FINANCES	Subvention ordinaire	Subvention except.
	211 670	3 000
ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	61 000	0
COS - AGENTS DES SERVICES PUBLICS DE COMPIEGNE	61 000	

FETES ET CÉRÉMONIES	26 000	0
LES COMPAGNONS DE JEHANNE	23 000	
ASSOCIATION FOIRE AUX FROMAGES ET AUX VINS	3 000	

JUMELAGES	4 335	1 750
FRANCE ETATS-UNIS COMPIEGNE RALEIGH	500	
ASSOCIATION KIRYAT TIVON	500	
COMPIEGNE ARONA	500	750
COMPIEGNE BURY SAINT-EDMUNDS	500	
COMPIEGNE LANDSHUT	500	
COMPIEGNE GUIMARAES	500	
ASSOCIATION "LE CEDRE MARIE-LOUISE"	500	1 000
ASSOCIATION "OISE ELBLAG"	500	
ASSO DES AMIS DU MALI DE L ARC (AAMARC)	335	

SERVICE INCENDIE	1 350	0
SAUVETEURS DE L'OISE	1 350	
OBJECTIF SECOURUT'S		

ENSEIGNEMENT DU 1er DEGRÉ	1 710	0
COOPERATIVE SCOLAIRE DU COMPIEGNOIS (CSC)	1 710	

COLONIES DE VACANCES	80 720	0
LA JOIE DES GOSSES - COLONIES ET CAMPS DE VACANCES	25 720	
BOURSES DE VACANCES	55 000	

TOURISME	1 500	0
SOCIETE D'HORTICULTURE DE COMPIEGNE	1 500	

AIDES AUX ASSOCIATIONS - NON CLASSEES AILLEURS	4 630	1 250
HONNEUR ET PATRIE	220	
AORC - ASSOCIATION DES OFFICIERS DE LA REGION DE COMPIEGNE	220	
ASSOCIATION DES SOUS-OFFICIERS DE RESERVE DE COMPIEGNE	220	
F.N.A.C.A. - FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE,	220	
A.N.A.I. - ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS AMIS D'INDOCHINE	220	
COMITE DE COORDINATION DES MANIFESTATIONS PATRIOTIQUES COMPIEGNE	1 200	500
LES ANCIENS DE LA LEGION ETRANGERE - AALE OISE	150	
LE SOUVENIR Français	220	
LES AMIS DE LA FONDATION POUR LA MEMOIRE DE LA DEPORTATION	220	
ACPG - Anciens Combattants Prisonniers de Guerre (Algérie - Tunisie - Maroc)	220	
AMICALE DES ANCIENS MARINS DE COMPIEGNE	300	
UNION NATIONALE DES PERSONNELS ET RETRAITES DE LA GENDARMERIE	220	
SMLH		750
CLUB OTHENIN	1 000	

EXPANSION REGIONALE ECONOMIQUE	30 425	0
AVF COMPIEGNE (ACCUEIL DES VILLES FRANCAISES)	780	
ASSOCIATION DU QUARTIER SAINT-LAZARE - LES AVENUES	285	
S.P.F.C.- SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DES FORETS DU COMPIEGNOIS	500	
AMICALE DU QUARTIER DES JARDINS	450	
FEDERATION DES ASSOCIATIONS COMMERCIALES DE COMPIEGNE - FACC -	12 920	
ASSOCIATION DES COMMERCANTS NON SEDENTAIRES	4 290	
LES VITRINES DE VOTRE VILLE	6 000	
ASSOCIATION SAINT GERMAIN CAPUCINS	450	
COMPIEGNE EN TRANSITION	1 300	
AU5V ASS DES USAGERS DU VELO DES VOIES VERTES ET VELOROUTES	1 500	
ANIMATION DU QUARTIER DU HAUT DES SABLONS	450	
CAPOSUD (4L TROPHY)	500	
ANEKO	1 000	
SPA		

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES	Subvention ordinaire	Subvention except.
	808 919	34 000
ENCOURAGEMENT AUX SOCIETES CULTURELLES	808 919	34 000
AMIS DE L'OISE DU CHEMIN DE FER	600	
AMIS DU FESTIVAL DU FILM HISTORIQUE DE COMPIEGNE	15 000	
AMIS DU MUSEE VIVENEL ET DE LA FIGURINE HISTORIQUE	3 800	1 500
ART PRESENT - MUSEE VIVENEL	1 000	
ASSOCIATION "7 AU CINÉ"	6 000	
ASSOCIATION "LES MUSICALES DE COMPIEGNE"	5 000	
ASSOCIATION "LES NOTES BLEUES"	10 000	
ASSOCIATION "TU VEUX QU'ON EN PARLE"	300	
ASSOCIATION DES AMIS D'ALBERT ROBIDA - MUSEE VIVENEL	200	
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU CONSERVATOIRE	1 000	
ASSOCIATION FRANCAISE POUR LA LECTURE	1 500	
ASSOCIATION LES VITRAUX D'ISABEAU	150	
BATTERIE FANFARE - CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE COMPIEGNE	13 500	
BIBLIOTHEQUE POUR TOUS - COMPIEGNE	190	
C.A.C.C.V. - ESPACE JEAN LEGENDRE	421 219	25 000
C.A.C.C.V. - THEATRE IMPERIAL	250 000	
CENTRE RESSOURCE LECTURE	3 500	
CHORALE LES PICANTINS	500	
CLEP- CERCLE LAÏQUE D'EDUCATION POPULAIRE DE COMPIEGNE	5 000	
COLL' EGNO - ORCHESTRE DE CHAMBRE DE COMPIEGNE	13 500	
COMPAGNIE DES LUCIOLES	3 500	
CVMARC - Club Vidéo Multimédia de L' A.R.C.	250	
FESTIVAL DES FORETS	25 000	6 500
FOYER DES ARTS DE COMPIEGNE	260	
GROUPE DE DIALOGUE INTERCULTUREL DE L'OLIVIER	150	
GROUPEMENT PHILATELIQUE DE COMPIEGNE	130	
IMAGINARIUM FESTIVAL	4 500	
LA CHORALE ISARA DE COMPIEGNE	200	
LA COLLECTIONNOISE	250	
LA SAUVEGARDE DE COMPIEGNE	300	
L'ATELIER DE SCULPTURE	170	
LE DAMIER COMPIEGNOIS	250	
LE MADRIGAL DE COMPIEGNE	600	
LES AMIS DU VINTAGE	700	
LES ATELIERS AUTOUR DU FIL	250	
LES LUSITANOS	200	
LES MINI DE COMPIEGNE	700	
LES SENS RETOURNES	100	
ORCHESTRES DE COMPIEGNE	13 500	
PHOTO VIDEO CLUB DE COMPIEGNE	600	
SOCIETE DES AMIS DU MUSEE NATIONAL DE LA VOITURE ET DU TOURISME	150	
SOCIETE D'HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE DE COMPIEGNE	1 000	
SOCIETE HISTORIQUE DE COMPIEGNE	1 500	
UTC - POLE ARTISTIQUE ET EVENEMENTIEL	500	
JOUONS A COMPIEGNE	2 200	
UTSEA		1 000

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMISSION DES SPORTS	Subvention ordinaire	Subvention except.
	665 800	0
ENCOURAGEMENT AUX SPORTS	665 800	0
TIR "LE RALLIEMENT"	3 000	
ASSOCIATION SPORTIVE A.S.P.T.T COMPIEGNE	1 000	
AIKIDO COMPIEGNE	500	
COMPIEGNE TRIATHLON	3 000	
RUGBY CLUB COMPIEGNOIS	90 000	
HOCKEY CLUB COMPIEGNOIS	17 000	
LES ARCHERS DE COMPIEGNE	30 000	
MOUNTAIN BOARD COMPIEGNE	1 500	
ARTS MARTIAUX COMPIEGNOIS	10 000	
SKATING CLUB DE COMPIEGNE	16 000	
TENNIS DE TABLE COMPIEGNE BCL OISE TT	15 000	
CLUB ORIENTATION COMPIEGNE	1 200	
COMPIEGNE SPORTS CYCLISTES	14 000	
ENTENTE SPORTIVE DE COMPIEGNE (FOOTBALL)	2 000	
SPORT NAUTIQUE COMPIEGNOIS	41 000	
OSARC	50 500	
BMX COMPIEGNE CLAIROIX	27 000	
COMPIEGNE HANDBALL CLUB	30 000	
JEUNESSE ET NATATION COMPIEGNE	24 000	
PARA SPORT COMPIEGNE	2 000	
TENNIS CLUB COMPIEGNE POMPADOUR	10 000	
TENNIS CLUB COMPIEGNE POMPADOUR	16 200	
MAESTRIA TWIRLING CLUB COMPIEGNE	600	
PLANCHE OISE PASSION	1 200	
COMPIEGNE BASEBALL CLUB	3 500	
LA VIE AU GRAND AIR DE COMPIEGNE - VGAC	40 000	
CERCLE D'ESCRIME GEORGES TAINURIER	12 000	
CLUB DE PLONGEE COMPIEGNOIS	1 500	
ASSOCIATION FOOTBALL CLUB COMPIEGNE - A.F.C.	93 000	
AERO CLUB DE COMPIEGNE MARGNY	4 500	
ASSOCIATION COMPIEGNOISE VOL A VOILE	3 500	
VTT COMPIEGNOIS	2 000	
BOULE FERREE COMPIEGNOISE	700	
COMPIEGNE VOLLEY	10 000	
RING OLYMPIQUE COMPIEGNOIS - R.O.C.	25 000	
ASSOCIATIONS DES GRIMPEURS COMPIEGNOIS	4 000	
STADE COMPIEGNOIS BASKET- BALL	17 000	
EFORC - ENTENTE FAMILIALE OMNISPORTS	7 500	
CAMCO - CENTRE DES ARTS MARTIAUX CHINOIS DE L'OISE	4 000	
A.T.P.C. - ASSOCIATION TOURISME PEDESTRE DE COMPIEGNE	500	
BADMINTON CLUB COMPIEGNOIS	5 500	
JEUNESSE SPORTIVE DE L'AGGLOMERATION COMPIEGNE - LA CROIX ST OUEN	3 500	
COMPIEGNE FOOTBALL AMERICAIN, FLAG ET CHEERLEADING	3 000	
RONDE DE L'OISE	8 000	
CHANBARA	300	
PEDALE COMPIEGNOISE CYCLOTOURISME	500	
COMPIEGNE KAYAK	1 200	
AQUA BABY CLUB	1 500	
GUIDES SCOUTS EUROPE 4EME COMPIEGNE	150	
SCOUTS D'EUROPE 3EME COMPIEGNE	150	
GUIDE D'EUROPE 2EME OURSCAMP	150	
GUIDES ET SCOUTS DE France	150	
GENERATION ESPOIR	1 500	
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE - GROUPE MARCEL CALLO	150	
SCOUTSET GUIDES DE FRANCE - SAINT QUENTIN LES VILLAGES	150	
ETE DES JEUNES	4 500	

SUBVENTIONS CONTRAT DE VILLE	Subvention ordinaire	Subvention except.
	0	24 340
ASSOCIATION SPORTIVE FUTSAL CLUB COMPIEGNE		2 000
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME		3 500
PROFESSION SPORT LOISIRS 80		1 000
COMPAGNIE DES LUCIOLES		840
AMI - ASSOCIATION DES MEDIATRICES INTERCULTURELLES		2 500
ASSOCIATION DES LOCATAIRES QUARTIER DE MERCIERES		500
VACANCES ET FAMILLES HAUTS DE France		500
LEO LAGRANGE NORD -ILE-DE-FRANCE		3 000
CAP REUSSITE		1 000
GRIMPEURS COMPIEGNOIS		500
PLANETE SCIENCES		1 000
LA JOIE DES GOSES - COLONIES ET CAMPS DE VACANCES		8 000

SYNTHESE PAR COMMISSIONS	Subvention ordinaire	Subvention except.
	2 563 472	61 715
COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES	877 083	375
COMMISSION FINANCES	211 670	3 000
COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES	808 919	34 000
COMMISSION DES SPORTS	665 800	0
CONTRAT DE VILLE	0	24 340
	2 625 187	

07 - Admission en non-valeur de créances éteintes

Monsieur Le Receveur Municipal nous soumet un ensemble de titres émis par la collectivité pour lesquels il n'a pu obtenir le recouvrement en dépit des poursuites et recherches effectuées par ses services.

De plus, ces titres sont désormais devenus irrécouvrables en raison de décisions de justice et il appartient à la collectivité de les annuler après examen et décision en Conseil municipal.

S'agissant des impayés de professionnels, l'extinction de la dette est consécutive à une liquidation judiciaire qui est clôturée pour insuffisance d'actif.

Pour ce qui concerne les impayés de particuliers, cette extinction de dette fait suite à la décision de la commission de surendettement, qui après examen des dossiers, a estimé que les familles étaient dans l'incapacité d'honorer leur dette, dette pour la plupart de cantine, de garderies périscolaires et de centres de loisirs.

L'ensemble de ces créances éteintes s'élève à la somme de 7 752,70 euros et couvre la période 2014-2021.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M. MARINI,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 15 mars 2022,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

CONSTATE l'extinction des titres émis pour les deux listes d'impayés présentées qui totalisent 7 752,70 euros,

DECIDE de procéder à leur admission en non-valeur. Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice 2022 - compte 6542.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 mars 2022
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

TRESORERIE DE COMPIEGNE MUNICIPALE

6 RUE WINSTON CHURCHILL CS 40055

60321 COMPIEGNE CEDEX

Tél :03 44 40 15 20

Courriel : t060047@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 00900 - COMPIEGNE**Numéro de la liste 4781880532**

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A COMPIEGNE CEDEX, le 14 mars 2022
Le Comptable Public

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	7 752,70 €	
Total	7 752,70 €	

A _____ Le _____
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Exercice	Ref	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION
2016	T-9459	56,80	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
		56,80 €	
2014	T-2340	142,50	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2014	T-2869	100,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
		242,50 €	
2018	T-7688	30,00	Surendettement et décision effacement de dette
		30,00 €	
2015	T-4085	538,80	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
		538,80 €	
2021	T-46	1 281,22	Surendettement et décision effacement de dette
		1 281,22 €	
2008	T-7859	135,69	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
		135,69 €	
2019	T-3150	50,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
		50,00 €	
2014	T-1525	48,20	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2014	T-2570	37,40	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2014	T-2577	42,80	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2014	T-2614	57,50	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2014	T-4870	48,20	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2014	T-4884	105,70	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2014	T-4984	64,40	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2014	T-4987	64,40	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
		468,60 €	
2021	T-2389	96,03	Surendettement et décision effacement de dette
2021	T-3046	44,90	Surendettement et décision effacement de dette
2021	T-3592	98,10	Surendettement et décision effacement de dette
2021	T-4459	127,23	Surendettement et décision effacement de dette
2021	T-6033	125,79	Surendettement et décision effacement de dette
		492,05 €	
2016	T-1638	80,36	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
		80,36 €	
2016	T-10028	103,95	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2016	T-10029	74,25	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2016	T-8848	264,25	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2016	T-9462	148,50	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
		590,95 €	

2019	T-7495	10,88	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-7495	16,16	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-3418	15,16	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-3418	2,00	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-5262	32,11	Surendettement et décision effacement de dette
2021	T-3740	47,87	Surendettement et décision effacement de dette
2021	T-3740	21,00	Surendettement et décision effacement de dette
2021	T-7200	64,93	Surendettement et décision effacement de dette
2021	T-7200	26,00	Surendettement et décision effacement de dette
2021	T-8160	56,61	Surendettement et décision effacement de dette
2021	T-8160	22,00	Surendettement et décision effacement de dette
		314,72 €	
2019	T-1740	319,88	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
		319,88 €	
2018	T-9185	102,08	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-1310	110,17	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-2038	69,72	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-2814	33,95	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-3630	17,15	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-578	102,08	Surendettement et décision effacement de dette
		435,15 €	
2019	T-5441	29,30	Surendettement et décision effacement de dette
		29,30 €	
2019	T-6745	75,00	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-8490	103,00	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-549	68,00	Surendettement et décision effacement de dette
		246,00 €	
2019	T-7619	27,20	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-8572	22,68	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-3532	9,52	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-5376	24,48	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-5376	15,96	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-6208	45,90	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-6208	26,92	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-622	18,60	Surendettement et décision effacement de dette
2021	T-1113	38,98	Surendettement et décision effacement de dette
2021	T-1113	21,42	Surendettement et décision effacement de dette
2021	T-445	30,60	Surendettement et décision effacement de dette
2021	T-445	18,70	Surendettement et décision effacement de dette
		300,96 €	

2017	T-11250	370,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2018	T-2650	451,80	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2018	T-3620	177,70	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2018	T-4441	309,70	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
		1 309,20 €	
2019	T-2436	1,98	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
		1,98 €	
2017	T-11257	297,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2017	T-11258	240,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
		537,00 €	
2019	T-1436	37,05	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-2166	33,76	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-2956	46,99	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-3760	24,76	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-4553	44,52	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-5644	49,46	Surendettement et décision effacement de dette
		236,54 €	
2017	T-10223	55,00	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
		55,00 €	
		7 752,70 €	

08 - Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Monsieur Le Receveur Municipal vient de nous soumettre un ensemble de titres émis par la collectivité pour lesquels il n'a pu obtenir le recouvrement en dépit des poursuites et recherches effectuées par ses services. En effet, les tentatives de recouvrement opérées par les services de la DGFIP se sont révélées infructueuses en raison de l'insolvabilité des débiteurs, de poursuites sans effet, de restes à recouvrer inférieur au seuil de poursuite, de la combinaison infructueuse d'actes de poursuite etc.

La liste des impayés présentée à ce titre s'élève à la somme de 31 867,00 euros et couvre la période 2008-2021 et concerne exclusivement des particuliers dont les dettes sont pour la plupart de cantine, de garderies périscolaires et de centres de loisirs.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M. MARINI,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 15 mars 2022,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

CONSTATE sur la proposition de Monsieur le Receveur Municipal, le caractère irrécouvrable des titres émis de la liste présentée qui totalise 31 867,00 euros,

DECIDE de procéder à leur admission en non-valeur pour créances irrécouvrables. Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice 2022 - compte 6541.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 mars 2022
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

TRESORERIE DE COMPIEGNE MUNICIPALE

6 RUE WINSTON CHURCHILL CS 40055

60321 COMPIEGNE CEDEX

Tél :03 44 40 15 20

Courriel : t060047@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : **00900 - COMPIEGNE****Numéro de la liste 4242540532**

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncées.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A COMPIEGNE CEDEX, le 14 mars 2022

Le Comptable Public

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	31 867,00 €	
6542	0,00 €	
Total	31 867,00 €	

A

Le

(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent

Exercice	Ref	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION
2019	T-7252	29,92	RAR inférieur seuil
		29,92 €	
2019	T-4005	9,63	Poursuite sans effet
		9,63 €	
2018	T-2161	59,51	PV carence
2018	T-2161	121,72	PV carence
2018	T-2961	210,43	PV carence
2018	T-3890	157,18	PV carence
2018	T-4562	203,35	PV carence
2018	T-530	90,33	PV carence
2018	T-5747	238,40	PV carence
2018	T-7160	100,58	PV carence
2018	T-8160	136,47	PV carence
2018	T-8918	158,18	PV carence
2019	T-1038	45,72	PV carence
		1 521,87 €	
2020	T-4393	17,81	RAR inférieur seuil
		17,81 €	
2019	T-3367	15,84	Poursuite sans effet
		15,84 €	
2019	T-3398	0,53	RAR inférieur seuil
2019	T-4049	0,26	RAR inférieur seuil
		0,79 €	
2020	T-3240	25,40	RAR inférieur seuil
		25,40 €	
2020	T-310	2,00	RAR inférieur seuil
		2,00 €	
2020	T-1952	27,39	RAR inférieur seuil
		27,39 €	
2018	T-7714	30,00	Poursuite sans effet
		30,00 €	
2018	T-8976	25,25	Poursuite sans effet
		25,25 €	
2019	T-2601	21,60	Poursuite sans effet
2019	T-5110	22,95	Poursuite sans effet

		44,55 €	
2020	T-1975	27,24	RAR inférieur seuil
		27,24 €	
2020	T-3717	0,20	RAR inférieur seuil
		0,20 €	
2017	T-10705	71,82	Poursuite sans effet
2017	T-7728	25,33	Poursuite sans effet
		97,15 €	
2021	T-5094	0,05	RAR inférieur seuil
		0,05 €	
2020	T-2005	14,88	RAR inférieur seuil
2020	T-2005	5,00	RAR inférieur seuil
		19,88 €	
2019	T-7937	0,50	RAR inférieur seuil
		0,50 €	
2020	T-3302	4,00	RAR inférieur seuil
		4,00 €	
2018	T-2795	45,36	PV carence
2018	T-5554	60,48	PV carence
2018	T-5937	6,60	PV carence
2018	T-5937	53,21	PV carence
2018	T-7274	26,60	PV carence
2018	T-7274	48,16	PV carence
2018	T-8261	21,20	PV carence
2018	T-8261	36,12	PV carence
2018	T-9043	26,60	PV carence
2018	T-9043	48,16	PV carence
2019	T-1153	25,25	PV carence
2019	T-1153	45,15	PV carence
2019	T-1891	15,80	PV carence
2019	T-1891	24,08	PV carence
2019	T-2654	9,03	PV carence
2019	T-2654	9,05	PV carence
2019	T-420	21,20	PV carence
2019	T-420	36,12	PV carence
2019	T-5194	5,40	PV carence
2019	T-5194	12,04	PV carence
		575,61 €	

2016	T-11181	90,50	Combinaison
2016	T-11182	139,80	Combinaison
2016	T-11183	79,49	Combinaison
2016	T-11184	111,84	Combinaison
2016	T-11185	135,41	Combinaison
2016	T-11186	87,88	Combinaison
2016	T-11187	69,09	Combinaison
2016	T-11188	146,52	Combinaison
2016	T-13034	49,80	Combinaison
2017	T-10774	121,23	Combinaison
2017	T-11817	75,45	Combinaison
2017	T-1950	84,66	Combinaison
2017	T-3262	39,84	Combinaison
2017	T-4578	164,58	Combinaison
2017	T-5599	47,10	Combinaison
2017	T-6475	109,14	Combinaison
2017	T-738	49,80	Combinaison
2017	T-7837	48,84	Combinaison
2018	T-1399	112,42	Combinaison
2018	T-2271	101,36	Combinaison
2018	T-3112	61,21	Combinaison
2018	T-4023	93,33	Combinaison
2018	T-4733	101,36	Combinaison
2018	T-5300	96,60	Combinaison
2018	T-5961	149,54	Combinaison
2018	T-665	65,39	Combinaison
2018	T-7289	126,35	Combinaison
2018	T-8276	102,08	Combinaison
		2 660,61 €	
2019	T-6596	17,94	RAR inférieur seuil
		17,94 €	
2018	T-1407	120,42	PV carence
2018	T-2277	29,09	PV carence
2018	T-3125	93,33	PV carence
2018	T-4030	49,15	PV carence
2018	T-4741	29,09	PV carence
2018	T-5970	1,00	PV carence
2018	T-5970	157,54	PV carence

2018	T-7296	8,00	PV carence
2018	T-7296	134,44	PV carence
2018	T-8283	5,00	PV carence
2018	T-8283	93,99	PV carence
2018	T-9061	6,00	PV carence
2018	T-9061	93,99	PV carence
2019	T-1182	14,00	PV carence
2019	T-1182	118,26	PV carence
2019	T-1916	61,63	PV carence
2019	T-1916	8,00	PV carence
2019	T-2680	142,53	PV carence
2019	T-2680	16,00	PV carence
2019	T-3502	9,00	PV carence
2019	T-3502	77,81	PV carence
2019	T-4194	11,00	PV carence
2019	T-4194	134,44	PV carence
2019	T-447	7,00	PV carence
2019	T-447	102,08	PV carence
2019	T-5231	11,00	PV carence
2019	T-5231	118,26	PV carence
		1 652,05 €	
2016	T-9987	51,20	Poursuite sans effet
2017	T-9474	150,00	Poursuite sans effet
		201,20 €	
2018	T-186	28,30	RAR inférieur seuil
		28,30 €	
2019	T-8354	20,40	RAR inférieur seuil
		20,40 €	
2020	T-1607	2,00	RAR inférieur seuil
		2,00 €	
2019	T-5296	0,60	RAR inférieur seuil
		0,60 €	
2019	T-8391	1,03	RAR inférieur seuil
		1,03 €	
2017	T-2696	3 720,46	Combinaison
		3 720,46 €	
2016	T-2917	4,19	PV carence
2016	T-4034	13,10	PV carence

2016	T-5429	11,79	PV carence
2016	T-762	14,41	PV carence
2016	T-8291	26,20	PV carence
2017	T-11922	19,95	PV carence
2017	T-4727	23,76	PV carence
2017	T-4727	5,65	PV carence
2018	T-1497	22,61	PV carence
2018	T-195	13,26	PV carence
2018	T-3203	15,96	PV carence
2018	T-6081	27,93	PV carence
2018	T-7365	26,60	PV carence
2018	T-8346	21,20	PV carence
2018	T-9128	26,60	PV carence
2019	T-5343	24,30	PV carence
2019	T-7476	56,54	PV carence
2020	T-1204	37,24	PV carence
2020	T-2164	66,68	PV carence
2020	T-3399	24,04	PV carence
2020	T-4594	28,29	PV carence
2020	T-473	56,54	PV carence
2020	T-6080	23,29	PV carence
2021	T-1816	21,44	PV carence
2021	T-2494	24,18	PV carence
2021	T-321	20,07	PV carence
2021	T-3719	32,40	PV carence
2021	T-4617	28,77	PV carence
2021	T-6124	26,90	RAR inférieur seuil
2021	T-7169	44,42	PV carence
2021	T-8134	53,18	PV carence
2021	T-972	26,92	PV carence
2022	T-547	31,28	PV carence
		899,69 €	
2019	T-6668	15,28	RAR inférieur seuil
		15,28 €	
2020	T-2759	6,90	RAR inférieur seuil
		6,90 €	
2018	T-8358	36,12	Poursuite sans effet
2018	T-8358	16,20	Poursuite sans effet

		52,32 €	
2017	T-10123	80,18	PV carence
2017	T-8859	87,20	PV carence
		167,38 €	
2020	T-2161	16,88	RAR inférieur seuil
		16,88 €	
2020	T-3444	10,14	RAR inférieur seuil
		10,14 €	
2020	T-4280	27,32	RAR inférieur seuil
		27,32 €	
2019	T-8457	28,00	RAR inférieur seuil
		28,00 €	
2018	T-6150	13,30	RAR inférieur seuil
		13,30 €	
2019	T-899	21,00	Poursuite sans effet
		21,00 €	
2020	T-2227	16,32	RAR inférieur seuil
		16,32 €	
2020	T-2231	26,76	RAR inférieur seuil
		26,76 €	
2008	T-6290	540,00	Combinaison
		540,00 €	
2019	T-6724	26,40	RAR inférieur seuil
		26,40 €	
2017	T-9431	800,00	PV carence
		800,00 €	
2019	T-5974	10,88	Poursuite sans effet
		10,88 €	
2019	T-2839	22,95	Poursuite sans effet
2019	T-2839	12,04	Poursuite sans effet
2019	T-5479	34,95	Poursuite sans effet
2019	T-604	16,20	Poursuite sans effet
2019	T-8505	23,40	Poursuite sans effet
2019	T-8505	6,08	Poursuite sans effet
2020	T-3476	10,88	Poursuite sans effet
		126,50 €	
2018	T-4957	7,69	RAR inférieur seuil
2018	T-6203	11,21	RAR inférieur seuil

		18,90 €	
2017	T-10957	34,58	PV carence
2017	T-12034	19,95	PV carence
2017	T-2231	19,80	PV carence
2017	T-3518	6,60	PV carence
2017	T-4186	12,39	PV carence
2017	T-4896	21,12	PV carence
2017	T-6755	23,76	PV carence
2017	T-8130	15,84	PV carence
2017	T-8946	37,54	PV carence
2018	T-1604	18,62	PV carence
2018	T-2417	23,62	PV carence
2018	T-3304	20,96	PV carence
2018	T-4194	18,30	PV carence
2018	T-4962	20,96	RAR inférieur seuil
2018	T-6206	31,94	PV carence
2018	T-7706	30,00	PV carence
2018	T-837	17,29	PV carence
2018	T-8425	9,84	PV carence
2018	T-8425	16,20	PV carence
2018	T-9218	10,92	PV carence
2018	T-9218	26,60	PV carence
2019	T-2065	22,55	PV carence
2019	T-2843	27,95	PV carence
2019	T-3659	17,15	PV carence
2019	T-4416	70,25	PV carence
2019	T-5485	74,60	PV carence
2019	T-607	21,20	PV carence
		670,53 €	
2017	T-4900	14,25	PV carence
2017	T-5799	87,76	PV carence
2017	T-6759	149,71	PV carence
2017	T-8135	203,86	PV carence
		455,58 €	
2019	T-7576	23,12	RAR inférieur seuil
		23,12 €	
2020	T-2310	22,58	RAR inférieur seuil
		22,58 €	

2018	T-1641	18,62	Poursuite sans effet
2018	T-4226	18,30	Poursuite sans effet
2018	T-850	17,29	Poursuite sans effet
		54,21 €	
2015	T-10230	8,10	Poursuite sans effet
		8,10 €	
2019	T-6267	68,60	Poursuite sans effet
		68,60 €	
2019	T-5535	0,21	RAR inférieur seuil
		0,21 €	
2018	T-8645	3 386,61	PV carence
		3 386,61 €	
2019	T-3193	15,00	Poursuite sans effet
		15,00 €	
2019	T-8585	0,10	RAR inférieur seuil
		0,10 €	
2019	T-7635	24,00	RAR inférieur seuil
		24,00 €	
2016	T-3270	180,00	Poursuite sans effet
		180,00 €	
2013	T-10554	61,74	Combinaison
2013	T-13026	120,25	Combinaison
2013	T-14181	143,91	Combinaison
2013	T-7998	20,32	Combinaison
2013	T-9197	49,14	Combinaison
2014	T-12975	62,79	Combinaison
2014	T-12976	43,47	Combinaison
2014	T-12977	62,79	Combinaison
2014	T-12978	62,79	Combinaison
2014	T-12979	132,03	Combinaison
2014	T-14153	68,46	Combinaison
2014	T-2167	160,92	Combinaison
2014	T-3516	192,57	Combinaison
2014	T-4727	79,41	Combinaison
2014	T-835	164,51	Combinaison
2015	T-2106	9,78	Combinaison
2015	T-916	24,45	Combinaison
		1 459,33 €	

2021	T-1140	0,02	RAR inférieur seuil
		0,02 €	
2014	T-1306	2 750,00	PV carence
2016	T-361	3 045,60	PV carence
2016	T-362	3 000,00	PV carence
		8 795,60 €	
2019	T-2945	60,64	PV carence
2019	T-2945	64,15	PV carence
2019	T-3750	6,39	PV carence
2019	T-4536	26,60	PV carence
2019	T-4536	48,16	PV carence
2019	T-5627	57,19	PV carence
2019	T-7664	19,94	PV carence
		300,22 €	
2020	T-5593	0,60	RAR inférieur seuil
		0,60 €	
2019	T-2160	26,75	Poursuite sans effet
		26,75 €	
2019	T-7059	0,10	RAR inférieur seuil
		0,10 €	
2019	T-6867	15,24	Poursuite sans effet
2019	T-7676	18,60	Poursuite sans effet
2019	T-8634	48,60	Poursuite sans effet
2020	T-1455	39,88	Poursuite sans effet
2020	T-2438	18,08	Poursuite sans effet
2020	T-3578	10,44	Poursuite sans effet
2020	T-675	26,80	Poursuite sans effet
		177,64 €	
2021	T-486	15,07	RAR inférieur seuil
		15,07 €	
2018	T-1755	39,30	PV carence
2018	T-2518	41,65	PV carence
2018	T-4318	31,65	PV carence
2018	T-6388	43,62	PV carence
2018	T-7534	102,62	PV carence
2018	T-8525	66,08	PV carence
2018	T-9334	86,44	PV carence
2018	T-940	17,21	PV carence

2019	T-1440	81,35	PV carence
2019	T-2174	45,72	PV carence
2019	T-2961	91,53	PV carence
2019	T-3765	50,81	Combinaison
2019	T-4558	102,62	PV carence
2019	T-5649	91,53	PV carence
2019	T-6869	92,38	PV carence
2019	T-723	66,08	PV carence
2019	T-7678	61,54	PV carence
2019	T-8638	82,10	PV carence
2020	T-1459	87,24	PV carence
2020	T-2441	66,68	PV carence
2020	T-3581	46,12	PV carence
2020	T-677	61,54	PV carence
		1 455,81 €	
2018	T-2523	23,62	NPAl et demande
2018	T-5126	30,59	NPAl et demande
2018	T-6398	32,93	NPAl et demande
		120,39 €	
2018	T-7538	47,85	PV carence
2018	T-8529	57,20	PV carence
2018	T-9340	70,25	PV carence
2019	T-2179	39,80	PV carence
2019	T-2969	61,55	PV carence
2019	T-3769	39,80	PV carence
2019	T-4565	57,20	PV carence
2019	T-5657	61,55	PV carence
2019	T-6875	143,38	PV carence
2019	T-726	39,80	PV carence
2019	T-8644	118,96	PV carence
2020	T-682	37,56	PV carence
		918,50 €	
2017	T-1633	7,25	RAR inférieur seuil
		7,25 €	
2019	T-907	21,00	Poursuite sans effet
		21,00 €	
2019	T-2186	1,30	RAR inférieur seuil
		1,30 €	

2019	T-8660	13,05	RAR inférieur seuil
		13,05 €	
2019	T-5972	10,37	Poursuite sans effet
		10,37 €	
2019	T-6889	5,00	RAR inférieur seuil
2019	T-6889	10,28	RAR inférieur seuil
		15,28 €	
2020	T-4780	0,24	RAR inférieur seuil
		0,24 €	
2019	T-3004	16,20	Poursuite sans effet
		16,20 €	
		31 867,00 €	

09 - Vote des taux d'imposition 2022

Le point V de l'article 16 de la loi de finances 2020 (n° 2019-1479 du 28 décembre 2019) a modifié l'article 1636 B sexies du code général des impôts en limitant le vote par le conseil municipal des seuls taux de taxes foncières.

En effet, s'agissant de la taxe d'habitation, la loi de finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis 2021, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement était de 30 % en 2021 puis sera de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation est compensée pour les communes par le transfert de la taxe départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire. Afin d'assurer la coïncidence entre les montants de taxe d'habitation et les montants de taxe foncière transférés, un coefficient correcteur a été institué. En ce qui concerne la ville de Compiègne, le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties du département étant supérieur à la perte de taxe d'habitation, le coefficient correcteur était de 0.90031 en 2021. Sa valeur 2022 sera notifiée lors de la notification des bases prévisionnelles.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires et pour les locaux vacants au taux appliqué en 2019. Les communes n'ont donc pas de taux de taxe d'habitation à voter en 2022. Les communes disposeront à nouveau de leur pouvoir de taux dès 2023.

Concernant les taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et les propriétés non bâties, il est proposé de reconduire, sans augmentation, les taux votés au titre de 2021, soit :

- Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, égal à la fusion des taux des taxes foncières communales et départementales, soit respectivement 26,57 % et 21,54 %, pour un total de 48,11 %
- Pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 59,18 %

L'évolution prévisionnelle des bases d'imposition est estimée, dans le cadre de la préparation du budget primitif pour 2022 à 3,4 % pour un produit fiscal total attendu de 29.549.834 €. Ce montant sera ajusté lorsque les services fiscaux procéderont à la notification du montant des bases prévisionnelles pour 2022, ce qui est prévu en mars.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M. MARINI,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 15 mars 2022,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOPTE le taux d'imposition 2022 de 48,11 % en ce qui concerne la taxe foncière sur les propriétés bâties,

ADOPTE le taux d'imposition 2022 de 59,18 % en ce qui concerne la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 mars 2022
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

10 - Bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2021

L'article L.2241.1 5 (alinéa 2) du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune est annexé au Compte Administratif et donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées au cours de l'exercice 2021, arrêté aux montants indiqués sur le tableau joint en annexe, correspondant à un montant cumulé à 685 950 € pour 2021.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M. MARINI,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 15 mars 2022,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Ville au cours de l'année 2021, arrêté aux montants indiqués sur le tableau joint ci-après.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 mars 2022
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300–5 du code de l’urbanisme) – ENTREES	A10.4
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300–5 du code de l’urbanisme) – SORTIES	A10.5

ETAT DES ACQUISITIONS 2021

Nature du bien et localisation	Références cadastrales et superficie en ares	Nom du vendeur	Prix total	Destination	Date de délibération du conseil municipal
Voirie - Lieudit la Fosse à Courrier	AO n° 176 7a71ca	SA HLM	1	voirie	30/06/2017
DIVERS					
ZAC					
TOTAL GENERAL DES ACQUISITIONS			1,00 €		

ETAT DES VENTES 2021

Nature du bien et localisation	Références cadastrales et superficie en ares	Nom de l'acquéreur	Prix total H.T.	Destination	Date de délibération du conseil municipal
DIVERS					
Allée de la Tilloye	BA n° 145 1a15ca	SCI CHEMIN NOIR	3 450,00 €	terrain nu	26/03/2021
2 bis Cours GUYNEMER	BY n° 148 et 150 1a98ca	M LECAT	155 000,00 €	Maison d'Habitation	26/03/2021
6ème Spahis	CA n° 384 1a18ca	M SAUVAGE Melle ROUSSEAU	7 080,00 €	terrain nu	26/03/2021
13 rue des Minimes	BO n° 101 1a57ca	M Mme BRIENT	520 000,00 €	Maison d'Habitation	15/10/2020
Allée de la Tilloye	BA n° 144 7ca	M MME PRUVOST	420,00 €	terrain nu	12/02/2021
PRU					
TOTAL GENERAL DES VENTES			685 950,00 €		

ETAT DES VENTES ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU 2021

Nature du bien et localisation	Références cadastrales et superficie en ares	Nom de l'acquéreur	Prix total	Destination	Date de délibération du conseil municipal
ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU					
TOTAL DES VENTES			0,00 €		

11 - Convention cadre triennale de labellisation de la Cité éducative des Quartiers Vivier Corax et Clos des Roses

Les « cités éducatives » sont un dispositif national visant à intensifier la prise en charge des enfants et des jeunes (0 à 25 ans) avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.

La ville de Compiègne a obtenu la labellisation « Cité éducative » pour les Quartiers relevant de la Politique de la Ville (QPV) Vivier Corax et du Clos des Roses pour partie, soit le secteur correspondant à la carte scolaire du collège A. MALRAUX (collège chef de file) et l'implication des 8 écoles maternelles et élémentaires concernées (Royallieu, Pompidou 2, A et B, R. DESNOS, P. LEBESGUE) notamment.

Pour ce faire, et comme l'indique la lettre de Madame la Ministre du 17 février 2022, une subvention annuelle de 280 000 € sera octroyée par l'Etat sur la période 2022 -2024, ainsi qu'un fond de dotation de 15 000 € attribué au collège « chef de file ».

L'ensemble des actions mises en œuvre dans ce cadre, devront faire l'objet d'une validation par les membres de la troïka que sont les représentants de la Préfecture, de l'Education Nationale et de la Ville de Compiègne.

Différents projets doivent ainsi être développés et s'articuleront autour des 3 axes suivants : renforcer le continuum des apprentissages, ouvrir le champ des possibles et renforcer la citoyenneté et les valeurs de la République.

Sont notamment envisagés dans ce cadre :

- le renforcement du recrutement des professionnels de santé au sein de la Plateforme de Réussite Educative
- le cofinancement des actions portées par la maison des parents et des centres municipaux
- des actions permettant de lutter contre la fracture numérique en lien avec le collège et les familles
- la création d'un laboratoire de Mathématique au sein du collège et d'actions visant à renforcer les apprentissages scientifiques sur le temps scolaire et extrascolaire
- le renforcement du soutien scolaire auprès des lycéens notamment issus des QPV
- la reconduction du dispositif « vacances apprenantes »
- le développement d'actions d'ouvertures culturelles et sportives (en lien avec les associations locales, et nos établissements culturels dont les bibliothèques)
- le développement d'actions visant à favoriser la découverte des métiers, des établissements scolaires pour ouvrir les possibles en matière d'orientation aux jeunes concernés.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Mme SCHWARZ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction du 13 février 2019 du ministère de l'Education Nationale et de la jeunesse, du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministère de la ville et du logement portant déploiement territorial du programme interministériel et partenarial des « Cités éducatives »,

Considérant la lettre de labellisation de la Cité éducative Compiègne ; Quartiers Vivier Corax et Clos des Roses du 17 février 2022, de Madame Nadia HAI, *Ministre déléguée* auprès du *ministre* de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargée de la Ville,

Considérant l'accord des partenaires sur le projet,

Considérant la volonté de mettre en oeuvre le programme prévisionnel « Cité éducative » au bénéfice des habitants du QPV Vivier Corax et Clos des Roses

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 15 mars 2022,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention cadre triennale « Cité éducative » et tout document y afférent.

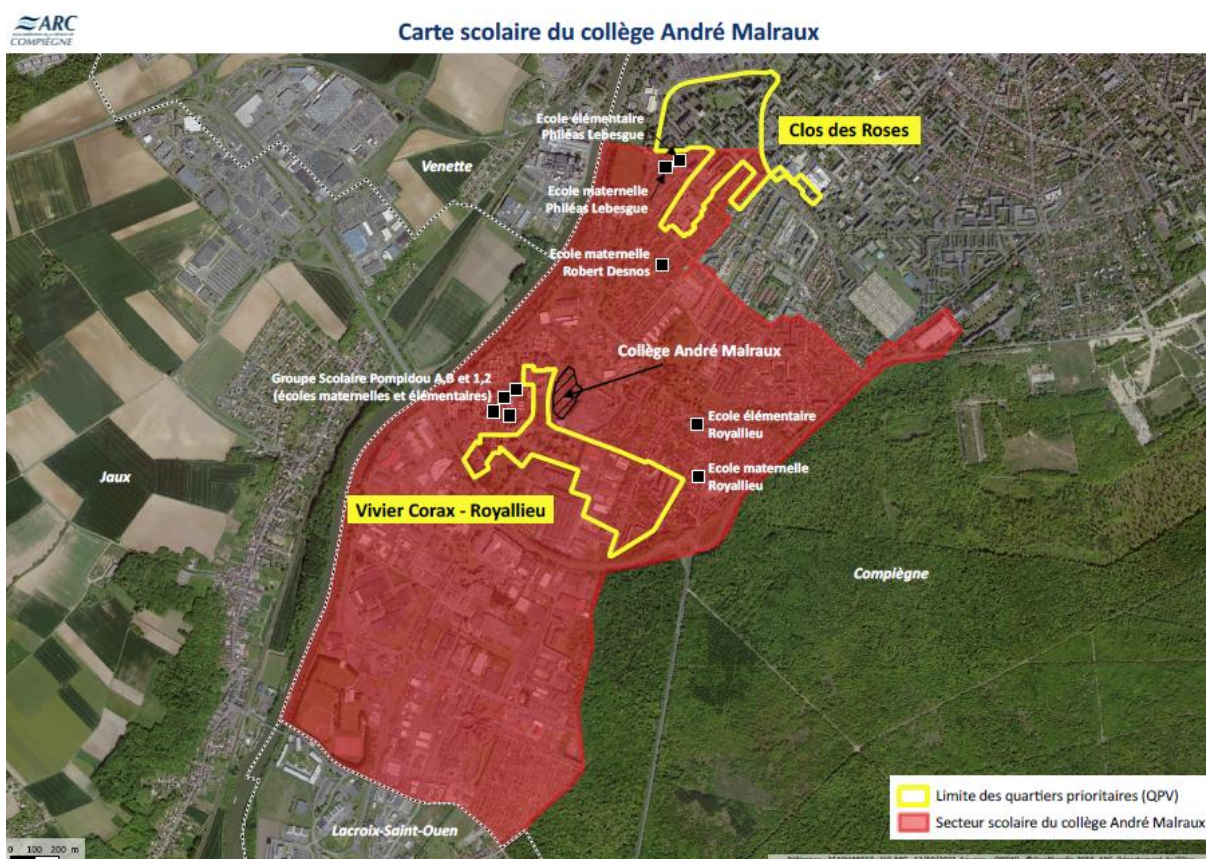
Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 mars 2022
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

Cité Educative

Annexe 1 :



Plan d'actions et de financement de la cité éducative de :

Axe stratégique		Plan d'actions prévisionnel au sein de chaque axe stratégique										Ressources et budget sollicité										
Axe stratégique de votre projet de Cité éducative	Nombre d'actions	Rang de priorité : 1 - axe prioritaire 2 - autres thèmes 3 - autres thèmes	Description, modalités de mise en œuvre de l'axe. <i>Préciser notamment les modalités de coopération/gouvernance pour chaque axe</i>	Objectif de l'axe, description, modalités de mise en œuvre de l'axe. <i>Préciser notamment les modalités de coopération/gouvernance pour chaque axe</i>	Dispositifs de droit commun mobilisés (préciser si Education nationale, Politiques de la ville, autres - nombre d'élèves bénéficiaires, montants mobilisés le cas échéant...) ou Autres dispositifs mobilisés	Partenaires mobilisés (collectivités et/ou partenaireurs extérieurs) Préciser les modalités de mobilisation des bénéficiaires et de leurs familles	Indicateurs et effet levier de l'action <i>Comment l'action permet d'accroître les résultats du droit commun ou de l'existant ?</i>	Modalités d'évaluation envisagées	Nom de l'action	Description	Mesure nouvelle ou mesure renforcée (MN / MR)	Public cible par tranches d'âge	Cotation globale au titre de la réduction des inégalités (0-1/0-2)	Calendrier (années concernées)	Budget annuel prévisionnel (par an sur 3 ans)							
															Coût total de l'axe (€)	Financement ETAT		Financements préexistants valorisés par la(les) Collectivité(s) porteuse(s) (€)	Financements nouveaux apportés par la(les) Collectivité(s) porteuse(s) (€)	Financement AUTRES		Éventuelles contributions en nature (en €)
																Autre P 147 (€)	Subvention sollicitée pour la Future Cité Éducative (€)			Autre Etat (€)	Montant (€)	
RENFORCER LE CONTINUUM DES APPRENTISSAGES	1	1	Le continuum des apprentissages doit être mis en œuvre dès la petite enfance, avec des passerelles intermédiaires entre l'école et la famille, pour une socialisation et un accueil le plus adapté possible. Groupe de travail Petite Enfance	TPE (EN) - 30 élèves bénéficiaires	PMI, halde garderie et EAIE, CAF, représentants de parents d'élèves éventuellement	Cette action doit permettre d'augmenter le nombre d'enfants et TPS, et donc les acquis en termes d'apprentissage de ces enfants	Evolution du nombre d'enfants et TPS / an	Création d'un groupe de travail Petite Enfance et développement d'actions de communication et de coordination	Ce groupe aura pour objectif de suivre les actions mises en œuvre sur cette tranche d'âge avec le renforcement de communication autour des TPS, et le développement d'actions autour des parents des CPJ du secteur concerné, et les acquis psychosociaux des petits	MR	0-3 ans	2023-2024	1 000 €	1 000 €								
	2	1	Il s'agit de lever les freins psychosociaux, de santé ou autres, de manière précoce, et durant toute la scolarité, en mettant un soir adapté en place, en mobilisant les familles, tout en travaillant les passerelles vers les prises en charges vers le droit commun, et ainsi évitant les situations de décrochages scolaires. Equipe pluridisciplinaire de la PHE / CPJ de la PHE et Copil / Bilan/ rapport d'activité issu du groupe de travail Petite enfance et du Comité technique	CAMP, CAMF, Education Nationale, MDS, PMI, familles, médecins généralistes et pédiatres, ARS, AEMO et UEMO, Centre éducatif, hospital, CO, CRJ, Grandir ensemble, AMH, CAMSP, ... réagi... 80 à 90 enfants/ jeunes supplémentaires du secteur REP pourvus être pris en charge soit 350 enfants/ jeunes au total (et leurs parents)	Les enfants sont orientés par les partenariats tels que l'EN, la MDS, les services sociaux et d'aide à la ville, et les familles elles même qui peuvent solliciter directement le PHE. Des professionnels de santé notamment intervenant au sein de la PHE. Il s'agit d'augmenter leurs interventions au vu des difficultés et des besoins.	Cela permettra de lever plus tôt les freins psychosociaux et de santé des enfants, afin d'éviter un impact trop important sur leur scolarité. Concernant les lycéens, cela préviendra des éventuelles conduites à risques (tentative de suicide, addictions...), en travaillant sur les difficultés liées à l'abandon, tout en mobilisant les parents.	Nombre d'enfants suivis par la PHE par tranche d'âge Nombre de sorties positives / an	Elargissement des publics accueillis par la Plateforme de Héusite Educative	Suivi des enfants dès la petite enfance jusqu'au lycée afin de lever les difficultés, et permettre les passerelles vers le droit commun. Cela nécessitera de renforcer les interventions des professionnels de santé notamment l'investissement d'un orthopédagogue et de recruter un référent de parcours supplémentaire.	MR	0-18 ans	2021-2024	193 000 €	105 000 €	50 000 €		38 000 €					
	3	2	Il s'agit d'outiller et accompagner les parents des jeunes enfants, en tant qu'acteur du bon développement de leur enfant, en répondant à leur question, inquiétude, et en les aidant à s'appuyer sur un réseau de parents ressources. Participation au référentiel d'action (Mission des parents, association ou autres) au groupe de travail Petite enfance	Des passerelles avec le REAPP (CAF) et les structures françaises dans ce cadre doivent être mis en œuvre, ainsi qu'avec le centre municipal en voie de labellisation Centre social. Il est prévu de toucher à terme environ 50 familles des 2 CPJ sur cette action.	Les associations intervenant dans le champ de la parentalité, ou du sport pourront être sollicités comme support aux activités parents/ enfants.	Cela permettra aux parents d'être plus outillés pour intervenir dans l'éducation et les acquis psychosociaux des enfants. Cela impactera à la relation parents/ enfants, mais aussi le rôle des parents en tant qu'acteur par rapport aux institutions et le développement positif de l'enfant.	Nombre de parents et bénéficiaires et évolution/ secteur - école de rattachement	Développement des activités Parents/ enfants dès le plus jeune âge dans les CPJ concernés et des groupes d'échanges entre parents	Mise en œuvre dans les 3 centres municipaux d'activités parents enfants en lien avec le REAPP, la maison des parents, et grandir ensemble	MN	0-6 ans	2021-2024	28 000 €	10 000 €	13 000 €	5 000 €						
	4	2	Il s'agit d'outiller et accompagner les parents des collégiens, en tant qu'acteur du bon développement de leur enfant, en répondant à leur question, inquiétude sur le suivi de la scolarité de leur enfant.	Parents d'élèves, Pole jeunesse...	Cela permettra un meilleur compréhension de collège par les parents ainsi que de la plateforme Educonnect.	Cela permettra aux parents d'être plus outillés pour intervenir dans l'éducation et les acquis psychosociaux des enfants. Cela impactera à la relation parents/ enfants, mais aussi le rôle des parents en tant qu'acteur par rapport aux institutions et le développement positif de l'enfant.	Nombre de personnes ayant visionné le film et les outils, qualité et type d'échange à la suite du visionnage	Création d'outils de communication (films...) et d'instances de rencontre entre parents en associant les parents d'élèves	Création d'un film expliquant le fonctionnement et valorisant les réussites des élèves de collège	MR	6-18 ans	2021-2024	5 000 €	5 000 €								
	5	2	Il s'agit d'outiller les parents et les élèves en matière numérique, tout en effectuant un travail de médiation numérique pour le bon suivi de la scolarité des élèves	Plateforme Educonnect / ENT (à 50 jeunes bénéficiaires)	Mise en place d'un protocole d'identification et d'une charte d'engagement de l'élève et des familles sur le bon usage du matériel transmis.	Sensibilisation aux usages numériques des parents/enseignants. Mise en place d'un protocole d'identification des familles. Fourniture de matériel numérique pour limiter la fracture numérique et son impact sur la scolarité des élèves	Mise en place d'un protocole d'identification des familles. Connexion de ces familles effective ou non sur la plateforme Educonnect	Médiation numérique et équipement des familles contre la fracture numérique	Identification et dotation de PC avec médiation numérique	MN	12-25 ans	2021-2024	12 000 €	10 000 €	2 000 €				5 000 €			
OUVRIR LE CHAMP DES POSSIBLES	6	2	Développer l'appétence et la compétence scientifique est une priorité nationale mais apparaît d'autant plus pertinent dans le contexte local avec la forte présence de grandes écoles dans ce domaine, et les passerelles qui existent et sont à renforcer	Environ 150 à 200 élèves/ jeunes concernés (entre 10 et 15 ans)	Mobilisation des enseignants qui sont majoritairement déjà demandeurs et identifiés. Grâce à ces initiatives, les mathématiques apparaissent comme une matière ludique et appliquée	Appétence pour les matières scientifiques développées, facilitant par la suite l'insertion professionnelle des élèves et leur recrutement dans des filières sélectives et portées	Nombre de jeunes bénéficiaires Nombre de projets conduits type et degré de valorisation	Création d'un laboratoire de mathématiques dans le collège, d'un pôle de coordination des apprentissages scientifique et de "Club Maths" sur le temps scolaire et extracurriculaire	Formation des enseignants, des intervenants, des scolaires, stage de découvertes et coordination scientifique et communication	MN	6-18 ans	2021-2024	19 000 €	2 000 €	15 000 €	2 000 €			2 000 €			
	7	1	Il s'agit d'outiller les décrochages, fréquents au moment du lycée et de la seconde tout particulièrement. Un retour au groupe de travail "parcours d'excellence sera fait ainsi qu'au bilan annuel au comité technique et comité de pilotage.	Entre 30 à 50 lycéens (anciens élèves REP -)	Communication auprès des jeunes concernés via le lycée et le collège - (seme) ainsi que sur les réseaux sociaux. Une assise sera demandée pour la rédaction de l'inscription	Cette action vise à diminuer le redoublement notamment des jeunes en lycée, et consolider les parcours aux lycées.	Nombre de jeunes bénéficiaires et évolution des Résultats scolaires	Soutien scolaire développé au sein des établissements municipaux avec une liaison avec l'établissement scolaire, les parents et les dispositifs existants (corde de la réussite, parrainage...)	Soutien scolaire à destination des lycéens (anciens élèves REP)	MN	16-18 ans	2021-2024	19 000 €	16 000 €	3 000 €	1 000 €						
	8	1	A travers cette action, au-delà de proposer des activités culturelles et de loisirs, l'enjeu est de les inscrire dans une perspective éducative, avec un soutien scolaire de qualité et un aspect ludique indéniable. Un retour sur le groupe de travail "apprentissage scientifique" notamment pourra être fait, ainsi qu'un temps de claquage avec l'EN au moment de la programmation des différents dispositifs.	Des passerelles seront faites avec les dispositifs de l'Education Nationale (avancées apprenties, école ouverte) afin de s'assurer de sa complémentarité, dans les actions innovantes, et dans le suivi des enfants. Environ 100 à 150 élèves bénéficiaires visés.	Communication auprès des familles concernées via l'établissement scolaire, les centres d'animation, et les réseaux sociaux (dont la page Facebook cité éducative). Une assise sera demandée pour l'inscription à la semaine.	Il s'agit de permettre une ouverture culturelle et sportive tout en effectuant un travail de soutien scolaire pour les élèves, ainsi lutter contre les inégalités scolaires entre les établissements/ les territoires	Nombre de jeunes bénéficiaires, assiduité et qualité des projets développés	Vacances apprenties durant toutes les vacances scolaires pour les élèves élémentaires et collégiens	Soutien scolaire le matin, et activités/ sorties ludiques et éducatives l'après midi	MR	6-16 ans	2021-2024	40 000 €	30 000 €	10 000 €							
	9	2	Partir à l'étranger, reconstruire l'autre, échanger en montrant un projet de départ en vacances, ce projet permet d'ouvrir le champ des possibles pour des jeunes pour qui les départs se réduisent à l'étranger qui plus est sont quasi inexistantes. Cette action contribuera à façonner le citoyen de demain, qui se projette hors de son quartier et d'un horizon souvent vu comme limité.	30 jeunes concernés / an - lien éventuel avec le dispositif VVSI	Identification des jeunes en amont par les animateurs, préparation du séjour, lien avec les familles et informations auprès des partenaires	Il s'agit de permettre l'ouverture culturelle par des jeunes qui ne partent quasiment pas de la ville, et de la région.	Nombre de jeunes bénéficiaires Association partenaire Nombre et type de lien avec les institutions	Séjour culturel dans un pays de l'UE	Ouverture culturelle, rencontre avec l'autre et des apprentissages, préparation en amont (autofinancement, apprentissage de la langue, correspondance...)	MN	12-25 ans	2021-2024	27 500 €	2 000 €	20 000 €	3 000 €	2 500 €	VVSI				
	10	1	A travers cette action, il s'agit de contribuer à l'égalité des chances qui se joue, à avoir par le réseau et les conseils de l'entourage.	30 jeunes concernés / an Identification des jeunes par les établissements ou par les jeunes/ les familles elles même - projet suivi par le groupe de travail "Découverte des métiers et parcours d'excellence"	réseaux des entrepreneurs locaux, association Nos quartiers ont du Talent, Article 1, MEDEF...	Orientation plus qualitative avec des conseils et des encouragements / coaching mis en place	Nombre de jeunes identifiés/ parrainés ou orientés vers des dispositifs de suivi Mobilisation éventuelle de l'association "Article 1" dans ce cadre et des clubs d'entreprises locales	Parcours d'excellence et coaching des jeunes en REP	Identification des jeunes avec des potentiels et des aptitudes particulières avec la mise en place d'un parcours d'accompagnement spécifiques avec des tuteurs/ parrains des secteurs d'activités concernés, et la mise en place d'aide spécifiques si besoin	MN	12-25 ans	2021-2024	35 000 €	5 000 €	25 000 €	5 000 €						
11	1	Mieux informer des possibilités locales, des secteurs qui recrutent, développer des appétences par rapport à l'ouverture et le champ des possibles pour nos jeunes en REP +	300 jeunes concernés / an projet suivi par le groupe de travail "Découverte des métiers et parcours d'excellence"	Orientation non plus par défaut, mais en intégrant davantage de possibilités, et en étant mieux informés sur les offres de formation, les secteurs qui recrutent...	Nombre de jeunes ayant bénéficié de sorties / parcours dans ce cadre	Coordination et animation Découvertes des métiers dans ce cadre d'établissements scolaires	Organisation de sorties pour se rendre à des journées portes ouvertes d'entreprises ou informés sur les contenus de formation des métiers	MR	12-25 ans	2021-2024	13 000 €	10 000 €	2 000 €			CCU structure de formation						
12	1	Connaître et s'approprier le fonctionnement des grandes institutions aux services de la population, tout en échangeant avec ses représentants permet de consolider le sens de valeur républicaine qui fondera le citoyen de demain.	100 jeunes bénéficiaires ainsi que leur parents (institutions, sorties parents/enfants)	SDJL, Police Nationale, Gendarmerie, Préfecture, Parlement, palais de Justice...	Renforcement du socle républicain, du fonctionnement des institutions et des valeurs de la République	Nombre de jeunes bénéficiaires Association partenaire Nombre et type de lien avec les institutions	Stage de découverte des institutions des métiers de l'uniforme	séances d'une semaine pouvant être mis en place en lien avec les établissements scolaires et les centres d'animation et les institutions partenaires	MR	12-18 ans	2021-2024	13 000 €	8 000 €	2 000 €	3 000 €							

RENFORCER LA CITOYENNETÉ ET LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE	13	1	Se sentir utile, s'engager, c'est permettre aux jeunes d'avoir une meilleur estime de soi, de rencontrer l'autre avec une dimension de mixité sociale, et de lutter contre les préjugés.	50 jeunes collégiens/ lycéens bénéficiaires- action portée par le pôle jeunesse avec un groupe projet intégrant les établissements scolaires et les associations partenaires	associations caritatives, sportives, de santé, Pôle jeunesse, établissements scolaires, centre municipaux d'animation	Cette action permet au jeune de se sentir utile, avec un rôle important au sein de la société, avec une valorisation de celle-ci auprès de ses pairs, de sa famille et des institutions	Nombre de jeunes bénéficiaires Association partenaires Degré de mobilisation des jeunes, et impact sur les comportements des jeunes	"Pass Engagement"	Une liste d'actions citoyennes en lien avec des associations caritatives, sportives, de santé... Seront proposées aux jeunes. Ces actions pourront être mises en place hors temps scolaires - avec un partage d'expérience au sein du collège (avec les pairs et les parents).	MN	12-18 ans	2021-2024	36 000 €	15 000 €	15 000 €	6 000 €					
	14	2	Il s'agit d'utiliser le sport comme vecteur d'émancipation afin de réduire les inégalités des rapports sociaux entre filles et garçons.		Associations sportives, professionnels de santé, amateurs	Améliorer la pratique du sport pour les filles et les relations filles / garçons, ainsi que l'estime sur soi.	Nombre de jeunes bénéficiaires Association partenaires Degré de mobilisation des jeunes, et impact sur les des jeunes	Pass "sport au féminin" et stage multiports	Accompagnement spécifique des filles dans l'accès aux sports en lien avec les clubs sportifs, avec la présence d'animateurs des centres d'animation faisant le lien avec les familles et aidant à la mobilisation. Présence de diététiciens, sensibilisation aux addictions aux écrans et découverte de pratiques sportives nouvelles	MR	6-18 ans	2021-2024	21 000 €		15000	2 000 €	4 000 €				
	15	1	Permettre aux familles d'avoir les clés de compréhension afin de mieux appréhender et gérer les problématiques et enjeux rencontrés par les adolescents.	Une centaine de jeunes et de leur famille seront bénéficiaires.	Intervention de professionnels dans le champs socio-éducatif	En privilégiant des espaces dédiés d'écoute auprès des parents, les relations parents- enfants pourront être améliorées, en leur donnant les moyens de s'impliquer davantage dans la vie scolaire de leurs enfants.	Nombre d'intervention nombre de participants et degré de participation Dynamiques développées à la suite	groupes d'échanges, conférences, échanges conviviaux parents enfants sur des thématiques différentes avec un axe à destination des collégiens renforcé	Organisation de conférence, théâtre forum, groupes de paroles, mise en situation... Au sein du collège ou à l'extérieur en lien avec les associations locales (socio éducatives, et de quartiers)	MN	0-25 ans	2021-2024	8 000 €		8 000 €						
INGÉNIÈRE ET FONCTION SUPPORT	16	1						Recrutement d'un coordinateur de la Cité Educative				2021	48 000 €		40 000 €				8 000 €		
Communication	17	1						Création d'une page facebook et d'un site				2021	2 000 €		2 000 €						
Total :													520 500 €	129 000 €	280 000 €	21 000 €	76 000 €	13 000 €	8 500 €	- €	5 000 €

CONVENTION DE MUTUALISATION AU TITRE DU FONDS DE LA CITE EDUCATIVE DE [...]

Entre,

L'établissement d'enseignement du second degré [dénomination, adresse], établissement chef de file de la cité éducative de [nom du ou des quartiers labellisés], représenté par M/Mme [nom, prénom] en qualité de chef d'établissement, après accord du conseil d'administration de l'établissement du [date de délibération] et après accord écrit du conseil départemental en date du [...],

Et

L'(ou les) établissement(s) d'enseignement du second degré [dénomination, adresse], membre(s) de la cité éducative de [nom du ou des quartiers labellisés], représenté(s) par M/Mme(ou MM) [nom, prénom] en qualité de chef(s) d'établissement, après accord du conseil d'administration de l'(ou des) établissement(s) du [date de délibération].

Et

La (ou les) commune(s) de [nom de la commune] représentée par M/Mme [nom, prénom] en qualité de [qualité], après accord du (ou des) conseil(s) municipal(aux) du [date de délibération], agissant pour le compte des écoles [nom des écoles de la cité éducatives] de la cité éducative,

Ci-après dénommés « les parties »,

Préambule

Le programme des Cités éducatives consiste en une coopération renforcée de l'ensemble des acteurs publics, associatifs et de la société civile, mobilisés dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville autour des enjeux éducatifs. Il répond à trois objectifs essentiels : conforter le rôle de l'école, organiser la continuité éducative, ouvrir le champ des possibles.

La Cité éducative de [nom du ou des quartiers labellisés] figure parmi les 74 Cités éducatives labellisées le X janvier 2022 par le Ministre de la ville et du logement et le Ministre de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports. Elle réunit les écoles de [noms des écoles] et les collèges de [nom des collèges], situés dans la (ou les) commune(s) de [nom des communes].

La convention de moyens 2022/2024 du [date de la convention] adoptée par [..., ..., ...] fixe les orientations stratégiques et le plan d'action de la cité éducative ainsi que ses modalités d'organisation, notamment la composition de son comité de pilotage.

Le collège [nom du collège] est le collège « chef de file » de la cité éducative.

La circulaire du 13 février 2019 prévoit la création d'un fonds de la cité éducative destiné à financer des actions sociales et éducatives menées dans le cadre du projet de la cité éducative. Le collège « chef de file » de la cité éducative assure la gestion de ce fonds pour l'ensemble des écoles et établissements d'enseignement scolaire de la cité éducative. Il pourra recevoir des subventions des différentes parties prenantes ainsi que des partenaires de la cité éducative.

La présente convention, prise en application du code de l'éducation et notamment de son article L. 421-10, fixe les modalités de fonctionnement du fonds de la cité éducative de [nom du (ou des) quartier(s) labellisé(s)].

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du fonds de la cité éducative destiné à financer des actions de nature sociale et éducative en faveur des élèves des écoles et des établissements d'enseignement scolaire du second degré constitutifs de la cité éducative.

ARTICLE 2 : Ressources

Les ressources du fonds de la cité éducative sont principalement constituées de subventions de l'Etat ou des collectivités territoriales affectées à la cité éducative. Les actions financées par ce fonds ne peuvent être engagées qu'au bénéfice des élèves des écoles et des établissements d'enseignement scolaires membres de la cité éducative.

Les subventions de l'Etat peuvent provenir des fonds sociaux et des crédits éducatifs du programme 230 – Vie de l'élève, et des crédits du programme 147 – Politique de la ville.

Les dépenses doivent être imputées sur le code d'activité « 16CIT », quelle que soit l'origine du financement.

ARTICLE 3 : Gestion du fonds de la cité éducative

Le collège « chef de file » de la cité éducative assure la gestion du fonds pour le compte des écoles et des collèges membres de la cité éducative. Il revient au collège chef de file d'enrôler l'ensemble des établissements scolaires et à cette fin, il ne peut être envisagé de déléguer à chaque collège présent sur le territoire de la Cité éducative une partie des crédits du fonds de la Cité éducative.

Le principal du collège « chef de file » de la cité éducative, support du fonds de la cité éducative, est l'ordonnateur des dépenses et des recettes. Il est secondé dans ses fonctions par l'adjoint gestionnaire de son établissement.

Le choix des actions financées par les subventions versées au fonds de la cité éducative est arrêté par le comité de pilotage de la cité éducative. Néanmoins, certains types de dépenses sont proscrits : le fonds de la cité éducative n'a pas vocation à prendre en charge des dépenses d'investissement, des dépenses courantes d'équipement des établissements scolaires ainsi que des frais de gestion administrative et budgétaire.

ARTICLE 4: Compte rendu d'utilisation des moyens

L'ordonnateur du fonds de la cité éducative produit en fin d'exercice un compte-rendu financier et pédagogique des actions engagées à destination du comité de pilotage de la cité éducative.

ARTICLE 5 : Régie

Une régie de recettes et/ou d'avance temporaire est, le cas échéant, instituée par l'ordonnateur du fonds de la cité éducative.

La liste des dépenses et recettes autorisées est fixée par l'arrêté du chef d'établissement portant institution de la régie.

Article 6 - Communication

Un exemplaire de la présente convention est transmis à chacun des signataires et chacun des membres du comité de pilotage de la cité éducative.

ARTICLE 7 - Date d'effet, durée de la convention

La présente convention est signée pour une durée de trois ans à compter de sa signature. Elle est tacitement reconductible une fois.

Avant la date d'échéance, la convention peut être dénoncée sous réserve de respecter un préavis de trois mois avant la rentrée scolaire. Toute dénonciation prend effet à la rentrée scolaire suivante.

Dans l'hypothèse où l'une des parties ne respecterait pas ses engagements, la convention sera résiliée de plein droit à son égard, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à.....le.....

Nom prénom fonction

Signature du maire de la commune ou de son représentant

Nom prénom fonction

Signature du principal du collège « chef de file »

Nom prénom fonction

Signature du chef d'établissement membre

Nom prénom fonction

Signature du chef d'établissement membre

...



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**CONVENTION CADRE TRIENNALE
de labellisation de la Cité éducative de**

*Quartier Vivier Corax, Clos des Roses
Collège Chef de File : André Malraux*

Date de notification :

CONVENTION CADRE TRIENNALE DE LABELLISATION DE LA CITE EDUCATIVE DES Quartier Vivier Corax, Clos des Roses, Ville de Compiègne

VU le Code de l'éducation, et notamment les articles L.111-1, L.211-1 et L.421-10

VU la Loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU La Loi de finances initiale pour 2022 et le décret portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi de finances,

VU La Loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République ,

VU la Charte de la laïcité à l'Ecole annexée à la circulaire n°2013-144 du 6 septembre 2013 relative à la charte de la laïcité à l'Ecole,

VU la Circulaire n°6057-SG du Premier ministre du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers,

VU la circulaire de rentrée 2021 du 23 juin 2021 du ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports,

VU le cahier des charges relatif à l'appel à manifestation d'intérêt du 28 juin 2021

VU le vade-mecum des cités éducatives de octobre 2020,

VU la délibération du conseil municipal de Compiègne du 25 mars 2022, qui engage la commune dans le programme des cités éducatives,

VU l'avis du préfet de département, et du recteur de l'académie d'Amiens,

VU le(s) contrat(s) de ville de Compiègne

VU le courrier officiel de labellisation en date du 24 février 2022,

ENTRE L'ETAT

Le ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, la ministre déléguée chargée de la Ville et la secrétaire d'Etat chargée de l'Education prioritaire, représenté(e)s par le préfet/la préfète du département de l'Oise et le recteur/la rectrice de l'académie d'Amiens

ET

La ville de Compiègne représentée par le maire Philippe MARINI

IL EST CONVENU CE QUI SUIT,

Préambule :

Le projet des Cités éducatives participe de la *Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers*. Il s'agit d'un programme gouvernemental, avec un pilotage et des moyens attribués par le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports et par le ministère chargé de la Ville.

Il consiste à déployer, de manière coordonnée, des moyens humains et financiers publics supplémentaires dans des grands quartiers à faible mixité sociale. Ces quartiers cumulent de nombreuses difficultés socioéducatives et des risques avérés de décrochage global de certains élèves. Les Cités éducatives s'ajoutent aux politiques publiques mises en œuvre par ailleurs dans

les quartiers concernés (renouvellement urbain, solidarités et stratégie pauvreté, emploi-formation professionnelle, sécurité...).

Le levier éducatif fera l'objet d'une mobilisation particulière des pouvoirs publics et du corps social. Le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports a déployé des moyens importants en faveur de l'égalité des chances (instruction obligatoire dès l'âge de trois ans, dédoublements des classes de GS, CP et CE1 en éducation prioritaire, dispositif *Devoirs faits*, *Plan mercredi*, renforcement des *Cordées de la réussite*, Internats d'excellence, développement de la mixité sociale...), qui doivent être relayés et amplifiés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Seule une stratégie globale, coordonnée entre l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que l'ensemble des acteurs éducatifs (enfance/éducation/jeunesse) autour de l'Ecole, peut créer le *continuum* nécessaire à la prévention du décrochage scolaire et au renforcement de la réussite éducative, en lien avec les parents.

Présélectionnés par les Préfets et les Recteurs, 126 sites ont déjà été labellisés « cité éducative » par le ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports et la ministre chargée de la Ville, sur la base de la délibération de la ou des collectivités candidate(s) et d'avant-projets répondant à un référentiel national (*vade-mecum*), encourageant un pilotage resserré et des actions renforcées dans trois directions :

- **conforter le rôle de l'école** : structurer les réseaux éducatifs ; assurer une prise en charge précoce ; développer l'innovation pédagogique ; renforcer l'attractivité des établissements...
- **promouvoir la continuité éducative** : implication des parents ; prises en charge éducatives prolongées et coordonnées ; prévention santé ; lutte contre le décrochage scolaire ; développement de la citoyenneté...
- **ouvrir le champ des possibles** : insertion professionnelle en entreprises ; mobilité ; ouverture culturelle ; accès au numérique ; lutte contre les discriminations...

Par ailleurs, les ministres ont insisté dans leur courrier de labellisation sur trois enjeux transversaux devant faire l'objet d'une mobilisation particulière :

- *la relation des parents avec l'école et les institutions* ;
- *le vivre ensemble et les valeurs de la République*, dont la laïcité et l'égalité entre les sexes ;
- *la poursuite d'études et l'insertion professionnelle*, à travers l'orientation, la découverte du monde du travail, l'emploi des jeunes sortis précocement du système scolaire et la formation, avec une attention accrue pour les 16-18 ans.

A l'occasion du comité interministériel des villes du 29 janvier 2022, le gouvernement a annoncé une extension du programme de labellisation à 74 nouveaux territoires qui, comme les 126 premières cités labellisées, cumulent des difficultés d'ordre scolaire, social et urbain et où les acteurs du territoire auront élaboré une stratégie partagée ambitieuse pour améliorer les conditions de réussite des enfants et des élèves.

Tout au long du déploiement de ce programme, les partenaires s'engagent à participer à son évaluation, pour en tirer tous les enseignements locaux et nationaux, afin notamment de structurer davantage le levier éducatif dans les sites en contrat de ville, en lien avec le comité national d'orientation et d'évaluation (CNOE) des cités éducatives.

Les partenaires ont co-construit un **projet local de renforcement des coopérations entre les acteurs**, un **plan d'actions** et un **plan de financement** partagés, assortis des avis des préfets de département et de région ainsi que des recteurs, dans des formes et selon des objectifs jugés recevables par la coordination nationale. Après analyse de ces documents au regard de trois critères (ampleur du défi éducatif, implication du territoire, ambition et caractère innovant du projet), la coordination nationale a émis un avis favorable au projet de plan d'actions de la cité éducative.

Article 1 : Objet

La présente convention fixe les orientations stratégiques et le plan d'actions de la cité éducative ainsi que ses modalités d'organisation, de financement et d'évaluation.

Article 2 : Périmètre de la Cité éducative

Nom et numéro du (des) QPV : Vivier Corax (1095) et Clos des Roses (1318)

Nom et numéro UAI des collèges membres de la cité éducative (REP+) :

- Nom du collège chef de file : Collège Malraux : 0601524F

Nom des écoles membres de la cité éducative :

Royallieu maternelle: 0600476S

Royallieu élémentaire: 0601914E

Pompidou maternelle 2: 0601640G

Pompidou élémentaire B: 0601739P

Pompidou primaire A : 0601535T

Desnos maternelle : 0601315D

Lebesgue maternelle : 0600479V

Lebesgue élémentaire : 0600704P

Nom des établissements publics associés : Lycée Mireille Grenet, CFA, UTC, ESCOM...

Article 3 : Objectifs stratégiques de la Cité éducative

Au vu des principaux éléments de diagnostic et d'enjeux partagés avec les partenaires, les trois objectifs stratégiques qui suivent ont naturellement émergés :

1/ Renforcer le continuum des apprentissages

Dès la petite enfance, un travail renforcé doit être mis en œuvre auprès des parents et des enfants, les plus éloignés des institutions, résidant dans les QPV ou à proximité. En effet, il s'agira de réduire les inégalités dès le plus jeune âge, et inciter les familles à se tourner davantage vers les structures de petite enfance, encore méconnue. La langue française n'étant alors pas toujours la langue pratiquée au sein du foyer, et des disparités en matière de sollicitations au niveau de fonctions psychomotrices des petits peuvent apparaître. En **développant des actions parents- enfants dans ces QPV, ainsi que l'accès au TPS**, il s'agira ainsi de continuer dès le plus jeune âge à favoriser l'égalité des chances pour les enfants. Un groupe de travail sera à mettre en place dans cadre afin de mieux coordonner l'intervention des acteurs, et la stratégie de communication envers les parents.

De plus, identifier les problèmes de santé ou au sein des familles dès le plus jeune âge apparait indispensable. Actuellement, la **Plateforme de Réussite Educative** en lien avec les enseignants, effectue un travail de prise en charge des élèves présentant des difficultés particulières, en mettant en œuvre un parcours individuel tout en impliquant les parents. Toutefois, les interventions de la PRE concernent actuellement essentiellement les 6-10 ans (60 % des 246 enfants suivis en 2020). Les 3-6 ans représentent 4 % des enfants suivis, et les + de 11 ans, 25 %. À travers la Cité Educative, il s'agira d'**élargir la tranche d'âge des enfants suivis**, en intégrant les **moins de 3 ans**, et en renforçant les possibilités de prise en charge **pour les collégiens et les lycéens**.

Par ailleurs, un axe de travail visant à « former » **les parents pour qu'ils aient une meilleure compréhension des institutions scolaires** notamment s'avère un préalable indispensable. Le développement d'un **film de présentation** en plusieurs langues sur le fonctionnement du collège en est un exemple, en y associant les parents en amont.

De plus, la période de confinement liée à la crise sanitaire a mis en exergue le faible équipement des familles et des élèves pour accéder aux plateformes numériques notamment mises en place par l'Education Nationale. Aussi, la **dotations d'un ordinateur aux familles identifiées, accompagnée d'un travail de médiation numérique** (aide à l'installation du contrôle parental à domicile, sensibilisation des parents sur les réseaux sociaux...) pourra être mise en place, en partenariat avec l'association E2RS qui intervient pour réparer et transmettre des ordinateurs aux familles défavorisées.

Les **passerelles entre collège et lycées devront être renforcées** avec un travail de suivi renforcé en lycée, un suivi des élèves post-3ème devra être mis en œuvre, avec **la création d'un programme de soutien scolaire renforcé** (en plus des dispositifs de cordée de la réussite déjà existants), ce dernier s'arrêtant bien souvent actuellement en 3ème.

Enfin, en lien avec les grandes écoles scientifiques (ESCOM pour la chimie, UTC pour les sciences de l'ingénieur), il apparaît pertinent de communiquer autour des projets scientifiques en créant une coordination spécifique (création d'un espace dédié aux Mathématiques, espace de formation pour les enseignants et les élèves, création de « clubs Maths » sur le temps périscolaire et extrascolaire).

2/ Ouvrir le champ des possibles

Comme vu dans le diagnostic, les élèves ont un horizon « limité » du fait notamment d'une méconnaissance des possibilités qui s'offrent à eux, mais aussi de freins en matière de mobilité, et de freins psychologiques et sociaux. La **poursuite des « vacances apprenantes »** telles que mises en œuvre lors de la crise sanitaire a été identifiée dans ce cadre. Dans le cadre des vacances apprenantes, mais aussi plus largement dans les établissements scolaires, et au sein des structures municipales (Pôle Jeunesse) **le renforcement de la découverte des métiers et des formations** pourra avoir lieu notamment pour les collégiens et lycéens. En complément des découvertes des métiers et des formations, des **parrainages** (tutorat par des professionnels et pas seulement par des étudiants, en lien par exemple avec l'association « Article 1 ») sont à développer notamment au sein de « **parcours d'excellences** ». Ces parcours peuvent être proposés à des jeunes et à leur famille ayant des prédispositions au **niveau scolaire, mais pas seulement** (sportif, dans un domaine artistique, professionnels ou autres). En effet, la réussite éducative ne s'entend pas qu'au niveau scolaire. Il s'agira alors de trouver un « tuteur » adapté, avec un **coaching renforcé**, en lien avec les partenaires locaux permettant de lever les éventuels freins (mobilité, mobilisation des familles, soutien à la scolarité...). Une **communication afin de promouvoir ces talents** et contribuer au changement de regard sur les établissements et QPV pourront avoir lieu par ce biais.

3/ Renforcer la citoyenneté et les valeurs de la République.

Dans le contexte actuel, renforcer la citoyenneté et les valeurs de la République s'avère nécessaire. En effet, les institutions scolaires ou les centres d'animations notamment sont le réceptacle de difficultés, tensions extérieures liées à l'actualité nationale ou plus locale, avec des relations parfois conflictuelles entre jeunes et familles. A l'image de différentes initiatives positives, celles-ci doivent se développer. Des **semaines à thème pour découvrir les métiers de l'uniforme ou encore les institutions** pourraient ainsi être mises en place. Les **questions liées au harcèlement scolaire**, ou de violence entre pairs (en lien avec les réseaux sociaux) existent. Un travail de sensibilisation devra être renforcé dans ce cadre

auprès des jeunes, mais aussi auprès des parents via des **conférences, la création de films** faits par les élèves et des parents par exemple suivi de conférence/ théâtre forum au sein des Quartiers en lien avec les associations locales (AMI, association de quartiers, associations sportives, associations intervenant dans le champ de l'alphabétisation...).

L'enjeu est aussi d'accompagner les parents vers davantage de pouvoir d'agir en ce qui concerne l'éducation de leurs enfants, en les outillant, en les sensibilisant aux différentes thématiques, notamment à l'adolescence (harcèlement, réseaux sociaux, addictions....). La maison des parents, nouvellement créée pourra mettre en place des actions, en lien avec les associations locales, en s'appuyant sur la mobilisation de parents d'élèves ressources.

Des actions permettant de faciliter l'engagement des jeunes dans des actions positives pour développer leur confiance en eux et dans les autres, ainsi que changer le regard d'eux même et de la société sur eux.

Par ailleurs, un axe autour de **l'égalité d'accès aux sports**, notamment concernant **les jeunes filles** doit être développé. Un **pass « sport au féminin »** pourrait être mis en œuvre avec un parcours sportif et l'accompagnement d'animateurs (qui feront le lien entre les parents et les clubs sportifs notamment pour les sessions en soirée), ainsi que des stages multisport à destination des élémentaires et collégiens, avec la mobilisation des clubs.

Au sein de ces 3 objectifs principaux, une **attention particulière devra être portée à l'implication des parents par l'ensemble des acteurs**, pour mobiliser aussi les parents en tant qu'acteurs de la réussite éducative de leur enfant du plus jeune âge à l'adolescence en adaptant les méthodes, outils et en renforçant les moyens humains dans ce cadre.

L'enjeu étant bien à travers ces 3 axes stratégiques, de favoriser la mixité sociale au sein des établissements scolaires, et éviter les stratégies d'évitement en renforçant l'attractivité des équipements, de par les dynamiques, et les réussites éducatives générées.

Article 4 : Pilotage et gouvernance

Un comité de pilotage se réunira au moins une à deux fois par an. Il sera composé du préfet ou son représentant, du recteur, du président de l'agglomération, du conseil départemental, du conseil régional et de la CAF. Son rôle consistera à valider les axes de travail de la cité éducative, réorienter si besoin les actions et les objectifs, en s'appuyant sur des éléments d'évaluation à la fois qualitatif et quantitatif.

Un comité technique sera mis en œuvre. Instance de préparation des comités de pilotage, et de suivi des orientations, il sera réunion au moins trois fois par an, pour s'assurer de l'avancer de l'ensemble des actions et du projet.

Composés des techniciens, représentants les différentes institutions du comité de pilotage,

Des groupes de travail thématiques seront mis en place. Ils auront vocation à développer la mise en œuvre des actions/ projets prioritaires dans le cadre de la cité éducative. Ils réuniront les acteurs mentionnés précédemment, ainsi que les associations locales (sports, culture, associations de quartiers et de parents d'élèves), institutions (CCI, grandes écoles, mission locale, entreprises...) parents, jeunes...

On pourra notamment évoquer la création d'un **groupe de travail Petite Enfance** qui aura pour mission de développer des actions visant à favoriser la socialisation et l'accès aux TPS à travers un travail de médiation/ de communication et d'identification des parents spécifiques. Il regroupera notamment la PMI, la maison des parents, l'association grandir ensemble, l'AMI, la CAF....

Un **groupe de « partenariat entreprise et découverte des métiers »**, sera chargé de développer un programme d'actions mis en œuvre avec les établissements scolaires (collège/ lycées), les centres d'animations (Pole Jeunesse, BIJ) et les entreprises afin de développer la découverte des métiers et formation, ainsi que du mentorat/ coaching avec la mise en lien de professionnels concernés.

Article 5 : Durée de la convention de labellisation et articulation avec le contrat de ville

La présente convention de labellisation est conclue pour une durée maximale de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

La convention est annexée au contrat de ville susvisé, les cités éducatives constituant une des interventions rattachées au pilier « cohésion sociale » des contrats de ville renouvelés et prolongés jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 6 : Contribution de la/les communes

La commune, à la suite de la délibération confirmant leur candidature et de la labellisation par les ministres, s'engage à participer au cofinancement dans le cadre du déploiement et l'enrichissement du plan d'actions triennal transmis, en mobilisant les moyens humains et financiers nécessaires et sous réserve du vote de leur budget annuel.

La commune s'engage à soutenir la dynamique Cité Educative, en co-animant et en coordonnant avec les partenaires l'ensemble des actions qui seront mises en œuvre et validées en comité de pilotage, avec la mobilisation de moyens humains et de financements apportés correspondant à un montant prévisionnel de 96 000€/ an.

Article 7 : Contribution du ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports

Le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports s'engage dans le déploiement des Cités éducatives. Il porte une attention particulière aux ressources humaines indispensables pour conforter le rôle de l'école et organiser le pilotage des Cités éducatives, avec la désignation d'un principal de collège chef de file pour l'ensemble des établissements et des écoles de la Cité éducative.

En outre, un fonds de la cité éducative est créé auprès du collège André Malraux, chef de file et sera abondé en partie par des crédits éducatifs inscrits au budget académique pour un montant de 15 000€.

Article 8 : Contribution du ministère délégué à la Ville via le programme 147 « politique de la ville » :

Après instruction par la coordination nationale et sur décision des ministres, **sous réserve du vote des crédits en loi de finances**, une enveloppe est réservée à la cité éducative de Compiègne, au titre des exercices 2022 à 2024. Le versement de l'enveloppe 2024 sera soumis à la présentation préalable d'un bilan qualitatif et financier sur les deux premières années.

Cette enveloppe s'élève à :

280 000€

Répartis comme suit :

	Enveloppe spécifique programme 147
--	---

2022	280 000 €
2023	280 000 €
2024	280 000 €
Total	840 000€

Les dotations spécifiques annuelles abonderont l'enveloppe départementale du programme 147, dont le préfet est ordonnateur, consacrée au contrat de ville, selon les mêmes procédures de délégation et d'attribution.

Article 9 : Conditions de délégation aux préfets des enveloppes spécifiques cités éducatives du programme 147

Le versement de l'enveloppe prévisionnelle 2022 interviendra suite :

- à la transmission de la présente signée par l'ensemble des parties ;

Le versement des enveloppes prévisionnelles correspondant à l'année 2023 sera effectué sur production :

- du protocole de suivi et d'évaluation (à adresser à la coordination nationale au plus tard le 30 septembre 2022) ;
- des documents opérationnel et financier de la revue de projet de l'année précédente ;

Pour l'année 2024, sur présentation préalable d'un bilan qualitatif et financier sur les deux premières années.

Article 10 : Exécution financière

Les modalités de délégation des crédits spécifiques aux Cités éducatives du P147 font l'objet chaque année d'une présentation dans une note d'exécution financière spécifique.

Article 11 : Le Fonds de la Cité éducative (fonds du collège chef de file pour l'Education Nationale)

Un fonds est créé auprès du collège chef de file de la cité éducative, qui fera l'objet d'une convention constitutive, annexée à la présente convention cadre, à transmettre à la coordination nationale (ANCT-DGESCO) pour le 15 avril 2022 (annexe 4).

Ce fonds a pour but de financer des actions de nature socio-éducatives au bénéfice des élèves de l'ensemble de la cité éducative et de leurs familles. Il est abondé paritairement chaque année par le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports (P230) et le ministère délégué à la ville (P147) à hauteur de 15 000 euros respectivement, soit un montant total annuel de 30 000 euros. Les collectivités territoriales et d'autres partenaires de la cité éducative peuvent également abonder ce fonds. Les crédits issus du P147 abondant le fonds du collège chef de file sont à prélever sur l'enveloppe globale annuelle de la Cité éducative visée à l'article 8 de la présente convention.

Le principal du collège « chef de file » de la cité éducative est l'ordonnateur des dépenses et des recettes. Il est secondé dans ses fonctions par l'adjoint gestionnaire de son établissement. Le fonds permet, sur le fondement de l'article L. 421-10 nouveau du code de l'Education de mutualiser des dépenses au bénéfice de tous les élèves de la cité éducative, du premier comme du second degré.

Les actions financées par le fonds sont engagées par le principal du collège sur la base d'une décision

de la troïka.

Chaque année, l'ordonnateur du fonds du collège chef de file adresse au comité de pilotage le bilan d'exécution du fonds.

Article 12 : Cofinancements et dépenses éligibles aux crédits de la cité éducative

Pour rappel, les crédits de la politique de la ville, destinés à promouvoir l'innovation, la transversalité et le partenariat, n'ont pas vocation à se substituer à des crédits de droit commun de l'Etat ou des collectivités territoriales, ni à financer des actions relevant de leur seule responsabilité.

Il est donc prescrit la recherche du partenariat le plus équilibré, autour de 50% de cofinancement entre l'Etat et les collectivités (commune, intercommunalité, notamment dans le cadre du « pacte de Dijon », département ou région)¹. Ces cofinancements s'entendent de tout apports en numéraires, de l'obtention d'autres subventions (CAF, Etat, UE...) concourant au projet et de la valorisation de dépenses qui concourent au projet et qui illustrent ainsi la mobilisation des moyens préexistants et leur mise en cohérence.

Au-delà du cas particulier des équipes projet mutualisées, qui peuvent faire l'objet d'un cofinancement de l'Etat tendant vers 50%, une attention particulière sera apportée aux dépenses de personnel, afin de ne pas venir en substitution de politiques de droit commun, ou alourdir la masse salariale des collectivités, au-delà de la période de soutien financier de 3 ans.

Article 13 : Respect des valeurs de la République

Les bénéficiaires de l'aide de l'Etat dans le cadre de la présente convention s'engagent à promouvoir et à faire respecter toutes les valeurs de la République. Ils s'engagent également sur l'ouverture à tous des actions financées sans distinction d'origine, de religion ou de sexe. Tout manquement à ces principes conduirait à la dénonciation de la subvention et à son reversement au Trésor public.

Article 14 : Revue annuelle de projet

Chaque année, et sur la base du plan prévisionnel d'actions figurant en annexe à la présente convention, le préfet de département organise avec les services de l'Education nationale et de la collectivité territoriale une revue de projet, dont il transmet les documents de synthèse à la coordination nationale des cités éducatives avant le 1er décembre de l'année concernée.

Cette revue annuelle de projet a pour objectif de mesurer l'avancée réelle du projet, au regard des priorités identifiées par les partenaires et des engagements pris par chacun des financeurs. Elle vise à garantir les bonnes conditions de mise en œuvre des objectifs et de déploiement des actions, mais aussi à déceler les freins et difficultés à résoudre, afin de définir en commun des actions correctives nécessaires. Il s'agit donc avant tout d'un bilan d'étape, mais également d'un rendez-vous d'anticipation de la suite du projet pour en accélérer la mise en œuvre et en maximiser les résultats.

¹ Un financement des actions de plus de 80% par l'Etat compromettrait la dynamique partenariale souhaitable, même lorsque les communes invoquent les contraintes du « contrat de Cahors », ou la fragilité éventuelle du budget communal, compensée en partie par la dotation de solidarité urbaine (DSU). A cet égard, au-delà de 80% de cofinancement par l'Etat sur le budget annuel de la cité éducative, le comité de pilotage doit solliciter l'accord préalable du préfet de département lors de la présentation de la revue annuelle de projet N-1. Le préfet de département en avise la coordination nationale avant tout engagement.

Concrètement, le préfet de département transmettra à la coordination nationale les documents de synthèse de la revue annuelle de projet, permettant de valider, avec les services de l'Education nationale, le bilan financier, le suivi opérationnel des actions et les éléments d'évaluation de résultat.

La revue annuelle de projet sera établie en lien avec :

- les autorités académiques (pilotage et gouvernance du projet, rôle du collège chef de file, participation des personnels enseignants, innovation pédagogique, bilan des formations, lien avec le projet académique, impacts sur les résultats des élèves,...) ;
- les services de l'Etat en région en charge de l'animation et du pilotage de la politique de la ville : pilotage, animation et mobilisation interministérielle (SGAR, DREETS)
- les services de l'Etat associés en raison de leurs compétences respectives (DRAC, DRAJES, ARS, DDPJJ, ...) ;
- la municipalité (pilotage et gouvernance du projet) ;
- ainsi que de toutes les parties prenantes impliquées dans le pilotage du projet (intercommunalité, département, région, CAF, associations, conseil citoyen, associations de parents, etc.).

Le cas échéant, les partenaires pourront s'appuyer sur le réseau Canope et les centres de ressources de la politique de la ville pour relever les actions d'animation, de formation ou d'évaluation entreprises, éventuellement dans un cadre mutualisé entre plusieurs cités éducatives.

En cas d'absence de revue de projet ou d'écart injustifié entre le compte-rendu financier et l'enveloppe versée, le montant de l'enveloppe annuelle pourra être révisé.

Article 15 : Suivi et évaluation

La cité éducative établit un protocole de suivi et d'évaluation, précisant la gouvernance prévue (observatoire de la réussite éducative par exemple), les objectifs et le public ciblé (tranche d'âge et cotation genrée, cadre scolaire et/ou périscolaire), le calendrier prévisionnel de déploiement des actions, et l'effet-levier prévu, ainsi que les indicateurs de suivi et de résultat, voire d'impact (cf. annexe 5).

Ce protocole constituera une annexe à la présente convention, à transmettre à la coordination nationale pour le 30 juin 2022.

La mise en œuvre de cette évaluation est menée par une équipe indépendante et spécialisée.

L'évaluation porte sur les résultats et l'impact de la démarche et des actions par rapport aux objectifs.

L'ensemble des productions relatives à cette évaluation (rapports, analyses, ...) sera transmis à la coordination nationale afin de nourrir les rapports de cette dernière et du CNOE.

La coordination nationale, en lien avec la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) et l'observatoire national de la politique de la ville (ONPV), fournira chaque année une fiche d'identité actualisée comportant les données-clés de la cité éducative, dans le cadre du travail d'évaluation nationale du programme, en lien avec le Comité national d'orientation et d'évaluation (CNOE).

Le CNOE pourra solliciter les responsables de la cité éducative pour disposer d'informations relatives aux thèmes abordés dans son programme de travail, et dans le cadre de l'élaboration de son rapport annuel.

Tout au long de la durée de conventionnement, les signataires de la présente convention s'engagent par ailleurs à participer aux différents chantiers évaluatifs nationaux (suivi de cohorte, évaluation qualitative,...) initiés par la coordination nationale des cités éducatives, assurée conjointement par l'ANCT et la DGESCO.

Article 16 : Partage d'expériences et communication

- Plateforme numérique

En vue de mobiliser largement et de fédérer les acteurs, une plateforme numérique valorisera le programme et facilitera la coopération au plan local, entre cités éducatives et avec la coordination nationale ou les partenaires du projet.

Un espace spécifique sera mis à disposition de chaque cité éducative en vue de fédérer les acteurs, de partager les expériences et de diffuser les informations essentielles concernant la cité, notamment les indicateurs de situation et de suivi. L'Etat et la commune désignent conjointement un responsable de publication et un webmaster.

- Logo et communication



Le logo , symbolisant l'ambition d'un territoire à « haute qualité éducative », peut être librement utilisé par les partenaires de la cité éducative pour labelliser les lieux d'excellence participant au projet (écoles, autres lieux éducatifs publics ou associatifs). Il pourra également être utilisé par les partenaires pour labelliser les membres impliqués de l'« alliance éducative locale » qui partagent les valeurs éducatives et républicaines du projet, éventuellement regroupés dans une charte d'engagement.

La démarche des cités éducatives dans laquelle s'engage la collectivité et les financements spécifiques accordés doivent faire l'objet d'une communication en direction des habitants du territoire en cité éducative. Tous les documents de promotion et de communication doivent porter le logotype du ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des sports, du ministère chargé de la Ville et des acteurs financeurs du projet (affiches, flyers, programmes, site internet...) et la mention "avec le soutien de l'ANCT" pour les diverses publications, dossiers de presse, communiqués de presse, documents audiovisuels et multimédia.

Article 17 : Contrôle de l'administration

La collectivité territoriale et les signataires s'engagent à faciliter, à tout moment, le contrôle par l'Etat ou par l'Agence nationale de la cohésion des territoires de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Article 18 : Avenant

Toute modification sensible du programme ou du plan d'actions tels qu'ils ont été définis dans la présente convention nécessite l'accord préalable du préfet de département et devra faire l'objet d'une transmission à la coordination nationale.

Article 19 : Révision - Résiliation - Règlement des conflits

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention (enveloppes réservées, cofinancements de la collectivité et d'autres partenaires indiqués dans le plan d'actions) ou de ses avenants, celle-ci sera résiliée à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Le reversement au Trésor public de tout ou partie des sommes déjà versées sur le programme 147 pourra être exigé.

Le tribunal administratif territorialement compétent connaîtra les éventuelles contestations nées de l'application du présent acte.

Fait en trois exemplaires originaux, le _____ à _____

Pour la ville de Compiègne Prénom et NOM du signataire	La préfète du département	Le recteur/la rectrice de l'académie
Philippe MARINI	Corinne ORZECOWSKI	Raphaël MULLER

Annexes :

Annexe 1 : carte

Annexe 2 : fiche de synthèse (intégrale)

Annexe 3 : plan prévisionnel d'actions

Annexe 4 : convention constitutive du Fonds de la cité éducative

Annexe 5 : protocole de suivi et d'évaluation

12 - Tarif des prestations de capture et de transport des animaux

La Ville de Compiègne fait appel, par l'intermédiaire d'un marché public, à un prestataire pour assurer les missions suivantes :

- la garde, l'entretien et éventuellement l'euthanasie des animaux domestiques tels que les chiens et les chats et les Nouveaux Animaux de Compagnie trouvés errants ou en état de divagation ;
- la recherche et la restitution des animaux à leurs propriétaires ou détenteurs.

La Police Municipale de la Ville de Compiègne est chargée de la capture et du transport des animaux à la fourrière.

L'ensemble de ces prestations est réalisé dans le respect des impératifs législatifs, réglementaires et conventionnels.

Conformément aux dispositions de l'article L211-24 du Code Rural et de la Pêche Maritime, les animaux ne peuvent être restitués à leurs propriétaires qu'après paiement des frais de fourrière.

Tous les autres frais (identification de l'animal, soins vétérinaires...) sont facturés par le titulaire du marché public (La SPA) au propriétaire ou au détenteur de l'animal.

Vu l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L 211-11 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime concernant les pouvoirs de police spéciale du Maire pour lutter contre le phénomène des animaux dangereux et errants ou en état de divagation ;

Vu la loi n° 99-5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux ;

Vu le décret 2002-1381 du 25 novembre 2002 relatif aux mesures particulières à l'égard des animaux errants ;

Vu le décret 2003-768 du 1^{er} août 2003 relatif à la partie réglementaire du livre II du code rural ;

Considérant que certaines catégories de la population compiégnoise, comme les Sans Domicile Stable, les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) ou de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA), faute de ressources suffisantes, ne sont pas en mesure de s'acquitter des frais de capture et de transport réclamés par la Ville de Compiègne pour la restitution de leur animal,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de l'animal de retrouver son maître le plus rapidement possible et avant l'issue du délai des huit jours francs ouvrés au-delà duquel il est considéré comme abandonné et devient la propriété du gestionnaire de la fourrière,

Considérant que l'impossibilité, pour le gestionnaire de la fourrière, de restituer à leur propriétaire leur animal, faute de ressources, a pour conséquence, en sus de la rupture de la relation qui s'était établie entre le maître et son animal, de grossir les listes des animaux à adopter et d'engorger le refuge,

Considérant que sont susceptibles de bénéficier de la gratuité des frais réclamés par la Ville de Compiègne, lors de la restitution de leur animal dans le délai de huit jours francs ouvrés,

les personnes séjournant sur le territoire communal, y compris à titre transitoire, sous réserve de pouvoir justifier à l'Administration de relever de l'une des catégories suivantes :

- bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité au Personnes Âgées (ASPA) ou dont les revenus sont inférieurs au montant maximal de l'ASPA, majoré de 20 %,
- bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA),
- personnes Sans Domicile Fixe.

Considérant qu'il convient également d'accorder la gratuité dans les cas suivants, dans le délai de huit jours francs ouvrés :

- personnes hospitalisées d'urgence : garde sociale,
- personnes qui décèdent sans famille,
- personnes relogées d'urgence dans un hôtel qui n'accepte pas les animaux.

La Police Municipale intervient régulièrement pour capturer et transporter des animaux errants et les placer en fourrière.

Il est proposé de facturer au propriétaire ou au détenteur de l'animal un forfait capture, transport et recherche du propriétaire ou détenteur de l'animal de 50 €.

Cette disposition est également valable pour le placement de chiens susceptibles d'être dangereux, après la prise d'un arrêté municipal.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Mme GRAND,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de facturer les prestations de capture et de transport des animaux aux propriétaires ou détenteurs,

ACCORDE la gratuité des frais de capture et de transport au propriétaire d'un animal errant récupéré par la fourrière sur le territoire de la Ville de Compiègne, dans la limite du délai de huit jours francs et ouvrés aux personnes à faibles ressources et justifiant de relever de l'une des catégories suivantes :

- bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité au Personnes Âgées (ASPA) ou dont les revenus sont inférieurs au montant maximal de l'ASPA, majoré de 20 %,
- bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA),
- personnes Sans Domicile Fixe,
- personnes hospitalisées d'urgence : garde sociale - personnes qui décèdent sans famille,
- personnes relogées d'urgence dans un hôtel qui n'accepte pas les animaux.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 mars 2022
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

13 - Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein des établissements scolaires su second degré - Collège Gaëtan DENAIN

Lors de sa séance du 27 mai 2020, l'assemblée a désigné les représentants du Conseil Municipal au sein des structures publiques.

Il convient d'apporter une modification concernant les représentants du Conseil Municipal au sein du collège Gaëtan DENAIN.

Il vous est donc proposé de désigner Madame Martine JACQUEL en remplacement de Madame Arielle FRANÇOIS.

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PUBLICS du SECOND DEGRE

ETABLISSEMENTS	Candidatures 2020	
	Titulaires	Suppléants
Lycée Pierre d'Ailly	Emmanuel PASCUAL	Christian TELLIER
Lycée d'Enseignement Technologique	Sophie SCHWARZ	Emmanuel PASCUAL
Lycée d'Enseignement Professionnel	Sophie SCHWARZ	Emmanuel PASCUAL
Lycée d'Enseignement Général et Professionnel	Sophie SCHWARZ	Emmanuel PASCUAL
Collège Ferdinand BAC	Joël DUPUY de MERY	Christian TELLIER
Collège Gaëtan DENAIN	Martine JACQUEL	Nicolas HANEN
Collège André MALRAUX	Oumar BA	Jihade OUKADI
Collège Jacques MONOD	Fabienne JOLY-CASTE	Christian TELLIER

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M. MARINI,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la désignation de Madame Martine JACQUEL, en remplacement de Madame Arielle FRANÇOIS en tant que représentante du conseil municipal au sein du collège Gaëtan DENAIN.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 mars 2022
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

14 - Utilisation des véhicules de service Elus et agents

Conformément à l'article L 2123-18-1-1 du CGCT, relatif à l'utilisation des véhicules de service par les Elus et agents, la Ville de Compiègne dispose d'un parc automobile dont les véhicules peuvent être utilisés par les agents ou les élus, certains véhicules pouvant faire l'objet d'un remisage à domicile.

Cette mise à disposition de véhicule auprès des agents et des élus de la collectivité doit être encadrée par une délibération annuelle du Conseil Municipal.

Il s'avère nécessaire de prévoir, par un règlement intérieur, figurant en annexe de la présente délibération, les conditions d'utilisation de ces véhicules.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M.DUPUY de MÉRY,

Et après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés, avec 7 votes contre : M.LECA et Mme MESSERSCHMITT, M.KAYA, Mme DUMAY, M.DIOT Mmes BOUR et KOERBER.

DÉCIDE l'attribution des véhicules de services et l'adoption du règlement pour l'utilisation des véhicules de service aux agents et aux élus, comme indiqué dans le règlement annexé,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce sujet,

PRÉCISE que ce dispositif est valable pour la durée du mandat en cours.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 mars 2022
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

RÉGLEMENT POUR L'UTILISATION D'UN VEHICULE DE SERVICE ET POUR L'ATTRIBUTION D'UN VEHICULE DE SERVICE AVEC REMISAGE A DOMICILE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2123-18-1-1,

Vu la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la Fonction Publique Territoriale modifiée par la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999,

Vu la loi 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,

Vu la circulaire de l'Etat, DOGEMO/BCG n° 97-4 du 5 mai 1997, relative aux conditions d'utilisation des véhicules de service et des véhicules personnels des agents, à l'occasion du service,

Considérant que la Ville dispose d'un parc automobile dont certains véhicules sont mis à disposition d'agents ou d'élus exerçant des fonctions justifiant le remisage du véhicule de service à leur domicile, il s'avère nécessaire d'en préciser les règles afin de responsabiliser les agents ayant recours aux véhicules municipaux,

Considérant que la mise à disposition d'un véhicule aux agents ou aux élus de la collectivité doit être encadrée par une délibération annuelle du conseil municipal,

Article 1 : Règle d'utilisation des véhicules de service

Les véhicules de service mis à disposition sont destinés aux seuls besoins de leur service et ne doivent en aucun cas faire l'objet d'un usage à des fins personnelles. Cette interdiction s'applique à tous les véhicules de service. Toutefois, pour des raisons de facilités d'organisation, et dans le cadre de leurs missions, certains agents peuvent être autorisés à remiser le véhicule de service à leur domicile.

Article 2 : modalités d'autorisation au remisage d'un véhicule de service

Dans le cadre de leurs missions, certains agents peuvent exceptionnellement être autorisés par leur chef de service à remiser leur véhicule à domicile. L'autorisation de remisage est annuelle et doit faire l'objet d'un arrêté d'autorisation de remisage à domicile de véhicules de service.

Article 3 : conditions de remisage

Dans le cas du remisage à domicile, l'usage privatif du véhicule et le transport de personnes étrangères à la collectivité sont strictement interdits.

L'agent s'engage à remiser le véhicule sur un emplacement de stationnement autorisé, à fermer à clé le véhicule ainsi qu'à dissimuler tout objet contenu dans le véhicule susceptible d'attirer l'attention.

Article 4 : conditions d'utilisation

Les conditions d'utilisation des véhicules de service sont les suivantes :

- Un carnet de bord mentionnant quotidiennement et par mission le kilométrage et la nature de la mission du conducteur sera installé à bord des véhicules,
- Chaque véhicule disposera d'une carte d'essence et éventuellement d'une carte de péage,
- Des contrôles seront effectués régulièrement afin de vérifier le bon usage du véhicule.

Article 5 : responsabilités

La Loi n° 57-1424 du 31 décembre 1957 attribue aux tribunaux judiciaires la compétence pour statuer sur les actions en responsabilité des dommages causés par tout véhicule et dirigées contre une personne morale de droit public qui en a la propriété ou la garde. L'administration n'est pas tenue de substituer sa responsabilité à celle de son agent ou de l'élu, si les dommages occasionnés à la victime sont imputables à une faute personnelle.

Pendant le remisage à domicile, l'agent est personnellement responsable de tout vol et toutes dégradations, sauf à établir que le vol ou la tentative de vol a eu lieu avec effraction ou avec violences corporelles. Le récépissé de déclaration de vol aux autorités de police servira de preuve de la non-responsabilité de l'agent.

En matière de contravention ou de délit consécutif à une infraction routière, tout conducteur est soumis au droit commun de la responsabilité. Par conséquent, il encourt les mêmes sanctions pénales que les particuliers conduisant leur propre véhicule. Il doit s'acquitter lui-même des amendes qui lui sont infligées et subir les peines jusqu'à la suspension de permis ou l'emprisonnement.

Il convient donc que l'agent ou l'élu conducteur signale par écrit toute contravention dressée à son encontre pendant le service, même en l'absence d'accident. Il doit également signaler la suspension de son permis de conduire et le retrait de points lorsque ces sanctions lui sont infligées, même si ces mesures interviennent à l'occasion de la conduite d'un véhicule personnel. En effet, l'agent dont le permis de conduire est nécessaire à l'exercice de son activité professionnelle commettrait une faute sanctionnable sur le terrain disciplinaire s'il ne révélait pas à son chef de service la suspension, ou l'annulation de son permis de conduire.

Article 6 : conditions particulières

En cas d'absences prévues supérieures à 3 jours, le véhicule de service doit rester à la disposition du service d'affectation.

En cas d'absences imprévues, le véhicule pourra être récupéré par la collectivité.

15 - Mise en place du télétravail

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu l'article L332-13 du Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature,

Vu le décret n° 2020-524 du 5 mai 2020 modifiant le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature,

Vu l'accord-cadre du 13 juillet 2021 relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 14 mars 2022,

Le télétravail a été mis en place dans la collectivité en réponse à la déclaration d'état d'urgence sanitaire du 23 mars 2020 liée à la COVID 19. Le télétravail a ainsi pu être expérimenté au sein de la collectivité pour les missions qui sont télétravaillables.

Ce contexte exceptionnel a également conduit l'Etat à adopter le 13 juillet 2021 un accord cadre qui instaure le télétravail, hors crise sanitaire, dans toute l'administration française et fixe les nouvelles règles en la matière pour les trois versants de la fonction publique. Ce cadre devant être négocié et décliné au niveau local avec les partenaires sociaux.

Le dialogue social a donc été conduit au sein de la collectivité et a permis d'adopter à l'unanimité des membres du Comité technique réuni le 14 mars 2022 une charte du télétravail (annexe 1) et une convention tripartite (annexe 2).

Au regard de ces évolutions, Monsieur le Maire précise que le recours au télétravail ;

1/ a du sens au regard des enjeux suivants :

- Développement de l'attractivité de notre collectivité : amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail (équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle) des agents ainsi que leur autonomie et leur concentration.
- Diminution de l'impact environnemental : réduction des déplacements.
- Modernisation de l'administration dans ses méthodes et son organisation du travail, en cohérence avec la stratégie numérique portée par la ville.
- Ré-interrogation de notre mode de travail, de nos pratiques managériales afin de garantir l'efficacité de cette nouvelle modalité de travail.

2/ s'appuie sur des principes généraux qui doivent permettre la sécurisation de l'agent, de son environnement de travail et du cadre de l'exercice de ses missions. Ces principes sont les suivants ;

- Le volontariat ; le télétravail revêt un caractère volontaire. Il ne peut être imposé à l'agent. De même, il ne peut être obtenu par l'agent sans l'accord de son supérieur hiérarchique ;
- La réversibilité du télétravail, à l'initiative de l'administration ou de l'agent, sous réserve d'un délai de prévenance ;
- L'égalité des droits et devoirs. Ainsi la durée du travail des télétravailleurs est la même que celle des agents exerçant sur leur lieu d'affectation ;

- La protection des données ;
- Le respect de la vie privée ;
- le droit à la déconnexion ; c'est le droit pour tout agent de ne pas être connecté à un outil numérique professionnel, en dehors du temps de travail légal.

Le télétravail sera mis en œuvre selon les modalités suivantes au sein de la collectivité :

Pour rappel, le télétravail est une forme d'organisation du travail, utilisant les technologies de l'information et de la communication, dans laquelle les fonctions, qui auraient pu être réalisées dans les locaux de l'établissement, sont effectuées hors de ces locaux. Il se distingue en cela des périodes d'astreintes.

Une phase d'expérimentation va être mise en place à compter du 1^{er} mai 2022 jusqu'au 31 décembre 2022.

Article 1 - Les activités éligibles au télétravail

Ne sont pas télétravaillables les fonctions suivantes :

- les fonctions physiques d'accueil et d'orientation du public ;
- les fonctions de médiation et d'animation ;
- les fonctions dans lesquelles l'agent est chargé d'apporter en temps réel, en présence physique de ses interlocuteurs, des renseignements aux usagers du service, de les aider à effectuer une démarche ou une formalité, de les conseiller dans l'accomplissement de celles-ci, de leur délivrer des pièces administratives ; sont notamment concernés les agents affectés à un guichet en vue de recevoir, en dehors de tout rendez-vous préalablement fixé, le public, ainsi que les agents qui délivrent des pièces ou des informations à leurs collègues dans le cadre de l'examen de leur situation individuelle ;
- les fonctions dans lesquelles l'agent est chargé de fournir physiquement et immédiatement une prestation de service relevant des compétences ou des activités de support et d'appui aux services réalisées en interne ;
- les fonctions dans lesquelles l'agent est appelé à se déplacer sur la voie publique ou dans les établissements ou bâtiments communaux ;
- les fonctions de surveillance d'un site ;
- les fonctions liées à des opérations matérielles ou opérationnelles de maintenance, de construction ou d'installation à caractère technique ou informatique, ainsi que les fonctions de contrôle et de vérification de ces opérations ;
- les fonctions comprenant l'accomplissement de travaux portant sur des documents papiers confidentiels qui ne peuvent faire l'objet d'une numérisation ou qui ne peuvent être transportés sans risquer de compromettre la confidentialité des données qui y sont mentionnées ;
- les fonctions comportant l'accomplissement de travaux nécessitant l'utilisation de logiciels ou d'applications faisant l'objet de restrictions d'utilisation à distance ou l'utilisation de matériels spécifiques.

Toutefois, l'inéligibilité de certaines activités ne s'oppose pas à la possibilité pour un agent de solliciter une autorisation de télétravail, si celles-ci ne constituent pas la totalité des activités exercées par l'agent et que ses tâches éligibles puissent être regroupées pour lui permettre de télétravailler.

Article 2 : Contractualisation tripartite

Le télétravail est organisé dans le cadre d'une convention tripartite signée entre l'autorité territoriale, l'agent et son responsable hiérarchique. Elle porte notamment sur les missions, activités ou tâches à réaliser, le ou les jours télé-travaillé(s), le lieu de travail, les plages horaires, etc. (Cf convention tripartite en annexe 2)

Article 3 : Procédure de candidature

L'agent volontaire au télétravail fait une demande par écrit. La demande sera ensuite

approuvée par l'autorité territoriale, après avis du responsable hiérarchique, notamment selon son éligibilité fonctionnelle et technique.

Il est de la responsabilité du manager de s'assurer de la compatibilité de l'ensemble des demandes de son pôle/direction avec les nécessités de service.

En cas de refus, le responsable hiérarchique prendra contact avec l'agent pour lui indiquer le(s) motif(s) de refus. En cas de désaccord, un échange avec la Direction des Ressources Humaines sera organisé (cf. annexe 1).

Article 4 : Lieu du télétravail et éligibilité technique

L'agent peut télétravailler depuis le ou les domicile(s) déclaré(s) dans la demande de télétravail et dans la convention tripartite, qu'il(s) soi(en)t situé(s) dans la région des Hauts-de-France ou hors de la région des Hauts-de-France.

C'est pourquoi, l'agent doit disposer d'une connexion internet de qualité suffisante permettant le télétravail. Un débit insuffisant rendra le télétravail inéligible.

Article 5 : Forme du télétravail et horaires

Le nombre de jours de télétravail est de 1 jour fixe par semaine pour les agents de catégorie A/B/C à temps plein (titulaires, stagiaires, contractuels emplois permanents). Trois jours par mois pour les agents à temps partiel dont le temps de travail est supérieur ou égal à 80 %. L'agent bénéficie de 10 jours flottants par an (dans la limite de 2 jours/semaine de télétravail) à prendre librement en accord avec le N+1 en respectant un délai de prévenance de 48 heures. Les agents à temps partiel dont le temps de travail est inférieur à 80 % ne peuvent pas bénéficier du dispositif de télétravail.

Le jour de télétravail est fixe, il est déterminé dans la convention tripartite (Cf. annexe 2).

Toutefois :

- en cas de nécessité de service, le jour de télétravail peut être exceptionnellement annulé ou, si possible, reporté à un autre jour de la semaine [ou du mois/de l'année pour les managers], à l'initiative ou avec l'accord express du responsable hiérarchique. Le jour de télétravail n'est pas reportable sur la semaine suivante ;
- la convention définit les modalités de modifications ou de reports des jours de télétravail. Le refus d'annulation ou report d'une journée normalement télétravaillée pour nécessité de service est susceptible d'entraîner la résiliation de la convention ;
- en cas d'impossibilité de télétravailler le jour prévu, l'agent doit se rendre sur son lieu de travail et se signaler auprès de son responsable hiérarchique ;

Une journée de télétravail est d'une durée égale à celle d'une journée travaillée (7h48 pour les temps plein sur une base hebdomadaire de 39 heures) dans les locaux, en fonction de l'option d'organisation du temps de travail sur la semaine appliqué à l'agent et accepté par la Direction des Ressources Humaines. Les horaires de travail sont précisés dans la convention tripartite.

Le jour télétravaillé ne peut faire l'objet d'acquisition d'heures supplémentaires.

Article 6 : Organisation du télétravail, droits et obligations de l'agent

Les missions, activités ou tâches qui sont effectuées dans les périodes de télétravail, ainsi que les modalités de liaison, sont définies par le responsable hiérarchique, après échange avec l'agent, et sont inscrites dans la convention tripartite. Mention du télétravail est faite dans la fiche de poste.

Article 7 : Equipement technique, système d'information et protection des données

En faisant acte de candidature au télétravail, l'agent déclare disposer des conditions suffisantes pour exercer ses missions dans un environnement de travail adapté.

La collectivité met à disposition de l'agent qui souhaite participer à l'expérimentation, un équipement informatique ainsi que les modalités d'accès à sa ligne téléphonique professionnelle.

Les imprimantes et périphériques personnels ne sont pas pris en compte et ne peuvent être installés pour des raisons techniques et de sécurité.

La collectivité prend également, dans le respect des prescriptions de la CNIL, les mesures qui s'imposent pour assurer la protection des données utilisées et traitées par le télétravailleur à des fins professionnelles.

L'agent doit, quant à lui, assurer la confidentialité et l'intégrité des informations et dossiers qui lui sont confiés.

Article 8 : Contrôle de l'activité, accidents de travail et responsabilité civile

Afin de s'assurer que les objectifs fixés à l'agent, lorsqu'il exerce ses fonctions en télétravail, sont atteints, le responsable hiérarchique procède à leur contrôle régulier. L'entretien professionnel annuel est, par ailleurs, l'occasion de faire le point sur l'exercice du télétravail, les attentes de l'agent, les réajustements nécessaires, etc.

La collectivité prend en charge :

- les coûts relatifs aux accidents de travail survenus au télétravailleur, comme pour tout autre agent, si l'imputabilité au service est reconnue ;
- les dommages subis par les biens de toute nature mis à disposition dans l'activité professionnelle ;
- les dommages causés au tiers, s'ils résultent directement de l'exercice du télétravail ou s'ils sont causés par les biens mis à disposition.

Si les dommages résultent d'une faute personnelle détachable du service, la responsabilité de la collectivité n'est pas engagée.

Lors de la signature de la convention tripartite, l'agent devra attester que :

- l'installation électrique du poste de travail du lieu du télétravail respecte les normes en vigueur;
- le lieu de télétravail est couvert par une assurance « multirisque habitation » (attestation sur l'honneur relative au télétravail à domicile - à fournir) ;

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M. DUPUY de MÉRY,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 14 mars 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 15 mars 2022,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, avec 2 abstentions : M DIOT et KAYA.

DECIDE l'instauration du télétravail au sein de la collectivité à compter du 1^{er} mai 2022,

DECIDE la validation des critères et modalités d'exercice du télétravail tels que définis ci-dessus et dans la charte et convention tripartite figurant en annexe 1 et en annexe 2,

PRECISE les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 mars 2022
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

CHARTRE DU TELETRAVAIL

Première partie :

Définition et principes généraux du télétravail

Article 1^{er} : Définition

En vertu de l'article 2 du décret n°2016-151 du 11 février 2016 modifié, le télétravail est une forme d'organisation du travail, utilisant les technologies de l'information et de la communication, dans laquelle les fonctions, qui auraient pu être réalisées dans les locaux de l'établissement, sont effectuées hors de ces locaux.

Il se distingue en cela des périodes d'astreintes.

Article 2 : Cadre Juridique

- Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.
- Article L 1222-9 du code du travail qui concerne les agents de droit privé.
- Article 133 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi de titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, est venu préciser que les agents publics (fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi que les contractuels de droit public) peuvent exercer leurs fonctions dans le cadre du télétravail.
- Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.
- Articles 5 et 40 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.
- Décret n°2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et aux modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature, précise les conditions et les modalités d'application du télétravail dans la fonction publique pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public.
- Décret n°2020-524 du 5 mai 2020 modifiant le décret n°2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature.
- Décret n°2019-637 du 25 juin 2019 insère la possibilité de déroger aux 3 jours maximum

télétravaillés pour les personnes dont l'état de santé le justifie, pour les personnes en situation de handicap, ou encore les femmes enceintes.

- Vu la charte d'utilisation des ressources informatiques adopté par le Conseil Municipal en date du 29 septembre 2017 ;
- Vu la délibération en date du.....

Article 3 : Principes généraux

- Volontariat : Le télétravail revêt un caractère volontaire. Il ne peut être imposé à l'agent par l'administration. De même, il ne peut être obtenu par l'agent sans l'accord de son supérieur. Cette démarche volontaire est matérialisée par une demande écrite de l'agent, un avis du supérieur hiérarchique et la signature d'une convention tripartite entre l'autorité territoriale, l'agent et son responsable hiérarchique (article 5).
- Réversibilité : La situation de télétravail est réversible. A tout moment, chacune des parties peut y mettre fin, sous réserve du respect d'un délai de prévenance (article 5).
- Maintien des droits et obligations : le télétravailleur bénéficie des mêmes droits et avantages légaux que ceux applicables à ses collègues en situation comparables travaillant dans leur bureau. Il est soumis aux mêmes obligations. Ainsi, la durée de travail des télétravailleurs est la même que celle des agents exerçant sur leur lieu d'affectation.
- Protection des données : il incombe à l'administration de prendre, dans le respect des prescriptions de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), les mesures qui s'imposent pour assurer la protection des données utilisées et traitées par le télétravailleur à des fins professionnelles.
- Respect de la vie privée : l'administration est tenue de respecter la vie privée du télétravailleur. A cet effet, il fixe en concertation avec celui-ci les plages horaires pendant lesquelles il peut le contacter.
- Droit à la déconnexion : c'est le droit pour tout agent de ne pas être connecté à un outil numérique professionnel en dehors de son temps de travail. Le droit à la déconnexion a pour objectif le respect des temps de repos et de congé ainsi que la vie personnelle de l'agent.

Deuxième partie :

Modalités de mise en œuvre du télétravail

Article 4 : Entrée en vigueur

Une phase d'expérimentation va être mise en place à compter du 1^{er} mai 2022 jusqu'au 31 décembre 2022.

La mise en œuvre s'effectuera progressivement en tenant compte de la capacité de la DCSI de

doter les agents du matériel informatique adapté au télétravail.

Article 5 : Contractualisation tripartite

Le télétravail est organisé dans le cadre d'une convention tripartite signée entre l'autorité territoriale, l'agent et son responsable hiérarchique. Elle porte notamment sur les missions, activités ou tâches à réaliser, le ou les jours télé-travaillé(s), le lieu de travail, les plages horaires, etc.

L'abandon du télétravail, qu'il soit le fait de l'agent, du responsable hiérarchique ou de l'autorité territoriale, doit être formulé par une note adressée aux deux autres parties signataires de la convention. Lorsque l'abandon résulte d'une demande de l'agent, il peut y mettre fin immédiatement ou au maximum dans un délai de deux mois. Dans le cas où il est mis fin à l'autorisation de télétravail à l'initiative du responsable hiérarchique ou de l'autorité territoriale, le délai de prévenance est de deux mois maximum et peut aussi être réduit en cas de nécessité de service dûment motivée ou de manquements avérés.

Article 6 : Procédure de candidature

Une information à l'ensemble des agents sera réalisée sur la généralisation du télétravail.

L'agent volontaire au télétravail fait une demande par écrit en renseignant la fiche disponible sur l'intranet ainsi que l'attestation sur l'honneur relative au télétravail à domicile. La demande sera ensuite approuvée par l'autorité territoriale, après avis du responsable hiérarchique, notamment selon son éligibilité fonctionnelle et technique.

Préalablement à la signature de la convention, la liste des tâches et missions à exercer en télétravail aura été définie et annexée à la convention. La réalisation des tâches et missions télétravaillées fait partie intégrante de l'évaluation annuelle.

En cas d'accord, le responsable hiérarchique transmet la demande à la Direction des Ressources Humaines qui établit le lien avec la DCSI afin de doter l'agent de l'équipement informatique adapté au télétravail (cf. annexe 4).

Il est de la responsabilité du manager de s'assurer de la compatibilité de l'ensemble des demandes de son pôle/direction avec les nécessités de service.

En cas de refus, le responsable hiérarchique prendra contact avec l'agent pour lui indiquer le(s) motif(s) de refus. En cas de désaccord, un échange avec la Direction des Ressources Humaines sera organisé (cf. annexe 1).

Article 7 : Champs d'application et éligibilité fonctionnelle

L'agent doit être apte au travail durant les périodes de télétravail.

Ne sont pas télétravaillables les fonctions suivantes :

- les fonctions physiques d'accueil et d'orientation du public ;

- les fonctions de médiation et d'animation ;
- les fonctions dans lesquelles l'agent est chargé d'apporter en temps réel, en présence physique de ses interlocuteurs, des renseignements aux usagers du service, de les aider à effectuer une démarche ou une formalité, de les conseiller dans l'accomplissement de celles-ci, de leur délivrer des pièces administratives ; sont notamment concernés les agents affectés à un guichet en vue de recevoir, en dehors de tout rendez-vous préalablement fixé, le public, ainsi que les agents qui délivrent des pièces ou des informations à leurs collègues dans le cadre de l'examen de leur situation individuelle ;
- les fonctions dans lesquelles l'agent est chargé de fournir physiquement et immédiatement une prestation de service relevant des compétences ou des activités de support et d'appui aux services réalisées en interne ;
- les fonctions dans lesquelles l'agent est appelé à se déplacer sur la voie publique ou dans les établissements ou bâtiments communaux ;
- les fonctions de surveillance d'un site ;
- les fonctions liées à des opérations matérielles ou opérationnelles de maintenance, de construction ou d'installation à caractère technique ou informatique, ainsi que les fonctions de contrôle et de vérification de ces opérations ;
- les fonctions comprenant l'accomplissement de travaux portant sur des documents papiers confidentiels qui ne peuvent faire l'objet d'une numérisation ou qui ne peuvent être transportés sans risquer de compromettre la confidentialité des données qui y sont mentionnées ;
- les fonctions comportant l'accomplissement de travaux nécessitant l'utilisation de logiciels ou d'applications faisant l'objet de restrictions d'utilisation à distance ou l'utilisation de matériels spécifiques.

Toutefois, l'inéligibilité de certaines activités ne s'oppose pas à la possibilité pour un agent de solliciter une autorisation de télétravail, si celles-ci ne constituent pas la totalité des activités exercées par l'agent et que ses tâches éligibles puissent être regroupées pour lui permettre de télétravailler.

Article 8 : Lieu du télétravail et éligibilité technique

L'agent peut télétravailler depuis le ou les domicile(s) déclaré(s) dans la demande (article 6) et dans la convention (article 5), qu'il(s) soi(en)t situé(s) dans la région des Hauts-de-France ou hors de la région des Hauts-de-France.

C'est pourquoi, l'agent doit disposer d'une connexion internet de qualité suffisante permettant le télétravail. Un débit insuffisant rendra le télétravail inéligible.

L'agent conserve sa résidence administrative actuelle pour les jours non télétravaillés. Pour les périodes de télétravail, la résidence administrative est celle de la commune d'implantation du lieu de télétravail. L'agent n'effectuera pas de déplacements (sauf nécessité de service) durant les périodes de télétravail.

Article 9 : Forme du télétravail et horaires

Le nombre de jours de télétravail est de 1 jour fixe par semaine pour les agents de catégorie A/B/C à temps plein (titulaires, stagiaires, contractuels emplois permanents). Trois jours par mois pour les agents à temps partiel dont le temps de travail est supérieur ou égal à 80%. L'agent bénéficie de 10 jours flottants par an (dans la limite de 2 jours/semaine de télétravail) à prendre librement en accord avec le N+1 en respectant un délai de prévenance de 48 heures. Les agents à temps partiel dont le temps de travail est inférieur à 80% ne peuvent pas bénéficier du dispositif de télétravail.

Il convient de rappeler que pour les agents en situation particulière, le télétravail ne se substitue pas aux dispositifs de droit commun (congé maladie, congé maternité et congé de proche aidant).

Toutefois, les dérogations suivantes sont possibles :

↳ Il peut être dérogé aux conditions de seuils susmentionnées, pour une durée de 6 mois maximum à la demande des agents dont l'état de santé, le handicap ou l'état de grossesse le justifient et après avis du service de médecine de prévention. Cette dérogation est renouvelable, après avis du service de médecine de prévention (article 4 du décret n°2016-151 du 11 février 2016). Cette dérogation est possible pour les agents en position de handicap dans la mesure où elle est compatible avec les nécessités du fonctionnement du service

↳ S'agissant des proches aidants au sens de l'article L3142-16 du code du travail, à la demande de l'agent, et sous réserve que ses activités soient télétravaillables, l'employeur peut autoriser un proche aidant à bénéficier du télétravail au-delà des 3 jours hebdomadaires fixés par le décret du 11 février 2016. Cette autorisation a une durée de 3 mois, renouvelable.

Le jour de télétravail est fixe, il est déterminé dans la convention tripartite.

Toutefois :

- en cas de nécessité de service, le jour de télétravail peut être exceptionnellement annulé ou, si possible, reporté à un autre jour de la semaine [ou du mois/de l'année pour les managers], à l'initiative ou avec l'accord express du responsable hiérarchique. Le jour de télétravail n'est pas reportable sur la semaine suivante ;
- la convention définit les modalités de modifications ou de reports des jours de télétravail. Le refus d'annulation ou report d'une journée normalement télétravaillée pour nécessité de service est susceptible d'entraîner la résiliation de la convention ;
- en cas d'impossibilité de télétravailler le jour prévu, l'agent doit se rendre sur son lieu de travail et se signaler auprès de son responsable hiérarchique ;
- une journée de télétravail annulée ou tombant un jour férié ne fera pas l'objet d'un report ;
- dans le cadre de dispositifs spécifiques approuvés par les autorités compétentes (intempéries, pandémies, etc.), le télétravail est possible à des jours différents de ceux prévus dans la convention tripartite.

Une journée de télétravail est d'une durée égale à celle d'une journée travaillée (7h48 pour les temps plein sur une base hebdomadaire de 39 heures) dans les locaux, en fonction de l'option d'organisation du temps de travail sur la semaine appliqué à l'agent et accepté par la Direction des Ressources Humaines. Les horaires de travail sont précisés dans la convention tripartite.

La journée de télétravail sera notifiée sur le logiciel Horoquartz,

Le jour télétravaillé ne peut faire l'objet d'acquisition d'heures supplémentaires.

L'agent n'a pas d'activités personnelles et/ou familiales dans les créneaux horaires de télétravail. Il se consacre exclusivement à son activité professionnelle. Ainsi, l'agent doit être joignable durant la plage-horaire déterminée dans la convention tripartite. Le télétravail est exclusif de la garde d'enfant.

Un retour écrit devra être établi par l'agent à l'issue de chaque journée de télétravail et remis au supérieur hiérarchique, ce qui constituera un outil de suivi des tâches effectuées au terme de la journée de télétravail.

Ce retour écrit fera l'objet d'un bilan au moins tous les mois avec le supérieur hiérarchique et au maximum dans le cadre d'un entretien bimestriel.

Article 10 : Modification du rythme de télétravail

En cas de souhait de l'agent de modifier son rythme de télétravail, une demande écrite visée par son supérieur hiérarchique devra être transmise à la Direction des Ressources Humaines qui établira un avenant à la convention.

Au cas où cette modification entraîne une augmentation de jours télétravaillés, un délai de mise en œuvre d'au maximum un mois pourra être envisagé selon l'impact sur l'organisation du service. La liste des tâches et missions à exercer en télétravail aura été revue en conséquence et sera annexée à l'avenant.

Article 11 : Organisation du télétravail, droits et obligations de l'agent

Les missions, activités ou tâches qui sont effectuées dans les périodes de télétravail, ainsi que les modalités de liaison, sont définies par le responsable hiérarchique, après échange avec l'agent, et sont inscrites dans la convention tripartite. Mention du télétravail est faite dans la fiche de poste.

Le télétravailleur bénéficie des mêmes garanties et droits que tout autre agent :

- il conserve sa rémunération ;
- l'ensemble des droits liés à son statut (titulaire, stagiaire, contractuel) est maintenu : déroulement de carrière, congés, formation, évaluation, représentation syndicale, etc.

Il est également soumis aux mêmes obligations.

Article 12 : Equipement technique, système d'information et protection des données

En faisant acte de candidature au télétravail, l'agent déclare disposer des conditions suffisantes pour exercer ses missions dans un environnement de travail adapté.

La collectivité prend en charge les coûts découlant directement de l'expérimentation du télétravail. C'est-à-dire, qu'il met à disposition de l'agent qui souhaite participer à l'expérimentation un équipement informatique ainsi que les modalités d'accès à sa ligne téléphonique professionnelle.

L'ensemble des équipements et moyens mis à la disposition de l'agent seront précisés dans la convention tripartite. Les imprimantes et périphériques personnels ne sont pas pris en compte et ne peuvent être installés pour des raisons techniques et de sécurité.

En cas de dysfonctionnement ou de panne du matériel mis à disposition, l'agent bénéficie d'une assistance informatique à distance. Dans le cas où une intervention technique serait nécessaire, elle sera réalisée dans les locaux de la collectivité.

L'agent est responsable du matériel mis à sa disposition. Il doit prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter les dommages sur les équipements qui lui sont remis.

En cas d'incident technique ne lui permettant pas d'effectuer normalement son activité à domicile, l'agent doit en informer immédiatement son responsable hiérarchique qui prendra alors les mesures appropriées pour assurer la bonne organisation de l'activité. A ce titre il pourra être demandé à l'agent de revenir au sein des locaux de la collectivité.

La collectivité prend également, dans le respect des prescriptions de la CNIL, les mesures qui s'imposent pour assurer la protection des données utilisées et traitées par le télétravailleur à des fins professionnelles. Il informe l'agent :

- des dispositions légales et des règles propres à la collectivité relatives à la protection de ces données et à leur confidentialité (charte informatique) ;
- de toute restriction à l'usage des équipements ou outils informatiques comme l'Internet ;
- des sanctions en cas de non-respect des règles applicables.

L'agent doit, quant à lui, assurer la confidentialité et l'intégrité des informations et dossiers qui lui sont confiés.

Article 13 : Contrôle de l'activité, accidents de travail et responsabilité civile

Afin de s'assurer que les objectifs fixés à l'agent, lorsqu'il exerce ses fonctions en télétravail, sont atteints, le responsable hiérarchique procède à leur contrôle régulier. L'entretien professionnel annuel est, par ailleurs, l'occasion de faire le point sur l'exercice du télétravail, les attentes de l'agent, les réajustements nécessaires, etc.

La collectivité prend en charge :

- les coûts relatifs aux accidents de travail survenus au télétravailleur, comme pour tout autre agent, si l'imputabilité au service est reconnue ;

- les dommages subis par les biens de toute nature mis à disposition dans l'activité professionnelle ;
- les dommages causés au tiers, s'ils résultent directement de l'exercice du télétravail ou s'ils sont causés par les biens mis à disposition.

Si les dommages résultent d'une faute personnelle détachable du service, la responsabilité de la collectivité n'est pas engagée ; si la responsabilité de la collectivité est recherchée, cette dernière peut se retourner contre le télétravailleur.

Lors de la signature de la convention tripartite, l'agent devra attester que :

- l'installation électrique du poste de travail du lieu du télétravail respecte les normes en vigueur;
- le lieu de télétravail est couvert par une assurance « multirisque habitation » (attestation sur l'honneur relative au télétravail à domicile - à fournir) ;
En cas de changement de domicile, l'agent s'engage à fournir une attestation d'assurance couvrant également l'activité en télétravail à sa nouvelle adresse.

Article 14 : Sensibilisation et formation

Au besoin, l'administration organisera des séances de sensibilisation au télétravail, à destination des agents et des managers. Le cas échéant, des formations ciblées sur l'utilisation des équipements, outils et services nécessaires à l'exercice des missions en télétravail seront également dispensées.

CONVENTION TRIPARTITE D'EXPERIMENTATION DU TELETRAVAIL

L'agent autorisé à télétravailler est soumis aux mêmes droits et bénéficie des mêmes obligations que l'ensemble des agents publics travaillant pour la Ville de Compiègne.

L'agent autorisé à télétravailler aura au préalable pris connaissance de la Charte du télétravail et complété le questionnaire d'éligibilité au télétravail.

Vu la délibération du

Vu la Charte sur le télétravail approuvée en Comité Technique en date du

Vu la demande de l'agent à télétravailler, en date du.....

Vu l'accord du supérieur hiérarchique de l'agent qui souhaite télétravailler, en date du.....

Entre

La Ville de Compiègne représentée par Monsieur Philippe MARINI, Le Maire,

Et le télétravailleur, (Madame Monsieur PRENOM NOM)

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Accord

La participation à l'expérimentation du télétravail est acceptée d'un commun accord entre les signataires, ce mode d'organisation est conforme à l'intérêt général du service.

Le télétravailleur conserve le même régime de rémunération.

La date d'effet de l'accord est fixée, pour une période de à compter du

Article 2 – Contenu de l'accord

L'accord porte sur la définition des tâches exécutées à domicile, les objectifs de travail et les horaires.

Article 2.1 – Définition des tâches télétravaillables à domicile

Le télétravailleur assure les tâches suivantes :

-
-

Article 2.2 – Organisation de travail

La période de télétravail porte sur un forfait fixe d'une journée par semaine (pour les agents à temps plein) le (jour de la semaine).

Le jour de télétravail peut être modifié si les nécessités du service le justifient (rendez-vous extérieurs, réunions internes, absence du binôme...). Un délai de prévenance de 48 heures avant changement est à prévoir par la Collectivité comme par le télétravailleur.

Une journée de télétravail annulée ou tombant un jour férié ne fera pas l'objet d'un report.

Les horaires de télétravail retenus sont :

Horaires du télétravailleur : de à

Pause déjeuner : de à

Ces heures devront être réalisées sur une plage, allant de 7h30 à 19h00. Il s'agit également de respecter les règles de temps de travail en vigueur :

- la durée quotidienne maximale de travail s'élève à 10h,
- l'amplitude maximale journalière ne peut dépasser 12h,
- le temps de repos quotidien doit être d'au moins 11h consécutives.

Lors de la journée télétravaillée :

- l'agent doit prendre entre 12h00 et 14h00, une pause méridienne d'au moins 45 minutes qui n'est pas incluse dans le temps de travail ;
- l'agent ne peut pas effectuer des heures supplémentaires (agents catégories B ou C) ou des heures exceptionnelles (agent catégorie A), lors de la journée télétravaillée.

Au cours de cette journée télétravaillée, l'agent peut être joint par son service, par tous moyens (téléphone, mail, vidéo-conférence). Il est tenu de répondre pendant ses plages horaires.

Article 2.3 – Conditions d'exercice

Le collaborateur n'a pas d'activités personnelles et/ou familiales dans les créneaux horaires de télétravail. Il se consacre exclusivement à son activité professionnelle. Ainsi le télétravail est exclusif de la garde d'enfant.

Par ailleurs, il doit exercer son activité professionnelle dans des conditions identiques au travail au sein de la collectivité, notamment en matière de concentration et de bruit. Les différents travaux doivent être rendus dans les mêmes conditions de délais et de qualité que s'ils étaient exécutés dans les locaux professionnels.

Le télétravailleur s'engage à ne pas sous-traiter les travaux qui lui sont confiés par son supérieur hiérarchique, à respecter la confidentialité des informations obtenues ou recueillies dans le cadre de son travail et à ne pas les utiliser à des fins personnelles. Il ne peut se faire assister dans son travail que par les agents de son service de rattachement.

Le télétravailleur fait un retour écrit à l'issue de chaque journée de télétravail et le remet à son supérieur hiérarchique, ce qui constitue un outil de suivi des tâches effectuées.

Ce retour écrit fait l'objet d'un bilan au moins tous les mois avec le supérieur hiérarchique et au maximum dans le cadre d'un entretien bimestriel.

Le télétravailleur se verra transférer sa ligne téléphonique fixe professionnelle vers un téléphone mobile professionnel ou personnel. Dans ce dernier cas, la collectivité mettra en place un dispositif garantissant la confidentialité du numéro personnel de l'agent. Par ailleurs, la collectivité travaille à la mise en place d'un système d'appels entrants et sortants via le matériel informatique professionnel mis à disposition.

Article 3 – Durée de l'accord

La convention est passée pour une période de mois, à compter de la date d'effet mentionnée à l'article 1er. Elle est renouvelable et réversible.

Le renouvellement, qui n'est pas de droit, devra donner lieu à l'établissement d'une nouvelle convention tripartite.

3.1. L'adaptation

Afin de permettre une adaptation aux nouvelles conditions de travail, une période d'adaptation est prévue. Il ne pourra ainsi être mis un terme à l'expérimentation, avant le terme de cette période d'adaptation, fixée à trois mois, à compter de la date d'effet mentionnée à l'article 1^{er} (article 5 du décret n°2016-151 du 11 février 2016).

3.2. La réversibilité permanente

La réversibilité suppose qu'une des parties signataires puisse demander à mettre fin à la convention avant la fin de la période en cours.

Si la demande de fin du télétravail est à l'initiative du télétravailleur, la demande n'est pas forcément motivée, eu égard au caractère volontaire du télétravail. Si la demande est à l'initiative du supérieur hiérarchique, la décision devra être motivée, eu égard notamment aux finalités du télétravail, aux critères d'éligibilité et/ou à l'intérêt du service.

Il peut être mis fin à cette forme d'organisation du travail, à tout moment et par écrit, à l'initiative de la collectivité ou de l'agent, moyennant un délai de prévenance de deux mois. Dans le cas où il est mis fin à l'autorisation de télétravail à l'initiative de la collectivité, le délai de prévenance peut être réduit en cas de nécessité du service dûment motivée. Pendant la période d'adaptation, ce délai est ramené à un mois.

Lorsqu'il est mis fin au télétravail, l'agent effectue à nouveau entièrement son activité dans les locaux de la collectivité, au sein de son équipe et restitue le cas échéant, le matériel mis à disposition.

En cas de mobilité interne sur un autre poste ou de changement de quotité de temps de travail (cf. temps partiel), la participation de l'expérimentation est remise en cause, elle doit être réexaminée avec le nouveau supérieur hiérarchique.

Article 4 – Lieu du télétravail

Le lieu du télétravail est fixé : au domicile de l'agent situé
Ou : à l'adresse suivante :

Le télétravailleur atteste par l'acceptation du présent accord que les éventuels dommages causés aux tiers et à l'habitation pendant les horaires de télétravail sont couverts par son assurance habitation (contrat « multirisques-habitation ») dont la police doit prendre en compte son activité de télétravail.

Le télétravailleur ne reçoit pas de public et ne fixe pas de rendez-vous professionnel à son domicile.

L'espace de travail doit être tenu dans un état constant de propreté et présenter les conditions d'hygiène et de sécurité nécessaires à la santé du télétravailleur.

En cas de déménagement, l'agent est tenu d'avertir sans délai son supérieur hiérarchique, lequel nécessitera un réexamen de sa situation.

En cas de maladie, l'agent doit prévenir son supérieur hiérarchique, selon les règles de prévenance en vigueur.

Le télétravailleur certifie avoir le droit d'exercer une activité de télétravail au lieu ci-dessus défini et avoir prévu un espace de travail dédié dans lequel sera installé le matériel professionnel mis à sa disposition par la collectivité.

Cet espace doit répondre aux normes de sécurité électrique et permettre un aménagement optimal du poste de travail.

Article 5 - Utilisation des équipements de travail fournis

La collectivité met à disposition de l'agent qui souhaite participer à l'expérimentation un équipement informatique et permettra l'accès à sa ligne téléphonique professionnelle.

Le télétravailleur s'engage à ne pas modifier, ni altérer les configurations du poste de travail mis à disposition par la collectivité.

Le télétravailleur s'engage à prendre soin des équipements qui lui sont confiés.

Le télétravailleur s'engage à restituer le matériel installé au domicile, lorsque cesse le télétravail.

La collectivité assume la responsabilité, conformément aux dispositions en vigueur, des coûts liés au vol, à la perte ou à la détérioration des équipements professionnels utilisés au domicile.

En cas de vol, le télétravailleur doit avertir immédiatement sa hiérarchie, la DCSI et fournir une attestation de plainte pour vol délivrée par les services de police ou de gendarmerie.

Article 6 – Assistance

En cas de dysfonctionnement ou de panne du matériel mis à disposition, l'agent bénéficie d'une assistance informatique à distance. Le support technique sera fourni aux horaires habituels

d'ouverture du service informatique. Dans le cas où une intervention technique serait nécessaire, elle sera réalisée dans les locaux de la collectivité.

En cas de panne, d'incident technique ou de mauvais fonctionnement des équipements de travail mis à disposition, le télétravailleur doit en aviser immédiatement son supérieur hiérarchique et le service informatique.

L'agent ramènera son matériel défectueux sur son lieu de travail pour réparation/ remplacement.

Le supérieur hiérarchique pourra le cas échéant demander au télétravailleur de venir sans délai dans son service de rattachement, le temps que le problème technique soit résolu. Cette obligation s'applique également dans le cas d'une panne réseau.

Article 7 - Confidentialité et traitement de l'information

Le télétravailleur s'engage à respecter l'ensemble de la législation et les règles édictées dans la Charte informatique, notamment en matière de confidentialité, de protection des données et de sécurité.

Le verrouillage du poste de travail doit être fait systématiquement dès lors que l'agent quitte, même pour un temps très court, son poste de travail informatique.

Article 8 – Dépenses à la charge de la Collectivité

La collectivité fournit le matériel informatique. Eu égard aux avantages pécuniaires que procurent le télétravail (frais de carburant, coût de transports...), la collectivité ne prend pas en charge les coûts de fonctionnement induits directs (forfait téléphonie, Internet.....) ou indirects (fluides...) par le télétravail à domicile.

La collectivité ne finance pas et n'aménage pas l'espace de travail au domicile de l'agent.

Article 9 – Suivi de la convention

Les signataires feront l'objet, en cours d'expérimentation, d'évaluations destinées à dresser un bilan de la formule du télétravail. L'agent s'engage à compléter tout document utile à l'évaluation.

Une fiche de suivi est à la disposition du télétravailleur et de son responsable hiérarchique.

Cette fiche est établie en concertation entre l'agent et son supérieur hiérarchique. Elle précise en amont et pour une période à convenir (bimestrielle) la liste des tâches télétravaillées :

- intitulé du dossier ou des dossiers,
- objet
- résultats attendus,
- moyens mobilisés,
- délais convenus
- support de suivi d'activités.

L'agent est tenu de respecter les obligations relatives à cette fiche de liaison managériale.

La réalisation des tâches effectuées en télétravail identifiées dans cette fiche fera l'objet d'au moins un compte-rendu bimestriel par le télétravailleur à son supérieur hiérarchique direct ou à défaut au chef de service ou au directeur.

Fait en 3 exemplaires,

A Compiègne, le

Le représentant de la Collectivité,

Le supérieur hiérarchique

le télétravailleur
Signature précédée de la
mention « lu et approuvé »

PROJET

16 - Modification du tableau des effectifs

1) Un agent du service social, relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation, est inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'animateur territorial (catégorie B) suite à la réussite au concours. Compte tenu des nouvelles missions qui vont lui être confiées, notamment lors de la mise en place de la nouvelle maison des parents, il vous est proposé de créer un poste relevant du cadre d'emplois des animateurs territoriaux à temps complet à compter du 1^{er} avril 2022 et de supprimer le poste d'adjoint d'animation Principal de 2^{ème} classe.

2) Suite au départ à la retraite d'un agent occupant un poste d'agent de maîtrise à temps complet sur des fonctions d'ATSEM à l'école Fosse à Courrier, il est nécessaire de modifier ce poste.

Au regard des candidatures reçues et des besoins du service, il vous est proposé de supprimer un poste d'agent de maîtrise à temps complet et de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet (80%).

3) Un agent de l'ARC, qui occupait son temps de travail à 60% à l'ARC pour le Pôle Aménagement, Urbanisme et Grands projets et 40% pour le service Patrimoine bâti de la Ville, a quitté la collectivité. A l'occasion de son départ, il apparaît nécessaire de créer un poste de chef de projet bâtiment à temps complet. Il vous est proposé de créer un poste relevant du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux à temps complet à compter du 1^{er} avril 2022.

Ce poste pourra être pourvu par un contractuel.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M. DUPUY de MÉRY,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 15 mars 2022,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la modification du tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 mars 2022
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

17 - Fixation du nombre de représentants au Comité Social Territorial

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux Comités sociaux territoriaux ;

Considérant que les élections des représentants du personnel doivent se dérouler le 08 décembre 2022 ;

Considérant que l'effectif permanent de la Ville de Compiègne apprécié au 1^{er} janvier 2022 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 782 agents,

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M. DUPUY de MÉRY,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

FIXE à 6 le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du Comité Social Territorial de la Ville de Compiègne,

Le nombre de membres suppléants sera égal à celui des titulaires.

DECIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la Collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 mars 2022
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

18 - Détermination des taux de promotion 2022 pour les avancements de grade

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires, relative à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Il est rappelé que les taux sont déterminés par délibération du Conseil Municipal mais que la décision de nomination relève du Maire, après inscription sur le tableau d'avancement, en fonction de l'évolution des responsabilités des intéressés.

Sous réserve de l'avis du Comité Technique, il vous est proposé de fixer pour l'année 2022 les taux pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit :

CATEGORIE A :

CADRE D'EMPLOIS	GRADE	TAUX
ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX	Administrateur hors classe	100%
ATTACHES TERRITORIAUX	Attaché Principal	100%
	Attaché hors classe	100%
INGENIEURS EN CHEF TERRITORIAUX	Ingénieur en chef hors classe	100 %
	Ingénieur général	100 %
INGENIEURS TERRITORIAUX	Ingénieur Principal	100%
	Ingénieur hors classe	100%
PROFESSEURS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	Professeur d'Enseignement Artistique HC	100%
CONSERVATEURS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE	Conservateur en Chef	100%
CONSERVATEURS TERRITORIAUX ET DE BIBLIOTHEQUES	Conservateur en Chef	100%
CONSEILLERS TERRITORIAUX DES APS	Conseiller Principal de 2ème cl	100%
	Conseiller Principal de 1ère cl	100%
PUERICULTRICES TERRITORIALES	Puéricultrice hors classe	100%
EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS	Educateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle	100 %

CATEGORIE B :

CADRE D'EMPLOIS	GRADE	TAUX
REDACTEURS TERRITORIAUX	Rédacteur Principal de 2ème cl	100%
	Rédacteur Principal de 1ère cl	100%
TECHNICIENS TERRITORIAUX	Technicien Principal de 2ème cl	100%
	Technicien Principal de 1ère cl	100%
ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DE BIBLIOTHEQUES	Assistant de Conservation Principal de 2ème cl	100%
	Assistant de Conservation Principal de 1ère cl	100%
EDUCATEURS TERRITORIAUX DES APS	Educateur Principal de 2ème cl	100%
	Educateur Principal de 1ère cl	100%
MONITEURS - EDUCATEURS ET INTERVENANTS FAMILIAUX	Moniteur - Educateur et intervenant Familial Principal	100%
ASSISTANTS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	Assistant d'Enseignement Principal de 2ème cl	100%
	Assistant d'Enseignement Principal de 1ère cl	100%
ANIMATEURS TERRITORIAUX	Animateur Principal de 2ème cl	100%
	Animateur Principal de 1ère cl	100%
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	100%

CATEGORIE C :

CADRES D'EMPLOIS	GRADE	TAUX
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	Adjoint Administratif Principal de 2ème cl	100%
	Adjoint Administratif Principal de 1ère cl	100%
AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	Agent de Maîtrise Principal	100%
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	Adjoint Technique Principal de 2ème cl	100%
	Adjoint Technique Principal de 1ère cl	100%
ADJOINTS DU PATRIMOINE TERRITORIAUX	Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème cl	100%
	Adjoint du Patrimoine Principal de 1ère cl	100%
ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX	Adjoint d'Animation Principal de 2ème cl	100%
	Adjoint d'Animation Principal de 1ère cl	100%
AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX	Agent Social Principal de 2ème cl	100%
	Agent social Principal de 1ère cl	100%
OPERATEURS TERRITORIAUX DES APS	Opérateur Qualifié des APS	100%
	Opérateur Principal des APS	100%
AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES	ATSEM Principal de 2ème cl	100%
	ATSEM Principal de 1ère cl	100%
AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX	Agent social Principal de 2ème cl	100%
	Agent Social Principal de 1ère cl	100%

Il est rappelé que les taux sont déterminés par délibération du Conseil Municipal mais que la décision de nomination relève du Maire, après inscription sur le tableau d'avancement, en fonction de l'évolution des responsabilités et des compétences des intéressés.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M. DUPUY de MÉRY,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 14 mars 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 15 mars 2022,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de fixer pour l'année 2022, les taux de promotions pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme indiqué dans les tableaux ci-dessus.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 mars 2022
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

19 - Rémunération des enseignants du CFA

Les enseignants du CFA perçoivent une indemnité par la Ville de Compiègne, au titre de leur participation, en dehors de leurs obligations de service, aux activités de formation des apprentis.

Cette indemnité s'élève à 36,65 € bruts horaire pour les enseignants intervenant en CAP. Deux classes de BAC PRO en apprentissage ont été ouvertes à la rentrée 2021 : une classe de BAC PRO Maintenance des véhicules et une classe de BAC PRO Maintenance des équipements industriels.

Pour les enseignants intervenant en Bac Pro, le barème national prévoit une indemnité différente, qui s'élève à 43,22 € bruts horaire.

Il convient également de réévaluer l'indemnité horaire des enseignants en CAP de 36,65 € à 36,87 € bruts, conformément au barème fixé par l'Etat le 1^{er} février 2017.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Mme SCHWARZ,

Vu l'article 1 du Décret n°79-916 du 17 octobre 1979 relatif au régime de rémunération de certains personnels rémunérés sur le budget des établissements publics locaux d'enseignement pour l'exécution des conventions portant création d'un CFA,

Vu la Convention entre le CFA et la Ville de Compiègne,

Considérant le barème national du 1^{er} février 2017 applicable aux enseignants en CFA,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 15 mars 2022,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE l'indemnité horaire de 36,87 € bruts pour les enseignants en CAP et de 43,22 € bruts pour les enseignants en BAC PRO.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 mars 2022
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

20 - Gratification d'une stagiaire au service Hygiène et Sécurité

La Ville de Compiègne accueille des étudiants qui souhaitent réaliser des stages afin de pouvoir valider leurs diplômes.

Dans ce cadre, il vous est proposé de confier une mission de 12 semaines à Monsieur Thomas LEPY qui effectuera un stage au sein du service Hygiène et Sécurité (DRH), du 4 Avril au 24 Juin 2022, dans le cadre de ses études (DUT Hygiène Sécurité Environnement au Havre).

Les missions sont les suivantes : Le Document Unique.

Conformément à la loi du 10 Juillet 2014, relative à la formation, il vous est proposé d'accorder à ce stagiaire une gratification mensuelle correspondant à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur M. DUPUY de MÉRY,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 15 Mars 2022,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le versement d'une gratification d'une stagiaire à la Direction des Ressources Humaines au sein du service Hygiène et Sécurité pour participer à l'élaboration du Document Unique.

PRECISE que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au chapitre 012 du budget principal de l'exercice 2022.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 mars 2022
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

21 - Contrat du Plan de Relance logement 2022 pour la création de logements

Dans le cadre du plan France relance, et pour répondre au besoin de logement des Français, l'État accompagne la relance de la construction durable à travers un dispositif de contractualisation sur les territoires caractérisés par une tension du marché immobilier.

Ce contrat marque l'engagement des signataires dans l'atteinte d'objectifs ambitieux de production de logements neufs au regard des besoins identifiés dans leur territoire.

Il s'inscrit dans la continuité du pacte pour la relance de la construction durable signé en novembre 2020 par le Ministère du logement et les associations de collectivités, et de l'aide à la relance de la construction durable qui accompagnait les communes dans leur effort de construction sur la période septembre 2020 - août 2021. Compiègne avait bénéficié, en 2021, d'un montant de 69 620€.

Ainsi, ces objectifs sont reconduits pour une nouvelle année. Les modalités ont cependant changé.

Pour la période septembre 2021 – août 2022, les aides se concentrent sur les opérations de construction relativement denses, et seulement sur les communes concernées par une forte tension du marché.

Il s'agit d'inscrire deux objectifs dans le contrat à passer entre l'État et la Ville de Compiègne :

- L'un correspondant au nombre de logements créés sur le territoire de la commune, en cohérence avec les objectifs du PLUiH,
- L'autre correspondant au montant prévisionnel de l'aide attendue de la part de l'État.

Après recensement des projets en cours présentant une densité suffisante (Coefficient d'Occupation des Sols supérieur à 0,8), les objectifs comprennent les opérations principales suivantes :

Auteur du projet	Adresse	Nombre de logements	Dont logements locatifs sociaux
Vinci	Rue Bernard Morançais – rue des Frères Lumière (ancien Intermarché Royallieu)	205	50
OPAC	Rue Winston Churchill (antenne OPAC)	10	10
OPAC	Quai du Clos des Roses (ancien CETMEF)	58	53
TOTAL		273	113

Ces chiffres sont augmentés dans les tableaux ci-dessous pour tenir compte d'éventuelles constructions en diffus ou dans des opérations moins denses, qui pourraient être autorisées d'ici fin août :

Objectif de production de logements sur la période considérée :

Commune	Rappel de l'objectif annuel PLUiH	Objectif de production de logements Sept 2021-août 2022	Dont logements sociaux
Compiègne	140 (dont 28 logements sociaux)	490	157

La différence entre l'objectif moyen annuel du PLUiH et l'objectif de la période 2021-2022 s'explique par la variation annuelle du nombre et de l'importance des projets autorisés. Les objectifs du PLUiH ont vocation à être évalués sur une période de 6 à 10 ans, et les résultats seront analysés à terme pour évaluer la dynamique de construction pour l'ARC, et pour la Ville de Compiègne.

Montant d'aide prévisionnel :

Commune	Objectif de production de logements	Dont logements ouvrant droit à une aide	Montant d'aide prévisionnel
Compiègne	490	273	409 500 € Soit : 273 x 1500 €

Ce montant constitue une base sécurisée qui pourrait être le cas échéant réévaluée.

Il convient d'autoriser le Maire de Compiègne à signer le contrat sur ces objectifs, et d'inscrire le montant des recettes attendues au Budget Principal.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M. VELEX,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 15 mars 2022,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de Relance Logement 2022 ci-annexé.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 mars 2022
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU



Contrat de relance du logement

ENTRE

L'État,

Représenté par Madame Corinne ORZECOWSKI, Préfète de l'Oise,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'une part,

- La Ville de COMPIEGNE, représentée par Monsieur Philippe MARINI, Maire, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 25 mars 2022,

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le cadre du plan France relance, et pour répondre au besoin de logement des Français, l'État accompagne la relance de la construction durable à travers un dispositif de contractualisation sur les territoires caractérisés par une tension du marché immobilier.

Ce contrat marque l'engagement des signataires dans l'atteinte d'objectifs ambitieux de production de logements neufs au regard des besoins identifiés dans leur territoire.

Il s'inscrit dans la continuité du pacte pour la relance de la construction durable signé en novembre 2020 par le Ministère du logement et les associations de collectivités, et de l'aide à la relance de la construction durable qui accompagnait les communes dans leur effort de construction sur la période septembre 2020 - août 2021.

Article 1 – Objet du contrat

Le présent contrat fixe, pour chacune des communes signataires, les objectifs de production de logements ouvrant droit au bénéfice d'une aide à la relance de la construction durable inscrite au Plan France Relance.

Article 2 – Définition de l'objectif de production

L'objectif de production de logements est fixé en cohérence avec les objectifs inscrits au programme local de l'habitat (PLH) inclus dans le PLUiH de l'ARC, exécutoire depuis le 19 novembre 2019 ;

Pour les communes déficitaires en logement social et soumises aux obligations de la loi SRU, cet objectif est compatible avec l'atteinte des objectifs triennaux de rattrapage.

Les objectifs de production par commune tiennent compte de l'ensemble des logements à produire (logements individuels ou collectifs¹), objet d'une autorisation d'urbanisme délivrée entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022.

Tableau des objectifs globaux de la commune

Commune	Objectif de production de logements	Dont logements sociaux
COMPIEGNE	490	157

Les objectifs de production de logements sociaux sont mentionnés à titre indicatif et feront l'objet d'une évaluation dans le cadre du suivi de la réalisation des objectifs triennaux. Toutefois, seule l'atteinte des objectifs annuels de production de logements, tous types confondus, conditionne le versement de l'aide.

Article 3 – Montant de l'aide

Le montant prévisionnel de l'aide est établi au regard de l'objectif de production de logements, sur la base des autorisations de construire portant sur des opérations d'au moins 2 logements, d'une densité minimale de 0,8 et d'un montant de 1500€ par logement. Les logements provenant de la transformation de surfaces de bureau ou d'activités en surfaces d'habitation font l'objet d'une subvention complémentaire de 500€ par nouveau logement.

¹ Incluant les logements en résidence (pour étudiants, personnes âgées ou autres)

Tableau du montant d'aide prévisionnel de la commune

Commune	Objectif de production de logements	de de	Dont logements ouvrant droit à une aide	Montant d'aide prévisionnel
Compiègne	490		273	409 500 € <i>Soit : 273 x 1500 €</i>

La densité d'une opération est calculée comme la surface de plancher de logement divisée par la surface du terrain.

Les logements individuels (issus de permis de construire créant moins de 2 logements) et les opérations dont la densité est inférieure à 0,8, ne donnent pas droit à une aide, mais participent à l'atteinte de l'objectif.

Les logements ouvrant droit à l'aide majorée, issus de la transformation de bureaux ou d'activité en logements sont identifiés précisément lors du calcul du montant définitif.

Le montant définitif de l'aide, calculé à échéance du contrat, est déterminé sur la base des autorisations d'urbanisme effectivement délivrées entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022, et plafonné au montant d'aide prévisionnel fixé.

L'aide n'est pas versée si la commune n'a pas atteint son objectif de production de logements.

Article 4 – Modalités de versement de l'aide

L'aide est versée aux communes après constatation de l'objectif atteint sur la période comprise entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 août 2022 et calcul du montant d'aide définitif.

Article 5 – Justification de la création de logements

L'atteinte de l'objectif de production de logement est vérifiée sur la base d'un état des autorisations d'urbanisme transmis par l'établissement public de coopération intercommunale au préfet. Le préfet le vérifie en se fondant notamment sur les données relatives aux autorisations d'urbanisme enregistrées dans Sit@del.

Les éventuels différends font l'objet d'un échange contradictoire entre le préfet, l'établissement public de coopération intercommunale et les communes concernées.

Le versement de l'aide par le préfet vaut constat de l'atteinte de l'objectif et détermination du montant définitif de l'aide.

Article 6 – Modalités de remboursement

L'aide perçue fait l'objet d'un remboursement en tout ou partie en cas d'absence de mise en chantier des logements prévus par les autorisations d'urbanisme mentionnées à l'article 5 durant leur durée de validité.

À cet effet, les communes transmettent chaque année au Préfet un état déclaratif des mises en chantier des projets ayant donné droit à l'aide.

Article 7 – Publicité et communication

Après versement de l'aide, la commune devra veiller auprès des maitres d'ouvrage des opérations de logements ayant contribué à l'atteinte de l'objectif à l'apposition du logo « France Relance » et du logo « Financé par l'Union européenne – NextGenerationEU » sur le panneau de chantier.

Article 8 – Bilan des aides versées

À l'issue, le préfet de département élabore un bilan des logements autorisés et des aides versées par commune.

Fait à Compiègne, le

En 2 exemplaires

Pour l'État
Madame Corinne ORZECOWSKI

Pour la Commune de Compiègne
Monsieur Philippe MARINI

Préfète de l'Oise

Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

22 - Lancement d'une consultation - Travaux Petite Chancellerie - Opération façades - Phase 2

La phase 2 des travaux de la petite chancellerie est programmée dans les prochains mois. Cette phase concerne la façade de l'immeuble située côté parking :

- Démontage d'un certain nombre de linteaux très abîmés
- Remplacement de ces linteaux par des linteaux en pierres préfabriqués
- Démontage de certains tableaux de fenêtres en briques
- Reconstitution des tableaux de fenêtres
- Rejointoiement ponctuel des pierres constituant la façade

Le coût initial de 250 000 € HT estimé en 2020 a été modifié pour suivre les prescriptions de l'ABF et actualisé à 303 000 € HT.

Pour rappel, une délibération a été prise le 15 octobre 2020 concernant les demandes de subventions.

Le plan de financement est donc modifié comme suit :

Financier	Subvention	Taux
ETAT - DSIL	125 000 € HT	42 %
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE	70 000 € HT	23 %
Ville de Compiègne (autofinancement)	108 000 € HT	35 %
TOTAUX	303 000 € HT	100 %

Le dossier de consultation des entreprises aura les caractéristiques suivantes :

- Critères de jugement des offres :
 - o Valeur technique 50%
 - o Prix 50%

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M. LEDAY,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 15 mars 2022,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la consultation des entreprises,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le marché correspondant à l'issue de cette consultation, ainsi que toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération,

PRECISE que la dépense sera inscrite au budget principal.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 mars 2022
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

23 - Restauration des « Picantins » de l'Hôtel de Ville de Compiègne - Lancement d'une campagne de mécénat et adoption d'une convention cadre avec les entreprises

En frappant les cloches du beffroi avec leurs marteaux ils « *piquent le temps* », ce qui est devenu, en patois picard, « *Picantins* ». Les 3 personnages emblématiques condamnés à « *piquer le temps* » représentent les trois ennemis de la Ville à la fin du quinzième siècle : l'Anglais (*nommé Langlois, en rouge*), l'Allemand (*Lansquenet, en vert*) et le Flamand (*Flandrin, en bleu*).

La 5^{ème} génération de personnages est arrivée en 2002, copie conforme de celle placée en 1875. La 3^{ème} génération féminine en bois de 1768, actuellement visible au Musée Vivenel observa la ville durant 107 ans.

Leur mécanisme est entretenu par un horloger spécialisé. Il permet de faire retentir tous les quarts d'heure un son bien connu des Compiégnois. Leur sonnerie fait retentir l'une des plus anciennes cloches connues : la Bancloque fabriquée en 1303. D'une hauteur d'1,35 m, elle a été placée en 1319 dans le clocher de Saint-Jacques, avant de regagner le nouveau beffroi en 1517.

Ce patrimoine chargé d'histoire est unique et nous devons le préserver.

Pour ce faire, la Ville de Compiègne souhaite associer les acteurs du territoire en lançant une campagne de mécénat en direction des particuliers, des entreprises et des associations, afin de financer la rénovation de ces pièces uniques et chargées d'histoire. Le coût prévisionnel total de cette rénovation est estimé à 70 400 € HT (*soit 84 480 € TTC*).

Dans le cadre de la loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003 sur le mécénat, encadré par l'article 238 bis du Code Général des Impôts et selon l'article 28 de l'instruction fiscale 4C5 04 du 13 juillet 2004, une collectivité territoriale est éligible au mécénat avec droit à avantage fiscal.

Le mécénat se fait sous forme de don : il peut être financier, en nature ou de compétence. Il consiste à apporter un soutien par une entreprise ou un particulier à un bénéficiaire d'intérêt général, comme une collectivité territoriale, sans contrepartie ou avec une contrepartie ne dépassant pas 25 % du montant total du don. Il doit se distinguer du parrainage à travers lequel l'entreprise ou le particulier peut retirer un bénéfice commercial direct.

Aussi, la Ville souhaite développer le mécénat, en partenariat avec l'ensemble des acteurs du développement économique dans la valorisation et la promotion de diverses actions. Le conventionnement est nécessaire pour régir les relations entre la Ville de Compiègne et les entreprises mécènes. Ces dernières sollicitant souvent ce formalisme en plus du reçu fiscal alors que les particuliers et les associations reçoivent seul le reçu fiscal.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M. LEDAY,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE le lancement d'une campagne de mécénat pour la restauration des « Picantins » de l'Hôtel de Ville,

APPROUVE la convention cadre ci-après annexée,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à procéder à toutes les opérations s'y rapportant.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 mars 2022
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

CONVENTION DE MECENAT

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'entreprise #####

Située

####

Immatriculée au Registre du Commerce et des Entreprises de Compiègne sous le numéro #####

Représentée par ###

Ci-après dénommée « L'ENTREPRISE »

D'une part,

ET

La ville de Compiègne

Numéro de SIRET : 21600158600017

TVA intercommunautaire :

Adresse : Place de l'Hôtel de Ville – 60200 COMPIEGNE

Représentée par Monsieur Philippe MARINI, Maire de Compiègne, agissant en vertu de la délibération du 8 juillet 2020.

Ci-après dénommée « La ville de Compiègne »

D'autre part.

PREAMBULE

Dans le cadre des actions portées par la ville de Compiègne, celle-ci est amenée à développer le mécénat avec l'ensemble des acteurs du développement économique du territoire.

L'action de **rénovation des 3 « Picantins » du beffroi de l'Hôtel de Ville** respecte la condition d'intérêt général. Le bénéficiaire agit dans un but désintéressé et développe une activité non lucrative qui ne bénéficie pas à un cercle restreint de personnes.

Ceci étant exposé, il est convenu entre les parties ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat établi entre L'ENTREPRISE et la ville de Compiègne pour accompagner rénovation des 3 « Picantins » du beffroi de l'Hôtel de Ville.

La présente convention s'inscrit dans le cadre des dispositions relatives au mécénat encadrées par l'article 238bis du Code Général des Impôts. Toute collectivité territoriale est éligible au mécénat avec droit à avantage fiscal, pour l'entreprise, selon l'article 28 de l'instruction fiscale 4C5-04 du 13 juillet 2004.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENT DE L'ENTREPRISE

➤ **Le mécénat financier**

Il correspond au versement d'un don en numéraire au profit de l'action réalisée par la Ville de Compiègne.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENT DE LA VILLE DE COMPIEGNE

3.1 Principe

La ville de Compiègne s'engage à utiliser le mécénat effectué dans le cadre de la présente convention pour participer au financement de la rénovation des 3 « Picantins » du beffroi de l'Hôtel de Ville.

À sa réception, la ville de Compiègne établira et enverra un reçu fiscal à L'ENTREPRISE (Cerfa 11580*03 annexé à la convention). La mention « valeur des biens reçus (information fournie par l'entreprise donatrice) » devra apparaître à côté du montant des dons en nature et compétences valorisés.

3.2 Communication

La ville de Compiègne s'engage à faire mention du partenariat avec L'ENTREPRISE. La ville de Compiègne autorise L'ENTREPRISE à évoquer son mécénat dans sa propre communication institutionnelle et communication interne.

3.3 Contreparties

La loi sur le mécénat de 2003 autorise le bénéficiaire à associer le nom de l'entreprise versante à l'opération réalisée.

ARTICLE 4 – DATE D'ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à compter de la date de sa signature par les parties, et au plus tard à la fin de l'évènement.

Elle pourra être reconduite à l'issue de l'évènement, selon les conditions préalablement définies entre les partenaires et après consultation de chacune des parties.

ARTICLE 5 – RESILIATION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties d'une des obligations définies dans la convention, et après réception par la partie défaillante d'une lettre recommandée avec avis de réception et mise en demeure de s'exécuter restée dans effet dans les 15 jours, la partie lésée pourra résilier de plein droit ladite convention par lettre recommandée avec avis de réception sans qu'il soit besoin pour cela d'accomplir aucune formalité judiciaire et ce, sans préjudice d'une éventuelle action en dommages et intérêts.

Toute résiliation de la présente convention ne saurait affecter les droits et engagements de l'une ou l'autre des parties, consentis ou exercés avant la date de résiliation anticipée concernée.

ARTICLE 6 – LITIGE

La présente convention est soumise en toutes ses dispositions à la loi française. Les parties soussignées déclarent avoir pris connaissance des conditions du présent contrat, qu'elles s'engagent et s'obligent à respecter scrupuleusement et sans réserve. Tous les différends relatifs à son interprétation ou son exécution seront soumis aux tribunaux compétents après épuisement des voies de règlement amiable.

Fait en trois exemplaires, à Compiègne, le ###
(Faire précéder de la mention lu et approuvé)

####
L'ENTREPRISE

Philippe MARINI
Maire de Compiègne

24 - Déclaration d'infructuosité d'un appel d'offres relatif à l'acquisition d'un matériel de voirie et relance en procédure avec négociation

La Ville de Compiègne dispose d'un parc de véhicules de nettoyage de voirie (balayeuses et laveuses) loués à une société.

En complément de ces moyens matériels, la Direction de la Propreté Urbaine a souhaité remplacer sa balayeuse aspiratrice obsolète par une balayeuse aspiro-chargeuse de 6 m3 adaptée à la configuration urbaine et à la nature des interventions de nettoyage à réaliser (feuilles mortes, papiers gras, bouteilles, etc...).

Cette machine présente les caractéristiques pour travailler sur tous les types de revêtement de sols, des plus résistants au plus fragiles (enrobés, pavés, dalles en pierre, etc...).

Le coût d'acquisition d'une balayeuse aspiro-chargeuse de 6 m3 a été estimé à 150 000 € HT.

Une consultation a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert, dont l'avis a été publié le 26 janvier 2022. Une seule offre a été reçue pour un montant de 181 370 € HT y compris la prestation supplémentaire éventuelle (rachat de la balayeuse obsolète de la Ville).

Eu égard à l'analyse de l'offre, il est proposé de prononcer l'infructuosité de l'appel d'offres au motif que la seule offre reçue est financièrement inacceptable (article L.2152-3 du code de la commande publique).

L'article R.2124-3 6° du code de la commande publique précise que le pouvoir adjudicateur peut passer un marché selon la procédure avec négociation « *Lorsque, dans le cadre d'un appel d'offres, seules des offres irrégulières ou inacceptables, au sens des articles [L. 2152-2](#) et [L. 2152-3](#), ont été présentées pour autant que les conditions initiales du marché ne soient pas substantiellement modifiées* »,

Considérant que les conditions prévues par l'article précité sont réunies, il est proposé d'autoriser le recours à la procédure avec négociation auprès du seul opérateur économique ayant remis une offre.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M. BREKIESZ,

Vu l'avis favorable de la Commission de la Voirie et de l'Aménagement Urbain du 21 février 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 15 mars 2022,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE l'infructuosité de l'appel d'offres selon le rapport annexé et la relance d'une procédure avec négociation,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents de cette affaire, notamment le marché public issu de la procédure négociée, et ses éventuels avenants sous réserve qu'ils soient inscrits au budget.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 mars 2022
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise



VILLE DE COMPIEGNE
Service Partagé de la Commande Publique
Place de l'Hôtel de Ville
CS 30009
60321 COMPIEGNE Cedex
Tél : 03.44.37.31.12

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Acquisition d'une balayeuse aspiro-chargeuse de 6m³

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DECISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

I - PREAMBULE

La présente consultation a pour objet l'acquisition d'une balayeuse aspiro-chargeuse de 6m³ pour le Centre Technique Municipal de la Ville de Compiègne.

La présentation de variante n'était pas autorisée.

II - PROCEDURE DE PASSATION DES MARCHES

La consultation a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert selon les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Un avis de publicité a été envoyé au « Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics » et au « Journal Officiel de l'Union Européenne », le 26 janvier 2022.

Le dossier de consultation était téléchargeable sur la plateforme de dématérialisation <https://marches-agglo-compiegne.safetender.com>.

La remise des offres était fixée au 28 février 2022 à 11 heures. 12 dossiers ont été retirés et 1 pli a été remis dans les délais impartis.

III- ANALYSE DES OFFRES

Ce jugement est effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique.

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

- prix du matériel: 65 points,
- délai de livraison : 20 points,
- modalités de formation proposées : 10 points,
- modalités de garantie (durée, mise en œuvre...) : 5 points.

Les modalités d'évaluation des offres ont été définies à l'article 7.2 du règlement de la consultation.

IV- QUESTIONS-REPOSES-NEGOCIATION

Le projet n'a fait l'objet d'aucune série de questions.

V - CHOIX DE L'OFFRE CONSIDEREE COMME LA PLUS AVANTAGEUSE

Une seule offre a été reçue pour un montant de 181 370 € HT y compris la prestation supplémentaire éventuelle (rachat de la balayeuse obsolète de la Ville).

Le résultat de ce marché a un coût supérieur de 31 370 € HT soit + 20,91 % par rapport à l'estimation de la collectivité.

En conséquence, il est proposé de considérer cette offre inacceptable conformément à l'article L. 2152-3 du code de la commande publique, celle-ci excédant les crédits budgétaires alloués à ce lot, déterminés et établis avant le lancement de la procédure.

VIII - CONCLUSION

Il est proposé de prononcer l'infructuosité de l'appel d'offres au motif que la seule offre reçue est financièrement inacceptable (article L.2152-3 du code de la commande publique).

L'article R.2124-3 6° du code de la commande publique précise que le pouvoir adjudicateur peut passer un marché selon la procédure avec négociation « Lorsque, dans le cadre d'un appel d'offres, seules des offres irrégulières ou inacceptables, au sens des articles L. 2152-2 et L. 2152-3, ont été présentées pour autant que les conditions initiales du marché ne soient pas substantiellement modifiées »,

Considérant que les conditions prévues par l'article précité sont réunies, il est proposé d'autoriser le recours à la procédure avec négociation auprès du seul opérateur économique ayant remis une offre.

Compiègne, le

**Pour le Maire
Et par délégation,**

Marc Antoine BREKIESZ

25 - Lancement d'une consultation pour des travaux d'enfouissement des réseaux de l'avenue de la Forêt

La Ville de Compiègne souhaite poursuivre ses efforts déployés en matière d'opérations d'enfouissement des réseaux aériens basse tension, éclairage public et télécommunication avec pour objectif de gagner en sécurité (obsolescence des réseaux), en qualité avec l'optimisation des réseaux neufs et en amélioration de l'espace public (embellissement du cadre environnemental).

Dans le courant de l'année 2022, la Ville prévoit de réaliser l'enfouissement des réseaux de l'avenue de la Forêt située dans le quartier des Avenues. Les réseaux présentent la particularité d'être constitués de câbles électriques cuivre nus, technique rarement utilisée de nos jours en raison de multiples contraintes, tant au niveau de l'installation (encombrement des nappes...), qu'en terme d'entretien (interventions sous tension, élagage fréquent...) et de prévention des risques (protection des intervenants en charge de l'éclairage publique...).

Pour la réalisation de ce projet, le recours à des sociétés spécialisées est impératif.

Le coût de l'opération a été estimé à 480 000 € HT et fera l'objet d'un allotissement défini comme suit :

Lot n°1 : génie civil

Lot n°2 : basse tension/ éclairage public/télécommunications

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M. BREKIESZ,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 15 mars 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission de la Voirie et Aménagement Urbain du 21 mars 2022,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à lancer une consultation pour les travaux d'enfouissement des réseaux de l'avenue de la Forêt ainsi que les éventuels avenants dès lors que les crédits seront inscrits au budget,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés avec les entreprises qui seront retenues.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 mars 2022
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

26 - Travaux de gros entretien, de réparation ou de réhabilitation de voirie (accord cadre à bons de commande) - Lancement d'une consultation

Afin d'entretenir régulièrement la voirie communale, notamment au regard de la sécurité des usagers, le marché actuel est arrivé à échéance dans le courant du mois de janvier 2022.

Ainsi, la Ville de Compiègne souhaite lancer une consultation d'entreprises pour la réalisation des diverses interventions de voirie sur le domaine public communal.

Le principe de l'accord-cadre avec bons de commande avec un opérateur a été choisi.

Des seuils mini/maxi ont été définis par an :

- seuil minimum : 200 000 € HT
- seuil maximum : 700 000 € HT

Le marché sera conclu pour une année, avec la possibilité de reconduire le contrat à trois reprises, portant ainsi la durée totale maximale de la prestation à quatre années en cas de renouvellements successifs. Lors des éventuelles périodes de reconduction, les seuils mini/maxi resteront identiques.

Un avis de publicité paraîtra au BOAMP.

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) présentera les caractéristiques suivantes pour les critères de jugement des offres :

- valeur technique
- prix
- délai d'exécution

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M. BREKIESZ,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 15 mars 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission de la Voirie et Aménagement Urbain du 21 mars 2022,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à lancer une consultation pour des travaux d'entretien, de réparation ou de réhabilitation de voirie, et les avenants ultérieurs sous réserve que les dépenses soient inscrites au budget,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché avec l'entreprise qui sera retenue.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 mars 2022
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

27 - Lancement d'une consultation pour l'entretien de la signalisation lumineuse tricolore

La Ville de Compiègne est équipée d'une quarantaine de carrefours à feux tricolores réglés par des feux de signalisation lumineuse pilotés par des contrôleurs.

Le réglage des cycles des feux doit permettre d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons en régulant le trafic routier.

Le marché actuel d'entretien et de maintenance de la signalisation lumineuse tricolore vient à expiration dans le courant du mois de juillet 2022.

C'est pourquoi la Ville souhaite confier à une entreprise spécialisée la maintenance préventive et curative des contrôleurs de feux et des matériels annexes liés à leur fonctionnement dans le but d'assurer la continuité de ce service.

Les prestations de l'entreprise comprennent également une Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) permettant d'accéder à la base de données descriptives des installations statiques (feux tricolores, signaux piétons, etc...) et dynamiques (contrôleurs de feux, etc...).

L'entreprise est chargée également d'assurer une permanence pour la remise en état de fonctionnement normal des installations à la suite de pannes ou anomalies pour des raisons sécuritaires.

Dans ce cadre, la Ville de Compiègne souhaite lancer une consultation auprès d'entreprises spécialisées pouvant apporter ces services.

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) présentera les caractéristiques suivantes :

Critères de jugement des offres :

- valeur technique
- prix
- délai d'intervention

Le marché sera conclu pour une année, avec la possibilité de reconduire le contrat à trois reprises, portant ainsi la durée totale maximale de la prestation à quatre années en cas de renouvellements successifs.

Le coût de la dépense est évalué à 61 000 € TTC/an.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M. BREKIESZ,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 15 mars 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission de la Voirie et Aménagement Urbain du 21 mars 2022,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à lancer une consultation pour l'entretien et la maintenance de la signalisation lumineuse tricolore,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché avec l'entreprise qui sera retenue.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 mars 2022
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

28- Dénomination d'une voie nouvelle

Il est proposé de dénommer la voie nouvelle enclavée entre le Centre de Secours Principal et la chaufferie biomasse au Clos des Roses, «Allée Michel Souplet 1929-2020», Sénateur de l'Oise et fondateur de l'association européenne pour la promotion de la biomasse (AEBIOM » créée en 1990.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M. BREKIESZ,

Vu l'avis favorable de la Commission de la Voirie et Aménagement Urbain du 21 mars 2022,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la dénomination de la voie nouvelle entre le Centre de Secours Principal et la chaufferie biomasse au Clos des Roses telle qu'indiquée ci-dessus.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 mars 2022
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

29 - Plan Pluriannuel de redynamisation du commerce et de l'Artisanat Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) - Subventions accordées aux entreprises

Par délibération du 28 septembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé l'engagement de la ville dans la démarche « Action Cœur de ville ». Dans ce cadre un plan pluriannuel d'actions de redynamisation du commerce et de l'artisanat a été mis en place. Son périmètre correspond au périmètre « Action Cœur de Ville » et concerne les communes de Compiègne, Margny-lès-Compiègne et Venette. Ce plan intègre les éléments de cadrage définis par l'Etat dans la notification de subvention apportée au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC).

Cette opération comprend en particulier un programme d'actions d'accompagnement aux commerçants et artisans destiné à rendre les commerces plus attractifs et accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), tout en contribuant à l'amélioration du cadre urbain. Il s'agit d'une aide directe aux entreprises.

Un fonds « façades- vitrines- accessibilité » a ainsi été mis en place. Ce fonds repose sur un cofinancement du FISAC pour 85 303 €, de l'ARC pour 40 652 € et des communes concernées (Compiègne, Margny-lès-Compiègne et Venette) pour 40 652 €.

Un règlement intérieur relatif à l'attribution de ce fonds a été élaboré par un groupe de travail associant :

- Des élus
- La Chambre de Commerce et de l'industrie de l'Oise
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-France antenne de l'Oise
- Et la Fédération des Associations Commerciale du Compiégnois

Les principes clés sont les suivants :

- Les bénéficiaires sont des exploitants, artisans ou commerçants, installés sur le territoire des communes concernées dans leur périmètre action cœur de ville,
- Les projets soutenus contribuent à l'amélioration du cadre urbain, respectant les règles d'urbanisme et l'accessibilité aux Personnes à mobilité réduite,
- Le montant des travaux subventionnables a été défini comme suit : à minima de 1 500 € HT et plafonné à 30 000 € HT par entreprise.

Les taux de subventions fixés sont :

- Pour les travaux de rénovation de façades et de sécurisation à 40% (20% FISAC – 10% ARC – 10% la commune concernée),
- Pour les travaux d'accessibilité à 60% (30% FISAC – 15% ARC – 15% la commune concernée).

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Mme GRÉHAN,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 15 mars 2022,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'adhérer à ce fonds d'aide à la rénovation de façades et vitrines et à l'accessibilité pour les commerçants et artisans sur la commune de Compiègne dans le périmètre concerné, cela dans le cadre du fonds FISAC dans sa partie d'aide directe aux entreprises.

INSCRIT au budget pour le versement de la ville de Compiègne à cette action pour les commerçants et artisans Compiégnois, la somme de 30 000 € au titre de l'année 2022.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 mars 2022
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

30 - Demande d'établissement d'une convention entre les Musées municipaux et le Centre Ressources Lecture dans le cadre d'un projet artistique et demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France pour la résidence artistique au Musée Antoine Vivenel, dans le cadre du même projet

Le musée Antoine Vivenel et le Centre Ressources Lecture (CRL) souhaitent collaborer dans le cadre d'un projet artistique « musée hors les murs ». Le projet consiste en un travail photographique mené par l'artiste Marc Mounier Kuhn, résident dans la région Hauts-de-France. Les apprenants de l'Association Centre Ressource Lecture, installée dans le quartier de Royallieu, seront amenés à découvrir les collections du musée Antoine Vivenel via la démarche artistique de Marc Mounier Kuhn. Ensemble, ils réaliseront une production photographique et un journal. Les photographies, réalisées en tirages monumentaux, seront installées dans le quartier de Royallieu, faisant sortir le musée de ses murs et suscitant le dialogue avec des publics spatialement et/ou culturellement éloignés des musées.

Il vous est proposé la convention établie entre la Ville de Compiègne, pour ses musées, et le Centre Ressources Lectures (CRL) autour de ce projet artistique de musée hors les murs, à signature.

Le budget prévisionnel de ce projet s'élève à un total de 16 827 €. Le Centre Ressources Lecture participera à hauteur de 7 000 €. Une demande de subvention pour résidence artistique peut être sollicitée auprès de la Région, à hauteur de 40 %, soit 6 800 €.

Les 3 027 € restants seraient financés par les budgets de fonctionnement des musées, en tant que prestation.

Il vous est proposé de déposer une demande de subvention d'un montant total de 6 800 € - six mille huit cent euros - auprès de la Région Hauts-de-France pour aider au financement de cette opération conjointe.

Etant précisé que Madame Solange DUMAY ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Mme FRANÇOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 15 mars 2022,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée et toutes les pièces afférentes à ce dossier,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de la Région des Hauts-de-France,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,

DECIDE de valider la convention entre la Ville et le Centre Ressources Lecture (CRL),

PRECISE que les dépenses sont inscrites au budget principal «Prestations » en fonctionnement sur les lignes budgétaires des musées.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 mars 2022
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

La Ville de Compiègne, dont le siège est situé à l'Hôtel de Ville de Compiègne, Place de l'Hôtel de Ville 60200 Compiègne, représentée par M. Philippe MARINI, en sa qualité de Sénateur Maire, ci-après appelée Ville.

Et

L'association Centre Ressource Lecture ayant son siège social 1 rue Stalingrad 60200 Compiègne, représentée par son Président, MERESSE Thierry ci-après appelée Association

Article 1 : Objet de la convention :

La présente convention a pour objet de décrire les conditions et les modalités de collaboration entre les Parties, dans le cadre d'un projet artistique « musée hors les murs ».

Le musée Antoine Vivenel et le Centre Ressource Lecture (CRL) souhaitent collaborer dans le cadre d'un projet artistique « musée hors les murs ». Le projet consiste en un travail photographique mené par l'artiste Marc Mounier Kuhn, résident dans la région Hauts-de-France. Les apprenants de l'Association Centre Ressource Lecture, installée dans le quartier de Royallieu, seront amenés à découvrir les collections du musée Antoine Vivenel via la démarche artistique de Marc Mounier Kuhn. Ensemble, ils réaliseront une production photographique et un journal. Les photographies, réalisées en tirages monumentaux, seront installées dans le quartier de Royallieu, faisant sortir le musée de ses murs et suscitant le dialogue avec des publics spatialement et/ou culturellement éloignés des musées.

La ville et l'association coopèrent dans la mise en œuvre des trois actions constituant le cœur du projet :

1. Installation photographique monumentale

Une sélection d'œuvres issues des collections du Musée Vivenel feront l'objet d'un travail de ré-interprétation photographique jouant autour du rapport d'échelle. Ce travail prendra par la suite la forme de collages aux dimensions adaptées à l'architecture urbaine. Les photographies monumentales des objets seront accompagnées par une série de portraits d'habitants qui feront également l'objet d'un collage dans l'espace public.

2. Création d'un journal

Le journal retranscrira la parole des usagers de l'Association autour des thématiques du projet ainsi que de leurs chemins de vie, de leur vécu quotidien, de leurs témoignages. Cet objet

éditorial combinant texte et images contribuera à la valorisation du musée et de la cité ainsi qu'à la valorisation de la richesse humaine des habitants de la ville.

3. Exposition

L'ensemble des créations qui verront le jour au cours du projet fera l'objet d'une exposition dans la salle des expositions temporaires du Musée Antoine Vivenel. Les photographies d'objets seront flanquées par les objets eux-mêmes ainsi que par les portraits d'habitants, afin de restituer à un public large le sens du projet.

La Ville et l'association s'engagent à respecter le calendrier des actions qui sera fixé conjointement par les parties en accord avec l'artiste.

Article 2 : Engagements de la Ville de Compiègne :

La Ville de Compiègne prend en charge neuf-mille-huit-cent-vingt-sept euros du coût global du projet, soit 59%

Les établissements concernés communiqueront sur les événements conjointement portés avec l'Association

Article 3 : Engagements de l'Association :

L'association prend en charge sept mille euros du coût global du projet, soit 41%.

L'association communiquera sur les actions conjointement portés avec la Ville.

Article 4 : Avenant :

Si besoin était, les parties pourraient se rapprocher en vue d'un avenant à la présente convention.

Article 5 – Durée du contrat

La présente convention prend effet à la date de sa signature pour une durée de 12 mois, avec possibilité de renouvellement sur accord des deux parties.

**Fait en deux exemplaires à, le
précédée de la mention « Lu et approuvé »**

Philippe MARINI

Thierry MERESSE

Sénateur Maire de Ville de Compiègne

Président du CRL

31 - Acquisition de Trois Têtes Sculptées

Depuis 2017, les membres de la Famille LEGROS ont mis à disposition de la Ville de Compiègne trois statues en pierre datées entre 1308 et 1320, correspondant à des bustes et des têtes, représentant Philippe IV Le Bel, Louis IX (Saint Louis) et son épouse Marguerite de Provence ou celle de Philippe le Bel, Jehanne de Navarre, découvertes à l'occasion de travaux dans les fondations de leur propriété, située 2 bis rue de Stalingrad. A l'origine ces têtes appartenaient sans doute au décor initial de l'abbatiale de Royallieu.

Grâce à une action conjointe entre les propriétaires et la Ville, ces œuvres ont été classées Monuments historiques par arrêté le 12 mai 2017. Elles ont été alors restaurées et elles sont, depuis, présentées dans le parcours du Musée du cloître Saint Corneille, dans le cadre d'une convention de mise à disposition signée entre ces propriétaires et la Ville, convention qui arrive à terme dans le courant du mois d'avril.

Les propriétaires souhaitent vendre au plus vite ces œuvres (vente limitée au territoire nationale du fait du classement MH) et envisage de procéder par une vente aux enchères. Cela conduirait à ce que ces œuvres importantes qui participent et illustrent l'histoire de la Ville de Compiègne ne soient plus présentées au public.

C'est pourquoi la Ville a saisi à plusieurs reprises le Ministère de la Culture pour que puisse être mise en œuvre une démarche permettant de préserver la présentation de ces sculptures au sein du cloître Saint Corneille.

De façon récente, le Ministère de la Culture propose que ces têtes fassent l'objet d'un classement comme « œuvres d'intérêt patrimonial majeur », ce qui permettrait de faciliter la mise en place d'un mécénat reposant sur des réductions d'impôts égales à 90 % des montants versés, dans la limite de 50 % des impôts dus. Cela nécessite pour autant au préalable un accord du vendeur sur la vente et donc un accord de l'acquéreur, qui serait la Ville. Dans ce cadre, la cession de gré à gré à la Ville est possible.

Une estimation a été rendue par Pierre-Yves LE POGAM, Conservateur en Chef du Patrimoine au département sculptures du Musée du Louvre et a fixé la valeur des trois têtes à 2 millions d'euros.

Eu égard au lien historique très fort entre Saint Louis et Compiègne, il est proposé, sous réserve de l'accord des vendeurs puisque nous sommes dans une phase de négociation, d'acquérir ces trésors culturels sous les conditions suivantes :

- qu'un classement d'intérêt patrimonial majeur puisse être obtenu, celui-ci permettant ensuite de faire appel au mécénat
- que des subventions puissent être obtenues auprès de l'Etat, la Région et le département et qu'à l'appui des mécénats obtenus, seul 20 % du coût de l'acquisition, soit 400 000 € restent à la charge de la Ville.

Les délais pour obtenir le classement indiqué ci-dessus et pour réunir les fonds correspondants sont estimés à 16 mois. Dans l'intervalle, une redevance serait attribuée aux propriétaires à hauteur de 12 000 € par an, sous réserve d'ajustement.

Il vous est proposé d'autoriser cette cession et la signature des actes et documents afférents à ce dossier.

Il est proposé également que, dès l'acquisition des têtes royales sculptées réalisée, celles-ci soient intégrées au domaine public communal

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Mme FRANÇOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 15 mars 2022,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, avec 2 abstentions : MM.DIOT et KAYA.

DECIDE l'acquisition auprès des membres de la famille LEGROS des trois têtes royales sculptées représentant Philippe IV Le Bel, Louis IX (Saint louis) et son épouse Marguerite de Provence ou celle de Philippe le Bel, Jehanne de Navarre au prix de 2 000 000 € (deux millions d'euros) sous conditions suspensives du classement d'intérêt patrimonial majeur et de l'obtention des financements complémentaires dans l'objectif que le reste à charge pour la commune soit de 400 000 € à terme,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat, la Région et le Département,

AUTORISE le Maire ou son représentant à lancer une campagne de mécénat,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'acte d'acquisition, tout document ou pièce afférente à ce dossier et aux procédures nécessaires pour y parvenir,

PRECISE qu'après acquisition les trois têtes royales sculptées seront classées dans le Domaine Public communal,

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Principal.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 mars 2022
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

32 - Opération Été des Jeunes - Versement de la subvention aux associations

Dans le cadre de sa politique d'encouragement aux pratiques sportives, la Ville de Compiègne sollicite, chaque année sur la période estivale, les associations sportives afin d'organiser des animations sportives au bénéfice des jeunes Compiégnois(es).

Pour soutenir les associations dans cette démarche, un concours financier est accordé à toutes celles qui participent à cette opération.

Il est précisé que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal sous le compte 67 et que le montant desdites subventions sont calculées au prorata du nombre d'heures d'activités organisées et prises en charge par chaque association.

Pour l'été 2021, 4 associations ont proposé des activités durant la période estivale.

Il est précisé que le nombre de club qui a participé au dispositif est réduit en raison des années précédentes et que l'explication correspond au contexte sanitaire et la nécessité d'adapter les pratiques proposées en tenant compte de la réglementation en vigueur.

Le calcul desdites subventions intègre ces conditions particulières qui ne permet pas de considérer le nombre de pratiquants accueillis mais uniquement le nombre d'heures effectuées par chaque professionnel associatif. Le taux horaire proposé (20€ bruts chargés) dans le tableau joint correspond au salaire moyen incluant le salaire et les charges patronales d'un éducateur sportif exerçant dans le secteur privé, conformément au salaire définis dans la Convention Collective Nationale du Sport.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M. TELLIER,

Vu l'avis favorable de la Commission Jeunesse et Sports du 1^{er} février 2022,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la répartition des crédits inscrits au budget principal dont les montants sont calculés au prorata du nombre d'heures d'activités suivant le tableau annexé.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 mars 2022
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

Annexe

ÉTÉ DES JEUNES - BILAN 2021				
Associations	Heures dans les ALSH	Heures à Compiègne-Parc	Cumul des heures ALSH + CP	Proposition subvention
Aïkido	0	6	6	200
Badminton	6	3,5	9,5	300
Escrime	7,5	6	13,5	400
Boxe Ring Olympique	2	2	4	200
TOTAL	15,5	17,5	33	1100

33 - « Les rendez-vous de septembre » - Demande de subvention auprès du Conseil Régional des Hauts-de-France et du Conseil Départemental de l'Oise

Depuis trois ans, la Ville de Compiègne organise « Les Rendez-Vous de Septembre ». Concerts au Cloître Saint-Corneille, espace à caractère historique mais aussi très accueillant pour ce genre de festival.

Le choix s'est arrêté sur le mois de Septembre, moment opportun car période de rentrée scolaire où peu d'évènements sont programmés.

Les « Rendez-Vous de Septembre » propose à un public varié (Compiégnois et habitants du territoire, touristes, amateurs et passionnés de musique) de prolonger l'ambiance estivale la première semaine de Septembre.

La troisième édition s'est déroulée dans un respect des règles sanitaires avec plus de 1 500 visiteurs. Elle a démontré, une fois de plus, l'intérêt d'allier la Culture, l'Évènementiel et le Patrimoine.

Quatre concerts, notes de blues, funk, soul ou de la variété française, résonnent sans le cadre magnifique du Jardin du Cloître Saint-Corneille. Chaque année, une programmation d'artistes de renommée, hors de nos frontières, est très appréciée du public.

Pour ce projet, estimé à 23 500 €, la Ville de Compiègne le finance à hauteur de 15 000 €, il est proposé de solliciter des subventions auprès du Conseil Régional des Hauts-de-France à hauteur de 25%, du Conseil Départemental de l'Oise pour 25% du solde.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M. MARINI,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 15 mars 2022,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional des Hauts-de-France et du Conseil Départemental de l'Oise pour l'organisation de cette manifestation,

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Principal.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 mars 2022
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

34 – Rapport d'observations de la CRC sur la gestion de la communauté d'agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne, faisant suite à l'enquête régionale sur l'impact de la crise sanitaire sur les délégations de service public

Le contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne, a été ouvert par lettre du Président de la Chambre Régionale des Comptes de la région des Hauts-de-France (CRC) adressée le 14 avril 2021 à Monsieur Philippe Marini, Président.

Le rapport d'observations définitives, faisant suite à l'enquête régionale sur l'impact de la crise sanitaire sur les délégations de service public, a été reçu par l'ARC le 10 février 2022 (présenté en séance du conseil communautaire du 25 février 2022) puis par la Ville de Compiègne le 2 mars 2021. Comme cela est prévu dans les textes, ce rapport doit être présenté au premier Conseil Municipal qui suit sa réception. Ce dernier, ainsi que la réponse du Président de l'ARC figurent dans l'annexe ci-jointe.

Sans pour autant reprendre l'ensemble des éléments de ce document, l'ARC a précisé plusieurs sujets :

- Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes n'émet pas de remarques spécifiques sur les différentes Délégations de Service Public concernant l'impact sur celles-ci de la crise sanitaire, à l'exception de celle concernant le TIGRE
- Pour cette dernière, la CRC a élargi son regard pour porter une appréciation générale sur la DSP du TIGRE. Ce contrôle reprend ainsi les mêmes remarques qu'il y a quelques mois. Dans ce cadre, différents éléments d'appréciations doivent être rappelés :
 - L'examen de la CRC sur cette DSP ne prend pas en considération que celle-ci s'exerce avec la Société Publique Locale dont l'ARC est le principal actionnaire. L'analyse qui est alors conduite tant en termes de contrôle, que de risque, ne peut pas être de même nature que si cette DSP était confiée à un grand groupe privé national, avec des remontées financières qui échappent au territoire.
 - Ainsi , L'ARC contrôle l'activité du TIGRE à la fois en tant qu'actionnaire majoritaire de la SPL , comme cela est prévu dans les textes sous le terme de contrôle analogue (qui signifie que le contrôle s'effectue comme si c'est le propre service de la collectivité) et en tant que délégataire.
 - De même sur le plan financier, à ce double contrôle s'ajoute une individualisation totale des comptes qui ne serait bien sûr pas envisageable dans le cadre d'un dispositif en régie par exemple.
 - Contrairement à une DSP confiée à un groupe privé, le délégant et la société délégataire partagent les mêmes intérêts, en toute transparence.
 - C'est d'ailleurs au regard de ces critères que les collectivités utilisent de plus en plus le dispositif des SPL. Ainsi, le nombre de SPL intervenant au niveau national dans les domaines culturels,

touristiques ou de loisirs atteint maintenant le chiffre de 139 sociétés...

- Concernant l'indemnité d'imprévision, la Chambre reconnaît le bienfondé de son versement. La CRC considère cependant que ce montant a été insuffisamment ajusté. Il faut dans ce cadre souligner que la crise sanitaire et ses conséquences financières ont obligé l'ensemble des opérateurs économiques à ajuster en continue leurs réponses financières à l'évolution de la situation. Cela a été également le cas pour l'Etat qui a modifié à plusieurs reprises son approche sur les règles de versement de ses aides aux SPL. In fine, la SPL a pu mobiliser auprès de l'Etat un montant de 224 000 euros sur 2020 et 2021, venant ainsi limiter l'effort qu'a du faire l'ARC, sachant que malheureusement la poursuite de la crise sanitaire en 2021 a largement perturbé la reprise des activités événementielles, il en est de même pour ce début d'année.
 - Ce que la CRC considère comme un excédent d'indemnité vient en fait renforcer le capital de la SPL détenu par l'ARC à 75%, consolidant ainsi ses ressources et permettant de mieux faire face à l'avenir. Nous serions dans un cas totalement différent si à la place de la SPL, la DSP avait été confiée à un groupe national.
- Par ailleurs, il est utile de rappeler l'intérêt du Tigre dans la vie de notre agglomération :
 - Avant la crise sanitaire, la SPL Le Tigre avait accueilli plus de 500 000 spectateurs depuis son ouverture en 2014, et qu'elle avait un taux d'occupation en 2019 de 42%, nettement supérieur à la moyenne nationale des sites événementiels. Ce succès démontre la polyvalence de cet équipement accueillant aussi bien des spectacles populaires que des manifestations économiques ;
 - Il s'agit d'un outil moderne de gestion qui associe les valeurs du secteur public avec l'efficacité du secteur privé ;
 - Pour un coût d'investissement raisonnable, grâce à la réhabilitation d'une friche militaire, l'ARC a créé un équipement à même de répondre aux attentes du territoire et capable de pallier à la carence de l'initiative privée dans ce domaine ;
 - L'étude économique menée par le cabinet ORIGAMY en septembre 2021, a permis de constater que l'activité du Tigre génère chaque année sur le territoire 1 450 000 € de retombées économiques. Ainsi pour 1 € versé par l'ARC dans le cadre de la compensation de service public, 7 € reviennent à l'économie locale ;
 - Pour autant, l'ARC a pris en considération différentes remarques de la CRC dans le nouveau contrat de DSP qui a été confié à la SPL :
 - En précisant et en complétant les sujétions de service public qui sont assignées à la SPL à travers la DSP. Ainsi, il est demandé à la SPL d'assurer :
 - ✓ le soutien à la production d'évènements structurellement déficitaires dans le but de garantir et maintenir l'accès à la culture sur le territoire de l'ARC, notamment par la mise en place de tarifs préférentiels pour certaines catégories d'usagers (scolaires notamment),

- ✓ le choix d'un niveau élevé d'équipements techniques, qui contraint l'exploitant à se doter d'une équipe technique interne et de matériels performants,
 - ✓ la mise à disposition, gracieusement, de 11 journées, conformément aux dispositions de l'article 5 du présent contrat (incluant les frais de personnels et techniques) au profit des collectivités actionnaires de la SPL,
 - ✓ l'organisation d'événements favorisant l'animation économique du territoire,
 - ✓ Le renforcement de l'image et de la notoriété du territoire par des événements drainant un public qui viendrait au-delà du périmètre de l'ARC ;
 - ✓ La mise en valeur de l'ARC notamment par l'utilisation de logo lors des différentes manifestations,
 - ✓ La mise à disposition d'espaces d'exposition à l'ARC lors de différents événements
 - ✓ L'organisation obligatoire de salons, foires et conventions d'affaires à raison à minima 5, qui sont autant d'événements confortant l'attractivité économique de l'ARC,
 - ✓ L'organisation à *minima* de 13 spectacles par an avec une programmation culturelle populaire.
- En compensant ces obligations de service public par un montant annuel forfaitaire de 200 000 € par an, la CRC considérant que les variations de cette participation de l'ARC sur la période antérieure pouvaient poser des difficultés de justification.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M.MARINI,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND ACTE de la communication et du débat relatifs au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de la région Hauts de France sur la gestion de la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne, faisant suite à l'enquête régionale sur l'impact de la crise sanitaire sur les délégations de service public.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 mars 2022
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise



Le président

Arras, le 2 mars 2022

Dossier suivi par : Aurélie Gillet, greffière
T. 03 21 50 75 90
Mél. : hdf-greffe@crtc.ccomptes.fr

Réf. : ROD2 2021-0184
Greffe N° 2022-308

P.J. : 1 rapport d'observations définitives

Objet : observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération de la région de Compiègne et de la Basse Automne (tome 1).

Envoi dématérialisé avec accusé de réception
(*article R. 241-9 du code des juridictions financières*)

Mesdames et Messieurs les Maires,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, copie du rapport d'observations définitives relatif à la gestion de la communauté d'agglomération de la région de Compiègne et de la Basse Automne (tome 1), concernant les exercices 2017 et suivants, en application des dispositions de l'article L. 243-8 du code des juridictions financières.

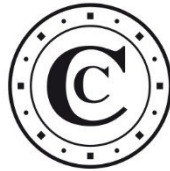
Ce rapport a été adressé par la chambre régionale des comptes au président de la communauté d'agglomération de la région de Compiègne et de la Basse Automne, qui l'a présenté à l'organe délibérant. Dès lors, la chambre est amenée à l'adresser aux maires de toutes les communes membres de cet organisme.

Il vous appartient de soumettre le présent rapport à votre prochain conseil municipal afin qu'il donne lieu à débat.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires, l'expression de ma considération distinguée.

Frédéric Advielle

Mesdames et Messieurs les Maires
des communes membres
de la communauté d'agglomération
de la région de Compiègne et de la Basse Automne



RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES ET SA RÉPONSE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE

*Tome 1 – Enquête régionale sur l'impact de la crise
sanitaire sur les délégations de service public*

(Département de l'Oise)

Exercices 2017 et suivants

Le présent document, qui a fait l'objet d'une contradiction avec les destinataires concernés,
a été délibéré par la chambre le 14 décembre 2021.

TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE	2
RECOMMANDATIONS*	3
INTRODUCTION.....	4
1 LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU « TIGRE » : DES DYSFONCTIONNEMENTS CONFIRMÉS PAR LA CRISE SANITAIRE ET UN FINANCEMENT ASSURÉ PAR LE CONTRIBUABLE.....	6
1.1 À la veille de la crise, une délégation sans risques et périls pour la SPL « Le Tigre ».....	7
1.1.1 Les caractéristiques du contrat de concession	7
1.1.2 La CARCBA, un concédant peu vigilant.....	8
1.1.3 Le déséquilibre structurel des comptes du délégataire	10
1.2 Malgré l'arrêt quasi complet de l'activité en 2020, la situation financière de la délégation s'est nettement améliorée grâce aux indemnités versées par l'État et la CARCBA	14
1.2.1 Une activité du pôle événementiel déjà atone à la veille de la crise sanitaire et qui s'effondre avec celle-ci.....	14
1.2.2 Un montant d'indemnisation sans lien avec les besoins réels	15
1.2.3 La réflexion engagée sur l'évolution de l'équipement	17
2 LES AUTRES CONTRATS DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC, INTÉGRALEMENT FINANCÉS PAR L'USAGER	19
2.1 Une activité en hausse du crématorium de Saint-Sauveur.....	19
2.2 La continuité des services d'eau et d'assainissement	19
ANNEXES	21

SYNTHÈSE

Le présent rapport porte exclusivement sur l'impact de la crise sanitaire sur les délégations de service public, dans le cadre d'une enquête régionale de la chambre.

La communauté d'agglomération de la région de Compiègne et de la Basse Automne (Oise) a délégué quatre services publics à des sociétés concessionnaires : un crématorium, l'eau potable, l'assainissement et un pôle événementiel. Seul ce dernier a dû interrompre son activité durant la crise sanitaire et a significativement été affecté par celle-ci.

Alors que les contrats de délégation de service public de l'équipement funéraire et des réseaux d'eau et d'assainissement sont conclus avec des opérateurs privés d'envergure nationale ou internationale, l'exploitation du pôle événementiel « Le Tigre » est confiée, depuis sa mise en service en 2014, à une société publique locale dont la collectivité est actionnaire majoritaire.

Ce délégataire perçoit, depuis l'origine, une compensation forfaitaire pour sujétions de service public, dont le montant a été porté à 200 000 € par an en 2019.

En l'absence de lien démontré avec les coûts réels supportés par la société exploitante et au vu du caractère structurellement déficitaire de l'activité, cette compensation présente, de fait, le caractère d'une subvention d'équilibre, prohibée par l'article L. 2224-2 du code général des collectivités territoriales. Par ailleurs, l'application des dispositions contractuelles et le contrôle de la communauté d'agglomération, collectivité délégante, sont largement perfectibles.

Les restrictions sanitaires ont conduit à l'arrêt, pendant 10 mois, de l'activité du pôle événementiel. Le chiffre d'affaires de l'exercice 2020 de la société approche seulement 15 % de celui de l'année précédente. Toutefois, le délégataire a perçu d'importantes aides, d'une part, de l'État pour un montant de l'ordre de 74 000 € et, d'autre part, dès le mois de novembre 2020, de la communauté d'agglomération qui lui a versé, sans réaliser une réelle étude préalable, une indemnité d'imprévision de 200 000 €.

Ces versements, complétés par celui de l'intégralité de la compensation forfaitaire, ont permis à la société de dégager un résultat net de 77 294 € en 2020, qui montre le caractère excessif de l'aide apportée par la collectivité et son versement non étayé. En conséquence, la chambre invite cette dernière à prendre appui sur les dispositions du contrat de concession pour demander à la société publique locale la restitution de cet excédent.

En outre, la situation dans laquelle le délégataire exerce sa mission sans risques et périls devrait conduire l'intercommunalité à s'assurer de la régularité du mode de gestion retenu pour ce service. La fin prochaine du contrat de concession et le lancement récent d'une étude sur l'extension du pôle événementiel lui offrent, de ce point de vue, une occasion.

RECOMMANDATIONS*

(classées dans l'ordre de citation dans le rapport)

Rappels au droit (régularité)

	<i>Totalement mis en œuvre</i>	<i>Mise en œuvre en cours</i>	<i>Mise en œuvre incomplète</i>	<i>Non mis en œuvre</i>	<i>Page</i>
Rappel au droit n° 1 : soumettre les tarifs appliqués par la société publique locale « Le Tigre » à l'assemblée délibérante, conformément à l'article 19 du contrat de concession.				X	9
Rappel au droit n° 2 : respecter les dispositions de l'article L. 2224-2 du code général des collectivités territoriales pour la détermination de la contribution forfaitaire versée au délégataire.				X	12

Recommandation (performance)

	<i>Totalement mise en œuvre</i>	<i>Mise en œuvre en cours</i>	<i>Mise en œuvre incomplète</i>	<i>Non mise en œuvre</i>	<i>Page</i>
Recommandation unique : sur la base des dispositions de l'article 23 du contrat de concession, solliciter du délégataire le remboursement du trop-perçu sur l'indemnisation des effets de la crise sanitaire en 2020.				X	16

* Voir notice de lecture en bas de page.

NOTICE DE LECTURE	
SUR L'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES RAPPELS AU DROIT ET DES RECOMMANDATIONS	
<i>Les recommandations de régularité (rappels au droit) et de performance ont été arrêtées après examen des réponses écrites et des pièces justificatives apportées par l'ordonnateur en réponse aux observations provisoires de la chambre.</i>	
Totalement mise en œuvre	L'organisme contrôlé indique avoir mis en œuvre la totalité des actions ou un ensemble complet d'actions permettant de répondre à la recommandation, même si les résultats escomptés n'ont pas encore été constatés.
Mise en œuvre en cours	L'organisme contrôlé affirme avoir mis en œuvre une partie des actions nécessaires au respect de la recommandation et indique un commencement d'exécution. L'organisme affirme, de plus, avoir l'intention de compléter ces actions à l'avenir.
Mise en œuvre incomplète	L'organisme contrôlé indique avoir mis en œuvre une partie des actions nécessaires sans exprimer d'intention de les compléter à l'avenir.
Non mise en œuvre	Trois cas de figure : - l'organisme contrôlé indique ne pas avoir pris les dispositions nécessaires mais affirme avoir l'intention de le faire ; - ou il ne précise pas avoir le souhait de le faire à l'avenir ; - ou il ne fait pas référence, dans sa réponse, à la recommandation formulée par la chambre.

INTRODUCTION

Le présent rapport constitue le tome 1 du contrôle des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération de la région de Compiègne et de la Basse Automne (Somme) sur les exercices 2017 et suivants. Il porte exclusivement sur l'impact de la crise sanitaire sur les délégations de service public, dans le cadre d'une enquête régionale de la chambre.

Le contrôle a été ouvert par lettre du président de la chambre adressée le 14 avril 2021 à M. Philippe Marini, président et ordonnateur de la communauté d'agglomération sur toute la période.

En application de l'article L. 243-1 du code des juridictions financières, l'entretien de fin de contrôle a eu lieu, en visioconférence, le 26 juillet 2021 avec M. Marini.

Lors de sa séance du 25 août 2021, la chambre a décidé de l'envoi d'un rapport d'observations provisoires à M. Marini.

Après avoir examiné sa réponse, la chambre, dans sa séance du 14 décembre 2021, a arrêté les observations définitives suivantes.

AVERTISSEMENT

Le contrôle de la chambre régionale des comptes s'est déroulé dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, qui a pris fin le 1^{er} juin 2021. Ce contexte est susceptible d'affecter la situation financière de la communauté d'agglomération de la région de Compiègne et de la Basse Automne pour les exercices 2020 et 2021.

La chambre, à partir des éléments qui lui ont été communiqués au cours de son contrôle, a cherché à en apprécier les effets.

La communauté d'agglomération de la région de Compiègne et de la Basse Automne (CARCBA) comprend 22 communes. Elle est issue de la fusion, au 1^{er} janvier 2017, de la communauté d'agglomération de la région de Compiègne, créée en 2004 (16 communes), et de la communauté de communes de la Basse Automne (6 communes).

L'intercommunalité associe, à la ville-centre urbaine, des communes péri-urbaines et rurales. Elle compte près de 85 000 habitants, les communes membres s'échelonnant de 320 à 41 500 habitants.

À la fin 2019, elle exerçait 31 compétences, dont dix obligatoires. Ses recettes de fonctionnement totales s'élevaient à 86,5 M€ en 2020, dont 51,4 M€ pour le budget principal.

La communauté d'agglomération de la région de Compiègne et de la Basse Automne a délégué quatre services publics dans le cadre de contrats de concessions :

- Le pôle événementiel « Le Tigre » ;
- Un crématorium situé sur la commune de Saint-Sauveur ;
- La distribution d'eau potable et l'assainissement collectif, certains contrats préexistants ayant été attribués avant le transfert de la compétence par des syndicats ou des communes.

Compte tenu de l'objet de l'enquête régionale, le présent rapport porte principalement sur l'analyse du contrat du pôle événementiel et son exécution. En effet, les trois autres délégations de service public (DSP) n'ont pas connu d'interruption de leurs activités, ni de modifications de leur équilibre économique.

La délégation de service public, une forme de contrat de concession

Selon l'article L. 1121-1 du code de la commande publique, un contrat de concession est un contrat par lequel une ou plusieurs autorités concédantes confient l'exécution de travaux ou la gestion d'un service à un ou plusieurs opérateurs économiques, à qui est transféré un risque lié à l'exploitation de l'ouvrage ou du service, en contrepartie soit du droit d'exploiter l'ouvrage ou le service qui fait l'objet du contrat, soit de ce droit assorti d'un prix.

La délégation de service public (DSP) est une forme de contrat de concession de services par lequel les collectivités territoriales, leurs groupements ou leurs établissements publics confient la gestion d'un service public dont elles ont la responsabilité à un ou plusieurs opérateurs économiques (article L. 1411-1 du code général des collectivités territoriales).

1 LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU « TIGRE » : DES DYSFONCTIONNEMENTS CONFIRMÉS PAR LA CRISE SANITAIRE ET UN FINANCEMENT ASSURÉ PAR LE CONTRIBUABLE

La « Société de promotion du Compiégnois et d'exploitation du Tigre »¹

En 2020, la chambre régionale des comptes a procédé au contrôle de la « Société de promotion du Compiégnois et d'exploitation du Tigre ».

Son objet social fait que cette dernière ne peut exercer son activité que sur le territoire de ses actionnaires et pour leur compte exclusif, autour de trois volets :

- gérer et exploiter des biens, services et équipements contribuant au développement économique événementiel et notamment l'espace dénommé « Le Tigre » ;
- contribuer à organiser et promouvoir le tourisme d'affaires ;
- organiser toutes les opérations compatibles avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation.

Les actionnaires de cette société publique locale², créée en 2013, sont la CARCBA pour 75 %, et les communes de Compiègne et Margny-lès-Compiègne pour 12,5 % chacune³. Son capital social s'élève à 560 000 €. À la fin de l'exercice 2020, la société gestionnaire comptait trois salariés.

Dans ses observations définitives, rendues publiques en avril 2021, la chambre a établi plusieurs constats sur la situation financière de la société publique locale (SPL) et son contrat de délégation de service public avec la communauté d'agglomération. Ce rapport a été porté à la connaissance des actionnaires.

Il relevait que l'article 22 du contrat prévoyait le versement d'une contribution forfaitaire annuelle de service public, versée par la CARCBA, en contrepartie des sujétions supportées par le délégataire, dont la mise à disposition à titre gracieux de l'équipement aux actionnaires pour sept journées par an.

Jusqu'en 2016, le montant initial de 50 000 € HT de cette contribution avait été maintenu, puis porté par plusieurs avenants à 200 000 € pour l'année 2017, à 150 000 € pour 2018 et à 100 000 € HT pour 2019. La chambre observait que ces modifications n'étaient pas conformes aux règles imposées au délégant par la jurisprudence communautaire.

Enfin, ces augmentations avaient permis à la société, après deux exercices déficitaires, de présenter un résultat positif en 2017 et 2018.

¹ Chambre régionale des comptes Hauts-de-France, *Société de promotion du compiégnais et d'exploitation du Tigre*, exercices 2015 à 2018, Rapport d'observations définitives (2021).

² La loi n° 2010-559 du 28 mai 2010 a créé un nouvel instrument contractuel : la société publique locale ou SPL. Structures juridiques de droit privé (sociétés anonymes), ces sociétés ont exclusivement comme coactionnaires des collectivités publiques. Les contrats de prestations qu'elles rendent à leurs actionnaires ne sont pas soumis aux obligations de mise en concurrence, puisqu'elles ne sont en quelque sorte qu'une nouvelle forme de gestion publique intégrée, à l'instar des « *StadtWerke* » allemandes. La SPL peut ne pas avoir d'actionnaire majoritaire. (Source : <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/societes-publiques-locales-spl-et-societes-publiques-damenagement-spla>).

³ La société compte neuf administrateurs : sept représentants de la CARCBA, un de Compiègne et un de Margny-lès-Compiègne.

La chambre concluait qu'au regard de ses constats, « à savoir les dysfonctionnements de la gouvernance, les déséquilibres financiers structurellement déficitaires et une délégation de service public qui méconnaît les principes régissant ce type de contrat, la question du maintien de l'activité de la société se pose ».

Dans le prolongement de ce rapport et à l'occasion de l'enquête régionale précitée, la chambre a souhaité s'intéresser à la gestion par la CARCBA de sa délégation de service public, à la veille et au cours de la crise sanitaire.

1.1 À la veille de la crise, une délégation sans risques et périls pour la SPL « Le Tigre »

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la société publique locale (SPL) de promotion du Compiégnois et d'exploitation du Tigre est donc chargée de la gestion du pôle événementiel, dans le cadre d'un contrat de concession d'une durée initiale de sept ans. L'équipement est implanté sur le site d'une ancienne base aérienne.

La dénomination de celui-ci fait référence au modèle d'hélicoptère de combat pour lequel le hangar, aménagé désormais en salle de spectacle et d'accueil de manifestations, avait été initialement édifié. Cet équipement accueille différentes manifestations, à destination du grand public (spectacles et concerts, foires expositions, salons...) et des professionnels (conventions d'entreprises, salons spécialisés). Des festivals, organisés pour tout ou partie en plein air, peuvent également s'y dérouler. Le pôle, dont les aménagements ont été réalisés en 2012, associe une salle modulable de 2 300 m², une plateforme extérieure de 8 000 m² et un parking de 900 places.

1.1.1 Les caractéristiques du contrat de concession

Le contrat de concession qui lie la communauté d'agglomération à son concessionnaire a été conclu sans procédure de publicité ni de mise en concurrence, comme le permet l'article L. 1411-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT) alors applicable⁴, dès lors que la CARCBA exerce sur la société un contrôle analogue à celui de ses propres services.

Ce cadre est notamment matérialisé par la composition du conseil d'administration, uniquement constitué de représentants des collectivités actionnaires. Il l'est aussi par les dispositions des articles 5 et 6 du contrat, qui prévoient la constitution d'un comité de suivi et les modalités de contrôle de l'exécution de la DSP. La convention comporte sept annexes, mais aucun compte d'exploitation prévisionnel ne figure parmi celles-ci.

⁴ Il a été, depuis lors, abrogé par l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 et remplacé par l'article L. 3211-1 du code de la commande publique.

L'ensemble des investissements initiaux du pôle événementiel ont été réalisés et financés par la collectivité concédante. Les nouveaux ouvrages et grosses réparations sont également à la charge de celle-ci⁵. Il s'agit donc d'un contrat de type « affermage ».

Depuis 2018, plusieurs aménagements complémentaires ont été réalisés et financés pour un coût global de 191 780 € TTC. Ces dépenses, récapitulées en annexe n° 1 du présent rapport, ont principalement concerné la sécurisation du site (éclairage, clôture...). Le montant des investissements du fermier⁶ a été, quant à lui, sensiblement plus modeste. Selon les comptes annuels de la société, il s'est élevé à 50 941 € de 2017 à 2020, soit 12 735 € par an en moyenne.

Par un avenant n° 4 délibéré par le conseil d'agglomération le 17 décembre 2020, le contrat de concession a été prolongé d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2021. Cette décision a été prise dans le cadre des articles L. 3211-1 et L. 3221-1 du code de la commande publique, en vue de permettre « une reprise d'activité viable à l'issue de la crise sanitaire actuelle ». Ces articles exonèrent les sociétés publiques locales des dispositions⁷ limitant normalement à cinq ans la durée des contrats de concessions pour lesquels la collectivité assure l'essentiel ou la totalité des investissements, ce qui est le cas pour cette DSP.

1.1.2 La CARCBA, un concédant peu vigilant

Le rapport annuel d'activité

Le délégataire de service public doit produire chaque année, avant le 1^{er} juin, à l'autorité délégante un rapport comportant, notamment, les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution de la délégation. Dès sa communication, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte. Enfin, il doit être joint au compte administratif de la collectivité, ce qui suppose qu'il soit présenté avant le 30 juin de l'année n+1.

Sur la période contrôlée, les rapports d'activité du délégataire ont été, à l'exception de celui de l'exercice 2019 examiné en février 2021, soumis au conseil d'agglomération dans les délais.

Cependant, ils ne l'ont pas été par la commission consultative des services publics locaux, contrairement aux autres services délégués par la communauté d'agglomération (cf. 2. *supra*) et aux dispositions de l'article L. 1413-1 du CGCT. Aussi, la chambre rappelle à la CARCBA son obligation en la matière.

Selon les termes du contrat, le conseil d'agglomération doit valider les tarifs appliqués par le délégataire⁸. Or, aucune délibération permet d'attester qu'ils l'aient été. La CARCBA a justifié cette situation en indiquant qu'elle était, sur ce point, attentive au « respect par la SPL du secret des affaires » et que la question des tarifs avait été abordée lors de l'examen annuel des

⁵ En son article 13.1.

⁶ L'exploitant d'un service public délégué dans le cadre d'un affermage est dénommé « fermier ».

⁷ Articles L. 3114-7 et R. 3114-2 du code de la commande publique.

⁸ Article 19 du contrat, modifié par l'avenant n° 1 du 6 octobre 2017.

rapports d'activité de la société. Cependant, la chambre constate que les conseillers communautaires ne disposaient pas d'informations pour les années 2017 et 2018. En effet, aucune grille tarifaire ne figurait dans les rapports en question pour ces exercices, ce qui rend dans les faits impossible l'approbation des tarifs.

Rappel au droit n° 1 : soumettre les tarifs appliqués par la société publique locale « le Tigre » à l'assemblée délibérante, conformément à l'article 19 du contrat de concession.

Si, dans sa réponse aux observations provisoires, l'ordonnateur confirme sa position, sur le secret des affaires et soutient que le conseil communautaire statuerait sur les principaux éléments de la tarification au travers de l'examen du rapport d'activité annuel, il assure cependant qu'il veillera « à la transmission des grilles tarifaires préalablement à leur mise en œuvre ». La chambre considère que l'invocation du « respect du secret des affaires » ne saurait prévaloir sur l'obligation contractuelle de soumettre ceux-ci à l'instance délibérante.

Les articles 5 et 6 du contrat de concession sont, quant à eux, consacrés au contrôle de la délégation par le concédant et définissent un dispositif complet de suivi et de validation. Toutefois, dans les faits, leur application est défailante.

En effet, un comité de suivi doit être constitué, « afin d'assurer la définition et le contrôle des objectifs du délégataire et des conditions d'exploitation »⁹. La chambre constate qu'en l'absence de comptes rendus de réunions ou d'analyse prospective par ledit comité du plan d'actions de l'année en cours et de celui de l'année à venir, la réalité de son activité ne peut être démontrée.

Si le président indique, en réponse, que « l'approbation par le Conseil d'Administration auquel participait le comité de suivi constitue de fait le compte-rendu de l'action du comité de suivi », il s'engage néanmoins à réunir désormais séparément ces deux instances.

Les dispositions de l'article 6 du contrat n'ont pas non plus été totalement mises en œuvre. En premier lieu, les programmes prévisionnels de l'année N+1 et pluriannuels de la société n'ont pas été approuvés par le conseil d'agglomération. L'assemblée délibérative n'a donc pas été destinataire de ces éléments prospectifs.

De plus, le contenu du rapport d'activité n'est pas complet au regard des dispositions de l'article 6.4 du contrat et de celles de l'article R. 1411-7 du CGCT¹⁰. Plusieurs informations sur l'exploitation et la gestion (calendriers de l'exercice et prévisionnel pour les deux années à venir) et sur le volet financier (état du compte « Gros Entretien Réparations », état du compte conventionnel, note explicative sur les écarts entre les hypothèses retenues par le prévisionnel de l'année écoulée et le réalisé effectif...) sont manquantes. Par ailleurs, aucun des éléments prévus par le contrat au titre du volet technique et patrimonial ne figure dans ce rapport et l'inventaire mis à jour en est également absent. La chambre invite par conséquent la CARCBA à obtenir de son délégataire la production de l'intégralité des informations prévues par la convention et la réglementation.

⁹ Article 5 du contrat. Il doit comprendre huit membres depuis l'approbation de l'avenant n° 2 du 11 juillet 2018.

¹⁰ Dispositions désormais reprises aux articles R. 3131-3 et R. 3131-4 du code de la commande publique.

Un manquement identique est constaté pour l'application de l'article 23 du contrat. Le délégataire ne produit pas de compte conventionnel annuel. Celui-ci a pour objet l'affectation du résultat de l'année au financement d'investissements ou de manifestations. Ce résultat peut également être réparti entre la communauté d'agglomération et la SPL.

1.1.3 Le déséquilibre structurel des comptes du délégataire

Le versement d'une compensation financière

En vertu de la jurisprudence communautaire¹¹, le versement d'une compensation financière en contrepartie de prestations effectuées par le délégataire pour exécuter des obligations de service public est possible. Toutefois, plusieurs conditions doivent être remplies. Notamment, celles-ci doivent être clairement définies, les paramètres sur la base desquels est calculée la compensation doivent être préalablement établis de façon objective et transparente et cette compensation ne saurait dépasser ce qui est nécessaire pour couvrir tout ou partie des coûts occasionnés par l'exécution des obligations de service public, en tenant compte des recettes ainsi que d'un bénéfice raisonnable.

L'article 22 du contrat de concession prévoit le versement, par la CARCBA, à la SPL « Le Tigre » d'une contribution forfaitaire annuelle pour compensation des contraintes de service public. Elle a pour finalité la couverture du coût de trois catégories de sujétions imposées au délégataire :

- le soutien à la production d'événements structurellement déficitaires ;
- le choix d'un niveau élevé d'équipements techniques, qui contraint l'exploitant à se doter d'une équipe technique interne ;
- la mise à disposition gracieuse de l'équipement aux actionnaires de cinq jours puis, à compter de l'avenant n° 1, de sept jours par an.

Dans son rapport d'observations définitives précité sur la « société de promotion du Compiégnois et d'exploitation du Tigre », la chambre a constaté que le montant annuel de cette contribution était initialement de 50 000 €, puis avait été relevé par l'avenant n° 1, à 200 000 € pour l'année 2017, à 150 000 € pour 2018 et à 100 000 € pour 2019. Cette compensation ne respectait pas les conditions cumulatives fixées par la jurisprudence évoquée *supra*¹². La chambre indiquait qu'elle « fait courir un risque juridique aux actionnaires, qui pourraient être l'objet du recours d'un concurrent privé œuvrant sur le même domaine. »

Pourtant, la CARCBA a accepté à nouveau, en mai 2019, d'augmenter sa compensation pour la porter à 200 000 €¹³ par an, en modifiant les contraintes de service public existantes sur le nombre de journées mises à disposition des collectivités actionnaires, qui est désormais de 11 jours, et en ajoutant trois autres sujétions :

- Les démarches préalables à l'organisation d'un événement d'attractivité économique concernant la valorisation du territoire ;

¹¹ CJUE, 24 juillet 2003, Altmark, n° C-280/00.

¹² Arrêt « *Altmark Trans* » du 24 juillet 2003.

¹³ Avenant n° 3, approuvé par le conseil communautaire le 16 mai 2019.

- L'acquisition et le renouvellement d'équipements et de matériels permettant de conserver un niveau concurrentiel ;
- La mise en place d'une politique marketing pour développer l'attractivité commerciale.

La chambre constate, d'une part, que les rapports d'activité du délégataire pour les exercices 2019 et 2020 n'évoquent pas d'actions correspondant à ces nouvelles contraintes. Le nombre de jours de mise à disposition gratuite de l'équipement n'a, ainsi, pas évolué dans les faits. En effet, les données transmises par la communauté d'agglomération démontrent que le quota de sept journées applicable jusqu'en 2018 était, à l'exception de l'année 2017¹⁴, tout à fait suffisant et que, par conséquent, le relèvement à onze jours ne répondait pas à un besoin avéré.

La CARCBA convient que l'impact de ces nouvelles contraintes n'est pas détaillé dans les rapports d'activité et qu'il est « difficilement chiffrable » contrairement à la jurisprudence communautaire rappelée en préambule. Elle soutient, cependant, que ces obligations sont prises en charge par la SPL et que les coûts afférents justifient l'augmentation de la compensation versée.

Sur le fond, la chambre constate que le dispositif actuel du contrat de concession contrevient aux dispositions de l'article L. 2224-2 du CGCT, lequel prohibe le subventionnement des services publics industriels et commerciaux, y compris lorsqu'ils sont exploités en concession (article L. 2224-1 du même code), hormis trois cas particuliers, dont les contraintes imposées par la collectivité (voir encadré ci-dessous). Toutefois, les conditions posées pour la prise en charge des dépenses qui en découleraient ne sont, ici, pas respectées.

Article L. 2224-2 du code général des collectivités territoriales

Il est interdit aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des services publics visés à l'article L. 2224-1.

Toutefois, le conseil municipal peut décider une telle prise en charge lorsque celle-ci est justifiée par l'une des raisons suivantes :

1° Lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ;

2° Lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'utilisateurs, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;

3° Lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

La décision du conseil municipal fait l'objet, à peine de nullité, d'une délibération motivée. Cette dernière fixe les règles de calcul et les modalités de versement des dépenses du service prises en charge par la commune, ainsi que le ou les exercices auxquels elles se rapportent. En aucun cas, cette prise en charge ne peut se traduire par la compensation pure et simple d'un déficit de fonctionnement.

¹⁴ Huit journées utilisées dont six par la CARCBA.

Au cas d'espèce, d'une part, la prise en charge financière par la CARCBA des contraintes de service public suppose que les coûts de celles-ci aient été exposés et qu'une délibération motivée ait été approuvée par le conseil d'agglomération, ce qui n'est pas le cas.

D'autre part, le contrat actuel limite ces coûts à la charge du délégataire. À l'article 18, il exclut, notamment, le versement par celui-ci de toute redevance d'usage pour les équipements mis à disposition. Or, malgré l'augmentation significative de la compensation financière versée par la collectivité en 2019, les comptes de la délégation (cf. tableau n° 1) font apparaître une dégradation de l'excédent brut d'exploitation (EBE). Rapporté au chiffre d'affaires, le ratio est cette année-là de 3,1 %, contre 8 % en 2018. Le résultat d'exploitation devient négatif à hauteur de - 31 301 €. Le résultat net demeure positif en raison uniquement de la comptabilisation d'un résultat exceptionnel de 42 243,93 €¹⁵.

Tableau n° 1 : Principaux soldes intermédiaires de gestion de 2018 à 2020

(en €)	2018 (pour mémoire)	2019	2020
Chiffre d'affaires	800 359	677 386	100 937
Marge brute	418 303	315 857	39 323
Excédent brut d'exploitation	63 845	20 950	- 88 999
En % du chiffre d'affaires	8,0 %	3,1 %	- 88,2 %
Résultat d'exploitation	11 639	- 31 301	- 131 865
En % du chiffre d'affaires	1,5 %	- 4,6 %	- 130,6 %
Résultat net	5 479	11 534	77 294
En % du chiffre d'affaires	0,7 %	1,7 %	76,6 %

Source : chambre régionale des comptes, à partir des rapports d'activité de la SPL « Le Tigre ».

Ces données confirment que la situation financière de la SPL « Le Tigre » était déjà fortement fragilisée avant même la crise sanitaire de 2020. La décomposition du résultat de la société (cf. tableau n° 2) montre d'ailleurs que seul le relèvement de la compensation forfaitaire par l'avenant n° 3 a assuré son équilibre financier en 2019.

La chambre constate donc que ladite compensation présente le caractère d'une subvention d'équilibre, prohibée par les dispositions de l'article L. 2224-2 du CGCT. Elle invite la collectivité à fixer avec son délégataire un montant en rapport avec les coûts réels qu'il supporte.

Rappel au droit n° 2 : respecter les dispositions de l'article L. 2224-2 du code général des collectivités territoriales pour la détermination de la contribution forfaitaire versée au délégataire.

Dans sa réponse, le président conteste l'analyse de la chambre, sans pour autant démontrer que la compensation n'excède pas ce qui est nécessaire pour couvrir les coûts en lien avec les obligations de service public, comme l'impose pourtant la jurisprudence européenne, et assure que « la CARCBA veillera à l'avenir... à déterminer plus précisément les paramètres de la compensation pour une plus grande transparence. » Par ailleurs, s'agissant du relèvement

¹⁵ Issu notamment de la reprise d'une provision pour contentieux (cf. rapport d'activité 2019-2020, p 16).

de la compensation, il ne le justifie que par « la redéfinition des obligations de service public à la charge de la SPL » et annonce que l'intercommunalité « veillera néanmoins à une meilleure anticipation de ces obligations de service public et des coûts afférents... » lors du renouvellement du contrat.

Enfin, dans la mesure où la finalité de la contribution publique, qui n'a pas fait l'objet des délibérations motivées nécessaires, est d'assurer l'équilibre du résultat de la société exploitante, celle-ci est irrégulière. De surcroît, la mise en œuvre d'une gestion déléguée pour ce pôle événementiel ne répond pas aux exigences de l'article L. 1121-1 du code de la commande publique, qui impose que le délégataire supporte un risque d'exploitation, contrairement à ce que soutient l'ordonnateur en réponse aux observations provisoires. La chambre souligne, sur ce point, qu'il appartient aux collectivités de veiller à la régularité du mode de gestion retenu pour l'exploitation de leurs services publics.

Tableau n° 2 : Comptes de résultat de la SPL depuis 2018 avant et après contribution forfaitaire

(en €)	2018 (pour mémoire)	2019	2020
Chiffre d'affaires	800 359	677 386	100 937
Autres produits d'exploitation et transferts de charges	112	5 370	35 623
Autres subventions d'exploitation			37 807
Total des produits d'exploitation hors compensation forfaitaire et indemnité d'imprévision (pour 2020)	800 471	682 755	174 368
Matières premières et sous-traitance	382 056	361 529	61 615
Autres achats	73 536	69 736	40 054
Charges externes	179 870	168 341	154 996
Charges de personnel	240 787	246 076	196 006
Impôts et taxes	6 344	4 594	4 534
Dotations aux amortissements et dépréciations	52 091	52 016	42 643
Autres charges d'exploitation	229	5 604	225
Total des charges d'exploitation	934 912	907 896	500 073
Résultat d'exploitation avant compensation forfaitaire	- 134 441	- 225 141	- 325 705
Compensation forfaitaire nette	146 080	193 840	193 840
Résultat d'exploitation après compensation forfaitaire	11 639	- 31 300	- 131 865

Source : chambre régionale des comptes, à partir des comptes certifiés de la SPL.

1.2 Malgré l'arrêt quasi complet de l'activité en 2020, la situation financière de la délégation s'est nettement améliorée grâce aux indemnités versées par l'État et la CARCBA

1.2.1 Une activité du pôle événementiel déjà atone à la veille de la crise sanitaire et qui s'effondre avec celle-ci

En 2019, la fréquentation du « Tigre » est restée stable avec environ 80 000 visiteurs par an¹⁶. En revanche, le nombre de manifestations a légèrement diminué. Les rapports d'activité mentionnent plusieurs éléments de nature à limiter l'attractivité du site, tels que l'absence de navettes entre la gare et le pôle événementiel, éloigné du centre-ville, ou encore la signalétique routière insuffisante. Des travaux d'éclairage extérieur, de clôture du site et d'installation de plots anti-intrusion ont été réalisés par la CARCBA en 2019 et 2020 pour un montant de 91 013 € (cf. annexe n° 1).

La population du département de l'Oise ayant été très tôt et significativement affectée par la crise sanitaire, le « Tigre » a dû interrompre précipitamment son activité à compter du 1^{er} mars 2020. Sa fermeture administrative s'est poursuivie jusqu'au 1^{er} septembre mais le fonctionnement du pôle n'a pas repris jusqu'au second confinement. À la date du contrôle, aucune manifestation n'avait encore eu lieu, la majorité des spectacles du premier semestre 2020 ayant été reportés à la rentrée 2021 et surtout en 2022.

La programmation a donc été drastiquement réduite en 2020, se limitant à 22 jours d'exploitation (cf. tableau n° 2), soit une diminution de 85 % par rapport à 2019. Si le chiffre d'affaires s'est contracté dans la même proportion, les charges d'exploitation n'ont diminué en revanche que de 45 % par rapport à 2019 (cf. tableau n° 2) du fait de la nécessité de maintenir le personnel salarié à temps partiel et en raison de certaines dépenses incompressibles, notamment de maintenance.

Tableau n° 3 : Indicateurs d'exploitation et de fréquentation du « Tigre » de 2018 à 2020

	2018 (pour mémoire)	2019	2020
Jours d'exploitation	152	150	22
Spectacles	13	11	5
Salons	8	7	2
Conventions d'entreprises	1	2	1
Location d'espaces et divers	15	15	1
Nombre total de manifestations	37	35	9
Nombre de visiteurs	82 000	80 000	7 000

Source : chambre régionale des comptes, à partir des rapports d'activité de la SPL « Le Tigre ».

¹⁶ Cf. rapport d'activité annuel 2019-2020, p 6.

Durant cette période, la communication s'est poursuivie *via* le site internet, dont la fréquentation a cependant fortement chuté¹⁷, et les réseaux sociaux.

Avec la prolongation des restrictions sanitaires, l'exercice 2021 devrait être de nouveau significativement impacté par la crise.

Cette situation exceptionnelle n'avait évidemment ni été envisagée, ni prévue dans le contrat de concession. Celui-ci prévoit la continuité de l'exploitation « sauf en cas de force majeure » (article 7.2). De même, si le délégataire doit s'assurer pour les risques patrimoniaux et les pertes d'exploitation consécutives à de nombreux motifs (article 10.4), il n'est pas obligé de le faire pour les épidémies et pandémies.

1.2.2 Un montant d'indemnisation sans lien avec les besoins réels

Malgré l'interruption de l'activité durant dix mois en 2020, le résultat net de la société (77 294 €) a été multiplié par 6,7 fois par rapport à celui de 2019 (11 534 €). Cet apparent paradoxe s'explique par l'ampleur des soutiens qu'elle a perçus de la collectivité et de l'État. Ceux-ci ont permis à la SPL de dégager, en pleine crise, le résultat le plus élevé depuis 2017.

Au cours de cette période, la collectivité n'a, en effet, pas suspendu le contrat, comme l'y autorisait l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020, et a versé à son délégataire l'intégralité de la compensation pour contraintes de service public, soit 200 000 € HT (cf. 1.2.3). La chambre considère que l'arrêt d'exploitation du pôle événementiel aurait dû la conduire à suspendre ce versement qui n'avait plus de fondement juridique, quitte à augmenter le montant de l'indemnité pour compenser les effets de la crise sanitaire.

Tableau n° 4 : Montants des indemnités perçues par la SPL « Le Tigre » au titre de la crise sanitaire

(en M€)	2020
Fonds de Solidarité Covid	0,038
Exonération de charges sociales	0,009
Chômage partiel	0,027
Indemnité pour imprévision	0,200
Total	0,274

Source : chambre régionale des comptes, à partir du rapport d'activité 2019-2020 de la SPL.

Le délégataire a, par ailleurs, perçu différentes aides de l'État : indemnité d'activité partielle pour les trois salariés, Fonds de solidarité, et aides « Covid » de l'URSSAF. Celles-ci ont représenté 74 000 € en 2020. Par ailleurs, il a bénéficié d'un prêt garanti par l'État de 100 000 €.

¹⁷ 22 351 visites uniques en 2020 contre 78 812 en 2019 (source : rapport d'activité 2019-2020, p 26).

Enfin, par une délibération du 13 novembre 2020, la communauté d'agglomération de la région de Compiègne et de la Basse Automne a accordé à la SPL une indemnité d'imprévision de 200 000 €, sur la base d'une estimation de la perte de chiffre d'affaires à hauteur de 70 % en 2020.

Ce montant a été attribué sans demande formelle et préalable de la société. La question avait été évoquée à son conseil d'administration du 18 septembre 2020. Une projection du résultat négatif à hauteur de 115 182 € avait alors été présentée par son expert-comptable. Le montant de l'indemnité a, ensuite, été arrêté en commission des finances de la CARCBA, à partir des données de celui-ci.

Toutefois, la chambre constate que, d'une part, aucun document ne retrace les échanges tenus entre les élus lors de la commission des finances, qui ont conduit à arrêter cette somme de 200 000 €, ou ne permet de comprendre le calcul réalisé ; que, d'autre part, l'expert-comptable ne disposait pas de tous les éléments nécessaires au calcul du résultat prévisionnel et notamment du montant des « aides Covid » perçues par la SPL¹⁸.

De ce fait, le niveau de l'indemnité a été défini sans que soit préalablement établi un calcul précis et objectif, ce que confirme l'écart entre son montant (200 000 €) et le résultat négatif anticipé (115 182 €).

Selon les services de la collectivité, l'indemnité d'imprévision versée en 2020 a vocation à couvrir les pertes du premier trimestre 2021, ce qui apparaît implicitement dans le dernier paragraphe de l'exposé des motifs de la délibération.

Au final, c'est le cumul du maintien intégral de la compensation pour sujétions de service public (0,2 M€) avec les indemnités versées par la collectivité actionnaire (0,2 M€) et, plus accessoirement, par l'État (0,074 M€), qui a permis à la société publique locale d'améliorer très sensiblement son résultat net en 2020 (77 294 €). L'indemnité a donc été surestimée.

La chambre considère que la CARCBA pourrait solliciter le remboursement de l'excédent versé avant toute éventuelle indemnisation complémentaire au titre de l'année 2021. Elle estime également qu'il serait nécessaire qu'une étude soit réalisée pour identifier les pertes réellement imputables à la crise sanitaire et celles qui ne le sont pas, afin que son montant soit correctement proportionné.

Recommandation unique : sur la base des dispositions de l'article 23 du contrat de concession, solliciter du délégataire le remboursement du trop-perçu sur l'indemnisation des effets de la crise sanitaire en 2020.

En réponse, le président fait valoir que l'indemnité versée respectait les critères fixés par le Conseil d'État, alors que celui-ci a, pourtant, récemment précisé « *qu'elle ne peut venir qu'en compensation de la part de déficit liée aux circonstances imprévisibles* »¹⁹. Il précise, par ailleurs, que « la CARCBA s'engage à tenir compte de l'ensemble des observations de la chambre » dans l'hypothèse où la société publique locale solliciterait une nouvelle indemnisation au titre de la crise sanitaire.

¹⁸ *Idem* – p 13.

¹⁹ Conseil d'État – décision « Société Alliance », n° 419155, 21 octobre 2019, 3^{ème} considérant.

1.2.3 La réflexion engagée sur l'évolution de l'équipement

Afin de préparer au mieux la réouverture du « Tigre », la société publique locale a élaboré un « protocole sanitaire ». Une évolution de l'offre est toutefois envisagée, laquelle est subordonnée aux contraintes précises imposées pour la reprise de l'activité, notamment en termes de « normes sanitaires » et de « jauge » de la salle.

À l'approche du terme du contrat, le conseil d'agglomération a, en effet, validé, le 1^{er} juillet 2021, le lancement d'une consultation pour la réalisation d'une « étude d'opportunité et de positionnement » sur le pôle événementiel. Celle-ci s'inscrit dans la perspective d'un éventuel aménagement du « bâtiment 85 », second hangar disponible sur le site. Il est actuellement peu utilisé car il ne répond pas aux normes applicables pour pouvoir y accueillir des conventions d'affaires. Outre le chiffrage des travaux nécessaires, cette étude vise à évaluer l'attractivité du territoire compiégeois pour des manifestations d'envergure, ainsi que le potentiel commercial du projet et ses complémentarités avec le site existant. Le coût de cette mission, qui comprend également la réalisation d'un plan d'affaires à cinq ans, est estimé à 35 000 € HT.

Le président de la CARCBA a indiqué, lors de l'entretien de fin de contrôle, que « pour être performant le Tigre a besoin de pouvoir accueillir dans de meilleures conditions des événements d'entreprises » et précisé que l'extension envisagée pourrait être engagée dès 2022, si le budget de l'agglomération le permet.

Préalablement, la communauté d'agglomération s'était portée candidate, dans le cadre d'un appel à projets lancé en 2018 par la région Hauts-de-France, pour la création de structures de type « Arena » sur son territoire. Toutefois, la région ayant depuis lors renoncé à subventionner ce type d'équipements, ce projet a été abandonné.

Au vu du déséquilibre financier structurel de la société publique locale délégataire et de sa dépendance à la compensation financière de son autorité délégante, la chambre souligne qu'il conviendrait que la CARCBA s'assure de la régularité du mode de gestion du pôle événementiel avant le renouvellement du contrat de concession.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

En 2013, la CARCBA a confié, par un contrat de concession d'une durée de sept ans, à la société publique locale « Le Tigre » la gestion du pôle événementiel éponyme.

Contrairement aux autres services délégués, le suivi et le contrôle de cette délégation par le conseil d'agglomération et la commission consultative des services publics locaux souffrent d'une absence constante d'informations.

Le délégataire ne respecte pas toutes ses obligations. Ses rapports annuels sont incomplets. Les tarifs sont appliqués sans validation préalable du concédant. Alors que la délégation est économiquement structurellement déficitaire et nécessite, depuis son origine, l'augmentation fréquente par voie d'avenant de la compensation financière versée, la collectivité n'utilise pas de ses prérogatives de contrôle. Cette compensation, justifiée par des sujétions de service public sans lien démontré avec leurs coûts réels, présente le caractère d'une subvention d'équilibre, et contrevient dès lors aux dispositions de l'article L. 2224-2 du code général des collectivités territoriales.

L'activité du pôle événementiel, déjà atone en 2019, s'est effondrée avec la crise sanitaire. Le délégataire a perçu différentes aides de l'État pour un montant total de 74 000 € en 2020. Par ailleurs, il a bénéficié d'un prêt garanti par l'État de 100 000 €. La CARCBA lui a accordé une indemnité d'imprévision de 200 000 €, sans une réelle étude préalable. Aussi, les comptes du délégataire présentent, en 2020, un résultat net positif de 77 294 €. La chambre recommande à la communauté d'agglomération de solliciter le remboursement de l'excédent perçu avant toute éventuelle indemnisation complémentaire au titre de l'année 2021.

La situation dans laquelle le délégataire exerce sa mission sans risques et périls devrait conduire la collectivité à s'assurer de la régularité du mode de gestion retenu pour ce service qui, dans les faits, reste très éloigné d'un contrat de DSP. La fin prochaine du contrat et le lancement récent d'une étude sur son extension lui offrent de ce point de vue une occasion.

2 LES AUTRES CONTRATS DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC, INTÉGRALEMENT FINANCÉS PAR L'USAGER

Contrairement à l'espace « Le Tigre », les autres services concédés, à savoir le crématorium de Saint-Sauveur, la distribution d'eau potable et l'assainissement, ont été attribués à des opérateurs privés d'envergure nationale. Ces contrats sont intégralement financés par l'utilisateur et ne font l'objet d'aucune compensation pour sujétions de service public.

2.1 Une activité en hausse du crématorium de Saint-Sauveur

Le contrat de concession, intégrant la construction de l'équipement et son exploitation, a été signé le 16 juillet 2012 pour une durée de 27 ans. Il a été attribué au principal opérateur du secteur et n'a fait l'objet d'aucun avenant. Les rapports d'activité annuels sont soumis chaque année à la commission consultative des services publics locaux et à l'assemblée délibérante.

Le délégataire a réalisé et financé la construction du crématorium, sur un terrain mis à sa disposition par la communauté d'agglomération, en contrepartie d'une redevance de 10 000 € par an. La CARCBA perçoit également une redevance fixe pour frais de contrôle de 2 000 € par an, ainsi qu'une redevance d'exploitation égale à 11 % du chiffre d'affaires hors taxes, avec un minimum annuel garanti de 23 000 €. Aucune compensation financière de la collectivité n'est versée.

Le rapport d'activité annuel provisoire pour 2020 fait apparaître une augmentation de 12,6 % du nombre global des crémations par rapport à 2019 et une progression du chiffre d'affaires de 12,1 %. Consécutivement, le résultat après impôt de l'exercice (13 342 €) est en nette progression par rapport à 2019 (- 30 967 €).

Le crématorium a poursuivi son activité durant la crise sanitaire. Cependant, à la demande de l'intercommunalité, les plages de fonctionnement de l'équipement ont été élargies durant le premier confinement pour répondre à l'accroissement du besoin. Parallèlement, les conditions d'accès des familles et proches des défunts ont évolué à plusieurs reprises en fonction de la situation sanitaire.

2.2 La continuité des services d'eau et d'assainissement

La communauté d'agglomération de la région de Compiègne et de la Basse Automne assure la gestion de six contrats de concession d'eau potable, et de cinq contrats d'assainissement collectif, confiés à trois opérateurs différents. Elle a procédé, en 2017, au regroupement de quatre contrats d'assainissement. En ce qui concerne l'eau potable, les deux plus importants contrats de délégation de service public (DSP) ont été renouvelés à l'automne 2018 (cf. annexe n° 2).

Les rapports d'activité annuels des délégataires pour l'eau et pour l'assainissement sont soumis à la commission consultative des services publics locaux, ainsi qu'au conseil d'agglomération. Leur examen par ce dernier est concomitant à l'adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité de service de l'eau potable et de l'assainissement, prévu par l'article D. 2224-1 du CGCT.

La consolidation des données 2019 et 2020 des rapports d'activité des six contrats de distribution d'eau potable (cf. annexe n° 3) montre que les volumes vendus ont légèrement diminué en 2020 (- 2,1 %), tandis que le résultat avant impôt global a connu une contraction plus sensible de 27,1 %.

S'agissant de l'assainissement, un regroupement des données issues des rapports annuels pour 2019 et 2020 a également été effectué. Il en ressort une progression élevée des volumes traités en 2020 (7,9 %), mais encore plus significative du résultat (62,2 %).

L'ensemble des délégataires ont mis en place des plans de continuité d'activité dès la première période de confinement en mars 2020, afin d'assurer la permanence de ces services publics essentiels. À ce jour, un seul d'entre eux a demandé, par courrier du 23 juillet 2020, à appliquer des surcoûts à ses prestations en matière d'eau et d'assainissement, du fait de la crise sanitaire. Cependant, la CARCBA n'a pas donné suite à cette demande et a refusé les factures qui les faisaient apparaître.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

La CARCBA a délégué à des opérateurs d'envergure nationale les services publics du crématorium de Saint-Sauveur, de la distribution d'eau potable et de l'assainissement. Elle respecte les obligations légales en présentant à la commission consultative des services publics locaux et à son assemblée délibérante les rapports d'activité de ses délégataires.

Des plans de continuité d'activité ont été mis en place dès mars 2020, afin d'assurer la permanence des services publics essentiels. Des aménagements sont également intervenus pour s'adapter à l'évolution de la demande. À une exception près, les délégataires de ces trois services publics n'ont pas sollicité d'indemnisation.

*
* *

ANNEXES

Annexe n° 1. Investissements complémentaires financés par la CARCBA de 2018 à 2021	22
Annexe n° 2. Contrats de concession d'eau potable et d'assainissement en cours	23
Annexe n° 3. Contrats de délégation de distribution d'eau potable et d'assainissement pour 2019 et 2020 – Données d'exploitation	24

**Annexe n° 1. Investissements complémentaires financés par la CARCBA
de 2018 à 2021**

Nature des investissements	Année de réalisation	Montant (TTC) en €
Éclairage de l'esplanade	2020 et 2021	28 471
Motorisation du portail et alimentation	2020 et 2021	43 824
Sécurisation du site (portique anti-intrusion, verrouillage...)	2020	26 821
Clôture et portail	2019	35 721
Diagnostic de la structure de la salle	2018	16 080
Réaménagement de la plateforme	2018	40 862
Coût total		191 780

Source : chambre régionale des comptes, à partir des données communiquées par la CARCBA.

Annexe n° 2. Contrats de concession d'eau potable et d'assainissement en cours

Collectivité délégante	Objet du contrat	Délégataire	Type de contrat	Date d'entrée en vigueur	Durée	Date d'échéance
ARC (Compiègne, Choisy, etc.) (Lot 1)	Eau potable	Suez Eau France	Affermage	28/09/2018	6 ans	27/09/2024
ARC (Lachelle, St Jean aux B, etc.) (Lot 2)	Eau potable	SAUR	Affermage	02/10/2018	6 ans	01/10/2024
Béthisy-St-Pierre	Eau potable	Société des eaux et de l'assainissement de l'Oise (Veolia)	Affermage	01/01/2018	6 ans	31/12/2023
Margny-lès-Compiègne	Eau potable	Lyonnaise des eaux France	Affermage	10/01/2013	10 ans	10/01/2023
Nery	Eau potable	Veolia	Affermage	01/01/2017	12 ans	31/12/2028
Verberie et St Vaast-de-Logemont	Eau potable	Suez Eau France	Affermage	11/05/2007	15 ans	10/05/2022
ARC (Compiègne, La Croix-St-Ouen, Choisy-au-Bac, etc.)	Assainissement	Suez Eau France	Affermage	01/10/2017	10 ans	30/09/2027
ARC (St Sauveur et Saintines, etc.)	Assainissement	Suez Eau France	Affermage	05/05/2020	8 ans	05/05/2028
ARC (Vieux Moulin)	Assainissement	Nantaise des Eaux puis Suez Eau France à compter du 30/06/2018	Affermage	01/09/2014	10 ans	31/08/2024
Béthisy-St-Pierre	Assainissement	Société des eaux et de l'assainissement de l'Oise (Veolia)	Affermage	27/03/2014	10 ans	26/03/2024
Clairoix, Janville, Bienville	Assainissement	Suez Eau France	Affermage	11/11/2009	12 ans	31/10/2011

Source : chambre régionale des comptes, à partir des contrats et délibérations des communes et de la CARCBA.

Annexe n° 3. Contrats de délégation de distribution d'eau potable et d'assainissement pour 2019 et 2020 – Données d'exploitation

Volumes vendus, produits et résultats des DSP « eau potable » en 2019 et 2020

	2019	2020	Évolution en %
Volume vendu (m ³)	4 439 780	4 344 877	- 2,1 %
Produits (en €)	9 075 009	9 202 434	1,4 %
Résultat avant impôt (en €)	380 776	276 595	- 27,4 %

Source : chambre régionale des comptes, à partir des rapports annuels des délégataires pour l'eau potable de la CARCBA.

Volumes traités, produits et résultats des DSP « assainissement » en 2019 et 2020

	2019	2020	Évolution en %
Volume traité (m ³)	4 912 781	5 301 603	7,9 %
Produits (en €)	5 142 476	5 255 711	2,2 %
Résultat avant impôt (en €)	122 488	198 677	62,2 %

Source : chambre régionale des comptes, à partir des rapports annuels des délégataires pour l'assainissement de la CARCBA.



RÉPONSE AU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE COMPIÈGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE

*Tome 1 – Enquête régionale sur l'impact de la crise
sanitaire sur les délégations de service public*

(Département de l'Oise)

Exercices 2017 et suivants

Ordonnateur en fonctions pour la période examinée :

- M. Philippe Marini : réponse de 20 pages + annexes de 14 pages.

*« Les destinataires du rapport d'observations disposent d'un délai d'un mois pour adresser au greffe de la chambre régionale des comptes une réponse écrite. Dès lors qu'elles ont été adressées dans le délai précité, ces réponses sont jointes au rapport. **Elles engagent la seule responsabilité de leurs auteurs** » (article 42 de la loi n° 2001-1248 du 21 décembre 2001).*

COMPIÈGNE, le 28 janvier 2022

Monsieur Frédéric ADVIELLE
Le Président
Chambre régionale des comptes de la
Région Hauts de France
Hôtel Dubois de Fosseux
14, rue du Marché au Filé
62012 ARRAS Cedex

JA PÔLE FINANCES

Réf: XH/CL

Réf: ROD 2021-0184

Greffes n°2022-29

Objet : Réponse au rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne

Pièces jointes :

- Mémoire en réponse au rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes des Hauts-de-France
- Etude « Flash » d'impacts et de retombées du pôle événementiel Le Tigre

Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Comptes,

J'ai pris connaissance de votre rapport définitif faisant suite à l'enquête régionale sur l'impact de la crise sanitaire sur les délégations de service public.

Je note que vos observations portent principalement sur la délégation de service public confiée à la SPL Le Tigre.

Je tiens à vous rappeler qu'avant la crise sanitaire, Le Tigre avait accueilli plus de 500 000 visiteurs. Ce succès démontre la polyvalence de cet équipement, accueillant aussi bien des spectacles populaires que des manifestations économiques, et répondant ainsi parfaitement aux attentes de nos habitants.

Pour un coût d'investissement raisonnable, grâce à la réhabilitation d'une friche militaire, l'ARC a créé un équipement à même de répondre aux attentes du territoire et capable de pallier à la carence de l'initiative privée dans ce domaine.

Le Tigre offre à la fois une programmation populaire facilement accessible à nos concitoyens, mais aussi des événements professionnels, qui constituent de véritables outils de développement économique. Je prends pour exemple la récente manifestation « Salon Entreprise et Territoire » qui s'est déroulée le 16 novembre 2021 et qui a rassemblé près de 1000 acteurs du secteur privé et public favorisant ainsi le développement de l'activité économique locale.

Avant la crise sanitaire qui a durement impacté les sites événementiels, le Tigre avait en 2019 un taux d'occupation de 42%, taux nettement supérieur à la moyenne nationale des sites événementiels qui était alors de 35,5% (hors sites franciliens) source Event data book Unimev.

h

2

En ce qui concerne vos observations, je constate que vous intervenez à nouveau sur notre choix de mode de gestion.

Les élus de l'ARC ont été précurseurs en 2013 en choisissant de créer une société publique locale. Depuis lors, de nombreuses collectivités ont fait ce choix, étant précisé qu'il existe actuellement en France près de 450 SPL dont 139 dans le domaine de la culture, du tourisme et des loisirs.

Il s'agit d'un outil moderne de gestion qui associe les valeurs du secteur public avec l'efficacité du secteur privé. Il nous permet d'avoir la réalité des coûts en toute transparence contrairement au système de régie où les frais de structures sont difficilement imputables.

De plus l'ARC étant actionnaire à 75 % de la SPL, elle peut exercer un contrôle analogue à celui qu'elle exercerait sur ses propres services.

En ce qui concerne vos remarques au sujet des contributions financières apportées par l'ARC dans le cadre de la DSP, elles s'inscrivent dans un cadre juridique qui permet aux collectivités publiques de verser des financements en compensation de la prise en charge d'obligations de service public par un opérateur économique.

Ces contributions sont donc directement liées aux missions de service public que la SPL Le Tigre poursuit pour le compte des collectivités territoriales qui en sont actionnaires, dans un contexte de carence de l'initiative privée.

Le secteur culturel étant une activité structurellement déficitaire, et *a fortiori* pour une agglomération de moyenne importance comme la nôtre, la contribution annuelle de l'ARC d'un montant de 200 000 € reste raisonnable en comparaison avec des territoires de taille équivalente et pour un même type d'activités.

D'ailleurs, l'étude économique menée par le cabinet ORIGAMY en septembre 2021, nous a permis de constater que l'activité du Tigre génère chaque année sur le territoire 1 450 000 € de retombées économiques. Ainsi pour 1€ versé par l'ARC dans le cadre de la compensation de service public, 7 € reviennent à l'économie locale.

À propos de l'impact de la crise sanitaire, j'ai noté avec satisfaction que vous confirmiez le bien fondé du versement d'une indemnité d'imprévision. Comme vous l'avez souligné, Le Tigre comme toutes les salles de spectacle a été mis à l'arrêt pendant près de 18 mois.

Concernant le calcul du montant de 200 000 €, il était difficile d'en faire une estimation précise. En effet, grâce au statut de SPL, Le Tigre a pu bénéficier des aides de l'Etat pour soutenir les entreprises événementielles soumises à une fermeture administrative. Le calendrier et les modalités de calcul des aides ont beaucoup évolué en 2020 rendant « l'atterrissage financier » difficile à prévoir.

De plus l'ARC a anticipé une difficile reprise des activités événementielles en 2021. Malheureusement les faits lui ont donné raison, Le Tigre n'a pu retrouver son public qu'en septembre 2021.

Par ailleurs, l'appréciation de l'indemnité d'imprévision versée à la SPL Le Tigre ne ~~serait~~ être réalisée de manière analogue à une entreprise privée classique, compte-tenu du régime particulier de la SPL dont les actionnaires sont des collectivités territoriales membres de l'ARC et l'ARC.

En effet, compte tenu de l'actionnariat de l'ARC à 75%, il en résulte que notre collectivité, au travers du conseil d'administration du Tigre, décidera du bon usage de cette indemnité d'imprévision, qui aujourd'hui est venue renforcer le capital social de la SPL et qui permettra, au besoin, d'absorber un éventuel déficit si la crise sanitaire se poursuit.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint nos éléments de réponse qui vous sont transmis dans le délai légal d'un mois. Vous y trouverez les principales remarques que je souhaite porter à votre connaissance.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

**Mémoire en réponse au rapport d'observations définitives de la
Chambre régionale des comptes des Hauts-de-France**

La Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne (CARCBA) comprend 22 communes. Elle est issue de la fusion, au 1er janvier 2017, de la Communauté d'agglomération de la région de Compiègne, créée en 2004 (16 communes), et de la Communauté de communes de la Basse Automne (6 communes).

L'intercommunalité associe, à la ville-centre urbaine, des communes péri-urbaines et rurales. Elle compte près de 85 000 habitants, les communes membres s'échelonnant de 320 à 41 500 habitants.

À la fin 2019, elle exerçait 31 compétences, dont dix obligatoires. Ses recettes de fonctionnement totales s'élevaient à 86,5 millions d'euros en 2020, dont 51,4 millions d'euros pour le budget principal.

La Communauté d'agglomération de la région de Compiègne et de la Basse Automne a délégué quatre services publics dans le cadre de contrats de concessions :

- Le pôle événementiel « Le Tigre » ;
- Un crématorium situé sur la commune de Saint-Sauveur ;
- La distribution d'eau potable et l'assainissement collectif, certains contrats préexistants ayant été attribués avant le transfert de la compétence par des syndicats ou des communes.

Dans le cadre d'un contrôle des comptes et de la gestion de l'ARC, la Chambre régionale des comptes des Hauts-de-France lui a adressé le 1^{er} octobre 2021 un rapport d'observations provisoires relatif à l'impact de la crise sanitaire sur ses délégations de service public.

L'ARC, par l'intermédiaire de son Président a alors répondu à ces observations provisoires par un mémoire transmis le 01/12/2021.

La Chambre régionale des comptes a alors transmis son rapport d'observations définitives par courrier en date du 3 janvier 2022.

Ce rapport d'observations définitives, tout comme le précédent rapport d'observations provisoires porte principalement sur l'analyse du contrat du pôle événementiel « Le Tigre » et son exécution.

En effet, la Chambre estime que les trois autres délégations de service public de l'ARC n'ont pas connu d'interruption de leurs activités, ni de modifications de leur équilibre économique.

Partant, l'ARC entend concentrer ses observations exclusivement sur l'exploitation du pôle événementiel « Le Tigre » par la SPL « Le Tigre ».

Ce rapport appelle en effet de la part de l'ARC les observations suivantes relatives au choix du mode de gestion du service (1.), au contrôle exercé par l'ARC sur les tarifs pratiqués par la SPL, (2.), aux contributions financières perçues par la SPL (3.) et enfin, au rôle du « Tigre » dans le développement du tissu économique local (4).

SYNTHESE

I. Un choix de mode de gestion du pôle événementiel « Le Tigre » excédant le contrôle de la Chambre et une appréciation ne prenant pas en compte l'organisation intégrée SPL/DSP maîtrisée par l'ARC

L'ARC s'étonne tout particulièrement des remarques de la Chambre concernant la nécessité de revoir le mode de gestion du pôle événementiel « *Le Tigre* ».

A ce titre, l'ARC rappelle que le choix de ce mode de gestion relève de la seule appréciation des élus du conseil d'agglomération, un tel pouvoir constituant l'expression du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales.

En tout état de cause, les modalités de contrôle d'une délégation de service public attribuée en application du principe dit du « in house » à une SPL, sans mise en concurrence préalable, ne saurait être calquée sur celles s'appliquant à une délégation de service public attribuée à un opérateur après mise en concurrence, et ce, compte tenu du régime particulier de la SPL, dont les actionnaires sont les collectivités territoriales membres de l'ARC.

En effet le choix fait de constituer un dispositif créant une SPL avec un actionnariat exclusivement public et la mise en place d'une DSP répond aux objectifs suivants :

- suppléer à la carence du privé dans le domaine de l'événementiel sur le territoire de l'ARC ;
- disposer d'un dispositif présentant des comptes clairement identifiés, ce qui n'est pas envisageable dans le cadre d'une régie où à minima les frais de structure ne seraient pas mesurables
- Conserver le contrôle de l'outil grâce au double dispositif : contrôle « in house » pour la SPL, c'est-à-dire que l'ARC exerce sur la SPL un contrôle analogue à celui exercé sur ses propres services contrairement à ce qui est pratiqué avec une société privée.

Il s'agit d'un outil moderne de gestion de l'action publique particulièrement adapté pour ce secteur d'activité. Alors que l'ARC était précurseur en 2013, il est constaté un nombre grandissant de collectivités publiques choisissant ce type de structure. En effet, il existe maintenant en France plus de 450 SPL dont 139 dans le domaine lié à la culture, au tourisme ou aux loisirs (données de l'année 2020).

Enfin, l'ARC entend rappeler les dispositions de l'article L.211-3 du Code des juridictions financières lesquelles circonscrivent **expressément et exclusivement** le contrôle de la Chambre à la régularité ainsi qu'à la qualité de gestion, excluant dès lors tout contrôle sur des choix d'organisation des services publics locaux qui relèvent de la responsabilité pleine et entière des élus.

Cette prohibition du contrôle d'opportunité est d'autant plus confortée par l'objet de l'enquête régionale qui porte sur « *l'impact de la crise sanitaire sur les délégations de service public* », excluant toute appréciation générale de la Chambre sur le mode de gestion retenu par l'ARC.

Ainsi, sauf à excéder sa propre compétence, la Chambre ne peut se prononcer sur le choix du mode de gestion du pôle événementiel « Le Tigre », mais seulement sur les modalités de la gestion afférente.

II. Un contrôle des tarifs approprié

Dans ses observations définitives, la Chambre maintient l'insuffisance de contrôle de la l'ARCBA (l'ARC) sur les tarifs pratiqués par la SPL « Le Tigre ».

Pourtant, l'ARC exerce son contrôle conformément aux dispositions du CGCT et du contrat de concession, tout en respectant le secret des affaires, paramètre essentiel sur le marché concurrentiel dans lequel exerce la SPL « Le Tigre ».

Aussi, la teneur du contrôle pratiqué par l'ARC sur les tarifs en 2017 et 2018 demeure suffisante compte tenu du fait que la majorité des tarifs ne sont pas sujet à évolution à l'instar du prix de location de la salle, inchangé depuis 2014.

De plus, il faut encore rappeler que ce contrôle est également effectué dans le cadre du Conseil d'Administration et du comité de suivi de la SPL, l'ARC étant actionnaire majoritaire à 75% de la SPL et du comité de suivi de la DSP.

Enfin, l'ARC attire l'attention de la Chambre sur le bon accomplissement du contrôle des tarifs appliqués par le « Tigre » sur les années 2019 et 2020.

III. Des contributions financières justifiées et régulières

Dans ses observations définitives, la Chambre maintient que la compensation versée par l'ARC au bénéfice de la SPL « Le Tigre », en contrepartie des obligations de service public supportées, constitue une subvention d'équilibre prohibée, et que l'indemnité d'imprévision versée à la SPL a donné lieu à un trop-perçu qu'il appartient à l'ARC de recouvrer.

S'agissant tout d'abord des contributions financières versées à la SPL « Le Tigre » dans le cadre du contrat de délégation de service public, pour la gestion et l'exploitation du pôle événementiel « Le Tigre », celles-ci ont bien le caractère de compensations d'obligations de service public au sens de la jurisprudence européenne.

Ces contributions sont notamment destinées à compenser les obligations de service public auxquelles la SPL est astreinte, comme l'accueil gratuit des élèves du territoire dans le cadre de certains événements ou encore l'utilisation de l'équipement par l'autorité délégante à titre gracieux au bénéfice d'associations locales, lesquelles obligations sont également observées dans le cadre de conventions de délégation de service public de communes voisines à l'ARC.

Par ailleurs, le montant de la contribution versée à la SPL « Le Tigre » ne traduit en rien une surcompensation des obligations imposées.

En effet, les montants versés dans le cadre de délégations de service public voisines à celle de l'ARC sont relativement proches, identiques voire supérieurs à celui pratiqué par l'ARC au profit de la SPL « Le Tigre », ce d'autant que la superficie de ces salles de spectacles et le nombre de manifestations qui y sont tenues sont moins importants que ceux du pôle événementiel « Le Tigre ».

S'agissant ensuite du montant de l'indemnité d'imprévision, la Chambre estime que celui-ci a été surévalué.

Or, l'indemnité versée à la SPL « Le Tigre » répond aux critères de la jurisprudence dans son principe et son montant est justifié par les charges extracontractuelles induites par la crise sanitaire.

D'ailleurs, en dépit de la fermeture de l'établissement, les charges d'exploitation supportées sont demeurées inchangées.

De plus, les incertitudes pesant sur le calendrier de versement des aides d'Etat (fond de solidarité notamment) n'ont permis aucune anticipation de l'ARC sur les changements de modalités de calculs et montants effectivement perçus par la SPL « Le Tigre ».

En tout état de cause, l'appréciation de l'indemnité d'imprévision versée à la SPL « Le Tigre » ne saurait être effectuée de manière analogue à une entreprise privée classique, compte tenu du régime particulier de la SPL, dont les actionnaires sont les collectivités territoriales membres de l'ARC.

Il reviendra à l'ARC, actionnaire à 75% de la SPL, de définir l'usage qui sera fait d'un éventuel bénéfice faisant suite au versement de l'indemnité d'imprévision versée par l'ARC en tant que déléguant de la DSP. Cette situation n'est donc en rien comparable à une DSP classique avec une société privée qui aurait alors la jouissance de cette recette.

IV. « Le Tigre », outil dynamique au service de l'économie locale

Si la crise sanitaire a impacté fortement l'activité de la SPL, comme l'ensemble des sites événementiels français, il n'en demeure pas moins que Le Tigre demeure un vecteur important de l'économie locale. Pour exemple la récente manifestation « entreprises et territoires » qui s'est déroulée le 16/11/2021 a permis de rassembler près de 1 000 acteurs du secteur économique du territoire, privés et publiques, favorisant l'activité économique locale

Il ressort en effet d'une étude « flash » réalisée par le cabinet Origamy en septembre 2021 (Annexe 1) que des retombées socio-économiques importantes sont générées par l'activité événementielle de la SPL « Le Tigre », de l'ordre de 1 450 000 euros pour l'année 2019 qui se répartissent de la manière suivante :

- 600 000€ en retombée directe des filières de l'événement et de rencontres d'affaires,
- 500 000€ pour les retombées indirectes qui profitent aux acteurs du tourisme (5 200 nuitées) et aux commerces locaux,
- 350 000€ en retombée indirecte des acteurs de l'événementiel et des sous-traitants (traiteurs, restaurateurs, sécurité, location matériel, ménage, etc.).
- A ceci s'ajoutent les flux d'affaires générés par les entreprises exposant à l'occasion des divers événements (foires et salon) qui n'ont pas été comptabilisés

Cela d'ailleurs correspond à un taux d'occupation qui s'élevait en 2019 à 42% pour Le Tigre contre 35,5% en France hors région parisienne (source Event Data Book publié par UNIMEV)

Aussi, depuis son ouverture, « Le Tigre » a pu attirer des manifestations d'une envergure nationale et même internationale lesquelles contribuent à la promotion de l'économie locale en offrant une vitrine à ses artisans et à ses commerçants.

L'ensemble de tous ces événements, qu'ils soient d'ordre économique ou culturel font du pôle événementiel « Le Tigre » un outil de développement économique du territoire.

I. **Un choix de mode de gestion du pôle évènementiel « Le Tigre » excédant le contrôle de la Chambre et une appréciation ne prenant pas en compte l'organisation intégrée SPL/DSP maîtrisée par l'ARC**

L'ARC s'étonne tout particulièrement des remarques de la Chambre concernant la nécessité de revoir le mode de gestion du pôle évènementiel « *Le Tigre* ».

L'ARC souhaiterait rappeler que le choix de ce mode de gestion relève de la liberté des élus du conseil d'agglomération et procède ainsi de l'opportunité.

En effet, les collectivités disposent de la liberté du choix du mode de gestion pour exploiter leurs services publics. Cette liberté de choix du mode de gestion découle du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales prévu à l'article 72 de la Constitution.

Ce principe a été rappelé à de diverses reprises par le juge administratif qui refuse de se prononcer sur l'opportunité des choix opérés par l'administration :

« Considérant enfin qu'il n'appartient pas au Conseil d'Etat statuant au contentieux de se prononcer sur l'opportunité des choix opérés par l'administration d'une part en écartant l'exploitation en régie directe au profit de l'affermage, et d'autre part en choisissant comme fermier la société d'aménagement urbain et rural »

Cf. Conseil d'Etat, 18 mars 1988, Loupias, n°57893 publié au recueil Lebon

Dans le même sens, il a pu être jugé que :

« Considérant qu'il n'appartient pas au juge administratif de se prononcer sur l'opportunité du choix opéré par une commune lorsqu'elle écarte l'exploitation en régie directe au profit de l'affermage ; »

Cf. Conseil d'Etat, 10 janvier 1992, Association des usagers de l'eau de Peyreleau, n°97476 publié au recueil Lebon

Aussi :

« Considérant, en dernier lieu, qu'il résulte des pièces du dossier que la ville de Bordeaux a fait reposer son choix de transformer la régie municipale en société d'économie mixte locale sur des considérations tenant à l'intérêt communal et au fonctionnement du service ; que l'opportunité de sa décision ne saurait être discutée devant le juge de l'excès de pouvoir ; que le détournement de pouvoir allégué n'est pas établi ; »

Cf. Conseil d'Etat, 7 juin 1995, Comité mixte de la SEML Gaz de Bordeaux, n°143647 publié au recueil Lebon

« Considérant, d'une part, qu'il résulte de ces dispositions que les communes dont les services de distribution possèdent la forme d'une société d'économie mixte à

*participation publique majoritaire, d'une régie municipale ou d'un service analogue **peuvent librement choisir, entre ces différentes solutions, les modalités de gestion et d'organisation desdits services** »*

Cf. Conseil d'Etat, 27 novembre 2002, SICAE de la Région de la Péronne et SICAE du secteur de Roisel, n°246764

Ce principe est aujourd'hui consacré à l'article L.1 du Code de la commande publique, lequel dispose que :

*« Les acheteurs et les autorités concédantes **choisissent librement**, pour répondre à leurs besoins, d'utiliser leurs propres moyens ou d'avoir recours à un contrat de la commande publique. »*

Il ressort de ces dispositions que les collectivités territoriales peuvent donc décider soit de gérer directement le service soit d'en confier la gestion à un tiers par le biais d'une convention déterminée.

Il appartient aux collectivités de procéder à une analyse des différents modes de gestion envisageables et de déterminer le mode de gestion le plus adapté.

En l'espèce, c'est donc en vertu de ce principe de liberté de choix de gestion que l'ARC a décidé de recourir à un contrat de délégation de service public, et plus précisément à un contrat d'affermage, qui lui est apparu comme le mode de gestion le plus approprié pour l'exploitation du pôle évènementiel « Le Tigre ».

En effet, l'ARC a estimé qu'il convenait d'exclure un mode de gestion en régie, c'est-à-dire, dans lequel le financement et le risque d'exploitation sont supportés directement et intégralement par la collectivité, et ce, pour plusieurs raisons.

En premier lieu, la régie suppose la mobilisation de moyens humains et techniques importants, qui plus est, sur des domaines à forte technicité et à très grande évolutivité.

Or, l'ARC ne dispose pas à ce jour en interne de ressources techniques, humaines et financières suffisantes pour assurer avec une expertise suffisante le contrôle et le suivi opérationnel d'une exploitation d'un tel service en régie.

Sur le plan humain, les questions du recrutement et du remplacement dans des délais contraints du personnel sont des difficultés auxquelles la collectivité serait confrontée.

D'un point de vue économique, le mode de gestion de la régie par rapport à la gestion déléguée limite enfin les initiatives commerciales et la mise en place d'animations.

D'un point de vue comptable et financier, ce système de régie ne présente pas des comptes clairement identifiés et exhaustifs. En effet, par exemple, les frais de structure y sont difficilement identifiables car diffus dans les comptes de la collectivité, contrairement à la SPL qui permet de centraliser l'ensemble des coûts à l'euro près en toute transparence.

En second lieu, l'exploitation en régie ne permet pas d'associer de manière suffisamment étroite les communes de Compiègne et de Margny-lès-Compiègne.

Une gestion en régie n'étant pas opportune, l'ARC a donc privilégié un mode de gestion déléguée en recourant à un contrat de concession tel que défini à l'article L. 1121-1 du Code de la commande publique et a préféré confier à une SPL dont elle est actionnaire à 75% car ainsi elle peut aussi exercer un contrôle analogue à celui qu'elle exercerait sur ses propres services en ayant une vision claire, précise et transparente des coûts inhérents à cette mission de service publique.

En l'occurrence, le recours à la concession de service public attribuée en quasi-régie ou *in house* à la SPL Le Tigre se justifie par la volonté de l'ARC de :

- participer à l'organisation du service tout en bénéficiant de l'expertise et du professionnalisme d'un opérateur de droit privé employant un personnel soumis aux règles du code du travail et ayant une compétence confirmée dans le secteur considéré ;
- recentrer l'ARC sur ses missions de contrôle des prestations du concessionnaire puisque les risques financier, juridique et opérationnel liés à l'exploitation du service relèvent de la responsabilité intégrale de ce dernier ;
- permettre à l'ARC de participer au capital et à la gouvernance de la société concessionnaire, assurant ainsi un rôle dans le choix des orientations stratégiques opéré par la SPL dans la gestion d'un équipement primordial au service public de la culture ;
- permettre à la Ville de Compiègne d'être associée à la gouvernance de la société délégataire, principale commune membre de l'ARC ;
- permettre également à la commune de Margny-lès-Compiègne d'être associée à la gouvernance de la société délégataire, en tant que commune d'implantation de l'équipement ;
- bénéficier de la souplesse d'un opérateur de droit privé, permettant de recourir aux personnels droit privé et à la comptabilité privée, ainsi qu'aux dispositifs de financement bénéficiant à toute société commerciale, tout en gardant le contrôle.

En somme, le recours à la concession de service public constitue un moyen pour l'ARC de se recentrer sur ses prérogatives d'autorité organisatrice, de transférer des responsabilités, de mieux appréhender les responsabilités de chaque acteur et avoir une approche plus claire et transparente des comptes pour répondre au mieux aux besoins de l'ARC en termes de dynamisme d'exploitation et de compétence technique.

Plus précisément, l'ARC a décidé que le contrat de concession revêtirait la forme d'un affermage, c'est-à-dire d'un contrat par lequel l'autorité concédante met à disposition d'un fermier, moyennant une redevance, les ouvrages nécessaires à l'exécution du service public qui lui est délégué. Ainsi, l'autorité concédante supporte la maîtrise d'ouvrage des travaux et la charge des investissements, notamment les dépenses de premier établissement, le gros entretien et les grosses réparations.

Ce choix a été justifié par la volonté de l'ARC de :

- bénéficier des avantages susvisés, propres à toute gestion déléguée ;
- ne pas supporter les lourdeurs et contraintes d'une régie intéressée ;
- de disposer surtout d'un outil permettant d'avoir la réalité des coûts en toute transparence

- pour tous, notamment des élus et des usagers.
- centrer la mission du titulaire sur la gestion du service public proprement dit, et non de l'étendre à d'éventuelles prestations de construction, d'investissements ou de travaux lourds ;
 - conserver, pour l'ARC, son rôle d'autorité organisatrice du service en définissant ses règles d'organisation et de fonctionnement et en contrôlant le respect, par l'exploitant, des dispositions contractuelles.

Le contrat de concession de service public de type affermage était donc le mieux à même de répondre aux besoins de l'ARC en termes de dynamisme de développement de l'exploitation du pôle événementiel « Le Tigre », tout en permettant à l'ARC de conserver un droit de regard sur l'organisation du service public.

En tout état de cause, le contrôle d'une délégation de service public attribuée en « in house » à une SPL ne saurait être calqué sur le contrôle d'une délégation de service public attribué à une entreprise privée classique, et ce, compte tenu du régime particulier de la SPL, dont les actionnaires sont les collectivités territoriales membres de l'ARC.

Aussi et enfin, l'ARC entend rappeler les dispositions de l'article L.211-3 du Code des juridictions financières lesquelles circonscrivent **expressément et exclusivement** le contrôle de la Chambre à la régularité ainsi qu'à la qualité de gestion, excluant ainsi tout contrôle d'opportunité.

Cette prohibition du contrôle d'opportunité est d'autant plus confortée par l'objet de l'enquête régionale qui porte sur « *l'impact de la crise sanitaire sur les délégations de service public* », excluant toute appréciation générale de la Chambre sur le mode de gestion retenu par l'ARC.

Ainsi, sauf à excéder sa propre compétence, la Chambre ne peut se prononcer sur le choix du mode de gestion du pôle événementiel « Le Tigre », mais seulement sur la gestion afférente.

II. **Un contrôle des tarifs approprié**

Dans ses observations définitives, la Chambre maintient l'insuffisance de contrôle de l'ARC sur les tarifs pratiqués par la SPL « Le Tigre ».

A ce titre, l'ARC rappelle qu'en tant que société commerciale, la SPL « Le Tigre » s'insère pleinement sur le marché concurrentiel, et comme tout commerçant, met en œuvre une stratégie commerciale, qui repose sur un certain nombre d'informations confidentielles qui doivent demeurer inconnues de la concurrence, telles que la détermination de tarifs.

C'est pourquoi, l'ARC cherche ici à concilier d'une part, la mise en œuvre de son pouvoir de contrôle, et d'autre part, le secret des affaires, paramètre essentiel sur le marché concurrentiel sur lequel intervient la SPL « Le Tigre ».

L'ARC s'étonne toutefois de cette observation dans la mesure où elle a statué à la fois en tant qu'autorité délégante, mais aussi d'actionnaire majoritaire de la SPL sur les principaux éléments de la grille tarifaire à travers d'une part, l'approbation des rapports d'activité

successifs présentés au Conseil d'Administration et, d'autre part, l'examen du rapport d'activité soumis au Conseil d'Agglomération.

Aussi, si les tarifs pratiqués n'ont pas systématiquement été transmis au titre des années 2017 et 2018, l'ARC précise que la majorité des tarifs, excepté le coût horaire des agents de sécurité, ne sont pas sujets à évolution. Par exemple, le prix de location de la salle demeure inchangé depuis 2014.

Enfin, l'ARC attire l'attention de la Chambre sur le bon accomplissement du contrôle des tarifs appliqués par le « Tigre » sur les années 2019 et 2020.

III. Des contributions financières justifiées et régulières

Dans ses observations définitives, la Chambre considère que la compensation versée par l'ARC au bénéfice de la SPL « Le Tigre » en contrepartie des obligations de service public supportées constitue une subvention d'équilibre prohibée, et que l'indemnité d'imprévision versée à la SPL a donné lieu à un trop-perçu qu'il appartient à l'ARC de recouvrer.

Or, l'ARC entend apporter des éléments complémentaires permettant d'établir l'entière régularité de ces contributions financières.

S'agissant en premier lieu des contributions financières versées à la SPL « Le Tigre » dans le cadre du contrat de délégation de service public, pour la gestion et l'exploitation du pôle événementiel « Le Tigre », celles-ci ont le caractère de compensations d'obligations de service public au sens de la jurisprudence européenne.

En effet, dans l'arrêt *Altmark* (CJCE, 24 juillet 2003, C-280/00), la Cour de Justice des Communautés Européennes a jugé que les compensations d'obligations de service public versées par les collectivités ne constituaient pas des aides d'Etat soumises à notification.

La qualification de compensation d'obligations de service public suppose ainsi la réunion de quatre critères cumulatifs, à savoir :

- l'entreprise bénéficiaire a été expressément chargée d'obligations de service public clairement définies ;
- des paramètres objectifs de calcul de la compensation ont été établis avant son versement de façon objective et transparente ;
- la compensation ne doit pas dépasser ce qui est nécessaire pour couvrir tout ou partie des coûts occasionnés par l'exécution des obligations de service public, en tenant compte des recettes y relatives ainsi que d'un bénéfice raisonnable.
- la mission de service public a été confiée à l'entreprise à l'issue d'une procédure de marché public permettant de sélectionner celle capable de fournir ce service au moindre cout pour la collectivité, ou, en l'absence d'une telle procédure, le niveau de

la compensation repose sur une analyse des coûts que pourrait réaliser une « entreprise moyenne bien gérée ».

S'agissant en second lieu du chiffrage des contraintes de service public, la Commission européenne a pu préciser que « l'obligation d'établir les paramètres de la compensation au préalable ne signifie pas que cette dernière doit être calculée au moyen d'une formule spécifique ».

Au contraire, la Commission souligne la nécessité de connaître dès le départ « comment la compensation est déterminée »¹.

Ainsi, en l'espèce, l'absence de formule mathématique ne compromet pas le caractère objectif et transparent de la détermination des modalités de calcul de la compensation versée.

En tout état de cause, le nouveau contrat de délégation de service public présenté au Conseil d'agglomération le 15/12/2021 précise désormais que « le montant de la COSP est calculé sur la base des surcoûts engendrés par les contraintes d'exploitation imposées par le délégant, en tenant compte des contraintes techniques ou géographiques du lieu, des tarifs de vente imposés par le délégant, et du niveau d'équipement exigé du délégataire ».

S'agissant en troisième lieu des contraintes supportées par la SPL, en l'occurrence, la carence de l'initiative privée dans un territoire situé entre les zones d'attractivité parisiennes et amiénoise nécessite en effet l'instauration d'obligations de service public, que les sommes versées ont pour objet de compenser. La SPL Le Tigre a ainsi un rôle essentiel pour le territoire de l'ARC et pour ainsi permettre :

- un développement économique : salons professionnels, séminaires, etc.
- un accès à la culture pour tous, avec une offre d'événements très variée : foires, concerts, festivals de musique, salons grand public, etc.
- l'animation économique du territoire : foire expo, diverses manifestations d'envergure, régionale, nationale, voire internationale, etc.

La SPL « Le Tigre » permet l'accès au plus grand nombre des habitants de l'ARC aux manifestations organisées au sein de cet équipement s'inscrivant dans une logique populaire et d'accès à une culture diversifiée et plurielle.

Par ailleurs, le secteur culturel demeure une activité structurellement déficitaire, ce d'autant pour une agglomération de moyenne importance telle que l'ARC.

Les contributions ainsi versées sont destinées à compenser les obligations de service public auxquelles la SPL est astreinte telles que :

- l'accueil gratuit des élèves du territoire dans le cadre de certains événements, mais aussi la mise en place de tarifs préférentiels et adaptés conformément à l'article 22 du

¹ V. en ce sens Communication de la Commission relative à l'application des règles de l'Union européenne en matière d'aides d'Etat aux compensations octroyées pour la prestation de service d'intérêt économique général (2012/C 8/02)

contrat initial qui prévoit la compensation du « *soutien à la production d'événements structurellement déficitaires* » ;

- ou encore la possibilité pour l'Agglomération de bénéficier de jours d'occupation de l'équipement délégué, conformément à l'article 22 du contrat initial qui prévoit la compensation de la « *mise à disposition, gracieusement, de 5 journées (hors frais personnels et techniques)* ».

Ces obligations de service public, et notamment la démocratisation de l'accès à la culture des plus jeunes demeurent essentielles. En effet, auparavant il fallait compter une à deux heures de route pour avoir le privilège d'assister à un spectacle de musique actuelle, alors que beaucoup des citoyens de l'ARC n'en avaient ni le temps ni les moyens.

Ces obligations de service publics ne sont d'ailleurs pas isolées et propres à l'ARC, puisqu'il est constaté des obligations similaires à la charges d'autres SPL intervenant dans le secteur de l'évènementiel. Par exemple, il ressort des conventions de délégation de service public passées entre des SPL et la ville de PAU pour l'exploitation du Centre de congrès, du Zénith ou encore du Parc des expositions qu'il est imposé des obligations de service public semblables à celles imposées par l'ARC à la SPL « Le Tigre » telles que :

- L'instauration d'un tarif préférentiel ;
- La mise à disposition à titre gracieux des locaux au profit du concédant.

Il en résulte que ces obligations sont non seulement définies par le contrat mais demeurent communément admises dans la pratique des contrats de délégation de service public « in house » du secteur évènementiel.

Par ailleurs, concernant plus précisément la remarque de la Chambre relative à la non-utilisation par l'ARC des jours de gratuité, celle-ci s'explique par le contexte sanitaire qui n'a pas permis la tenue de manifestations sur ces journées et ainsi, a contraint à la fermeture du site.

En tout état de cause, l'ARC s'est employée à une meilleure définition des obligations de service public dans le nouveau contrat de délégation de service public présenté au Conseil d'agglomération le 15/12/2021

S'agissant en quatrième lieu du relèvement du montant de la compensation, celui-ci s'explique par la redéfinition des obligations de service public à la charge de la SPL « Le Tigre », et des couts associés.

Aussi, il ressort de conventions de délégation de service public passées entre la ville de PAU et ses SPL, par exemple, que le montant de la contribution versée à la SPL « Le Tigre » ne traduit en rien une surcompensation des obligations imposées.

En effet, les montants versés dans le cadre de ces délégations de service public voisines à celle de l'ARC sont relativement proches, identiques voire supérieurs à celui pratiqué par l'ARC au profit de la SPL « Le Tigre », ce d'autant que la superficie de ces salles de spectacles et le nombre de manifestations qui y sont tenues sont moins importants que ceux du pôle évènementiel « Le Tigre ».

En tout état de cause, le nouveau contrat de délégation de service public présenté au Conseil d'agglomération le 15/12/2021 précise désormais qu' « *en aucun cas, le montant de la COSP*

ne pourra surcompenser les coûts générés par les obligations susvisées, ni être affecté à des dépenses étrangères à ces obligations ».

S'agissant en cinquième lieu des dispositions de l'article L. 2224-2 du CGCT, celles-ci sont observées par l'ARC.

En effet, aux termes de l'alinéa 2 °2 de cet article :

« Toutefois, le conseil municipal peut décider une telle prise en charge lorsque celle-ci est justifiée par l'une des raisons suivantes :

1° Lorsque les *exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ;* »

Or, en l'espèce, et comme il a été démontré (cf. *supra*), la SPL « Le Tigre » supporte différentes contraintes de service public, lesquelles permettent légalement à l'ARC de verser une contribution financière eu égard à ces « *contraintes particulières de fonctionnement* ».

En phase de création d'un tel équipement, l'appréciation des coûts liés aux obligations de service publique était sous-estimée, cela a conduit à devoir réévaluer ce sujet. Pour autant, au vue d'autres DSP confiées à des SPL, comme Pau, il est constaté que le montant de la COSP reste moindrell peut également être noté qu'en régie, comme l'Elispace de Beauvais, le coût est bien supérieur (de 400 à 500 K€).

Pour rappel, les 200 K€ de COSP génèrent chaque année 7 fois plus de retombées économiques directes et indirectes sur le territoire selon l'étude Origamy de septembre 2021 (annexe 1).

Par conséquent, les compensations versées par l'ARC à la SPL « Le Tigre » relèvent des exceptions prévues à l'article L.2224-2 alinéa 2 °2 du CGCT, et ne constituent pas des subventions d'équilibre prohibées.

Concernant ensuite l'indemnité d'imprévision, celle-ci permet aux cocontractants des personnes publiques de se voir verser une indemnité dans l'hypothèse où l'équilibre économique du contrat est bouleversé par un évènement imprévisible et extérieur aux parties (Conseil d'Etat, 30 mars 1916, *Compagnie générale d'éclairage de Bordeaux*, n° 59928).

La jurisprudence a précisé les conditions dans lesquelles s'applique l'imprévision. En effet, l'évènement incriminé doit :

- être extérieur aux parties ;
- être imprévisible ;
- occasionner un bouleversement de l'économie du contrat.

Si ces conditions sont respectées, le cocontractant d'une personne publique peut obtenir une indemnisation correspondant aux conséquences de l'évènement précité afin de rétablir l'équilibre économique du contrat.

Ces conditions sont désormais codifiées à l'article L. 6 du Code de la commande publique qui précise que « ***lorsque survient un évènement extérieur aux parties, imprévisible et bouleversant temporairement l'équilibre du contrat, le cocontractant, qui en poursuit l'exécution, a droit à une indemnité*** ».

Dans un arrêt récent, le Conseil d'Etat a précisé les modalités de calcul de l'indemnité d'imprévision comme suit :

« 3. Une indemnité d'imprévision suppose un déficit d'exploitation qui soit la conséquence directe d'un évènement imprévisible, indépendant de l'action du cocontractant de l'administration, et ayant entraîné un bouleversement de l'économie du contrat. Le concessionnaire est alors en droit de réclamer au concédant une indemnité représentant la part de la charge extracontractuelle que l'interprétation raisonnable du contrat permet de lui faire supporter. Cette indemnité est calculée en tenant compte, le cas échéant, des autres facteurs qui ont contribué au bouleversement de l'économie du contrat, l'indemnité d'imprévision ne pouvant venir qu'en compensation de la part de déficit liée aux circonstances imprévisibles. »

Cf. Conseil d'Etat, 21 octobre 2019, Société Alliance, n° 419155.

L'indemnité d'imprévision doit ainsi représenter la charge extracontractuelle qui résulte de l'évènement imprévisible, en compensant la part de déficit liée aux circonstances imprévisibles. *« Ce n'est que si un déficit d'exploitation apparaît exception faite des autres causes des difficultés du cocontractant que celui-ci pourra prétendre à une indemnité d'imprévision, qui ne couvrira que la part imputable à l'évènement ayant affectée l'équilibre économie du contrat »*². En l'espèce, et en application de ces principes, l'indemnité d'imprévision versée par l'ARC à la SPL « Le Tigre » est parfaitement justifiée dans son principe.

En effet, il ne fait guère de doutes que l'épidémie de Covid-19 et l'état d'urgence sanitaire sont des évènements extérieurs aux parties, et totalement imprévisibles à la date de la signature du contrat de délégation de service public entre l'ARC et la SPL « Le Tigre ».

Par ailleurs, la SPL « Le Tigre » ayant connu une fermeture en application des mesures de restriction liées à l'épidémie de Covid-19 et à l'état d'urgence sanitaire, privant la SPL de l'essentiel de ses recettes, le bouleversement de l'économie du contrat est également avéré.

D'ailleurs, en dépit de la fermeture liée à l'épidémie de COVID-19 et compte tenu de l'obligation légale de maintenir le matériel en l'état, les charges d'exploitation supportées sont demeurées quasiment inchangées (assurances, frais généraux, télésurveillance, frais fixes d'expert-comptable par exemple).

S'agissant ensuite du montant de l'indemnité, si la Chambre estime que celui-ci a été surévalué, l'ARC entend apporter des précisions sur ce point.

Les aides COVID, dont a pu bénéficier la SPL, ont été évaluées en fonction des éléments connus en juin 2020 lors de l'établissement du prévisionnel au 31 décembre 2020 établie par l'expert-comptable. Le calendrier de versement, ainsi que les modalités de calcul des aides d'Etat ont fortement évolué sur cette courte période. Cela s'explique par le fait qu'à cette période, le bénéfice du fond de solidarité par la SPL « Le Tigre » était encore très hypothétique.

Ainsi, les incertitudes pesant sur le calendrier des aides d'Etat et leur évolution n'ont permis aucune anticipation sur ces montants par l'ARC. En effet, les versements ont débuté en

septembre 2020 à hauteur de 1500 euros forfaitaire pour ensuite être assis sur le chiffre d'affaires.

En tout état de cause, l'appréciation de l'indemnité d'imprévision versée à la SPL « Le Tigre » ne saurait être réalisée de manière analogue à une entreprise privée classique, compte tenu du régime particulier de la SPL, dont les actionnaires sont les collectivités territoriales membres de l'ARC. En effet, dans la mesure où l'ARC est actionnaire à 75% de la SPL, il en résulte que l'ARC décidera du bon usage de cette indemnité d'imprévision, qui aujourd'hui est venue renforcer le capital social de la SPL et qui viendra si nécessaire absorber un éventuel déficit dû à la poursuite de la crise sanitaire en 2021.

IV. **« Le Tigre », acteur dynamique au service de l'économie locale**

La Chambre souligne la baisse de fréquentation et le report de programmations ayant impacté le pôle évènementiel « Le Tigre », dès l'année 2019.

Si la crise sanitaire n'a pas favorisé l'activité du pôle évènementiel « Le Tigre », il n'en demeure pas moins que ce dernier demeure un vecteur important de l'économie locale.

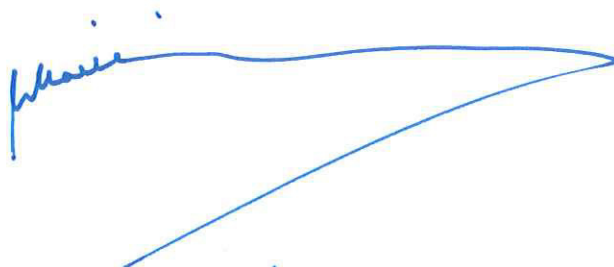
Il ressort en effet d'une étude « flash » réalisée par le cabinet Origamy en septembre 2021 (annexe1) que des retombées socio-économiques importantes ont été générées par l'activité évènementielle de la SPL « Le Tigre », de l'ordre de 1 450 000 euros pour l'année 2019.

Aussi, depuis son ouverture, « Le Tigre » a pu attirer des manifestations d'une envergure nationale et même internationale comme « Terre de Jim » avec plus de 100 000 visiteurs venus de toute la France, ou « Fous d'Histoire » qui chaque année réunit près de 10 000 visiteurs et 300 exposants rassemblant une vingtaine de nationalités.

Chaque année, la Foire-Expo ou des salons comme le Salon de l'Habitat, le Salon du Mariage ou le Salon du Camping-car, par exemple, contribuent à la promotion de l'économie locale en offrant une vitrine à ses artisans et à ses commerçants.

L'ensemble de tous ces événements qu'ils soient économiques ou artistiques, fait partie de la dynamique économique et culturelle du territoire de l'ARC et contribue à la notoriété et la promotion du compiégnois.

Ainsi, le pôle évènementiel « Le Tigre » demeure incontestablement un outil contribuant au développement économique du territoire.



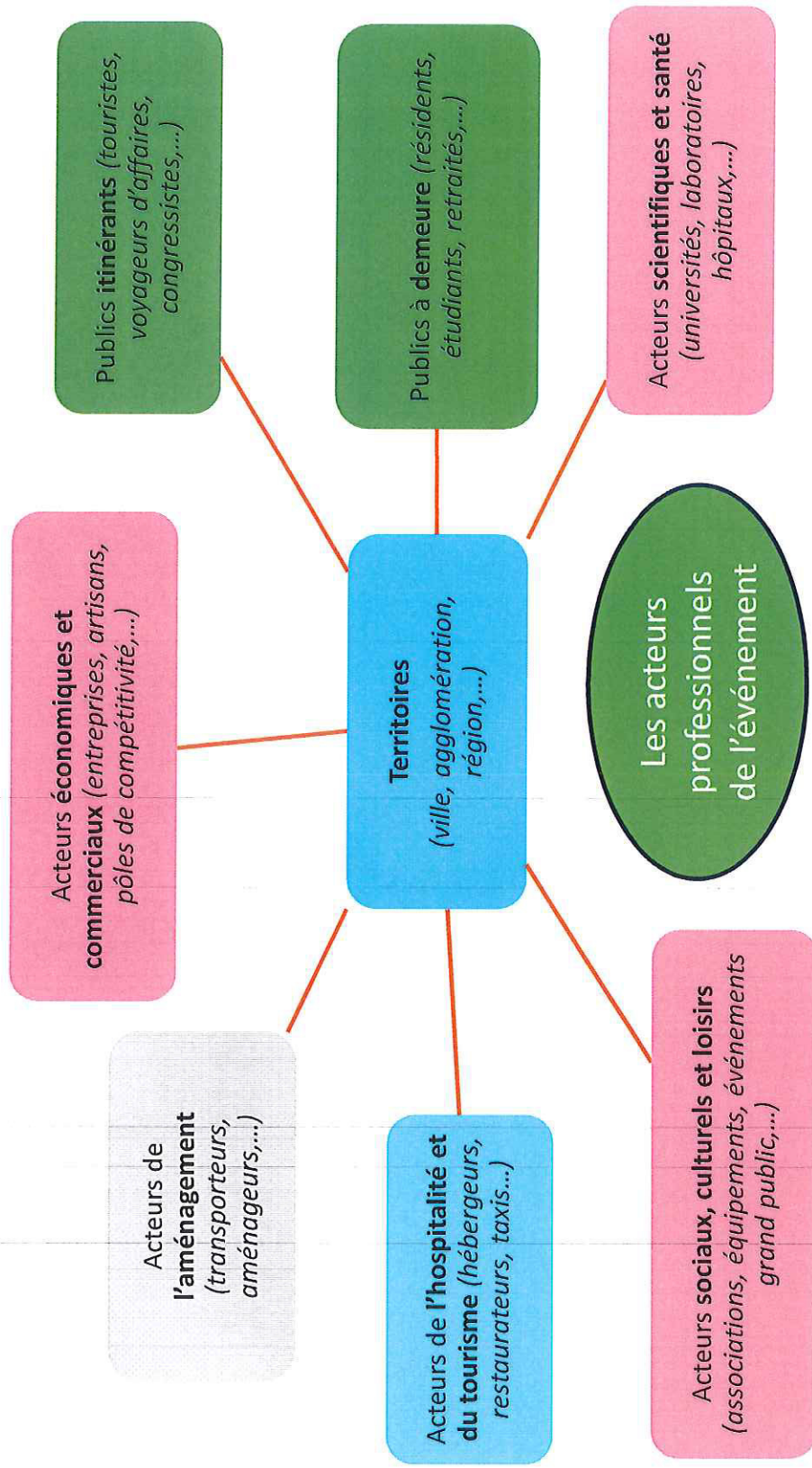
Le 29.1.2022

ANNEXES

Annexe 1 : Etude « Flash » d'impacts et de retombées du pôle événementiel Le Tigre

Etude « Flash »
d'impacts et de retombées
du Pôle Événementiel
LE TIGRE - Margny-les-Compiègne

La filière Événements dans le champ de l'action territoriale



= rôle d'animation, d'impulsion et de coordination....

Les 3 principaux types d'acteurs de la chaîne de valeur des événements

Entreprises, Pôles de compétitivité,
filiales économiques, clusters,
incubateurs, centres de recherche,
universités, etc...

L'événement répond à un besoin de rassemblement et d'expression des talents de communauté d'acteurs ou de différents éco-systèmes

Organisateurs / concepteur des événements, sites événementiels, prestataires de services (accueil, contrôle, traiteur, montage, décoration, sécurité...)

Les professionnels de l'événementiel conçoivent, accueillent et réalisent l'événement pour qu'il soit un succès sur tous les plans : programmation, rayonnement, logistique, sécurité....

Les acteurs du tourisme et de l'accueil sur le territoire : **hôtels, restaurants, transports en commun, commerces, loisirs, etc.**

Dès la descente de l'avion ou l'arrivée du train, les acteurs du tourisme rendent l'expérience du participant fluide, agréable et mémorable, sur le territoire.

Les grandes typologies d'événements

Les foires-expositions et les salons grand public => acteurs sociaux, politiques et économiques, plutôt régionaux ou locaux.

Animation de la vie locale – commerce, institutions, associations, artisanat

Les salons professionnels = > acteurs économiques des filières ou pôles d'excellence, d'envergure internationale, nationale ou régionale.

Promotion des savoir-faire - Développement du carnet de commandes

Les congrès => acteurs de la recherche, de la santé et des associations professionnelles, savantes ou scientifiques.

Partage d'innovation - formation continue des professionnels

Les événements d'entreprise et d'institution => animation des communautés externes ou internes aux entités.

Co-construction de projets stratégiques - partage de valeurs

Les événements sportifs => animation des communautés de passionnés...

Vivre des émotions ensemble

Typologies des retombées selon les segments de marchés

Les impacts de l'activité du Pôle Événementiel sont de trois natures principales :

- L'impact économique
- L'impact d'attractivité et de rayonnement (image et notoriété)
- L'animation territoriale

Les congrès avec expositions :

Générateurs de valeurs avec des retombées économiques sur l'ensemble de la chaîne de valeur événementielle (en termes de recours à des prestations techniques ou d'intendance pour les entreprises locales) et touristique (hébergement, restauration et commerce) et toute l'année.

Ils sont un outil d'attractivité car

- Ils rendent lisibles des filières ou des positionnements territoriaux et valorisent les entreprises locales ou ambassadeurs locaux en lien avec le sujet.
- Ils participent à la notoriété de la destination via les communications faites sur l'événement
- Ils sont enfin vecteurs de promotion touristique ou économique en « acculturant » les congressistes aux atouts du territoire

Les événements corporate ou d'entreprises :

Comme les congrès, ils sont générateurs de valeurs par des retombées économiques directes et des outils de rayonnement par les actions de communication et d'accueil de participants externes lorsqu'il s'agit de manifestations nationales (ce qui est peu le cas pour Compiègne)

Les salons professionnels :

Leurs retombées économiques directes sur la chaîne de valeurs du territoire dépend fortement de la nature et de l'origine des exposants (donc de l'audience de l'événement)

Ils sont les principaux outils de valorisation des entreprises locales tant sur le plan de la visibilité de leur savoir-faire (idem pour les foires) que pour les volumes d'affaires et transactions générées pendant l'événement

Les événements grand public :

Ils sont avant tout un outil d'animation du territoire, créateur de lien en proposant aux habitants de proximité des offres culturelles ou de loisirs complémentaires, ils sont aussi des lieux de rencontres et de mixité de publics lors d'événements locaux et la possibilité pour des acteurs socio-économiques du territoire de se rencontrer.

Les retombées économiques sont différenciées selon la nature, la durée et le degré d'attractivité de l'événement, avec une plus faible conversion en retombées économiques pour les événements culturels (spectacles et concerts) et des retombées significatives pour les salons grâce aux exposants, pour les festivals grâce aux invités et pour les événements sportifs via les participants. Les salons grand public et festivals permettent l'apport vertueux de clientèles souvent extérieures à la proximité et sont sources de richesses supplémentaires.

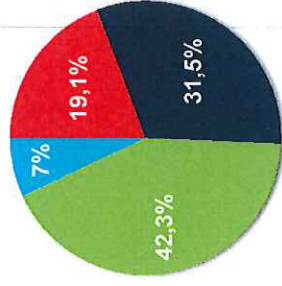
=> si toutes les natures de manifestations concourent à la notoriété des territoires à l'exception, chaque segment a des apports différenciés au regard de leurs durées et typologies de participants.

En résumé :		Congrès	Salons grand public et autres événementiels publics	Salons professionnels	Evénements d'entreprises	Evénements culturels (spectacles, concerts)
Typologies/impacts						
attractivité, rayonnement						
Soutien à l'économie locale						
Animation locale						
Retombées économiques directes sur le territoire						

Les chiffres clefs des événements et leurs retombées socio-économiques

Chiffres clefs de l'activité événementielle des sites d'accueil

Répartition du chiffre d'affaires des parcs des expositions en France * par segments de marchés



- Accueil de conventions, événements et spectacles
- Accueil Salon
- Organisation d'événements
- Autre ressources

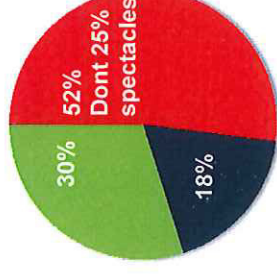
Pour les parcs expos, l'auto-production d'événements représente 42,3% du chiffre d'affaires en 2018 (vs 35% en 2015)

Estimation du taux d'occupation des sites événementiels (hors sites franciliens) en 2018

35,5%

* Sources : Event Data Book 2018 publié par UNIMEV

Répartition du chiffre d'affaires du TIGRE par segments de marchés – Base 2019



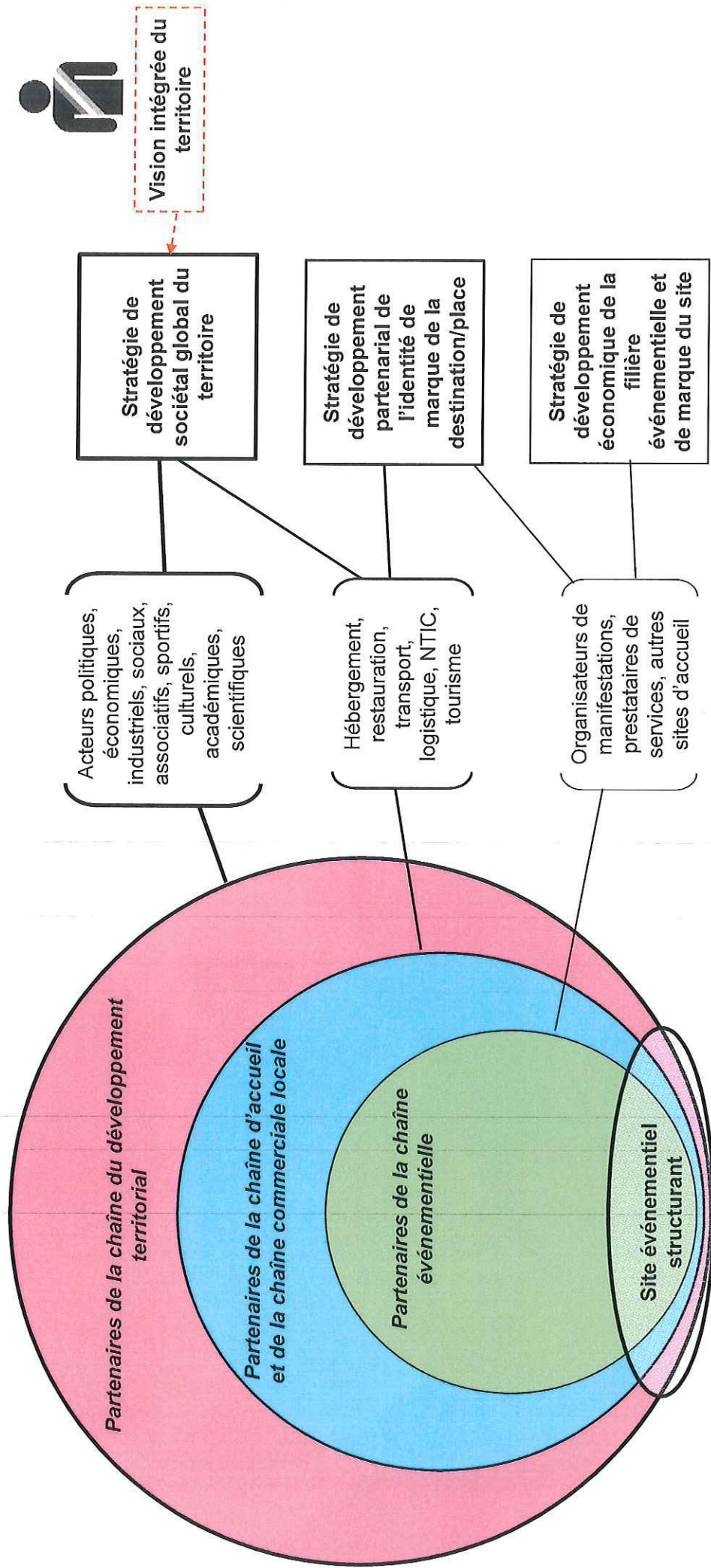
Les stratégies d'auto-production sont fortement repensées et sont mise en place dans la majorité de sites notamment les plus petits ou éloignés des métropoles régionales

30% pour la seule Foire Exposition

Un taux d'occupation du Tigre en 2019 :

42%

Le site et ses événements => un instrument de la stratégie du territoire



La complémentarité des missions de tous les acteurs sur le territoire exige une capacité forte de coordination (souvent de la part du gestionnaire) et un véritable engagement des élus, sur le territoire.

Retombées économiques de l'équipement

Retombées économiques quantitatives :

Les indicateurs retenus par cette approche :

Impact économique direct : frais de personnel + fiscalité + achats et sous-traitance + investissements annuels réalisés sur le site
Nous pouvons évaluer cet impact à environ 550 à 600 000 euros

Impact économique indirect : ce sont les dépenses générées par les participants (visiteurs ou exposants) au regard de la nature des manifestations. Les spectacles, événement grand public locaux ponctuels (remise de prix, soirée événementielle...) ainsi que les événements d'entreprises locales sont exclus du calcul puisqu'à retombées quantitatives marginales (retombées animation et rayonnement). Les impacts sont sur la chaîne de valeurs touristiques principalement puisque 75% des retombées indirectes sont concentrées sur celle-ci.

On peut les estimer à 500 000€ sur l'Agglomération de Compiègne.

Nous pourrions rajouter les retombées sur la chaîne de valeur événementielle (prestataires) notamment pour les événements salons ou conventions/congrès mais la politique de sous-traitance n'est pas clairement identifiée à ce jour. Au regard du chiffre d'affaires et de la faible internalisation de compétences.

On peut l'estimer à environ 350 000 euros et nous pouvons envisager que près de 75% de ces dépenses sont réalisées en toute proximité de l'équipement.

Impact total apprécié : le nombre de journées congressistes ou exposants hors région et le nombre de nuitées

Il a été ici extrapolé, au regard des origines des visiteurs et exposants des manifestations accueillies croisées avec la durée moyenne des événements, (selon la méthode de calcul utilisée au niveau national par l'Unimev).

Retombées indirectes estimées de l'équipement

En moyenne un congressiste/organisateur/exposant français de parc des expositions dépense 150 €* par jour (300 € pour un visiteur étranger) en hôtellerie, restauration et frais divers.

Auxquels viennent d'ajouter des nuitées en modes alternatifs d'hébergement (hébergement chez l'habitant) dont on peut estimer les dépenses des participants à 65€ *par jour et par personne.

Pour les flux d'affaires, il est admis que le retour sur investissement moyen pour une participation exposant à un salon ou une foire est de 8 euros de chiffre d'affaires pour 1 euro investi*.

* source Unimev

Extrapolation SPL Le Tigre référence 2019

	Nombre d'événements accueillis	Extrapolation	Impact économique indirect (chaîne touristique)
Congres et conventions	2 (audience régionale)	130 nuitées	>20 000 euros
Evenements professionnels ou mixtes	2	2700 nuitées	>300 000 euros
Salons Grand Public	5	2000 nuitées	>110 000 euros
Spectacles et autres locations	25	300 nuitées	>45 000 euros

Approche des retombées de l'équipement par classification d'événements

1- Evénements grand public :

- Spectacles et concerts

Retombées indirectes sur le territoire faibles puisque durée sur le territoire et audience de proximité

- Salons grand public

Les retombées principales sur ces événements sont les flux d'affaires pour les entreprises présentes grâce aux ventes réalisées et aux contrats signés. S'agissant principalement d'entreprises du territoire, elles ont donc un impact direct sur l'économie locale. Leur évaluation n'est possible qu'avec une analyse par événement auprès des professionnels présents.

- Salons Grand Public à audience régionale (Exemple : Salon de l'Habitat)

100 exposants dont environ 48% de l'Oise et une majorité des territoires de proximité
Visiteurs de proximité

Retombées indirectes faibles principalement séjours hébergement des exposants hors Oise > 110 000 euros

- Festival « Fous d'histoire »

200 exposants / 120 professionnels acheteurs et 9000 visiteurs / 3 jours

Visiteurs 15% étrangers, 22% Hauts de France dont 15% Oise et 30% Région parisienne. Nous sommes sur un public de passionnés pour lequel la zone de chalandise a peu de sens mais on note tout de même une attractivité des zones de proximité.
Exposants 20% issus des Hauts de France

Retombées indirectes réelles sur la restauration et l'hébergement sur les exposants et visiteurs lointains >150 000 euros

- Foire-Expo :

100 à 110 exposants avec une moyenne de 60% Oise et une majorité Hauts de France

Pour les visiteurs 15 000 visiteurs avec 95% de l'Oise dont 40% de l'Agglomération en moyenne

Retombées indirectes réelles pour les exposants en séjour pendant la durée de la foire (hébergement, restauration principalement)
>40 000 euros

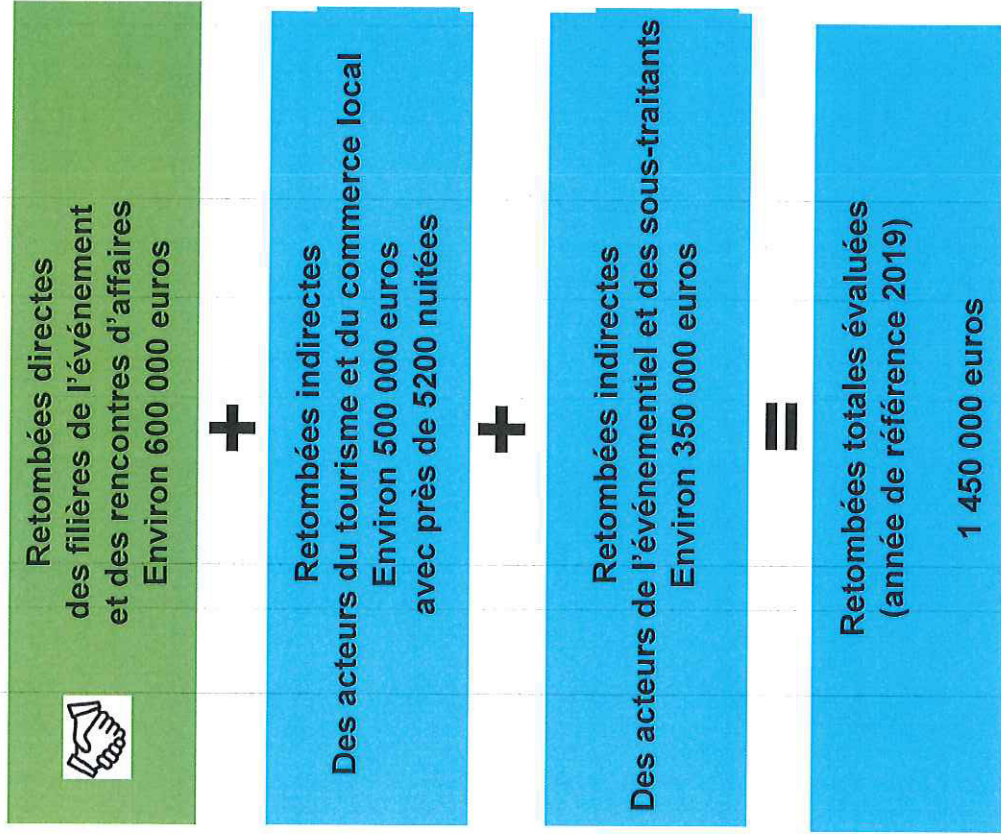
2- Evénements Corporate ou professionnels

Salon Mixte Grand Public et Professionnel à audience internationale : Marché de l'Histoire

300 exposants dont 7% des Hauts de France / 25 nationalités et 5 000 visiteurs / 2 jours

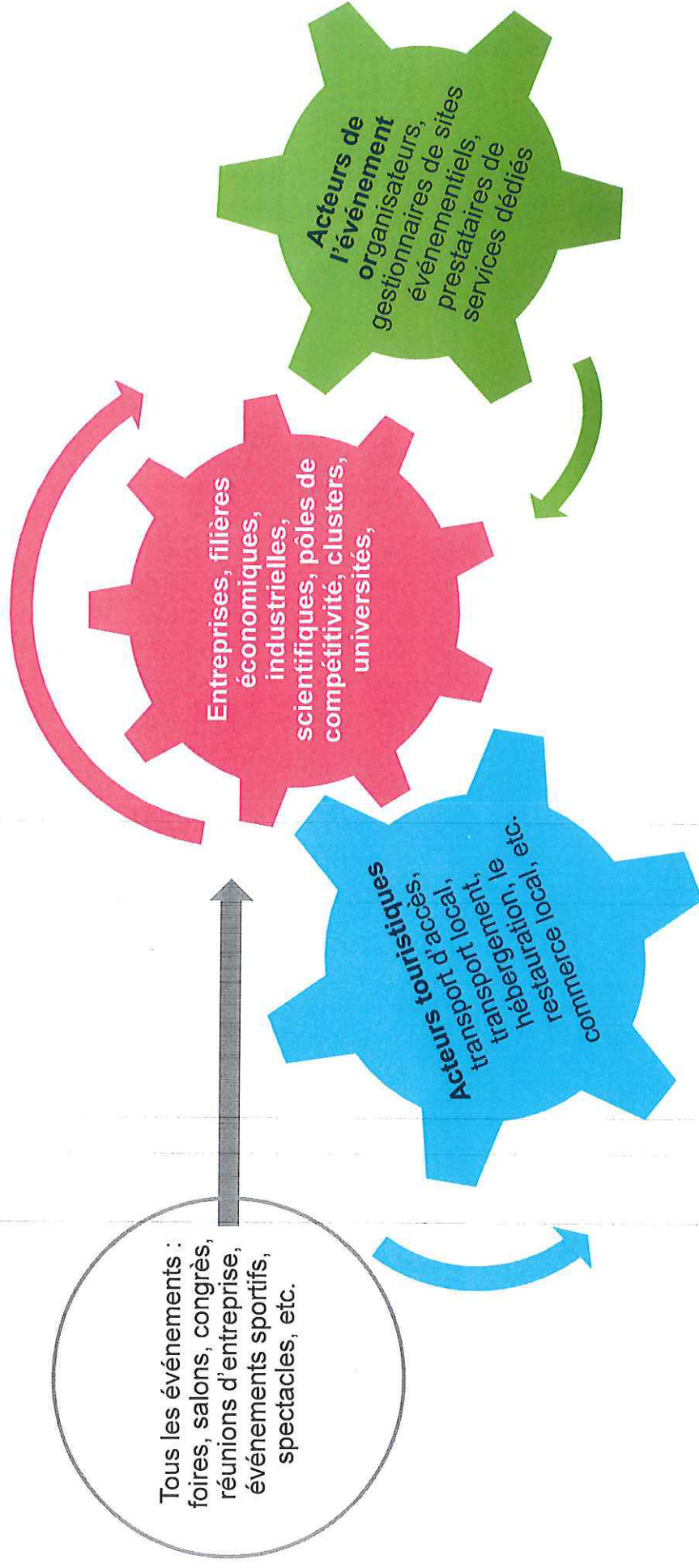
Retombées indirectes fortes en lien avec l'origine à la fois des exposants et des visiteurs > 150 000 euros

Les retombées socio-économiques générées par l'activité événementielle de la SPL Le Tigre

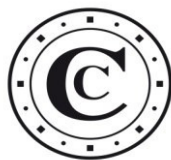


Les flux d'affaires
Chiffre d'affaires exposants issus des contacts pris sur les foires et salons

Un instrument de développement économique structurel



Le site et sa programmation événementielle contribuent au développement économique du territoire. Ils organisent et structurent les acteurs des tissus économiques et scientifiques, de la chaîne touristique et de la filière événementielle dans un écosystème partenarial performant.



Les publications de la chambre régionale des comptes
Hauts-de-France
sont disponibles sur le site :
www.ccomptes.fr/fr/crc-hauts-de-france

Chambre régionale des comptes Hauts-de-France
14 rue du Marché au Filé - 62012 Arras cedex

Adresse mél : hautsdefrance@ccomptes.fr

35 - Compte-rendu des décisions du Maire

Monsieur le Maire rend compte au CONSEIL MUNICIPAL des décisions qu'il a prises depuis la séance du vendredi 25 février 2022, dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par le CONSEIL MUNICIPAL.

Décision du Maire n°05-2022

Considérant que le Maire est responsable de la lutte contre la divagation animale sur le territoire de sa commune. Il lui appartient, en particulier, « de prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats » (art. L. 211-22 du CRPM). Pour ces animaux, chaque commune doit disposer « soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation (...) soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette commune » (art. L. 211-24 du CRPM),

Le Maire décide de signer un contrat de prestations de service de fourrière animale, sans ramassage, ni capture avec la Société Protectrice des Animaux (SPA).

Le contrat est d'une durée d'un an.

En contrepartie des services apportés par la SPA, la Ville de Compiègne versera une redevance calculée à 0.68 € TTC par habitant.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications du Maire et sur sa proposition,

Vu les articles L.2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE du compte-rendu des décisions qu'il a prises depuis la séance du vendredi 25 février 2022, dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Municipal.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, le 25 mars 2022
Et ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur Honoraire de l'Oise

COMPTE-RENDU de la SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 25 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le VENDREDI 25 MARS 2022, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni aux salles Saint Nicolas, à 20h45, sous la présidence de Philippe MARINI, Sénateur honoraire de l'Oise, Maire de ladite Ville.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Maire, Sénateur Honoraire,

Sophie SCHWARZ, Eric de VALROGER, Nicolas LEDAY, Arielle FRANÇOIS, Oumar BA, Dominique RENARD, Joël DUPUY de MERY, Martine MIQUEL, Christian TELLIER, Evelyse GUYOT, Marc-Antoine BREKIESZ, Françoise TROUSSELLE, Eugénie LE QUERE, Benjamin OURY, Claudine GREHAN, Pierre VATIN, Richard VELEX, Xavier BOMBARD, Kamel TOUIH, Alou BAGAYOKO, Jihade OUKADI, Sidonie GRAND, Emmanuel PASCUAL, Marie-Christine LEGROS, Martine JACQUEL, Monia LHADI, Maria ARAUJO de OLIVEIRA, Justyna DEPIERRE, Nicolas HANEN, Hayate EL GHARMAOUI, Fabienne JOLY-CASTE, Daniel LECA, Solange DUMAY, Etienne DIOT, Emmanuelle BOUR

Étaient représentés :

Sandrine de FIGUEIREDO représentée par Sophie SCHWARZ
Nicolas COTELLE représenté par Justyna DEPIERRE
Abdelhalim BENZADI représenté par Oumar BA
Sylvie MESSERSCHMITT représentée par Solange DUMAY
Serdar KAYA représenté par Etienne DIOT
Anne KOERBER représentée par Emmanuelle BOUR

Était absent excusé:

Jean-Marc BRANCHE

Secrétaire de séance : Hayate EL GHARMAOUI

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de membres présents
ou remplacés ayant donné pouvoir : 42



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

01 – Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2022 du Conseil Municipal

ADOpte le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 février 2022.

Adopté à l'unanimité,

02 – Approbation des comptes de gestion du Trésorier Municipal de l'exercice 2021 – Budget Principal et Budget annexe de la ZAC du Camp de Royallieu

APPROUVE les comptes de gestion, qui correspondent aux écritures de Monsieur le Trésorier Municipal,

DONNE quitus à Monsieur le Trésorier Municipal pour les comptes de gestion de l'année 2021.

Adopté à l'unanimité,

03 – Adoption des Comptes Administratifs 2021 – Budget Principal et Budget Annexe de la ZAC du Camp de Royallieu

Etant précisé que Monsieur le Maire se retire afin qu'il soit procédé au vote du compte administratif.

ADOpte les comptes administratifs 2021 du budget principal et du budget annexe de la ZAC du Camp de Royallieu

Adopté à la majorité, avec 2 votes contre : MM.DIOT et KAYA
et 5 abstentions : M.LECA et Mmes MESSERSCHMITT,
DUMAY, BOUR et KOERBER,

04 – Affectation des résultats 2021 du Budget Principal et du Budget Annexe de la ZAC du Camp de Royallieu

DECIDE l'affectation des résultats du budget principal et du budget annexe ZAC du Camp de Royallieu telle que précisée dans les tableaux.

Adopté à l'unanimité,

05 – Adoption des budgets primitifs 2022 - Budget Principal et Budget Annexe de la ZAC du Camp de Royallieu

ADOpte les budgets primitifs 2022 du budget principal et du budget annexe de la ZAC du Camp de Royallieu.

Adopté à la majorité, avec 7 votes contre :
M.LECA et Mme MESSERSCHMITT, M.KAYA,

Mme DUMAY, M.DIOT, Mmes BOUR et KOERBER,

06 – Subventions et participations soumises à approbation – Répartition de l’enveloppe des subventions 2022

Etant précisé que MM.MARINI et BOMBARD, Mmes FRANÇOIS, GUYOT, DEPIERRE et DUMAY ne prennent pas part au vote pour la subvention allouée à CACCV - Espace Jean Legendre,

Etant précisé que MM.MARINI, BOMBARD et Mmes SCHWARZ, LEGROS DEPIERRE GUYOT, RENARD et JACQUEL prennent pas part au vote pour la subvention allouée à la Crèche de l'Abbaye,

Etant précisé que Mme ARAUJO DE OLIVEIRA ne prend pas part au vote pour la subvention allouée à l'association de jumelage Compiègne Guimares,

Etant précisé que Mme DUMAY et M.BOMBARD ne prennent pas part au vote pour la subvention allouée au Festival du film,

Etant précisé que MM. HANEN et DIOT ne prennent pas part au vote pour la subvention allouée à l'association Compiègne Kyriat Tivon,

Etant précisé que Mme DUMAY ne prend pas part au vote pour la subvention allouée à l'association Française pour la lecture et pour le Centre Ressource Lecture,

Etant précisé que M.LEDAY ne prend pas part au vote pour la subvention allouée à la Foire aux fromages et aux vins,

Etant précisé que M.MARINI et Mme DEPIERRE ne prennent pas part au vote pour la subvention allouée à l'association de jumelage Oise Elblag Malborg,

Etant précisé que M.BAGAYOKO ne prend pas part au vote pour la subvention allouée à l'association des Amis du Mali de l'ARC,

Etant précisé que Mme GREHAN ne prend pas part au vote pour la subvention allouée à la Fédération des Associations commerciales Compiégnois,

Etant précisé que M.BOMBARD ne prend pas part au vote pour la subvention allouée à Partage Travail.

APPROUVE les subventions et les cotisations à verser en 2022 conformément aux tableaux.

Adopté à l'unanimité,

07 – Admission en non-valeur de créances éteintes

CONSTATE l'extinction des titres émis pour les deux listes d'impayés présentées qui totalisent 7 752,70 euros,

DECIDE de procéder à leur admission en non-valeur. Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice 2022 - compte 6542.

Adopté à l'unanimité,



08 – Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

CONSTATE sur la proposition de Monsieur le Receveur Municipal, le caractère irrécouvrable des titres émis de la liste présentée qui totalise 31 867,00 euros,

DECIDE de procéder à leur admission en non-valeur pour créances irrécouvrables. Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice 2022 - compte 6541.

Adopté à l'unanimité,

09 – Vote des taux d'imposition 2022

ADOpte le taux d'imposition 2022 de 48,11 % en ce qui concerne la taxe foncière sur les propriétés bâties,

ADOpte le taux d'imposition 2022 de 59,18 % en ce qui concerne la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Adopté à l'unanimité,

10 – Bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2021

PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Ville au cours de l'année 2021, arrêté aux montants indiqués sur le tableau.

Adopté à l'unanimité,

11 – Convention cadre triennale de labellisation de la Cité éducative des Quartiers Vivier Corax et Clos des Roses

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention cadre triennale « Cité éducative » et tout document y afférent.

Adopté à l'unanimité,

12 – Tarif des prestations de capture et de transport des animaux

DECIDE de facturer les prestations de capture et de transport des animaux aux propriétaires ou détenteurs,

ACCORDE la gratuité des frais de capture et de transport au propriétaire d'un animal errant récupéré par la fourrière sur le territoire de la Ville de Compiègne, dans la limite du délai de huit jours francs et ouverts aux personnes à faibles ressources et justifiant de relever de l'une des catégories suivantes :

- bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA) ou dont les revenus sont inférieurs au montant maximal de l'ASPA, majoré de 20 %,
- bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA),
- personnes Sans Domicile Fixe,

- personnes hospitalisées d'urgence : garde sociale - personnes qui décèdent sans famille,
- personnes relogées d'urgence dans un hôtel qui n'accepte pas les animaux.

Adopté à l'unanimité,

13 – Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein des établissements scolaires su second degré – Collège Gaëtan DENAIN

APPROUVE la désignation de Madame Martine JACQUEL, en remplacement de Madame Arielle FRANÇOIS en tant que représentante du conseil municipal au sein du collège Gaëtan DENAIN.

Adopté à l'unanimité,

14 - Utilisation des véhicules de service Elus et agents

DÉCIDE l'attribution des véhicules de services et l'adoption du règlement pour l'utilisation des véhicules de service aux agents et aux élus, comme indiqué dans le règlement annexé,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce sujet,

PRECISE que ce dispositif est valable pour la durée du mandat en cours.

Adopté à la majorité avec 7 votes contre : M.LECA et
Mme MESSERSCHMITT, M.KAYA, Mme DUMAY,
M.DIOT, Mmes BOUR et KOERBER,

15 – Mise en place du télétravail

DECIDE l'instauration du télétravail au sein de la collectivité à compter du 1^{er} mai 2022,

DECIDE la validation des critères et modalités d'exercice du télétravail tels que définis ci-dessus et dans la charte et convention tripartite,

PRECISE les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité
avec 2 abstentions : MM. DIOT et KAYA,

16 – Modification du tableau des effectifs

APPROUVE la modification du tableau des effectifs.

Adopté à l'unanimité,

17 – Fixation du nombre de représentants au Comité Social Territorial

FIXE à 6 le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du Comité Social Territorial de la Ville de Compiègne,

Le nombre de membres suppléants sera égal à celui des titulaires.

DECIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la Collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

Adopté à l'unanimité,

18 – Détermination des taux de promotion 2022 pour les avancements de grade

DECIDE de fixer pour l'année 2022, les taux de promotions pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme indiqué dans les tableaux.

Adopté à l'unanimité,

19 – Rémunération des enseignants du CFA

APPROUVE l'indemnité horaire de 36,87 € bruts pour les enseignants en CAP et de 43,22 € bruts pour les enseignants en BAC PRO.

Adopté à l'unanimité,

20 – Gratification d'une stagiaire au service Hygiène et Sécurité

APPROUVE le versement d'une gratification d'une stagiaire à la Direction des Ressources Humaines au sein du service Hygiène et Sécurité pour participer à l'élaboration du Document Unique.

PRECISE que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au chapitre 012 du budget principal de l'exercice 2022.

Adopté à l'unanimité,

21 – Contrat du Plan de Relance logement 2022 pour la création de logements

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de Relance Logement 2022.

Adopté à l'unanimité,

22 – Lancement d’une consultation – Travaux Petite Chancellerie – Opération façades – Phase 2

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la consultation des entreprises,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le marché correspondant à l’issue de cette consultation, ainsi que toutes pièces relatives à l’exécution de la présente délibération,

PRECISE que la dépense sera inscrite au budget principal.

Adopté à l’unanimité,

23 – Restauration des « Picantins » de l’Hôtel de Ville de Compiègne - Lancement d’une campagne de mécénat et adoption d’une convention cadre avec les entreprises

AUTORISE le lancement d’une campagne de mécénat pour la restauration des « Picantins » de l’Hôtel de Ville,

APPROUVE la convention cadre,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à procéder à toutes les opérations s’y rapportant.

Adopté à l’unanimité,

24 – Déclaration d’infructuosité d’un appel d’offres relatif à l’acquisition d’un matériel de voirie et relance en procédure avec négociation

APPROUVE l’infructuosité de l’appel d’offres selon le rapport et la relance d’une procédure avec négociation,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents de cette affaire, notamment le marché public issu de la procédure négociée, et ses éventuels avenants sous réserve qu’ils soient inscrits au budget.

Adopté à l’unanimité,

25 – Lancement d’une consultation pour des travaux d’enfouissement des réseaux de l’avenue de la Forêt

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à lancer une consultation pour les travaux d’enfouissement des réseaux de l’avenue de la Forêt ainsi que les éventuels avenants dès lors que les crédits seront inscrits au budget,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés avec les entreprises qui seront retenues.

Adopté à l’unanimité,

26 – Travaux de gros entretien, de réparation ou de réhabilitation de voirie (accord cadre à bons de commande) – Lancement d’une consultation

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à lancer une consultation pour des travaux d’entretien, de réparation ou de réhabilitation de voirie, et les avenants ultérieurs sous réserve que les dépenses soient inscrites au budget,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché avec l’entreprise qui sera retenue.

Adopté à l’unanimité,

27 – Lancement d’une consultation pour l’entretien de la signalisation lumineuse tricolore

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à lancer une consultation pour l’entretien et la maintenance de la signalisation lumineuse tricolore,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché avec l’entreprise qui sera retenue.

Adopté à l’unanimité,

28– Dénomination d’une voie nouvelle

APPROUVE la dénomination de la voie nouvelle entre le Centre de Secours Principal et la chaufferie biomasse au Clos des Roses : Allée Michel Souplet 1929-2020.

Adopté à l’unanimité,

29 – Plan Pluriannuel de redynamisation du commerce et de l’Artisanat Fonds d’Intervention pour les Services, l’Artisanat et le Commerce (FISAC) – Subventions accordées aux entreprises

DECIDE d’adhérer à ce fonds d’aide à la rénovation de façades et vitrines et à l’accessibilité pour les commerçants et artisans sur la commune de Compiègne dans le périmètre concerné, cela dans le cadre du fonds FISAC dans sa partie d’aide directe aux entreprises.

INSCRIT au budget pour le versement de la ville de Compiègne à cette action pour les commerçants et artisans Compiégnois, la somme de 30 000 € au titre de l’année 2022.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Adopté à l’unanimité,



30 – Demande d'établissement d'une convention entre les Musées municipaux et le Centre Ressources Lecture dans le cadre d'un projet artistique et demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France pour la résidence artistique au Musée Antoine Vivenel, dans le cadre du même projet

Etant précisé que Madame Solange DUMAY ne prend pas part au vote.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de la Région des Hauts-de-France,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,

DECIDE de valider la convention entre la Ville et le Centre Ressources Lecture (CRL),

PRECISE que les dépenses sont inscrites au budget principal « Prestations » en fonctionnement sur les lignes budgétaires des musées.

Adopté à l'unanimité,

31 – Acquisition de Trois Têtes Sculptées

DECIDE l'acquisition auprès des membres de la famille LEGROS des trois têtes royales sculptées représentant Philippe IV Le Bel, Louis IX (Saint Louis) et son épouse Marguerite de Provence ou celle de Philippe le Bel, Jehanne de Navarre au prix de 2 000 000 € (deux millions d'euros) sous conditions suspensives du classement d'intérêt patrimonial majeur et de l'obtention des financements complémentaires dans l'objectif que le reste à charge pour la commune soit de 400 000 € à terme,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat, la Région et le Département,

AUTORISE le Maire ou son représentant à lancer une campagne de mécénat,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'acte d'acquisition, tout document ou pièce afférente à ce dossier et aux procédures nécessaires pour y parvenir,

PRECISE qu'après acquisition les trois têtes royales sculptées seront classées dans le Domaine Public communal,

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Principal.

Adopté à l'unanimité avec 2 abstentions : MM.DIOT et KAYA,

32 – Opération Eté des Jeunes – Versement de la subvention aux associations

APPROUVE la répartition des crédits inscrits au budget principal dont les montants sont calculés au prorata du nombre d'heures d'activités suivant le tableau annexé.

Adopté à l'unanimité,

33 – « Les rendez-vous de septembre » - Demande de subvention auprès du Conseil Régional des Hauts-de-France et du Conseil Départemental de l'Oise

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional des Hauts-de-France et du Conseil Départemental de l'Oise pour l'organisation de cette manifestation,

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Principal.

Adopté à l'unanimité,

34 – Rapport d'observations de la CRC sur la gestion de la communauté d'agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne, faisant suite à l'enquête régionale sur l'impact de la crise sanitaire sur les délégations de service public

PREND ACTE de la communication et du débat relatifs au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de la région Hauts de France sur la gestion de la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne, faisant suite à l'enquête régionale sur l'impact de la crise sanitaire sur les délégations de service public.

Adopté à l'unanimité,

35 - Compte-rendu des décisions du Maire

Monsieur le Maire rend compte au CONSEIL MUNICIPAL des décisions qu'il a prises depuis la séance du vendredi 25 février 2022, dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par le CONSEIL MUNICIPAL.

Décision du Maire n°05-2022

Considérant que le Maire est responsable de la lutte contre la divagation animale sur le territoire de sa commune. Il lui appartient, en particulier, « de prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats » (art. L. 211-22 du CRPM). Pour ces animaux, chaque commune doit disposer « soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation (...) soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette commune » (art. L. 211-24 du CRPM),

Le Maire décide de signer un contrat de prestations de service de fourrière animale, sans ramassage, ni capture avec la Société Protectrice des Animaux (SPA).

Le contrat est d'une durée d'un an.

En contrepartie des services apportés par la SPA, la Ville de Compiègne versera une redevance calculée à 0.68 € TTC par habitant.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications du Maire et sur sa proposition,

Vu les articles L.2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE du compte-rendu des décisions qu'il a prises depuis la séance du vendredi 25 février 2022, dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Municipal.

Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur honoraire de l'Oise